LE DEVOIR

Vol. LXXVII — No 141 ★★ Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 21 **(détail page 18)** Montréal, jeudi 19 juin 1986 extérieur de Montréal métropolitain: 50 cents Côte-Nord, Gaspésie, Toronto, Nouveau-Brunswick: 60 cents **50 CENTS**

Tassé le Bourgeois
Dix succursales au Québec
Tassé & Associés, Limitée 879-2100

La tornade Irving frappe Montréal

JEAN ROYER

Il ne sait pas dire en français le titre de son livre, *L'Oeuvre de Dieu, la part du diable*, mais il reste charmant, cet ancien lutteur devenu auteur de best-sellers depuis *Le Monde selon Garp*. Il reste charmant en tout cas devant le tout-Montréal du livre venu admirer son succès, hier après-midi.

Photo Jacques Grenier

John Irving, souriant, bien mis, l'air plus tranquille que les personnages de ses livres, jouait à l'auteur *fast-food*, hier, de passage pour une demi-journée. Mais tout le monde semblait heureux. Libraires et lecteurs pouvaient lui parler librement durant un joyeux 5-à-7. Journalistes et chroniqueurs lui ont posé des questions en choeur durant une heure.

Que pense-t-il de la vie et de la littérature, notre écrivain qui doit désormais « réussir » la sortie de chacun de ses livres ?

Son dernier titre, *L'Oeuvre de Dieu, la part du diable*, prend l'avortement pour sujet et le situe dans un orphelinat. Moins fantasmatique que ses précédents romans,

Voir page 10: John Irving

Afrique du Sud : l'opposition évoque le sort de milliers de « disparus »

(AFP, Reuter, AP) — Des milliers de personnes ont été arrêtées et sont détenues sans jugement depuis l'imposition de l'état d'urgence il y a une semaine en Afrique du Sud, a déclaré, hier, au Parlement du Cap, un député d'opposition.

M. Ray Swart, député du Parti fédéral progressiste (PFP, opposition libérale blanche), a affirmé que ces milliers d'opposants avaient « disparu en détention ».

Les débats parlementaires échappent à la censure qui interdit la publication d'informations non officielles sur l'agitation raciale et les opérations des forces de l'ordre.

M. Swart a notamment cité le cas d'un journaliste du *Cape Times*, M. André Koopman, qui, a-t-il dit, a été arrêté dimanche dans l'église d'Elsies Rivers alors qu'il était en reportage. « Il a disparu avec des milliers d'autres », a-t-il ajouté.

Visiblement irrité, le vice-ministre de l'Information, M. Louis Nel, a accusé le député de se livrer à une « nouvelle forme extrêmement irresponsable de propagande » en employant le terme de « disparitions ».

Le chef du PFP, M. Colin Eglin, a réclamé pour sa part la prolongation de la session du Parlement jusqu'à la levée de l'état d'urgence. Dans les circonstances actuelles, a-t-il souligné, les débats parlementaires constituent la seule véritable tribune de libre expression politique en Afrique du Sud.

Le premier journaliste expulsé depuis l'instauration de l'état d'urgence, jeudi dernier, un cameraman de la chaîne américaine CBS, a déclaré hier en arrivant à Londres qu'il est proprement impossible désormais de rapporter les événements.

Le cameraman, qui était en poste depuis 11 ans en Afrique du Sud, a été interpellé la semaine dernière alors qu'il filmait une manifestation près du Cap.

Deux religieux ouest-allemands, les pères oblats Theo Kneifel et Heinz Ernst, arrêtés jeudi dernier et expulsés mardi soir, ont estimé lors de leur arrivée à Francfort que quelque 2,000 à 3,000 personnes avaient été arrêtées depuis la proclamation de l'état d'urgence.

Voir page 10: Afrique du Sud

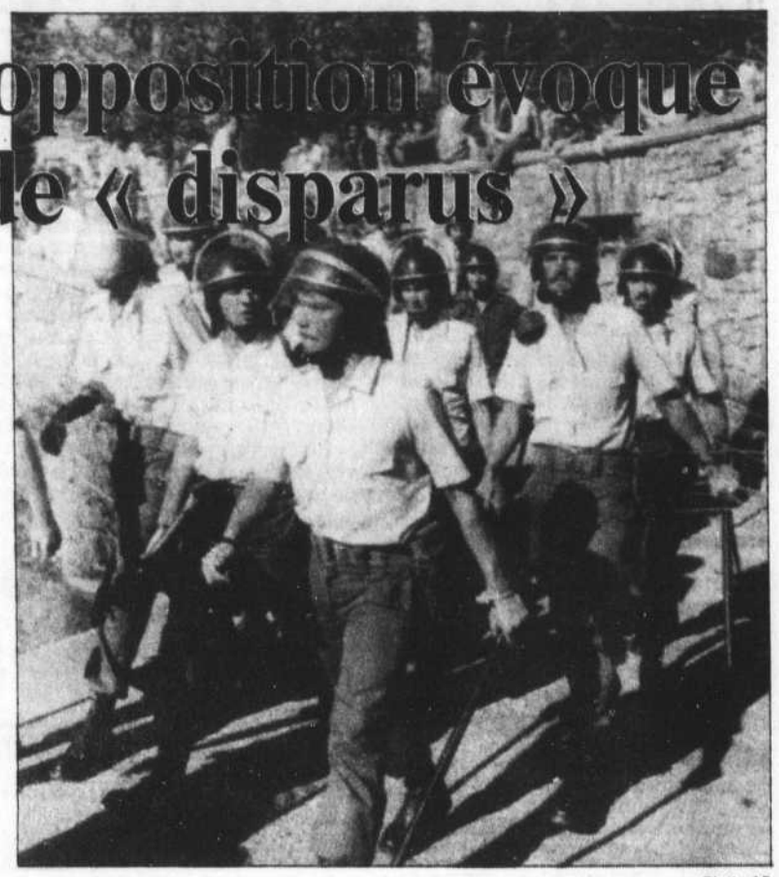
Photo AP

Des soldats sud-africains s'apprêtant à intervenir lors d'une manifestation d'étudiants.

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL

L'unanimité des participants ne fait pas broncher le gouvernement fédéral

ALAIN DUHAMEL

L'unanimité des participants au sommet économique de Montréal n'a pas fait broncher le gouvernement canadien, ni dans le dossier des brevets, ni dans celui du centre de microélectronique.

Dans ces deux affaires, jugées prioritaires dans le développement et le rayonnement économiques de Montréal, les participants au sommet économique ont pressé le gouvernement canadien de prendre un parti net en faveur de Montréal, et de le prendre sans délai.

Au cours de cette seconde journée du sommet économique, qui a mis la quasi-totalité de son temps à débattre du thème du développement industriel, le gouvernement canadien a été fréquemment interpellé par des participants résolus.

Le gouvernement canadien reconnaît à la région de Montréal les qualités d'un centre majeur de la pétrochimie et de l'aérospatiale.

Mais les orages qui ont assombri ces derniers temps les rapports commerciaux entre le Canada et les États-Unis ont emporté avec eux le projet de loi que le gouvernement fédéral avait préparé sur les brevets.

Le gouvernement du Québec, la Communauté urbaine, la Ville de Montréal et tout le milieu des affaires réclament depuis plusieurs années des amendements à la loi sur les brevets afin de relancer dans l'agglomération métropolitaine la recherche en pharmacie.

« Le temps presse chaque jour davantage » a dit le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson.

Le président du Conseil du trésor, M. Robert De Cotret, n'a pu lui donner l'échéancier du gouvernement fédéral peu enclin, dans un climat d'escarmouches commerciales, à favoriser des sociétés multinationales d'origine américaine établies à Montréal.

« C'est notre intention d'apporter des amendements à la loi le plus rapidement possible », a dit M. De Cotret, sans pourvoir s'engager davantage.

La Chambre de commerce de Montréal promouvoit avec plusieurs autres institutions montréalaises le projet d'un centre de microélectronique à Montréal. Un consortium a fait tenir à ce propos un important mémoire au gouvernement canadien dans lequel il démontre les avantages incomparables de l'agglomération métropolitaine.

Lui font concurrence quatre autres régions canadiennes: Ottawa-Carleton et Toronto en Ontario, l'Alberta et la Colombie-britannique. Ces trois provinces ont indiqué leur intention d'investir entre $ 15 et $ 30 millions dans ce domaine d'activité promis, dit-on, à un grand avenir.

Le ministre d'État délégué aux petites et aux moyennes entreprises, M. André Bisonnette, a pris bonne note de la volonté montréalaise. Il a invité les participants à persévérer et les assurer de l'appui du caucus des élus québécois.

Les participants s'inquiètent en outre de la lenteur avec laquelle le gouvernement canadien progresse dans le projet d'un centre bancaire. À la Chambre de commerce qui le pressait de présenter un projet de loi au plus tard l'automne prochain,

Voir page 10: Sommet

Menace de grève des infirmières

Bourassa répète qu'il n'a pas de marge

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Toute grève des infirmières et infirmiers serait dommageable, inutile, et compliquerait le dossier, avertit le premier ministre, ajoutant que la loi 37 suivrait alors son cours.

C'est ainsi que M. Robert Bourassa a réagi hier aux rumeurs voulant que ces groupes d'employés des hôpitaux et centres d'accueil de l'Est du Québec s'apprêtent à débrayer, en contravention avec la loi 37 sur le régime de négociation dans le secteur public et parapublic, en vue de faire pression sur le gouvernement.

Il a rencontré les journalistes avant que la Fédération des SPIIQ ne fasse part d'un ultimatum de 48 heures (jusqu'à demain matin) pour que le gouvernement lui fournisse des réponses significatives à ses revendications principales, sur le travail de nuit, la sécurité sociale et les affichages de postes. À défaut de quoi, une grève générale sera déclenchée dans les 260 établissements représentés par la Fédération.

Cette dernière a soumis hier matin au premier ministre une hypothèse de règlement globale et finale.

Interrogé en conférence de presse, le chef du gouvernement a déclaré, sans faire allusion à cet ultimatum qu'il venait de recevoir: « Dans les circonstances, toute grève serait, non seulement très dommageable à la partie de la population la plus démunie, mais, sur le plan de la négociation, serait inutile. Le gouvernement n'a pas besoin de grève pour se faire dire les problèmes...On sait le travail extraordinaire que doivent faire les infirmières et les infirmiers dans les hôpitaux. Mais on est quand même dans une situation qui limite très étroitement notre capacité de payer ou notre marge de manoeuvre...Notre choix, c'est de faire le maximum, c'est ce que nous faisons, mais nous ne voulons pas déstabiliser les finances publiques et se re-

Voir page 10: Menace

Les emplois à Canadair ne sont pas menacés

JOCELYN COULON

OTTAWA — M. Jean Chrétien, ancien ministre libéral et maintenant avocat représentant le Comité de survie de Canadair, s'est déclaré, hier, satisfait de sa rencontre avec le ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale, M. Dan Mazankowski, qui lui a assuré que les emplois chez l'avionneur montréalais n'étaient pas mis en péril par le processus de privatisation.

Le 7 juin dernier, dans une entrevue au journal La Presse, le président de la Corporation du développement de l'investissement du Canada (CDIC), M. Paul Marshall, affirmait qu'aucune garantie n'avait été fixée quand au nombre d'emplois à maintenir à Montréal lorsque Canadair sera privatisée. Plus de 4,700 personnes travaillent dans les usines de Canadair.

La déclaration de M. Marshall, qui examine présentement six offres d'achat pour la société Canadair, a suscité l'indignation du Comité de survie, créé en décembre dernier, qui a immédiatement contacté M. Chrétien pour défendre ses intérêts.

« Nous avons rencontré, moi et M. Normand Cherry, président du comité, le ministre Mazankowski pour lui faire part de nos préoccupations sur les propos de M. Marshall. Le ministre nous a assuré que les engagements pris par MM. de Cotret et Stevens en février dernier seraient respectés et que la politique actuelle du gouvernement était le maintient des emplois à Canadair », a déclaré l'ancien ministre.

M. Chrétien a précisé que la rencontre avait été très positive et qu'il repartait rassuré.

M. Cherry a renchérit en indiquant que le ministre leur avait dit « que la politique du gouvernement n'était pas dicté par M. Marshall mais par le cabinet ».

Voir page 10: Canadair

Washington a demandé à Ottawa d'intervenir au Vietnam dès 1965

Photo AP

Cette photo d'enfants vietnamiens terrorisés qui fuient après le bombardement de leur village a valu à son auteur un prix Pulitzer en 1972

La guerre du Vietnam divisait le gouvernement Pearson

MICHEL ARSENEAULT

Les États-Unis ont demandé au Canada de leur prêter main forte au Vietnam dès 1965, indiquent des documents du cabinet qui étaient jusqu'à maintenant secrets.

Les procès-verbaux du conseil des ministres, dont LE DEVOIR a obtenu copie en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, révèlent d'autre part que certains membres du gouvernement croyaient que le premier ministre Lester B. Pearson défendait trop vigoureusement la politique américaine au Vietnam.

Le président Lyndon B. Johnson a « maintes fois » demandé au Canada de fournir une « assistance » au régime de Saigon, affirmait M. Pearson au conseil du 20 janvier 1965. « Le président attachait

Voir page 10: Vietnam

AU SOMMAIRE

LE QUAT'SOUS RÉPLIQUE

Au théâtre de Quat'Sous, on ne semble pas ébranlé par la démission de Louise Latraverse. Paul Buissonneau, président de la compagnie, reproche à sa vieille amie d'avoir tenté un coup d'État pour modifier le « rôle historique » de son théâtre et en faire une plate-forme internationale. La direction du théâtre ne relève pas les accusations, portées par Mme Latraverse, sur l'absence de transparence dans la gestion des subventions reçues. **Page 5**

SOQUEM RADIE $ 76 MILLIONS D'ACTIF

La Société québécoise d'exploration minière rapporte une perte nette consolidée de plus de $ 84.9 millions en raison d'une dévaluation des éléments d'actif de Mines Seleine Inc. **Page 11**

Le silencieux

PAUVRE diable. — Mendiant qui sollicite la charité pour l'amour du Bon Dieu.

■

Quinquagénaire. — Grand enfant, dont la vie commence à 40 ans.

■

Société des alcools. — Organisme qui titube entre le public et le privé.

■

Censure. — Ciseau de tête appliqué en bas de la ceinture.

— ALBERT BRIE

ST-LÉONARD 6060 Métropolitain est, Tél.: 253-1122
GREENFIELD PARK 999 Boul. Taschereau Tél.: 466-1555
DOLLARD-DES-ORMEAUX 3460 Boul. des Sources Tél.: 685-3600
LAVAL 381 Boul. des Laurentides Tél.: 669-0809

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
NOUS AVONS CE QU'IL VOUS FAUT, "Ça c'est certain!"
1138 Ave. BEAUMONT

(Centre d'achats Place Beaumont)
tél.: 735-1161
(Ville Mont-Royal)

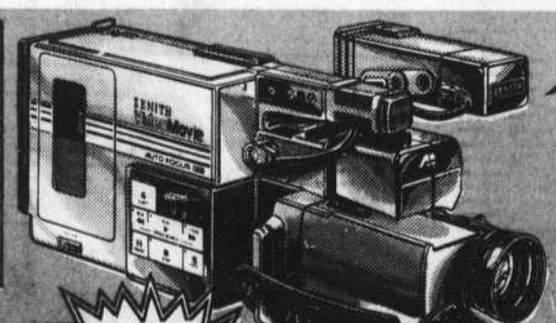
Rabais de $420.00

ZENITH
Model VM6100
• Zoom automatique avec pouvoir 6.1 et macro
• 15 lux
• Tube Saticon pour haute précision de l'image et de la couleur
• Viseur électronique
• 3 capacités de pouvoir d'alimentation
+ AUTO FOCUS
ÉTAIT: $1299.95
$999.88
*Étui: 79.88$
Rég.: 199.88$

Toutes les allégations sont vérifiées, dit Paradis

Le contrôle de l'aide sociale est fait de façon très humaine, assure Bourassa

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le premier ministre appuie totalement son ministre de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu: le contrôle des bénéficiaires de l'aide sociale est fait de la façon la plus humaine possible. Mais il est rendu nécessaire à cause de l'explosion des coûts dans une période de relative reprise économique.

Interrogé en conférence de presse, hier, sur les enquêtes à domicile de ceux qu'on qualifie de «Boubou-macoutes», M. Robert Bourassa dit que M. Pierre Paradis répond à sa satisfaction aux multiples questions qui lui sont adressées sur ce sujet, à l'Assemblée nationale. Selon lui, les priorités et les besoins sont tels au Québec qu'il faut établir des contrôles administratifs pour mieux contrôler les coûts. «On nous a dit qu'il y avait une possibilité de ce côté-là (de l'aide sociale). On essaie de l'appliquer de la façon la plus humaine possible. C'est ce que veut faire le ministre responsable. M. Paradis a dit qu'il examinait presque cas par cas et, si vous lisez ses réponses, vous allez voir qu'on ne peut certainement pas mettre en doute sa bonne foi. Comme ce serait plus facile, pour lui ou pour nous, de laisser tout aller.»

Le premier ministre ne répond pas directement aux questions des journalistes portant sur les dénonciations de bénéficiaires et les inquiétudes exprimées par de nombreux groupes et organismes les plus divers, y compris des porte-parole religieux. Il rappelle qu'un code d'éthique sévère s'applique aux agents-visiteurs de l'aide sociale, et que tout est mis en oeuvre pour qu'il soit respecté. Mais la situation est délicate et le ministre fait son «maximum».

Ne serait-il pas préférable de suspendre les visites à domicile? M. Bourassa assure que toutes les allégations sont vérifiées et il a le sentiment que le gouvernement ne peut faire plus. Il est satisfait de la qualité de l'information qui lui est transmise. Il ne veut pas commenter les «exagérations» verbales, et il ne connaît pas la qualité de l'information de ceux qui dénoncent les procédés des agents visiteurs.

«Nous esayons d'avoir une politique acceptable, ajoute M. Bourassa. Je crois que les Québécois sont inquiets de la gravité de la situation financière du gouvernement. Ils l'appuieront s'il agit de manière responsable et juste. Dans ce cas, c'est ce que nous essayons de faire...Selon l'information que nous avons - nous la vérifions chaque jour nous pensons que le ministère agit de la meilleure façon qui soit. Si tel n'est pas le cas, nous ferons des changements.»

Que répond-il à ceux qui prétendent que le gouvernement s'acharne sur les plus démunis et ne s'occupe pas des fraudeurs de luxe, notamment pour l'impôt. «Nous le faisons aussi, rétorque le premier ministre. Il est facile de faire de telles déclarations. Mais nous avons constaté une explosion des coûts de l'aide sociale dans une période de relative prospérité économique. Nous nous disons: qurlque chose ne va pas. Comment les coûts peuvent-ils grimper de la sorte quand l'économie va mieux? Aussi, nous essayons de voir ce qui peut être fait, tenant compte de tous ces aspects.»

A l'Assemblée, par ailleurs, l'opposition a relevé les présomptions d'illégalité et d'inconstitutionnalité des visites systématiques à domicile, telles que formulées mardi par plusieurs groupes et associations, dont la Commission des services juridiques, un organisme gouvernemental. Le ministre de la Justice répète que, selon l'opinion préliminaire de ses experts, la loi ou la procédure suivie pour vérifier l'aide sociale est légale.

Mais M. Herbert Marx attend incessamment une opinion plus approfondie à cet égard. Il n'a pas l'intention de la rendre publique, d'autant que des groupes veulent contester la loi en cause.

Pour sa part, M. Paradis dit que son ministère doit s'assurer que la loi et les règlements sont appliqués tels qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée, de sorte que les assistés sociaux aient justice. Tout récent, le code d'éthique vise précisément à faire en sorte que les droits et libertés fondamentales de ces personnes soient respectés. S'il y a des abus, ils seront sévèrement réprimés. Il invite les dénonciateurs à faire preuve de grande prudence, de façon que les honnêtes bénéficiaires ne soient pas terrorisés par tout ce que l'on tente de véhiculer.

A propos des présumés abus des enquêteurs, le ministre assure que toutes les vérifications possibles et imaginables sont faites, cas par cas.

M. Paradis donne l'assurance, par ailleurs, qu'il n'y a pas de liens ou contacts entre ses 150 agents visiteurs et la Sûreté du Québec. Vérification faite, dit-il, deux Centres Travail-Québec ont communiqué à deux reprises avec l'escouade des crimes économiques de la SQ, soit en 1978 et en 1984. De plus, son ministère n'a donné aucune directive quant aux certificats de complaisance qui seraient émis par des médecins, sous enquête par la SQ. Si des agents sociaux transmettent des informations aux policiers, ils le font à titre de simples citoyens.

D'autre part, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux, qui représente les agents visiteurs, demande que les visites à domicile soient suspendues jusqu'à ce qu'une décision claire puisse être dégagée de l'ensemble des consultations juridiques en cours. Il demande à M. Paradis de faire en sorte que la politique du ministère ne soit pas attribuée aux fonctionnaires, «qui ont déjà fait suffisamment l'objet de campagnes de dénigrement auparavant». Le Syndicat estime même que la situation actuelle peut mettre en question la sécurité des agents visiteurs du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Des engagements électoraux de Bourassa

Deux projets pour les jeunes: Société d'Investissement et Conseil permanent

GILLES LESAGE

QUEBEC - Le premier ministre a lancé hier deux projets issus des engagements électoraux de son parti: la Société d'investissement jeunesse et le Conseil permanent de la jeunesse.

Ils font l'objet de deux projets de loi - numéros 103 et 104 - présentés hier à l'Assemblée nationale par M. Robert Bourassa, mais qui ne seront étudiés et adoptés qu'au cours de la session automnale. D'ici là, assure-t-il en conférence de presse, le terrain sera déblayé, les règlements mis au point, de sorte que les deux promesses seraient réalité avant la fin de l'année.

La Société d'investissement (qui prend le relais de la Corporation que M. Pierre Marc Johnson avait créé en pleine campagne électorale, au grand dam de M. Bourassa) aura les fonctions suivantes auprès des jeunes: développer avec la participation des entreprises privées, l'esprit d'entreprise; fournir une aide à ceux qui veulent établir une entreprise; favoriser la création d'emplois; administrer les fonds requis. A cet égard, la Société sera un mandataire du gouvernement. Elle pourra donc recevoir, déductibles d'impôts, des dons, legs, subventions ou contributions, et conclure des ententes avec toute personne, société ou organisme.

Evidemment sans but lucratif, la Société sera administrée par un conseil d'au moins 11 et d'au plus 20 personnes. Le président sera nommé par le gouvernement, après consultation du milieu des affaires. M. Bourassa en a déjà discuté avec M. Paul Desmarais, président de Power, et avec les autres dirigeants d'affaires qui avaient souscrit au projet de M. Johnson, en fin de campagne électorale: MM. Bernard Lamarre, Pierre Péladeau, Laurent Beaudoin, Roland Giroux, Pierre Laurin, André Bisson, Serge Saucier, et autres

Quant au Conseil permanent, composé de 11 membres nommés sur la recommandation d'un collège électoral de 40 jeunes, il aura pour fonction de conseiller le ministre responsable sur toute question relative à la jeunesse. Il donnera des avis, effectuera des études, entendra des requêtes et fournira de l'information au public sur toute question relative aux besoins et aux intérêts de la jeunesse.

Il n'est pas question de créer un ministère de la Jeunesse pour l'instant, et M. Bourassa sera responsable des deux organismes, ainsi que de l'actuel Secrétariat à la jeunesse, dont le travail sera coordonné avec celui du Conseil permanent.

Il ne saurait dire l'ampleur des contributions du secteur privé à la future Société. Mais il assure qu'elles seront très substantielles, de l'ordre de plusieurs $millions. Quant au Conseil, il coûtera moins de $1 million en 87-88. Le premier ministre estime que ces structures se justifient amplement par la priorité que le gouvernement place sur les problèmes des jeunes.

M. Bourassa dit qu'il fut le premier à parler de Société d'investissement, il y a près de deux ans, et que ce terme lui semble plus français que celui de Corporation, choisi par M. Johnson. Ce dernier, selon lui, n'aurait laissé aucun document significatif à l'appui de son projet électoral, sinon une note de lunch au Ritz-Carlton.

Deux jeunes libéraux de Montréal, Yan Marcotte et Anne-Marie Fleurant, ont pu partager hier la journéé de travail du premier ministre. M. Bourassa devait d'ailleurs profiter de leur présence pour remplir deux de ses engagements électoraux concernant les jeunes.

Le premier ministre a dit par ailleurs qu'il n'est pas question de remaniement ministériel, «ayant peut-être la meilleure équipe qu'un chef de gouvernement n'ait jamais eue».

D'autre part, par voie de communiqués, M. Bourassa a annoncé une série de nominations dans des organismes gouvernementaux, à savoir:

■ M. Jean-Guy Lavigne, président-directeur général de la Société générale du cinéma, et MM. Robert Demers et Marcel Knecht, membres du conseil de la même Société;

■ MM. Georges Lalande et Denis L'Homme, vice-présidents de la Régie d'assurance automobile:

■ Mme Francine C. Boivin, vice-présidente de l'Office des ressources humaines;

■ Mme Louise MacDonald-Charest, secrétaire de la Commission de protection du territoire agricole, et M. Louis-René Scott, membre de la même Commission;

■ M. Henri-Paul Chaput, membre du conseil de la Régie des rentes;

■ MM. Jean-Jacques Lefebvre et René Gingras, membres du conseil de la Société de développement de la Baie James;

■ MM. Romuald Lemay et Claude Tremblay, membres du conseil de la Société des établissements de plein air;

■ Me Georges Gendron, commissaire à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles.

Masse reconnaît que le Canada pourrait être amené à discuter les dossiers culturels

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA - Le gouvernement canadien, même s'il n'entend pas soumettre à la négociation les dossiers culturels dans le cadre de la libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis, convient qu'il sera obligé le cas échéant d'accepter la discussion.

Tel est l'avis exprimé hier par le ministre des Communications, Marcel Masse, qui s'est refusé à se prononcer catégoriquement sur l'exclusion des dossiers culturels de cette négociation. La seule chose certaine à ce moment-ci, à son avis, c'est qu'une discussion des dossiers culturels si elle a lieu ne sera pas initiée par le Canada mais par les États-Unis.

Il va de soi que toutes sortes d'hypothèses peuvent être soulevées, a expliqué M. Masse alors qu'il rendait public un nouveau programme d'aide à l'édition. Il a rappellé que dans toute négociation, on cherche toujours de part et d'autre à essayer d'élargir le champ de la négociation. À son avis, c'est ce qui se passe actuellement, soulignant que pour les prochains mois, on sera dans une zone grise à cet égard.

Dans un tel contexte, les représentants du Canada à la table de négociation auront à répondre aux demandes faites par les Américains. Le mandat des négociateurs canadiens établi déjà toutefois que l'accord éventuel de libéralisation des échanges ne devra rien contenir qui mette en cause l'identité culturelle du Canada. C'est à ceux qui veulent discuter de ces sujets de convaincre le gouvernement des avantages que le Canada pourrait tirer avantage de l'inclusion de dossiers culturels dans un accord.

Un des premiers dossiers culturels que le gouvernement américain voudra discuter est celui de l'édition, estime le NPD. Par la voix de la députée Lynn Macdonald, il a reproché à M. Masse de faire de la provocation en rendant public à ce moment-ci ce nouveau programme de subvention aux éditeurs.

Le danger est évident dans la mesure où le marché du livre canadien est dominé par les entreprises étrangères. Sur un marché de $1.2 milliard en 1983, les trois quarts provenaient des ventes de livres importés, lesquels provenaient des États-Unis dans une proportion de 85%. M. Masse rejette l'accusation, croyant qu'il y avait un besoin évident d'un tel programme qui était en préparation avec les provinces depuis longtemps. Si les Américains veulent la question, libre à eux de le faire, rétorque-t-il.

Ce nouveau programme qui aura une durée de cinq ans prévoit des fonds annuels de $13 millions comparativement à $9 millions pour le programme précédent. Un premier volet de ce programme visera à accroître la capacité d'autofinancement et de croissance des éditeurs canadiens. Alors que l'aide apportée aux éditeurs était fonction du chiffre de leurs ventes, on accordera cette aide désormais pour des projets particuliers jugés susceptibles d'accroître la rentabilité des éditeurs. Ce volet sera administré par le ministère des Communications.

Un deuxième volet de $4.8 millions sera administré par le Conseil des arts du Canada. Il s'agit dans ce cas de soutenir la publication de livres à des fins culturelles qui ne peuvent être entièrement financés entièrement par le marché à cause de leur auditoire plus restreint.

Pour compléter ce nouveau programme, M. Masse prévoit continuer de chercher avec les provinces des solutions communes visant à consolider l'identité économique distincte du marché du livre canadien. Il évoque à ce sujet à des mesures visant à forcer les grands acheteurs institutionnels à acheter leurs livres par l'intermédiaire de maisons canadiennes.

La magnétothèque a dix ans

(LE DEVOIR)— La Magnétothèque a célébré mardi son dixième anniversaire en décernant le prix Raymond-Charette à Mme Lucile Dignard Lahaise, une bénévole au service de l'organisme depuis les débuts.

Ainsi nommé en mémoire du communicateur Raymond Charette, un pionnier de la Magnétothèque décédé en 1983, le prix Raymond-Charette a été présenté à Mme Lahaise par Mme Mila Mulroney, épouse du premier ministre.

Fondée en 1976 par M. André Hamel, la Magnétothèque est une sorte de bibliothèque sonore pour handicapés visuels. Plus de 450 bénévoles, tant à Montréal qu'à Québec, y oeuvrent. En 1984-85, près de 5,000 personnes aveugles ont utilisé les services de la Magnétothèque.

guérin l'éditeur qui édite

Mon nouveau programme d'éducation économique

auteurs:
Paul Beaudry, Luc Bois
(5e secondaire)

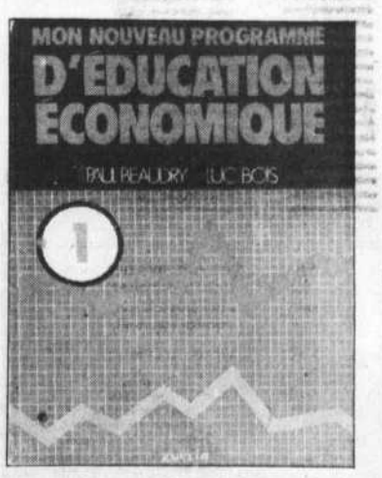

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Réalisés dans l'esprit du nouveau programme d'éducation économique et du guide pédagogique qui l'accompagne, les deux cahiers de cette publication utilisent les moyens pédagogiques suivants: textes, statistiques, enquêtes, graphiques, problèmes, jeux, journaux, etc.

Cahier d'activités 1 — 5,85$
ISBN-2-7601-1007-9 (139 p.)
Cahier d'activités 2 — 5,85$
ISBN-2-7601-1568-2 (192 p.)
Guide du maître — 11,50$
ISBN-2-7601-1091-5 (111 p.)

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél: (514) 843-6241

Libre comme l'air
Association Pulmonaire du Québec

Ensoleillez votre été !!!
Régalez-vous de bonnes choses en choisissant
Anjou QUÉBEC
La première boucherie charcuterie française à Montréal
1025, rue Laurier ouest 272-4065/272-4086

LA QUALITÉ ET LE PRIX, TOUTE LA QUESTION EST LÀ.
Les titres ronflants comme «Le Réaliste», «L'Espiègle», «Les Actifs», «Les Fougueux», etc... etc. ne sont que du bla bla bla.
Au Club 402,

les prix ne sont pas à partir de: mais seulement
ACHETEZ DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR LES GRANDS NOMS DE LA MODE ITALIENNE et payez seulement
$325.00 LE COSTUME
Costumes de grandes marques importés d'Italie, 100% laine, coupe exclusive, finis main avec des tissus griffés des grands noms tels que: Marzotto, Bertotto, Luigi Botto, Valdagno, Policarpo, Zegna, etc.,
Club 402-HOMMES
2160, rue de la Montagne, suite 402, Montréal, Québec H3G 1Z7
Du lundi au vendredi: 9:30-6:00. Samedi: 10:00-4:00
849-9151

OUI MADAME
Toute notre collection printemps-été est là à
50% de rabais
Simon Chang Canada
Alfred Sung Canada
Créola Italie
Roberta Ruffo Italie
Fabrice Karel France
Canasport France
etc... etc...
Club 402-Elle
Heures d'ouvertures: Lundi-vend.: 9h30 à 18 h Samedi: 10 h à 16 h
2160, rue de la Montagne, bureau 402 849-9151

La pratique religieuse régresse à Montréal

MARIE LAURIER

La pratique religieuse des catholiques montréalais de plus de 18 ans ne cesse de régresser si l'on en juge par un récent sondage conduit par l'Université de Montréal ce printemps. L'assistance à la messe chaque semaine n'est plus que de 19.6%, une diminution sensible ces derniers six mois puisqu'elle était de 25.6% l'automne dernier. Une proportion de 23.4% n'y vont jamais.

Les sondeurs observent le même phénomène de désertion des églises le dimanche dans l'ensemble du Québec où 29.6% des fidèles vont à la messe le dimanche alors qu'ils étaient 32.9% à s'y rendre il y a six mois. Un pourcentage de 11.5% des catholiques en province ne vont jamais à l'église.

L'enquête a été effectuée entre le 7 et le 22 avril auprès de 2,013 Québécois de 18 ans et plus dans le cadre du sondage omnibus bi-annuel effectué par l'Université de Montréal portant sur cet aspect socio-démographique de la pratique religieuse. Les personnes rejointes au téléphone devaient répondre à deux brèves questions, soit l'identification de leur confession religieuse et la fréquence à laquelle ils assistent aux cérémonies du culte. Sur les plus de 2,000 sondés, 86% se disent catholiques, 5.5% protestants, 1% de religion juive, 3.3% de diverses autres religions, alors que 4% avouent n'appartenir à aucune.

Si les montréalais sont moins de 20% à se rendre à la messe chaque semaine et 9% à y aller une fois par mois, ils sont 26.5% à assister à des cérémonies religieuses quelques fois par année, 21.6% rarement et 23.4% jamais. À l'extérieur de la métropole, c'est-à-dire ailleurs en province, 37.2% des répondants fréquentent l'église une fois par semaine, 11.3% tous les mois, 25% quelques fois par année, 15% rarement et 11.5% jamais.

L'UdM a effectué quelque 400 enquêtes d'ordre interne et public depuis dix-sept ans et elle les met à la disposition de son personnel et de la communauté. En raison de contraintes budgétaires et d'une nouvelle réorganisation des structures des services de recherche dans cette institution de haut savoir, le Centre de sondage a été démantelé récemment pour être fusionné au Centre de calcul dirigé par M. Jean-François Grégoire.

Importantes poursuites

BERNARD MORRIER

Deux importantes poursuites totalisant plus de $ 700,000 ont été intentées cette semaine en Cour supérieure.

Dans un premier temps, M. George Blagoi demande une somme de $ 460,000 à la suite de blessures subies le 20 juin 1985 quand l'ascenseur dans lequel il prenait place est tombé en chute libre de plusieurs étages.

L'accident est survenu dans l'immeuble de la compagnie 118050 Canada Inc, au 1010 ouest, rue Sherbrooke. Outre d'être dirigée contre cette entreprise, la poursuite implique également la firme Otis Canada, qui avait installé l'appareil, et la Compagnie des ascenseurs Acme Limitée qui était chargée de l'entretien de l'ascenseur. Toutes trois sont accusées de négligence, d'insouciance et d'imprudence pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires qui auraient pu éviter l'accident.

M. Blagoi réclame $ 140,000 pour atteinte à son intégrité physique, $ 50,000 pour frais de gestion, $ 80,000 pour perte de jouissance de la vie, $ 90,000 pour douleurs et souffrances, $ 25,000 pour choc psychique, $ 15,000 pour préjudice esthétique, $ 50,000 pour dommages moraux et $ 10,000 pour inconvénients.

Dans l'accident, M. Blagoi avait subi une compression de la colonne vertébrale, une pleuronévrite et une thromobophlébite qui ont entraîné des douleurs extraordinaires et interminables.

Par ailleurs, la Commission des écoles catholiques de Montréal a inscrit une poursuite de $ 300,000 contre la Ville de Montréal à la suite d'un incendie, le 6 avril dernier, à l'école Sainte-Odile, au 12,055, rue Dépatie.

Au moment où le sinistre a éclaté, la Ville de Montréal avait une entente de services avec la CÉCM quant à l'usage du gymnase et de la salle de récréation de l'école, deux locaux dont les employés de la ville avaient la surveillance.

La CÉCM soutient que les gardiens ont fait preuve de négligence au moment de quitter les lieux et que l'incendie qui a causé pour $ 300,000 de dommages aurait pu être évité si les vérifications adéquates à la fermeture avaient été effectuées.

Qu'Ottawa trouve une autre vocation à Mirabel, dit-il

Doré opte pour le transfert de tous les vols à Dorval

(PC) — Le RCM estime qu'il faut transférer à Dorval tous les vols présentement desservis à partir de Mirabel. Ce choix a été rendu public hier par son président, M. Jean Doré, dans un discours prononcé devant la Jeune Chambre de commerce de Montréal.

M. Doré estime que l'intérêt économique de Montréal commande la concentration de toutes les activités commerciales dans un seul aéroport et que le choix devrait se porter sur celui de Dorval, rapporte le communiqué remis aux media avant le discours d'hier soir.

Selon le leader du RCM, la situation actuelle ne peut plus être tolérée: Montréal ne cesse d'être en perte de vitesse sur le plan du trafic aérien face à Toronto et le maintien des opérations de Mirabel entraîne un déficit hebdomadaire de $1 million.

En revanche, Dorval génère des bénéfices suffisants pour financer les travaux de modernisation requis par la consolidation des activités, ainsi que pour payer l'amélioration des voies d'accès.

Dorval offre également l'avantage d'une plus grande proximité. Plus de 80 % des passagers pour les vols régionaux, trans-frontaliers et internationaux proviennent de l'île de Montréal et de la Rive-Sud.

De plus, Dorval fait partie du plus large complexe manufacturier au Québec et ses nombreuses industries de pointes s'y sont justement localisées en raison des services de transport offerts à proximité. Dans ce contexte, affirme M. Doré, opter pour Dorval c'est renforcer la base fiscale de la ville et de la CUM.

Le chef du RCM a également écarté les objections les plus répandues à l'égard d'une consolidation réalisée au bénéfice de Dorval. Il estime en effet que cet aéroport possède l'espace voulu pour accommoder toute l'augmentation du trafic voyageur pour les 25 prochaines années.

Il en veut pour preuve qu'en 1984, Dorval recevait 5.3 millions de passagers avec ses 3,670 acres pendant que le Washigton National, l'un des aéroports les plus achalandés au monde, accueillait 13.6 millions de passagers sur ses 861 acres. Boston, avec 380 acres, recevait 17.2 millions de passagers et l'aéroport de Heathrow, à Londres, accommodait 37.5 millions de voyageurs avec 3,800 acres.

Par ailleurs, le problème du bruit, qui a longtemps milité pour les aéroports situés loin des zones habitées, est en train de se résorber.

Le niveau sonore des réactés au décollage a été constamment réduit depuis les années 60.

Les nouveaux moteurs testés sur les Boeing 757, explique M. Doré, sont maintenant suffisamment silencieux pour atterrir et décoller la nuit dans les aéroports où le couvre-feu est sévèrement contrôlé, comme à Washington National.

M. Doré a bien entendu dénoncé la position du maire Drapeau, qui selon lui, a confirmé « sa tendance naturelle pour les éléphants blancs » en exprimant sa préférance pour l'aéroport de Mirabel.

Il a également regretté que les responsables du Sommet économique de Montréal, qui bat actuellement son plein, n'aient pas cru bon de mettre à l'ordre du jour la question vitale de l'avenir aéroportuaire de Montréal.

Le RCM croit qu'il revient au gouvernement fédéral, qui a construit Mirabel, de lui trouver une nouvelle vocation. Le parti municipal a néanmoins identifié quelques hypothèses, qui selon lui, méritent d'être explorées, dont la possibilité d'y transférer le Centre canadien de télédétection, présentement à l'étroit à Ottawa; l'implantation d'activités aérospatiales et de communications; la création d'un musée de l'aviation et l'installation d'un centre d'entraînement pour les contrôleurs aériens.

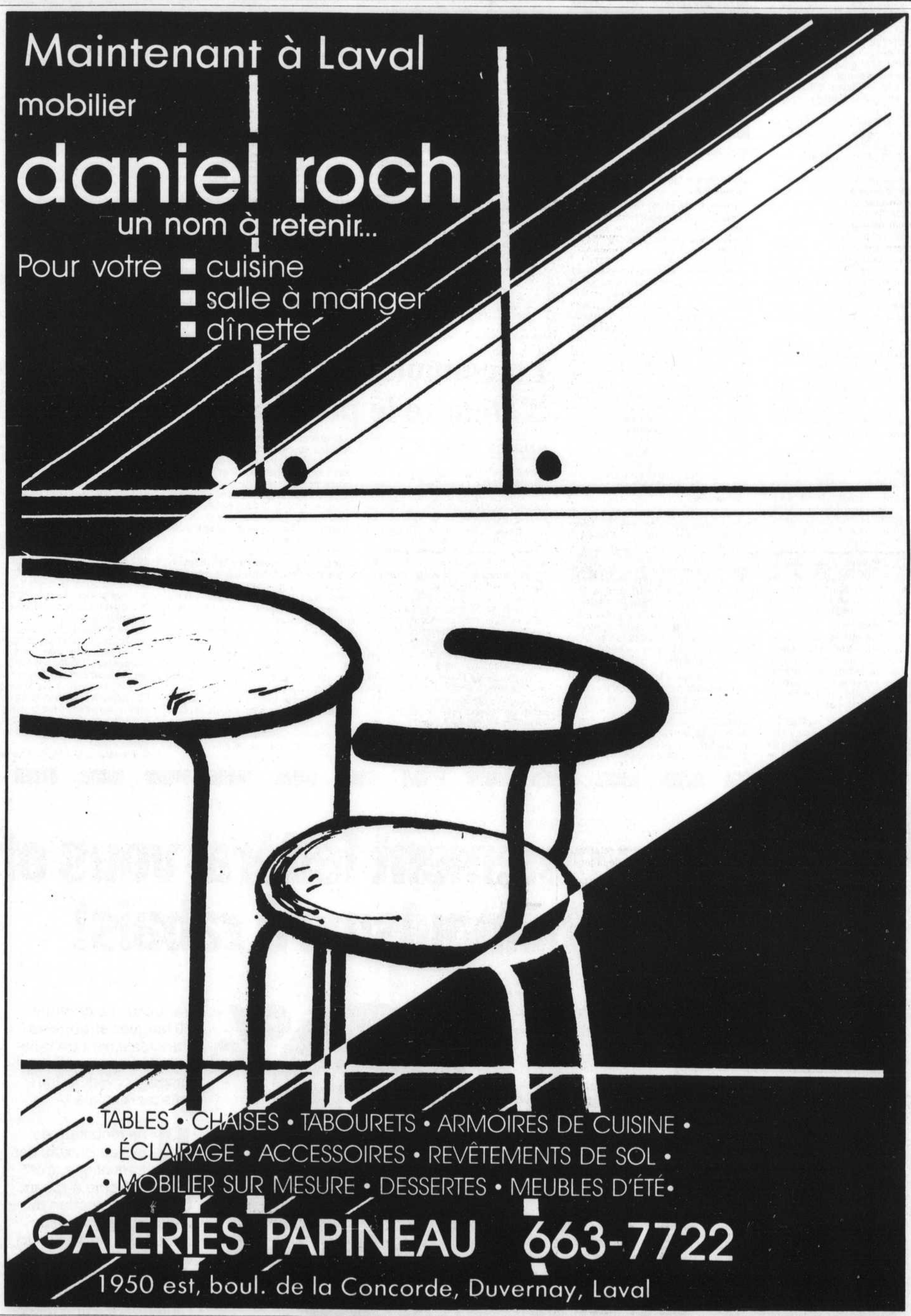

L'ÉTÉVASION ça m'intéresse! Québec

Protégez votre jardin
Un guide illustré pour identifier et combattre les ennemis des plantes ornementales et potagères sans abuser des pesticides.
Ministère de l'Agriculture, des Pecheries et de l'Alimentation
1986, 75 pages
EOQ 22851-0
4,95 $

Le Québec sur le pouce
Le guide tout indiqué pour découvrir le Québec à peu de frais en évitant les sentiers battus que sont les autoroutes.
Ministère des Communications
1984, 188 pages
EOQ 21016-1
5,95 $

Les îles de Mingan
Que vous soyez géologue, biologiste, historien ou simple touriste, cet ouvrage vous transportera dans le mystère de ce pays merveilleux qu'est la Minganie.
Ministère de l'Environnement
1983, 241 pages
EOQ 19898-6
14,95 $

En vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires, par commande postale et chez votre libraire habituel.
Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Déficit prévu de $611,000

L'Université de Montréal va geler les salaires et imposer aux étudiants des « frais afférents »

JEAN-PIERRE PROULX

L'Université de Montréal vient d'adopter son budget 1986-1987. Avec des revenus estimés à $222,527,000 et des dépenses de $223,138,000, l'université prévoit un déficit de fonctionnement de $611,000. Il a fallu comprimer la masse salariale de $3.5 millions — ce qui va entraîner un nouveau gel des salaires des professeurs et du personnel cadre et professionnel — et imposer aux étudiants des « frais afférents » pour un montant de $1.5 millions.

Lundi, l'Assemblée universitaire a indiqué au conseil que le service de la dette qui coûtera cette année $2.1 millions, devrait s'ajouter au déficit puisque la dette est le résultat du sous-financement gouvernemental. Mais le déficit accumulé s'élevant déjà à $28,000, le conseil d'administration a adopté le budget tel que présenté.

« L'Université ne dispose plus d'aucune marge de manoeuvre, les dépenses ayant été comprimées au-delà des limites acceptables, lit-on dans le document budgétaire. Les sacrifices imposés à la communauté universitaire pour équilibrer le budget ne constituent que des palliatifs à court terme. Toutes les analyses sérieuses de la situation financière des universités ont fait la preuve qu'en tenant compte des coûts élevés du secteur de la santé, des études supérieures et de la recherche, l'Université de Montréal est gravement sous-financée. L'Université ne peut envisager un assainissement de sa situation financière sans un ajustement de sa base de financement ».

L'application des règles budgétaires pour l'octroi des subventions gouvernementales aura comme conséquence de réduire les ressources financières de $4.5 millions, poursuit le document. « Le niveau de financement de l'Université, déjà gravement insuffisant, se trouve réduit d'une somme considérable ».

Le document budgétaire révèle par ailleurs que le déficit réel pour l'année 1985-1986 sera plutôt de $6.5 millions plutôt que de $5.6 millions.

Chez les professeurs, c'est la colère. Ils en sont encore au salaire de 1982 et ce nouveau gel, après celui de 1985-1986, leur est carrément inacceptable. C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR, le secrétaire du Syndicat général des professseurs de l'Université de Montréal, M. Pierre Philippe. La convention expire en mai 1987 mais il avait été entendu qu'on l'ouvrirait en 1985-1986 pour renégocier les salaires.

Le Syndicat rejette sur le gouvernement et l'administration la responsabilité de cette situation. Il estime par exemple que le ratio administrateurs/professeurs est trop élevé: il serait de un pour un à Montréal et de un pour quatre à McGill.

Les professseurs sont surtout fatigués que de tout côté on leur parle d'évaluation. « C'est le spectre du rendrement », lance M. Philippe. Les

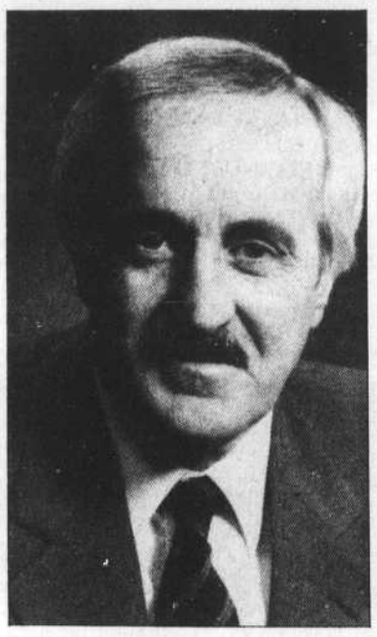

M. Gilles Cloutier

professeurs refusent de se laisser culpabiliser.

Le SGPUM compte par ailleurs sur la commission parlementaire de septembre prochain sur le financement universitaire pour faire valoir son point de vue.

Du côté de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), on trouve aussi inacceptable l'augmentation des frais de scolarité déguisés en « frais de matériel didactique« . Le recteur, nous a dit le secrétaire général de la FAECUM, M. Luc Trépanier, n'a pas fait la preuve que ces frais étaient affectés au matériel didactique et il ne pourra le faire non plus: ces revenus sont simplement versés au fond général de l'université. La balle est donc dans le camp du ministère de l'Enseignement supérieur », nous a dit hier M. Luc Trépanier. M. Ryan et le PLQ ont promis de ne pas hausser les frais de scolarité et l'on verra si le ministère se fait complaisant envers l'université.

LE DEVOIR a enfin appris de source sûre que le recteur, M. Gilles Cloutier, a échoué une deuxième fois dans sa tentative de combler le poste de vice-recteur aux affaires publiques et pour lequel le budget 1986-1987 prévoit un investissement de $192,000. Le recteur avait déjà convaincu M. Marcel Couture de l'Hydro-Québec d'accepter le poste mais celui-ci s'est désisté avant d'entrer en fonction. Un deuxième candidat vient de lui faire faux bond de la même manière.

Ce nouveau vice-recteur aurait comme mandat d'assurer une présence constante de l'Université auprès des pouvoirs publics et en même temps de s'occuper du Fonds de développement dont le recteur espérait les voir les revenus passer de $1 millions à $4 millions.

Des chercheurs montréalais trouvent un moyen de stopper la multiplication du virus de l'herpès

PIERRE CAYOUETTE

L'herpès est sur le point d'être vaincu. Des chercheurs de l'Institut du cancer de Montréal et du Centre de recherche de l'hôpital Notre-Dame ont découvert un moyen de stopper la multiplication du virus. Ils ont aussi bon espoir de mettre au point un médicament qui s'attaquera au virus à l'état latent.

La découverte est le fruit d'une collaboration étroite entre l'équipe du Dr Yves Langelier, de l'Institut du cancer de Montréal, et celle du Dr Paul Brazeau, du Centre de recherche de l'hôpital Notre-Dame.

Peu spectaculaires pour les profanes, les résultats obtenus par les chercheurs montréalais constituent selon le Dr Brazeau « une sérieuse percée ». Selon M. Eric Cohen, assistant de recherche du Dr Langelier, cette découverte pourrait « avoir le même impact sur l'herpès que la découverte des antibiotiques sur les infections bactériennes ».

Les chercheurs ont réussi à synthétiser une substance qui inhibe l'activité de l'enzyme responsable de la multiplication des cellules virales de l'herpès. Cette substance naturelle est un peptide, c'est-à-dire une partie de l'une des protéïnes qui forment l'enzyme.

Pour l'instant, les chercheurs expérimentent leur découverte sur de petits hamsters.

Selon le Dr Brazeau, la vitesse de la commercialisation du médicament issu de la découverte dépendra de trois phénomènes : l'enthousiame des chercheurs, la pluridisciplinarité et . . . l'argent ! Il faudra, dans le meilleur des cas, attendre de deux à trois ans.

C'est la société Biomega qui mettra sur le marché ce médicament. Pour l'instant, la société participe au financement des recherches.

Le Dr Paul Brazeau, chef du laboratoire de neuro-endocrinologie de l'hôpital Notre-Dame, explique la découverte d'un inhibiteur spécifique d'un enzyme des virus de l'herpès simplex de type 1 et de type 2.

L'herpès a depuis quelques années cédé la une des journaux au SIDA. Mais ce virus progresse toujours. Il est toutefois difficile de savoir le nombre exact de victimes de l'herpès, puisque n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.

Rejoint hier par LE DEVOIR, le Dr Gordon Jessamine, épidémiologiste en chef au ministère fédéral de la Santé et du Bien-être, a néanmoins déclaré que 12,000 cas avaient été rapportés en 1984. Deux fois sur trois, il s'agissait de femmes.

Il y a deux types d'herpès. Il y a d'abord l'herpès simplex de type 1. Le virus prend l'allure de « feux sauvages ». Environ 75 % de la population a déjà été infectée par ce virus. L'infection primaire se produit en général pendant l'enfance. Le virus reste à l'état latent durant toute la vie de l'individu.

Mais il y a surtout l'herpès génital et ses terribles « feux sauvages de l'amour ». La maladie gâche la vie sexuelle d'un nombre croissant de citoyens. Près de 30 % des 500 femmes examinées par le Dr Allegria Kessous (dans le cadre d'une recherche qui ne portait pas sur l'herpès) avaient été infectées par le virus.

L'herpès génital se manifeste, lors de l'infection primaire, par des douleurs, des démangeaisons, des maux de tête et le gonflement des ganglions lymphatiques près de l'aine. Ces symptômes sont suivis de l'apparition de cloches d'eau qui ressemblent à des « feux sauvages » sur les organes génitaux externes.

Après la première attaque, le virus se cache dans les cellules nerveuses de la colonne vertébrale. C'est précisément ce qui complique le traitement. Les lésions réapparaissent sporadiquement, sous l'effet du stress, des menstruations, d'une relation sexuelle... ou du port d'un « jean » trop serré.

On ne meurt pas de l'herpès génital, comme l'a rappelé le Dr Langelier. « Par contre, les bébés de mères porteuses de ce virus risquent fort d'être contaminés au moment du passage dans le tractus génital ».

Il existe déjà, depuis 1977, un médicament contre l'herpès. Il s'agit de l'*Acyclovir*. Administré sous forme d'onguent, l'*Acyclovir* ne peut que réduire la durée d'une première éruption. Il est peu efficace pour contrer le virus dans les manifestations qui suivent.

Selon le Dr Yves Langelier, l'effet combiné du nouveau peptide et de l'*Acyclovir* pourrait réduire davantage la durée des éruptions.

Le médicament qui pourrait voir le jour suite à la découverte des chercheurs montréalais aura l'avantage de s'attaquer au virus à l'état latent. On ne connait toutefois pas encore son rôle sur la récurrence du virus.

Le peptide synthétisé pourrait servir à traiter d'autres virus, soit ceux de la varicelle, du zona et de la mononucléose infectieuse. Le nouveau produit aidera aussi à combattre des maladies qui s'attaquent aux animaux.

Par ailleurs, le Dr Brazeau a avoué que son équipe partageait sa découverte avec des chercheurs écossais.

La commission Rochon pourrait recommander d'étendre le principe du salariat pour les médecins

MAURICE GIRARD

CAP-AUX-MEULES (PC) - La Commission d'enquête Rochon sur les services de santé et les services sociaux pourrait recommander au gouvernement d'étendre à d'autres régions périphériques le principe du salariat pour les médecins.

Sans contester ouvertement le mode actuel de rémunération des médecins et entraîner un mouvement de contestation de leur part, la Commission Rochon abordera la question par la bande, dans le chapitre qu'elle consacrera aux moyens qui pourraient être mis en place pour garantir une meilleure accessibilité de la population de toutes les régions aux services de santé.

Appliquée de façon partielle dans la région de la Gaspésie et exclusive aux Iles-de-la-Madeleine, la rémunération "à vacation" des praticiens de la santé consiste à baser le salaire - dépassant dans la plupart des cas les $100,000 - sur le nombre d'heures travaillées dans une année plutôt qu'en fonction du nombre de patients traités en cabinet.

En exportant la pratique à d'autres régions périphériques, la mesure permettrait de renforcer les dispositions déjà mises en place par le ministère de la Santé et des Affaires sociales pour combler la pénurie constante de médecins et spécialistes en province.

Selon le président de la commission, l'expérience des 14 médecins des Iles-de-la-Madeleine est suffisamment concluante pour servir de modèle ailleurs au Québec. « Il y a sûrement-là une piste qu'il faut examiner », dit Jean Rochon.

Puis, il ajoute: « Notre impression, c'est que la pratique a beaucoup de sens. Elle évite toute compétition entre les médecins, qui travaillent en complémentarité. Ca permet aussi de répartir le travail de façon la plus productive et la plus accessible possible. Sans être pris par ce qui finit toujours par gaspiller les relations, c'est-à-dire calculer les actes les plus payants et cmbien on a fait à la fin de l'année ».

En plus de recevoir des honoraires fixes, les médecins des Iles doivent s'astreindre à effectuer une série de tâches, tout en développant des « pointes de spécialité ». A leur grande satisfaction puisqu'ils peuvent « sortir » de leur spécialité, ce que ne permettrait pas la pratique dans les régions centrales.

Même si elle n'est pas spécifiquement mandatée d'examiner le type de rémunération des médecins, la Commission Rochon abordera ce volet de la médecine, qui a d'ailleurs soulevé plusieurs interventions au cours des audiences tenues à travers la province.

« Au niveau de l'analyse, sûrement que toute la question de la rémunération sera abordée comme un des éléments reliés à l'accessibilité des services en dehors des grands centres urbains. On n'aura pas le choix de l'analyser. Ce qui va en ressortir au niveau des recommandations, il n'est pas possible de le dire tout de suite », précise le président de la commission.

Toutefois, M. Rochon ne veut pas se prononcer sur l'affirmation des promoteurs du salariat pour les médecins, qui prétendent que la rémunération à l'acte comporte intrinsèquement un élément inflationniste, qui serait responsable d'un accroissement des coûts de la santé au Québec, encore plus que l'abus présumé du système par les citoyens.

La Commission Rochon a mis un terme hier à sa visite aux Iles-de-la-Madeleine. Onze activités ont été organisées au cours de cette semaine, permettant de rencontrer 116 Madelinots.

Au cours des prochaines semaines, M. Rochon et les commissaires Harvey Barkun, Janine Bernatchez-Simard, Roger Bertrand, Jean-Pierre Duplantie et Norbert Rodrigue, ainsi que le secrétaire Guy Gélineau, s'appliqueront à la rédaction d'un rapport préliminaire.

En août, ils effectueront une pause afin de visiter, dans la semaine du 16, le Grand Nord. Ils se rendront d'abord à Chisasibi, puis Povungnituk avant de terminer leur tournée à Kujjuak.

8% 8%

Le gouvernement fédéral vous offre du bilinguisme à rabais!

Le gouvernement fédéral a mis en disponibilité 8% de ses traducteurs, soit 80 personnes.

Cela équivaut à une réduction de 8% de votre droit à des communications gouvernementales de qualité dans votre langue.

Saviez-vous que, l'an dernier, les seuls traducteurs à l'emploi du gouvernement ont dû traduire plus de 209 000 000 de mots pour vous offrir des communications gouvernementales dans votre langue?

Saviez-vous que la traduction des délibérations de la Chambre et du Sénat est livrée dans les 3 heures? Que les documents des comités parlementaires sont traduits dans un délai de 12 à 72 heures selon la priorité des textes?

Saviez-vous que les services multilingues du gouvernement assurent la traduction de quelque 60 langues étrangères? Principalement de l'allemand, du russe ou de l'espagnol vers le français ou l'anglais.

8% de réduction

Une réduction de 8% au Bureau des traductions, c'est du bilinguisme à rabais. C'est une réduction du sens professionnel du traducteur. De son souci du détail. De sa préoccupation de rendre fidèlement le message de l'auteur. C'est une réduction de sa capacité de fournir un travail de qualité.

Des traducteurs de l'extérieur pourraient difficilement vous offrir la même passion de la qualité. Parce que pour vous, c'est plus qu'une question de langue... C'est une question de pays.

CUPTE SCEPT
Syndicat canadien des employés professionnels et techniques

8% 8%

ARTS ET SPECTACLES

Le cinéma allemand à l'honneur au FFFM

CINÉMA

ANGÈLE DAGENAIS

Une sélection de 14 longs métrages allemands et la présence de nombreuses personnalités du renouveau cinématographique d'Allemagne fédérale seront certainement l'un des points d'intérêt du 10e Festival des films du monde de Montréal, du 21 août au 1er septembre.

Helma Sanders-Brahms, la réalisatrice du film *Allemagne, mère blafarde* (1980), viendra à Montréal présenter son dernier long métrage, *Laputa*, en compétition officielle. Reinhard Hauff reviendra, pour sa part, avec le film qui s'est mérité le premier prix (Ours d'or) du Festival de Berlin cette année, *Stammheim*, un docudrame basé sur le procès de la bande à Baader-Meinhof. Ce film figurera dans la section « hors-concours ». Christel Buschman sera également à Montréal pour la présentation de son film, *Amère Déception*, de même que la cinéaste d'origine finlandaise Ingemo Engstrom pour *Fuite vers le nord*.

Les cinéphiles pourront voir, dans la section « hors-concours » du FFFM, le fameux *Rosa Luxembourg*, de Margarethe von Trotta, qui a mérité à son interprète principale, l'actrice Barbara Sukowa, le prix *ex-aequo* de la meilleure interprète féminine au dernier Festival de Cannes.

Parmi les autres présentations allemandes, notons *L'Attaque du présent sur les temps qui restent*, d'Alexandre Kluge, mettant en vedette Armin Müller-Stahl, bien connu des adeptes du FFFM, *Tarot*, de Rudolf Thome, d'après le roman, *Les Amitiés sélectives*, de Goethe, un film qui prêtera certes à controverse, *Sauvez Hitler*, de Herbert Aschternbusch, *Pas de morale pour un virus*, de Rosa von Praunheim, dénonçant le sort réservé aux victimes du sida, *Sera posible el Sur*, de Stefan Paul, qui relate la tournée latino-américaine de la chanteuse argentine Mercedes Sosa, *La Femme toquée*, de Pia Frankenberg, un film sur les années 80, etc.

★

Prix du public. Celles et ceux qui ont suivi le 2e Festival international de films et vidéos de femmes de Montréal, qui vient de s'achever, seront sans doute heureux de savoir que c'est le film *Beyond Sorrow, Beyond Pain* (1983), de la cinéaste suédoise Agneta Elers Jarleman, qui s'est mérité le prix du public. Ce film, rappellons-le, décrit les amours d'un couple de cinéastes dont l'un des membres subit un grave accident qui le laisse aveugle et à demi-paralysé. Ce prix est accompagné d'une bourse de $ 500.

Le deuxième prix *ex-aequo* va à *Madame P.* (1985), de la cinéaste belge Ève Bonfanti, et à *Dark of the Night* (1984), de la Néo-Zélandaise Gaylene Preston.

Plus de 4,000 cinéphiles ont assisté en dix jours aux projections de ce festival rehaussé par la présence de quelque 25 réalisatrices de films et de vidéos.

★

Festival du nouveau cinéma. À sa 15e édition, le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal est la plus ancienne manifestation cinématographique du Canada. Il se tiendra cette année du 16 au 26 octobre dans trois salles : le Milieu, le cinéma Parallèle et la Cinémathèque québécoise. Claude Chamberlan, son directeur, reçoit les inscriptions pour le Marché du film et de la vidéo qui s'y greffe.

Photo Jacques Grenier

La cinéaste allemande Helma Sanders-Brahms participera au Festival des films du monde.

★

Images de l'autre Amérique. Se faufilant entre le Festival des films du monde et le Festival du nouveau cinéma, le 2e Festival international de films sur l'Amérique latine — du 19 au 25 septembre, au cinéma du Milieu — éprouve des difficultés, cette année, à trouver du financement public. Initié par un organisme de coopération internationale bien connu des Montréalais, Carrefour international, ce festival a connu, à ses débuts l'an dernier, un vif succès avec une assistance de 7,800 spectateurs à Montréal et à Québec, soit quelque 500 personnes par représentation.

Ce chiffre est d'autant plus révélateur, explique la responsable de l'événement, Céline Pelletier, que les films présentés sont en grande partie des documentaires et non pas des films de fiction — des courts et moyens métrages — et qu'ils visent à informer le public québécois des réalités sociales, politiques et culturelles latino-américaines.

Mis à part des commandites de $ 6,000 déjà assurées, le festival doit trouver $ 35,000 avant le 11 juillet pour pouvoir maintenir l'événement à l'automne et l'on espère que les pouvoirs publics réviseront leur décision. À ce chapitre, Carrefour international s'explique mal l'attitude de la Société générale du cinéma qui subventionne, prétend-elle, les festivals internationaux mais non « ethniques ». Carrefour international se demande pourquoi les fonctionnaires québécois de la SGC considèrent l'hémisphère nord de la planète comme territoire « international » et l'hémisphère sud, territoire « ethnique » . . . ?

La crise au Quat'Sous

Buissonneau à Latraverse : « Relis *Eux, ou la prise de pouvoir* ! »

ROBERT LÉVESQUE

Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir à Louise Latraverse, directrice artistique démissionnaire du théâtre de Quat'Sous, Paul Buissonneau, président de la compagnie, lui rappelle qu'il a déjà monté, au théâtre du Nouveau Monde, une pièce d'Eduardo Manet qui avait pour titre : *Eux, ou la prise de pouvoir*. Et il lui suggère de relire le texte !

La démission fracassante de Mme Latraverse, au Quat'Sous, mardi, est le résultat, selon la version offerte hier par le vice-président du théâtre, Benoit Mailloux, de l'échec d'une tentative de coup d'État dans laquelle Mme Latraverse aurait voulu changer les règles du jeu à l'intérieur de la compagnie pour faire en sorte d'obtenir un droit de veto sur les décisions du président, M. Buissonneau, et pouvoir modifier à son goût le rôle « historique » de la compagnie.

M. Mailloux révélait au DEVOIR, hier, que cette guerre larvée entre Mme Latraverse et la direction du Quat'Sous durait depuis quatre mois, que Mme Latraverse avait soumis une proposition de nouvelle définition des tâches à la direction administrative, et qu'à la lecture du texte de Mme Latraverse, on s'était aperçu qu'elle voulait changer de fond en comble le rapport de pouvoir à l'intérieur de la compagnie. Mme Latraverse tentait, selon M. Mailloux, de se réserver la possibilité, dans tout litige, et même après arbitrage du président et dans le cas où l'une des parties ne serait pas satisfaite du règlement, que le conseil d'administration soit à nouveau convoqué, pour qu'on puisse renverser la décision du président.

Dans l'offensive de Mme Latraverse, prétend M. Mailloux, le but visé était de faire du Quat'Sous, non plus un théâtre de création québécoise tel que l'entend M. Buissonneau, qui donne sa chance aux jeunes créateurs avant que ceux-ci ne poursuivent ailleurs leur carrière (ce qui, rappelle-t-il, est la fonction historique du Quat'Sous depuis sa fondation, au début des années soixante), mais un théâtre de diffusion nationale et internationale, qui s'accroche à la carrière des auteurs ou des pièces réussies, qui multiplie les reprises lorsqu'il y a une demande, qui s'occupe des tournées et qui, au surplus, crée ici des pièces étrangères dont la carrière a fait ses preuves à Londres, Paris, Berlin.

Benoît Mailloux, qui ne commente pas les accusations de « non-transparence dans la gestion des subventions » faites par la démissionnaire, et qui ne voit pas le départ de Mme Latraverse comme une catastrophe, mais l'occasion de revenir au rôle du Quat'Sous (« On préfère donner une chance de départ aux jeunes, et les laisser aller ailleurs après, au TNM, chez Duceppe », dit-il), a indiqué au DEVOIR que la saison 86-87, planifiée par Mme Latraverse avant sa démission, sera revue de fond en comble. Louise Latraverse n'avait prévu qu'une seule création québécoise, une reprise de *Being at home with Claude* de Dubois, et trois pièces étrangères. « Nous n'aimions pas cette saison . . . » dit-il, laissant entendre que le ou la remplaçante de Mme Latraverse aura à décider ce que le théâtre gardera ou non de cette programmation.

Devant l'évidence du succès remporté par Mme Latraverse à la direction artistique du Quat'Sous (salles combles, un public retrouvé, des pièces réussies, et québécoises, soit dit en passant), M. Mailloux le reconnaît et dit s'en réjouir mais réitère que Mme Latraverse voulait en prendre trop large et que le Quat'Sous n'aime pas cette façon de procéder. « L'ego de qui que ce soit ne peut être supérieur à celui de la maison », commente-t-il.

Paul Buissonneau, qui n'était toujours pas disponible hier, participait, en soirée, à une séance du comité exécutif dans les locaux du théâtre. Le Quat'Sous, qui formera un comité pour trouver un nouveau directeur artistique (ou une nouvelle directrice), se donne jusqu'au 1er août pour remplir le poste laissé vacant par Louise Latraverse, et celui laissé par Pierre Bernard, l'attaché de presse dont le rôle a été capital dans la relance du Quat'Sous, ce que reconnaissait hier M. Mailloux, et ce qu'a confirmé Paul Buissonneau dans une lettre remise à M. Bernard où il dit lui souhaiter « un travail à ta mesure et ta démesure », et souhaite le revoir « après l'orage électrique ».

Une chose est sûre : Paul Buissonneau re reviendra pas à la direction artistique du Quat'Sous. Et si Louise Latraverse a déjà rappelé, à l'émission *Avis de recherche*, qu'elle et M. Buissonneau se lançaient des assiettes par la tête, dans un temps plus heureux . . ., à quoi faudra-t-il s'attendre dans les prochains jours ? Une affaire à suivre.

Jorge Luis Borges inhumé

GENÈVE (AFP) — Plusieurs centaines de personnes ont assisté, hier, à la cathédrale Saint-Pierre de Genève, à la messe funèbre célébrée à la mémoire de l'écrivain argentin Jorge Luis Borges, décédé samedi dernier, qui a été inhumé au cimetière de Plainpalais, non loin de Jean Calvin, le père de la Réforme.

Vêtue de blanc, la couleur de deuil de son pays, le Japon, Mme Maria Kodama, la veuve de Borges, avait les traits tirés et le regard fixé sur le cercueil de son mari recouvert de roses blanches.

L'Argentine était représentée par le secrétaire d'État à la Culture, M. Marco Aguinis, ses deux ambassadeurs à Berne et à Genève, MM. Enrique Quintana et Leopoldo Tettamanti, et l'Amérique latine par l'ensemble de son corps diplomatique à Genève. Le maire de la ville de Genève, M. Claude Ketterer, et le conseiller d'État (ministre cantonal) Pierre Wellhauser, représentaient le canton de Genève.

Parmi les personnalités présentes figuraient également l'écrivain français Marguerite Yourcenar, le visage recouvert d'un voile noir, et l'écrivain argentin Hector Bianciotti.

De nombreuses couronnes avaient été envoyées par ceux qui n'avaient pu se déplacer, notamment le président de la nation argentine et la présidente de la République islandaise.

Selon la volonté du défunt, qui avait reçu les derniers sacrements la veille de sa mort, alors qu'il n'était pas catholique pratiquant, le service religieux a été assuré par un prêtre et un pasteur. La grand-mère de Borges, devait d'ailleurs rappeler le pasteur, était de religion protestante méthodiste et lui avait appris à lire la Bible.

L'écrivain et poète argentin s'était installé, en décembre dernier, à Genève où il avait vécu quatre ans, durant la Première Guerre mondiale.

M. Émile à TM

Le jeune comédien Guillaume Lemay-Thivierge sera de la distribution du feuilleton à saveur rétro *Épopée rock*, qui reprend l'antenne en septembre à Télé-Métropole.

Une porte-parole de la station privée a indiqué lundi que l'interprète de M. Émile, dans le long métrage *Le Matou*, avait signé un contrat pour une dizaine d'épisodes; dans le feuilleton écrit par Monique Saint-Onge, il sera « le petit chenapan du quartier ».

La saison dernière, quatre comédiens d'*Épopée rock* avaient démissionné en bloc quand ils n'avaient pu obtenir, de la direction de Télé-Métropole, un droit de veto sur les dialogues de Mme Saint-Onge.

Photo AP

Kate Smith.

Décès de Kate Smith

RALEIGH, Caroline du Nord (Reuter) — Kate Smith, qui, par la manière dont elle l'interprétait, a transformé le *God Bless America*, d'Irving Berlin, en deuxième hymne national américain, est morte, mardi, après une longue maladie, à l'âge de 79 ans.

En 1982, le président Ronald Reagan s'était rendu chez elle, en Caroline du Nord, pour lui remettre la médaille de la Liberté, la plus haute décoration civile américaine.

Accusant un poids de 100 kg pendant toute sa carrière, elle avait gagné $ 35 millions en cachets de supervedette de la radio et de la télévision.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, elle couvrit 150,000 km pour se produire devant les troupes américaines, et ses activités pour la vente de bons destinés à l'effort de guerre permirent de réunir $ 600 millions.

Le président Franklin Roosevelt la présenta au roi George VI d'Angleterre en disant simplement : « Je vous présente Kate Smith, je vous présente l'Amérique. »

La Quinzaine sépharade

D'exil et de figures mythiques

CLÉMENT TRUDEL

Yolande Cohen proposait, lundi, une « *Apostrophes* sépharade », parmi les nombreuses activités de la Quinzaine sépharade qui se termine dimanche à Montréal.

Faire disserter six auteurs juifs nés en terre arabe sur l'exil, le déracinement ou l'enracinement, la nostalgie, l'Histoire, la recherche d'identité, les liens avec Israël et, bien sûr, l'ironie qui sert parfois à désamorcer les drames appréhendés, fut une tâche relativement facile. L'historienne Yolande Cohen (UQAM) recueillait de Shlomo Elbaz le constat du fait que la culture sépharade est « minorisée » en Israël, où pourtant plus de 50 % de la population a des ascendants *sefardim* (qui signifie Espagnols en hébreu). Ce qui n'empêche pas les sépharades d'aspirer à tirer les leçons de l'histoire pour en arriver à « vivre en harmonie » avec les Arabes, dont les ashkenazes (juifs davantage axés sur les valeurs « occidentales ») n'ont pas la même connaissance. Shlomo Elbaz attache beaucoup d'importance au désert, lieu de solitude, de réflexion et d'inspiration; il parle aussi de la quête de soi et de l'ambiguïté de la réunification/déchirure du peuple juif.

Haïm Zafrani (Paris), dira sa préférence pour le courant qui tente de « se maintenir sur le terrain de la convergence politique et culturelle » . . . André Elbaz (de l'université Carleton) a tendance à croire que, malgré la version la plus répandue, les juifs n'étaient pas aussi protégés des vexations et des attaques qu'on le croit, la « protection » officiellement fournie par les souverains musulmans (au Maroc) n'ayant pas nécessairement tenu en échec ceux qui enviaient ou détestaient les juifs. Et le sort fait aux sépharades en terre chrétienne ? On n'osa trop approfondir; là, dans le placard, devait bien se trouver l'Inquisition !

LE DERNIER SURVIVANT
V.F. THE QUIET EARTH
1:00, 3:00, 5:00, BERRI 7:00, 9:00
ST-DENIS · STE-CATHERINE 288-2115

WOODY ALLEN présente
HANNAH ET SES SOEURS
Ermitage 7.00 - 9.00
ST-DENIS JARRY 388-5577

MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE CÉSARS FÉVRIER '86
3 HOMMES et un couffin
Berri: 12:30, 2:50, 5:10, 7:30, 9:50. Complément de programme au Paradis: "100 JOURS À PALERME".
BERRI
ST-DENIS · STE-CATHERINE 288-2115
PARADIS
6215, RUE HOCHELAGA 354-3110

"OSCAR du MEILLEUR FILM ÉTRANGER"
L'histoire Officielle
Un film de Luis Puenzo
avec Hector Aterio/Norma Aleandro
BERRI 12:15, 2:35, 4:55, 7:15, 9:35
ST-DENIS · STE-CATHERINE 288-2115

SOYEZ LES PREMIERS À VOIR
LE PLUS GRAND SUCCÈS DE CANNES '86!
JEUDI LE 19 JUIN À COMPTER DE 14h30

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE
FESTIVAL DE CANNES 1986
14 ANS INDICATIF

"Un petit régal ... un miracle d'équilibre entre la délicatesse et la crudité... on oscille d'un Guitry '86 à Bergman, en passant par Woody Allen et Rohmer..."
— Le Nouvel Observateur

"Denys Arcand nous lance dans les jambes des grenades de gaz hilarant."
— Le Figaro

"Un film franchement émoustillant... On pleure beaucoup puis on se mouche et on se couche la bouche en coeur..."
— L'Express

"De loin le film le plus complexe et le plus ingénieux cette année à Cannes... À la fois vif, mordant, pertinent tout en étant lyrique... Un film que personne ne devrait manquer."
— Newsweek

CORPORATION IMAGE M & M ET L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA PRESENTE LE DECLIN DE L'EMPIRE AMERICAIN
UN FILM DE DENYS ARCAND
AVEC DOMINIQUE MICHEL DOROTHÉE BERRYMAN LOUISE PORTAL PIERRE CURZI
RÉMY GIRARD YVES JACQUES GENEVIÈVE RIOUX DANIEL BRIÈRE ET GABRIEL ARCAND
PRODUIT PAR RENÉ MALO ET ROGER FRAPPIER
IMAGE GUY DUFAUX MONTAGE MONIQUE FORTIER MUSIQUE FRANÇOIS DOMPIERRE SUR DES THÈMES DE HAENDEL
PRODUCTEUR DÉLÉGUÉ PIERRE GENDRON PRODUCTEURS RENÉ MALO ROGER FRAPPIER SCÉNARIO ET RÉALISATION DENYS ARCAND
PRODUIT AVEC LA PARTICIPATION DE TÉLÉFILM CANADA LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA DU QUÉBEC ET LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DISTRIBUTION: LES FILMS RENÉ MALO

Aujourd'hui: 2:30 - 4:30 - 7:30 - 9:15
(à compter de vendredi:
2:30 - 5:00 - 7:30 - 9:20)
CRÉMAZIE
ST-DENIS · CRÉMAZIE 388-4210
À L'AFFICHE!

INFORMATIONS INTERNATIONALES

PHILIPPINES

Début des discussions entre le gouvernement et la guérilla

MANILLE (AFP) — Des discussions informelles ont débuté entre représentants du gouvernement philippin et de la guérilla communiste, a indiqué hier le ministre philippin de la Défense, M. Juan Ponce Enrile.

Ce dernier a déclaré à la presse que des représentants des deux parties avaient engagé des « discussions informelles » sur les modalités d'éventuelles négociations.

Cette annonce constitue la première confirmation officielle de l'amorce de discussions après que la présidente Corazon Aquino eut lancé un appel à la guérilla communiste à négocier un cessez-le-feu et une solution politique au conflit qui dure depuis 17 ans.

Le Parti communiste philippin et sa branche armée, la Nouvelle armée du peuple (NPA), à recemment désigné un ancien journaliste, M. Satur Ocampo, pour représenter les maquisards aux discussions.

Les noms des cinq représentants du gouvernement n'ont pas été rendus publics.

Le gouvernement de Manille a également amorcé un rapprochement avec les insurgés du Front moro, des rebelles musulmans actifs dans l'île de Mindanao (dans le sud de l'archipel). On ignore encore si les premiers contacts déboucheront sur une négociations entre le Front moro et le gouvernement de Mme Aquino.

Photo ABC News via AP

Dans l'ordre habituel : Fatayer Abdellatif Ibrahim, Magied al-Molki, Bassan al-Achker, Ahmad el-Assadi.

Le procès des pirates de l'*Achille-Lauro* s'ouvre à Gênes

GÊNES (AFP, Reuter) — « *Ciao tutti* » (Salut à tous) : apparemment détendus, cinq accusés palestiniens du procès de l'*Achille-Lauro* ont comparu hier devant la Cour d'assises de Gênes pour répondre du détournement du « paquebot bleu » et de l'assassinat d'un passager américain infirme en octobre 1985.

Un grand absent, la véritable vedette du procès : Aboul Abbas, chef du Front de libération de la Palestine. Pour l'accusation, c'est lui qui a conçu et organisé le détournement du paquebot et de ses centaines de passagers dès les premiers préparatifs en avril 1985 jusqu'au dénouement avec la reddition du commando le 9 octobre.

Un bref incident propalestinien a marqué la première audience, par ailleurs plutôt paisible : quatre jeunes Allemands — âgés de 23 à 31 ans — se sont dressés dans la galerie réservée au public, derrière le consul des États-Unis, saluant le poing fermé pendant qu'une des leurs se mettait à lire une déclaration en anglais. « Camarades, nous sommes ici pour exprimer notre solidarité avec la révolution palestinienne », a eu le temps de crier une des deux jeunes femmes avant d'être traînée de force hors de la salle avec ses compagnons.

Les protestataires ont été placés sous la garde de la police. Le président du tribunal, le juge Lino Monteverde, devra décider s'il y a lieu de les poursuivre.

Il y a 16 accusés au total. Neuf d'entre eux sont en fuite. Un dixième, « le petit Youssef » (Ismail), un marginal qui a servi de guide au commando en Italie, actuellement en liberté provisoire, ne s'est pas présenté au tribunal.

Trois membres du commando, le chef, Magied al-Molki, Fatayer Abdellatif Ibrahim, surnommé « Rambo » par la presse, et Ahmad el-Assadi, le « repenti », ont suivi paisiblement, chacun dans sa cage, les questions de procédure soulevées par les avocats.

Un quatrième présumé pirate, Bassan al-Achker, mineur au moment des faits, sera jugé séparément par un tribunal pour mineurs.

Les deux autres accusés présents à l'ouverture du procès, Mohammed Issa Abbas, cousin du chef du FLP, convoyeur des armes du commando, et Gandura Mowfaq, arreté à Rome après le détournement, pourvoyeur de faux documents, se trouvaient dans la même cage.

Reagan donne le feu vert à la vente d'avions radar à Ryad

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a annoncé hier que l'Arabie saoudite avait rempli les conditions requises pour la vente de cinq avions radar américains AWACS et que leur livraison pourrait avoir lieu comme prévu.

Cette certification présidentielle avait été requise par le Congrès pour approuver la fourniture des cinq appareils, d'un montant de $3.5 milliards US, dans le cadre d'une vente d'armes de $8.5 milliards conclue en 1981 avec l'Arabie saoudite.

Le premier avion E-3A fabriqué par Boeing sera livré le 30 juin prochain et convoyé en Arabie saoudite les jours suivants. Les livraisons s'échelonneront jusqu'au 31 mars 1987.

M. Reagan a assuré les parlementaires américains que les Saoudiens avaient contribué de façon substantielle au processus de paix au Proche-Orient et qu'un accord avait été conclu avec Ryad pour assurer la sécurité des appareils remis à l'Arabie saoudite.

Dans une lettre aux dirigeants du Congrès, le président américain a indiqué que la livraison des AWACS « contribuera directement à la stabilité et à la sécurité de la région » et « diminuera les chances que des forces américaines puissent être amenées à intervenir pour protéger les gouvernements, les voies de navigation ou les ressources vitales pétrolières de la région » du Golfe.

M. Reagan a fait valoir que des appareils AWACS avaient déjà démontré au cours des cinq dernières années leur capacité de détecter des avions iraniens et que cela avait « dissuadé l'Iran de se lancer dans une escalade d'attaques contre des objectifs terrestres et dans les eaux du Golfe placés sous la protections saoudienne ».

Les principales conditions du transfert des appareils à l'Arabie saoudite auquelles Ryad a donné son accord sont les suivantes :

■ le droit pour les États-Unis de contrôler sur place les appareils. Le logiciel à bord des avions radar restera la propriété du gouvernement américain et aucun ressortissant d'un pays tiers ne pourra participer à l'entretien des avions sauf autorisation expresse ;

■ Washington et Ryad partageront en permanence toutes les informations recueillies par les AWACS et celles-ci ne seront pas fournies à des pays tiers, sauf accord mutuel préalable ;

■ les avions radar à usage exclusivement défensif opéreront uniquement au-dessus du territoire saoudien, sauf accord préalable des deux gouvernements.

M. Reagan a fait valoir que l'Arabie saoudite avait « publiquement condamné le terrorisme et les actions terroristes » et « a pris des mesures concrètes pour s'opposer au terrorisme quelle que soit son origine ».

Parmi les efforts saoudiens en faveur du processus de paix au Proche-Orient, M. Reagan a cité le plan Fahd de 1981 adopté par le sommet arabe de Fès en 1982 qui, a-t-il estimé, constituait « une acceptation implicite du droit d'Israël à exister en sécurité ».

Le président américain a également mentionné « le soutien tacite » apporté par Ryad aux efforts de paix du roi Hussein de Jordanie.

Haïti : la revanche des cochons créoles

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Exterminés en masse il y a quatre ans par le régime du président Jean-Claude Duvalier pour être remplacés par des cochons blancs américains, les cochons créoles ont pris une éclatante revanche avec la chute du dictateur haïtien le 7 février dernier.

La signature la semaine dernière par le ministre haïtien de l'Agriculture, M. Gustave Menager, et l'ambassadeur de France à Port-au-Prince, d'un accord pour l'introduction de cochons créoles ou cochons planches en Haïti, marque le premier pas pour le repeuplement porcin du pays, qui constituait une des revendications des paysans mais aussi de la population urbaine.

Après le départ de « Baby Doc », « l'affaire cochon », comme on l'appelle en Haïti, était devenue l'un des principaux sujets de débat. Organisations paysannes, mouvements vaudouisants, conférence épiscopale, agronomes, syndicats, partis de toutes tendances, avaient pris fait et cause pour le cochon créole contre le cochon blanc.

Le président du Conseil national de gouvernement (CNG), le général Henri Namphy, lui-même, n'avait pas hésité à aborder la question dans son discours du 7 juin fixant les grandes lignes de son calendrier politique. Car ce sont à la fois la subsistance de la paysannerie, la célébration du culte vaudou et le développement autonome de l'agriculture du pays, voire pour certains son indépendance nationale, qui sont en jeu.

L'affaire a commencé en 1982 avec l'abattage systématique décidé par le régime précédent, grâce à une aide financière de $23 millions US des États-Unis et du Canada, des 1.2 millions de cochons créoles d'Haïti, à cause ou sous prétexte, selon certains, d'une épidémie de peste porcine africaine.

Cette opération « d'assainissement » menée sous la pression des éleveurs américains désireux d'avoir la mainmise sur l'élevage porcin dans les Caraïbes, selon les organisations paysannes haïtiennes, permit à certains notables de l'ancien régime de s'enrichir au passage.

Le cochon créole — haut sur patte, efflanqué, groin allongé —, nouri de peaux de bananes et autre déchets végétaux, disparut des campagnes. À sa place le gouvernement Duvalier permit l'introduction de cochons américains (40,000 aujourd'hui), gras et roses à souhait mais dont l'entretien nécessite l'importation de céréales et de produits vétérinaires des États-Unis, occasionnant des charges financières hors de portée du paysan haïtien.

Pour comble, dans un pays qui compte 80 % d'analphabètes, les manuels pour l'élevage des porcs blancs parvinrent en anglais.

Les paysans haïtiens furent ainsi privés de leur principale source de revenu.

Il était notamment de tradition que lors de la rentrée scolaire le petit paysan sacrifie un cochon dont la vente lui permettait de payer les droits de scolarité et les livres de ses enfants.

La disparition du cochon créole portait ainsi atteinte directement à l'enseignement et l'éducation. Qui plus est, elle mécontenta fortement les vaudouisants, majoritaires dans le pays, pour qui « les dieux » n'acceptent que les cochons noirs en sacrifice. Selon la presse, le président Duvalier avait d'ailleurs pris la précaution de conserver quelques specimens dans sa ferme de Croix des Bouquets.

Pour nombre de commentateurs « l'affaire cochon » a marqué l'entrée de la paysannerie sur la scène politique et contribué de manière décisive à la chute du régime Duvalier. Au lendemain du 7 février, les pétitions en faveur du repeuplement en porcs créoles fusèrent de toute part.

Après les organisations vaudouisantes, la conférence épiscopale à son tour prit parti pour le cochon planche ainsi que les principaux partis politiques.

Aussi la signature de l'accord entre la France et Haïti a-t-elle été saluée en termes élogieux par la presse. Dans quelques semaines 200 cochons créoles, don de la France à Haïti, débarqueront, dans l'île de la Tortue où ils seront mis en quarantaine. Ils seront ensuite conduits vers des centres de reproduction à l'intérieur du pays où ils se multiplieront sous la bonne garde de plusieurs organisations internationales non gouvernementales.

ISRAËL

Député critiqué pour avoir vu Arafat

JÉRUSALEM (Reuter) — Des députés israéliens de la coalition gouvernementale ont demandé hier que soit traduit en justice leur collègue arabe Mohammed Miari parce que ce dernier a avoué s'est entretenu avec le président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat.

M. Miari, un avocat de 47 ans qui est l'un des deux députés d'un petit parti pacifiste, la Liste progressiste judéo-arabe pour la paix, a déclaré mardi qu'il avait rencontré M. Arafat, à deux reprises, en Tunisie et au Maroc, pour parler du processus de paix au Proche-Orient.

M. Miari a ajouté qu'il n'avait enfreint aucune loi, puisqu'il ne s'était pas rendu dans des pays en guerre avec Israël et que ses contacts visaient à promouvoir la paix.

MEXIQUE

Union de la gauche

MEXICO (Reuter) — Onze partis de gauche représentant 15 % environ de l'électorat mexicain ont annoncé qu'ils allaient former un front commun pour participer aux élections présidentielles de 1988.

Au cours d'une conférence de presse mardi, ces partis ont abondamment critiqué le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir), dénonçant notamment l'absence de libertés politiques, la fraude électorale et l'indifférence à laquelle se heurtent les paysans qui réclament la propriété de leurs terres.

Dans un communique conjoint, ils accusent le gouvernement de sacrifier la souveraineté nationale en continuant à rembourser la dette extérieure (environ $98 milliards US), dont le seul paiement des interets pourrait s'élever cette année à $9 milliards.

Le nouveau front, qui n'a pas encore de nom, s'est engagé à lutter contre la législation électorale qui n'autorise pas les fronts communs à participer aux élections, a annoncé M. Pablo Gomez, secrétaire général du Parti socialiste unifié (PSUM).

Depuis l'avènement du Sanctuaire du Mont-Royal, vous n'avez plus à subir les épreuves de l'entretien de la maison. Ces perpétuelles inquiétudes domestiques sont enfin disparues. Définitivement. Les gens aux goûts éclectiques l'ont compris. Ce qui explique le succès que nous connaissons.
Au Sanctuaire, tout concourt à assurer votre bien-être. Un édifice construit selon des techniques modernes qui réduisent l'entretien au minimum. Des administrateurs compétents et une équipe de professionnels qui s'occupent de tout. Une surface habitable immense, bien planifiée – avec des «pièces» de rangement – et qui peut même être aménagée en fonction de vos besoins. Des cuisines, des dînettes, des salons et des salles à manger avec une vue superbe. Des baies vitrées sans fin qui laissent entrer le soleil. Chez vous, il sera encore plus beau...

PHASE IV: LA DERNIÈRE le sanctuaire du mont-royal
Accédez à un nouveau mode de vie.

CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT: 6,100 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL (514) 738-8000 DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS.
1 ch. à coucher: 1,036 pi.car. + $133,500 + /2 ch. à coucher: 1,274 pi.car. + $172,500 + /3 ch. à coucher: 1,711 pi.car. + $214,500 + /Penthouse: 2,519 pi.car. + $457,500 + (SELON DISPONIBILITÉ)

BIENTÔT!
LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE

Escapades VIA

Niagara en cinérama

Explorez cette merveille de la nature... sous tous ses angles!

Prenez une Escapade VIA Rail à Niagara Falls! Montez au belvédère pour mieux contempler les chutes! Explorez les îles Dufferin, les rapides Whirlpool! Empruntez les tunnels panoramiques Table Rock qui vous conduisent derrière les chutes ou allez les voir de plus près, à bord du **"Maid of the Mist"!** Ne manquez pas les spectacles de baleines et d'otaries, la petite ferme, les manèges, etc.! Mais aussi, prenez le temps d'admirer la beauté de la région: sa végétation luxuriante, ses fleurs, ses fruits. Niagara Falls: nouveaux mariés ou pas... vous en tomberez amoureux.

Les Escapades VIA Rail, c'est la solution rêvée pour des mini-vacances sur mesure. Nous vous offrons l'aller-retour en train, un choix judicieux d'hôtels et d'excursions. Composez votre séjour, à votre gré... et laissez-nous faire le reste! Communiquez avec votre agent de voyages ou VIA Rail au **871-1331**. Le service téléphonique de VIA est disponible 24 heures sur 24. Nous nous occupons de tout pour vous.

De **Montréal**
À partir de
136,00$

Prix minimum par personne. Comprend le transport aller et retour en voiture-coach, une nuit à l'hôtel (occupation double), les frais de planification et d'exploitation, et les taxes, lorsqu'elles sont applicables. Les prix sont sujets à changement sans préavis et peuvent varier selon l'hôtel, les activités choisies et la date de départ. Certaines conditions peuvent s'appliquer. **Renseignez-vous sur les économies que vous pouvez réaliser grâce au tarif Ambassadeur et au tarif de groupe.**

Détenteur d'un permis du Québec et de l'Ontario

EN TOUTE MAGIE!
VIA Le réseau canadien de trains voyageurs

Le combat contre l'apartheid

L'Afrique se réveille

PAULE DES RIVIÈRES

« Même si elle a mis du temps à se réveiller, l'Afrique est désormais mobilisée contre l'apartheid », affirme le président de la seule association pan-africaine des droits de la personne, M. Charles Tchoun Gang.

En ce qui a trait à l'Occident, M. Tchoun Gang prévient que « la communauté internationale est en train de rater le grand rendez-vous moral de notre siècle ».

Juriste du Cameroun, M. Tchoun Gang était de passage à l'université de Montréal il y a quelques jours. L'Association qu'il a fondée en 1979 est présente dans 42 pays d'Afrique. Elle travaille à la défense des droits de la personne à travers le continent — « l'Afrique est minée de dictatures », dit-il — mais le cas de l'Afrique du Sud occupe présentement la majeure partie des membres de l'association.

M. Tchoun Gang n'excuse pas la passivité de l'Afrique vis-à-vis le régime raciste de Pretoria et il n'hésite pas à dire qu'elle « n'a pas fait le nécessaire ». Mais il note un changement et parle aujourd'hui « d'une prise de conscience extraordinaire d'un bout à l'autre du continent ».

Le premier ministre du Zimbawbwe, M. Robert Mugabe, a d'ailleurs fait allusion lundi, pour la première fois, à une éventuelle intervention militaire pan-africaine en Afrique du Sud.

Les indices de « mobilisation » de M. Tchoun Gang sont d'un autre ordre : il souligne que l'école accorde une place de plus en plus grande à l'histoire et la dénonciation de l'apartheid.

L'avocat, qui est professeur à l'Institut supérieur des sciences économiques de Douala, note aussi avec plaisir qu'après 23 ans d'existence, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a finalement fait de la lutte contre l'apartheid une priorité. Son président, M. Abdou Diouf a vigoureusement dénoncé la complaisance de l'Occident cette semaine à la conférence de l'ONU sur les sanctions contre l'Afrique du Sud à Paris.

Enfin, M. Tchoun Gang note qu'« un nombre croissant de chancelleries d'Afrique tiennent compte, dans leurs transactions avec l'étranger, de la position des pays vis-à-vis de l'Afrique du Sud ».

Mais le commerce de l'Afrique avec l'Afrique du Sud reste le grand achoppement. Beaucoup de travail reste à faire, note M. Tchoun Gang, pour qui l'adoption de sanctions économiques contre Pretoria est une absolue nécessité.

M. Tchoun Gang divise son continent en trois catégories. La Côte-d'Ivoire, quasiment seule à affirmer haut et fort que le dialogue entre Pretoria et les mouvements de libération est nécessaire, occupe une place à part. Viennent ensuite les quelque 40 États que M. Tchoun Gang qualifie « d'hypocrites » parce qu'ils dénoncent l'Afrique du Sud tout en continuant, dans la coulisse, à commercer avec ce pays.

Charles Tchoun Gang

La situation est tout autre pour les cinq pays de la « ligne de front » — la Zambie, le Zimbabwe, le Mozambique, le Botswana, la Tanzanie et l'Angola — et le Lesotho qui ne peuvent survivre sans l'Afrique du Sud. Les trois quarts de la main-d'oeuvre masculaine du Lesotho, par exemple, travaillent dans les mines d'or et de charbon d'Afrique du Sud.

« Sur le plan moral, tout le monde est d'accord (pour condamner l'apartheid). Mais les intérêts économiques de l'Occident en Afrique du Sud sont tels que les pays craignent d'être les perdants d'un changement de régime à Pretoria. Ils craignent que la coopération économique change de camp », a-t-il dit au DEVOIR au cours d'une entrevue récente.

Selon M. Tchoun Gang, ces craintes ne sont pas justifiées. Il cite le cas du Zimbabwe où « le principal partenaire économique reste la Grande-Bretagne, qui s'est si longtemps opposée à l'indépendance ».

Aujourd'hui, en Afrique du Sud, les principaux intérêts économiques sont anglais, américains et allemands. En tête de liste, la Grande-Bretagne importe chaque année $1.5 milliard US d'Afrique du Sud. Mais, surtout, Pretoria doit rembourser à Londres, Bonn et New York, une dette qui frise les $30 milliards. De plus, 60 % de la consommation de pétrole l'Europe passe par la route du Cap, dont la sécurité est assurée par Pretoria.

« Les Blancs auront nécessairement leur place dans un futur régime. Aucun mouvement de libération ne voudra, ni ne pourra jeter les Blancs à la mer. »

COLOMBIE

L'énigme Barco

RAMON GORRIARAN
Inter Press Service

BOGOTA — M. Virgilio Barco, le président désigné de Colombie, reste pour bien des Colombiens une énigme.

Celui qui emménagera au Palais présidentiel le 7 août grâce aux 60 % de voix recueillies par son parti, le Parti libéral, aux élections présidentielles du 25 mai, est en effet peu loquace. Et lorsqu'il n'est pas avare de paroles, ses propos sont bien souvent vagues et prudents.

En regroupant cependant certaines de ses déclarations et en tenant compte du passé politique des libéraux, il ressort ceci : avec M. Barco à la barre, aucun changement majeur n'est à prévoir dans la politique intérieure ou étrangère de la Colombie.

« Nous devons nous jeter, avec foi et optimisme, dans la bataille pour la reconstruction nationale pour le bénéfice de tous les Colombiens. » Avec cette phrase pour le moins sibylline, M. Barco, 64 ans, quittait Bogota le lendemain des élections pour quelques jours de repos au Mexique.

À ceux qui n'auraient pas très bien compris, M. Barco devait préciser lors d'une interview télévisée qu'il fallait cimenter la paix en Colombie et dans la région tout en donnant un coup de fouet à l'économie pour endiguer le chômage.

Lorsqu'on lui demande ce qu'il pense de l'« expansion » économique qu'a connue la Colombie ces dernières années, le prochain chef de l'exécutif colombien répond : « Ça dépend ce que l'on entend par 'expansion'. Le chômage, par exemple, est en pleine expansion, le coût de la vie aussi. »

S'il y a un sujet sur lequel cet ingénieur formé aux États-Unis a des idées claires, c'est peut-être bien en matière de politique étrangère.

M. Barco a promis de conserver l'appui de son pays au groupe de Contadora, dont fait partie la Colombie avec le Venezuela, le Mexique et le Panama.

Mais, prend-il soin de préciser, « les premiers objectifs de la Colombie sont de protéger sa souveraineté ». Selon lui, les efforts déployés depuis trois ans par le groupe de Contadora pour trouver une solution négociée aux conflits d'Amérique centrale ne peuvent venir qu'au second plan dans l'ordre de ses priorités.

Autre sujet d'importance pour M. Barco : les relations avec le Venezuela. Le président désigné a clairement indiqué qu'il consacrerait une bonne partie de son temps à régler le litige de son pays avec Caracas au sujet d'îles situées au large des côtes des deux pays.

Les deux pays voisins ne s'entendent pas non plus sur la délimitation des frontières dans le golfe de Maracaibo, riche en pétrole.

Les observateurs s'interrogent d'autre part sur la politique que suivra le prochain président à l'égard des mouvements de guérilla dont la présence se fait sentir à l'échelle du pays, et avec lesquels le président sortant Belisario Betancur a cherché à conclure un accord de paix.

Vague une fois de plus sur ce sujet, M. Barco déclare tout au plus qu'il aura la « poigne ferme » face aux maquisards et que les forces armées colombiennes peuvent compter sur son appui dans leur campagne contre les rebelles.

Des quatre groupes de guérilla, seules les Forces armées révolutionnaires de la Colombie (FARC) ont respecté le cessez-le-feu signé avec le gouvernement en 1984.

Avec son « bras » politique, l'Union populaire (UP), les FARC ont même participé aux élections du 25 mai et son candidat, M. Jaime Pardo, s'est classé troisième avec quatre pour cent des voix, derrière le conservateur Alvaro Gomez.

M. Barco n'a bien sûr pas manqué l'occasion de féliciter la décision des FARC de participer aux présidentielles mais il garde, une fois de plus, le silence lorsqu'il s'agit de négocier ou non avec les rebelles.

Gouverner pour le Parti libéral n'est pas chose nouvelle puisque les libéraux et les conservateurs se sont succédé en alternance en vertu d'un accord de 1958 visant à mettre fin à un siècle de violence politique entre les deux formations centristes.

M. Barco a d'ailleurs déjà été ministre et diplomate en plus d'avoir assumé plusieurs fonctions gouvernementales en province.

Malgré la confortable majorité dont jouit le Parti libéral au Congrès, depuis les législatives du 9 mai, M. Barco sait qu'il n'a pas de temps à perdre pour redresser l'économie de son pays.

En attendant, les Colombiens voudraient bien que leur prochain président se montre un peu plus loquace.

CASSINA
BRUNATI
SAPORITI
B & B ITALIA
ZANOTTA
INTERLUBKE

LE CHÂTEAU D'AUJOURD'HUI VOUS PROPOSE LA QUALITÉ DES GRANDS MAÎTRES DU DESIGN CONTEMPORAIN

3 MOIS SANS INTÉRÊT

Si vous achetez une pièce de nos collections entre le 19 et le 30 juin, vous ne paierez qu'un dépôt de 30% du montant de votre achat. Si vous réglez le solde de votre compte le 12 octobre 1986 ou avant, vous ne paierez aucun intérêt durant cette période.

De plus, Château vous invite à exiger votre carte Château pour effectuer tous vos achats avec possibilités de financement à long terme.

L'offre est valable sur tous les meubles en échantillonnage et en stock.

du 19 au 30 juin 1986

JUSQU'À 30% DE RABAIS SUR PLUSIEURS DE NOS COLLECTIONS

TOUTES NOS COLLECTIONS SONT GARANTIES 5 ANS.

1125, boul. Saint-Martin
LAVAL (Québec)
H7S 1M8
Téléphone: 382-4710
Télex: 055-61580

6370, rue Saint-Hubert
MONTRÉAL (Québec)
H2S 2M2
Téléphone: 273-7258

6375, rue Saint-Hubert
MONTRÉAL (Québec)
H2S 2L9
Téléphone: 273-7788

Complexe Desjardins
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B8
Téléphone: 288-4191

Château d'aujourd'hui
LE CHÂTEAU D'AUJOURD'HUI

De qualité supérieure, voici les plus belles versions des fauteuils signés Marcel Breuer.

Voici quelques exemples des rabais que nous vous offrons.

Chaise S27
Prix courant : 198 $
Spécial :129 $

Chaise S25B
Prix courant : 271 $
Spécial :179 $

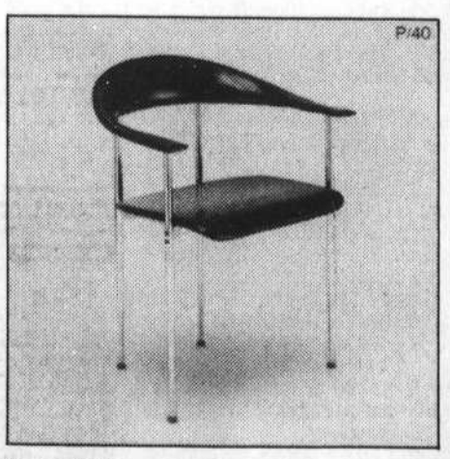

Chaise P40
Prix courant : 363 $
Spécial :269 $

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Lise Bissonnette, Jean-Guy Duguay, Jean Francoeur

Directeur de l'information: Christian Bellavance
Directeurs adjoints: Pierre Beaulieu, Serge Gosselin

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

UNE RÉFORME URGENTE

IL AURA fallu cinq ans et cinq ministres de l'Éducation pour que s'amorce enfin la réforme urgente de la formation professionnelle au secondaire. En déposant lundi le plan d'action du gouvernement, le ministre, M. Claude Ryan, a mis fin à l'incertitude qui régnait depuis trop longtemps dans les milieux de l'éducation sur l'avenir de ce secteur névralgique.

Déjà en 1982, le gouvernement précédent avait tenu une vaste consultation sur des propositions de « relance et de renouveau » de la formation professionnelle. Incapable de concevoir un projet de réforme acceptable par les principaux agents impliqués, et paralysé par des divisions internes graves, le gouvernement du Parti québécois fut impuissant à poursuivre jusqu'à son terme le processus qu'il avait lui-même entamé. Le projet soumis par le ministre Ryan n'est certes pas parfait, mais il a l'immense mérite d'engager les changements nécessaires. Le débat a décidément assez duré. Il est temps de passer à l'action, d'autant que dans sa forme actuelle, le plan proposé répond, globalement du moins, aux attentes de la plupart des groupes concernés.

■

Les problèmes de la formation professionnelle au secondaire sont connus : déclin dramatique des effectifs étudiants, marginalisation de l'enseignement professionnel par rapport à la formation générale, difficultés éprouvées par les diplômés sur le marché du travail, augmentation du nombre de décrocheurs, réduction considérable du nombre d'options offertes dans les commissions scolaires, vieillissement et détérioration des équipements, stagnation des sommes consenties pour le perfectionnement et le recyclage des enseignants ... L'organisation actuelle de la formation professionnelle est déficiente sous plusieurs aspects et des milliers de jeunes se retrouvent en conséquence sous-scolarisés et mal préparés à entrer sur le marché du travail.

On ne peut que souscrire entièrement à l'objectif central de la réforme proposée : accroître la scolarisation en donnant aux élèves une formation générale et professionnelle plus solide. L'organisation actuelle de l'économie et du marché du travail exige en effet une main-d'oeuvre mieux qualifiée, apte à s'adapter rapidement à l'évolution rapide des métiers et des technologies.

Désormais, la formation professionnelle ne pourra débuter qu'au terme des études secondaires ou si l'étudiant est âgé de 17 ans et qu'il a obtenu les crédits requis de la 3e ou 4e secondaire, selon le titre postulé (certificat ou diplôme). Dans le régime actuel, l'élève peut opter pour le professionnel « court » dès la 3e année et le professionnel « long » en 4e année. Ce système, dont l'anachronisme a été maintes fois dénoncé, sera remplacé par deux « filières ».

La première prépare à des métiers faisant davantage appel aux habiletés manuelles, comme briqueteur-maçon, cordonnier, plâtrier, peintre en bâtiment ... et conduit au certificat d'études professionnelles. La seconde, qui permet l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles, donne accès à des métiers exigeant un degré plus élevé de qualification théorique, comme par exemple l'agent de bureau, la coiffeuse, l'électricien d'installation et d'entretien ...

Mais en proposant une telle réforme, le gouvernement se condamne à améliorer certaines conditions qui sont à la base d'une organisation efficace de formation professionnelle. Ainsi, les nouveaux programmes qui seront mis au point graduellement au cours des cinq prochaines années exigeront le perfectionnment et le recyclage du personnel enseignant. De même, les équipements, dont la moitié ont plus de dix ans, devront être modernisés pour mieux répondre à l'évolution rapide de la technologie. On peut se demander si les $ 100 millions que le gouvernement se propose d'investir au cours des cinq prochaines années, seront suffisants. Le Québec accuse un retard considérable qu'il ne pourra combler que par un effort financier à la mesure des problèmes à résoudre et des objectifs fixés.

■

Ambitieuse, la réforme proposée par M. Ryan sera particulièrement exigeante pour les étudiants, particulièrement ceux que l'échec et l'ennui à l'école incitaient à l'abandon. Certains groupes ont déjà fait part, avec raison, de leur crainte que le report de la formation professionnelle crée de nouvelles barrières et dissuade les jeunes de poursuivre. Pour obvier à cet obstacle, le ministère a déjà mis au point des programmes expérimentaux de formation professionnelle axés sur quatre technologies (gestion, architecture, mécanique et cosntruction) dans 14 commissions scolaires, et devrait les appliquer dans toutes les régions dès 1987. Il est encore trop tôt pour évaluer dans quelle mesure ils répondent aux besoins des étudiants. Cette question a des conséquences majeures et devra être examinée de près.

La réforme mise de l'avant par M. Ryan représente un heureux coup de barre. On ne peut laisser se détériorer plus longtemps notre potentiel de ressources humaines. Des milliers de jeunes sont condamnés au chômage chronique parce que le système de formation professionnelle est inadéquat. Mais on ne pourra mesurer la portée de la réforme que lorsque toutes les implications financières en seront connues.

— ALBERT JUNEAU

Une sociabilité farouche

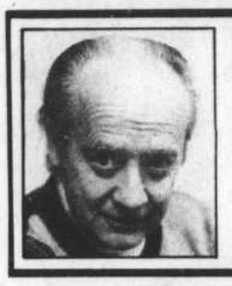

VAGABONDAGES

ALBERT BRIE

IL N'Y A PAS moins individualiste, moins solitaire que Fernand. De toute ma vie, je n'ai rencontré homme aussi liant, et possédant à un degré suprême l'art de la conquête sociale et mondaine. Il fait plus que se donner, il se distribue. D'autres sont collectionneurs de timbres, de pipes, de boîtes d'allumettes, de salières. Fernand, lui, collectionne les amis ou ce qu'il tient pour tels.

Vous l'avez sûrement rencontré si, par aventure, vous avez fréquenté les associations de bienfaisance, les clubs philanthropiques, les sociétés patriotiques, les congrès politiques de toutes tendances, les organisations de loisirs. Il vous aura happé, attrapé au vol, car on n'échappe pas à sa succion amicale. Vous l'avez oublié; non pas Fernand, qui a inscrit votre nom dans son carnet, en rentrant chez lui. Sa mémoire des noms est phénoménale. Rien ne flatte plus ceux qui sont l'objet d'un tel talent. Fernand ne l'ignore pas.

Si Fernand ne vous a jamais vu auparavant, il vous apprendra qu'il connaît déjà quelqu'un de vos relations. Il vous indiquera même le lieu et les circonstances de ce contact, s'informera de la santé de son « bon ami », de ses affaires, avec l'air appliqué de quelqu'un qui montre de l'intérêt pour les moindres petites choses, comme si elles étaient siennes.

Le physique de Fernand accentue son inclination fouineuse. Il est grand, beau garçon, courtois jusqu'à l'obséquiosité, les pupilles perpétuellement mobiles, comme s'il ajustait leur tir sur la proie qu'il flaire, pareil à la belette guetteuse à l'affût. Néanmoins, c'est de sa bouche que son charme émane plus particulièrement. Sans cesse, un sourire largement étalé joue sur le clavier de ses dents impeccables.

Sa recherche ... Que dis-je ? ... Sa hantise consiste à agrandir le cercle élastique de ses connaissances. Fernand n'est cependant pas regardant dans leur choix. Il se gagne ainsi un estime qui ferait l'envie du politicien le plus lécheur. Par exemple, il psalmodiera sur le même mode majeur son « comment-allez-vous » au garagiste tout autant qu'au dignitaire le plus vaniteux. Il hisse tout le monde sur un même piédestal.

Il faut voir Fernand dans une réception. Il voltige d'un groupe à un autre, entre dans le vif d'une conversation avec une prestesse et une élégance qui font pardonner son importunité. Par ailleurs, les discussions trop impétueuses ne l'intéressent pas. Il craint de s'attirer des ripostes inamicales. Il a appris l'art de l'esquive dans « Comment se faire des amis », son bréviaire.

Cette adresse un peu trop voyante ne lui enlève pas pour autant sa séduction et l'attachement auprès des personnes qui cherchent l'approbation. La multitude des connaissances de Fernand lui vaut bien des égards, du fait qu'il a toujours un bon mot pour tous. Cette technique lui rapporte gros en crédit d'estime. Voulez-vous, par exemple, mettre la main sur une personne introuvable, établir un contact ? Fernand fera le nécessaire sans plus de manières et avec le plus grand détachement apparent.

Il peut sembler bizarre que dans les confréries dont il est membre, Fernand n'occupe aucun poste-clé. C'est que Fernand décline toutes les responsabilités, les charges et les honneurs. Il a calculé qu'ils réduisent son champ d'évolution, empêchant d'adhérer en toute liberté à d'autres mouvements, que certains appellent des sociétés d'adoration mutuelle. Par-dessus tout, il ne pourrait souffrir de susciter l'envie. Pour tout dire, il tient à rester disponible, en ne s'engageant pas, en ne prenant pas parti. Il aime qu'on l'aime, sans restriction.

On dirait Fernand pourvu du don d'ubiquité. Il ne s'entend pas en art et spectacle. Qu'à cela ne tienne ! Il est un habitué des colloques d'intellectuels, des banquets d'institutions professionnelles, des théâtres et des salles de concert. Il s'y fait voir, et cela le comble. Il adore les réceptions, les vins d'honneur, les entractes de concert et de théâtre. Fatalement, il tombe sur quelqu'un qu'il connaît. Étant donné qu'on le voit à toutes les enseignes, il s'entend souvent dire par ceux qu'il rencontre : « Comme le monde est petit » !

Je suis persuadé que notre « cher Fernand », jeté sur une île déserte et aride, mourrait d'ennui avant que de succomber à la faim.

Cela dit, j'ai rencontré Fernand hier. Il soigne une dépression nerveuse. Et savez-vous ce que son médecin lui a prescrit : Sortir.

Des gouvernements indiens

AVEC UNE PATIENCE et un esprit démocratique admirables, les représentants d'une coalition de neuf groupes autochtones du Québec, de Terre-Neuve, de Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont parcouru le pays depuis deux semaines pour expliquer leurs revendications « globales » et obtenir l'appui du public dans leurs négociations avec Ottawa.

Le Canada, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, a confirmé les droits ancestraux et les traités des peuples autochtones, mais ceux-ci n'ont encore aucun territoire propre, aucun gouvernement démocratiquement choisi par eux, ni aucune autonomie en matière d'école, de santé, de culture et de développement économique.

Bref, tout reste à faire du grand redressement des injustices et de l'oppression dont ces peuples ont été victimes depuis la « conquête ». Certes, le ministre responsable de la loi des Indiens, M. David Crombie, a convenu avec un groupe, la bande des Sechelt de Colombie-Britannique, d'une première « municipalité indienne ». Mais plusieurs se demandent, à juste titre, si on peut ainsi procéder à la pièce, sans répondre aux exigences plus complexes d'un vrai règlement de la question.

Le moment est favorable à ce règlement, l'opinion publique aussi. On ne pouvait, en effet, rapatrier la constitution, protéger les droits fondamentaux, reconnaître le patrimoine multiculturel du pays, rechercher un nouvel équilibre entre les forces qui donnent au Canada son originalité, sans y associer, avec souplesse mais en toute égalité, les premiers habitants du pays — devenus les derniers.

Seuls y font obstacle — y compris au Québec — des intérêts économiques et politiques voulant achever, à leur profit, la dépossession de la population autochtone.

Il est devenu pratiquement impossible d'*éteindre* les droits ancestraux ou d'autres arrangements faits au cours de l'histoire. Par contre, les peuples autochtones n'ont pas les mêmes vues ni les mêmes besoins. Ils ne sont pas tous placés dans une situation identique. Sur la double base, fondamentale, du droit à la terre et au gouvernement autonome, il devient cependant possible — et nécessaire — d'ériger une diversité de pouvoirs indigènes.

Une fois reconnus le principe de l'intégrité canadienne et des frontières des provinces, aucun véritable obstacle juridique n'empêche la formation de provinces autochtones dans les territoires fédéraux, ni la constitution de gouvernements régionaux empruntant aux attributions fédérales et provinciales, ni enfin la formation de municipalités ou fraternités indiennes.

Ce ne sont pas d'abord des conceptions différentes du droit, de la propriété et du pouvoir qui séparent la population blanche des peuples autochtones, mais un vieux racisme qui n'ose dire son nom, un appétit bureaucratique effréné aux Affaires indiennes, la cupidité à l'égard des ressources minières et pétrolières des territoires autochtones, et un manque d'envergure à Ottawa et dans les provinces en matière de politique des nationalités.

Pourtant, s'il reconnaît aux peuples autochtones une forme de gouvernement autonome, le Canada deviendra le premier pays des trois Amériques à réparer, en partie au moins, une des pires injustices de l'histoire. Au Pérou, en Bolivie et au Guatémala, où les Indiens sont la majorité, et au Mexique, ce ne sont pas seulement de vieilles civilisations qui sont réduites à l'état de ruines, mais des peuples toujours vivants dont les droits politiques et culturels élémentaires restent bafoués.

En revenant de son séjour chez les « petits » peuples autochtones de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), M. David Crombie aura vu, espérons-le, l'importance nationale et internationale des négociations qui vont s'engager ici avec les premières nations.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Quand l'effet Tchernobyl se dissipe

DES VISITEURS européens, d'Autriche et d'Italie notamment, s'étonnent de pouvoir manger fruits et légumes frais sans problème, sans inquiétude. À leur arrivée ici, ils renouent avec une habitude séculaire qui a été brusquement interrompue par l'accident de Tchernobyl, en Ukraine. Voilà des semaines qu'ils en étaient réduits aux boîtes de conserve et aux produits surgelés. À s'étonner de leur étonnement, on en arrive rapidement à s'interroger sur les conclusions dégagées par les Européens des événements de Tchernobyl.

Les Soviétiques annoncent chaque jour de nouveaux limogeages parmi la direction de la centrale. Négligence, irresponsabilité sont les termes qui reviennent dans la presse de ce pays pour justifier les mesures disciplinaires envers ces ingénieurs, techniciens et patrons qui n'auraient pas su apprécier la gravité de l'accident. Le retard, maintenant avoué, dans l'évacuation des populations riveraines s'expliquerait par l'indécision ou la crainte de transmettre aux autorités les informations au sujet de la catastrophe.

Pendant qu'en URSS, on élabore des plans de relocalisation pour des dizaines de milliers de personnes évacuées de la région de Tchernobyl, en Europe occidentale les réactions demeurent complexes et difficiles à interpréter.

À la panique qui a suivi la découverte des taux d'irradiation sur le Vieux continent, semble devoir succéder une période d'incertitude. Le succès mitigé remporté par les mouvements écologistes, à commencer par le parti des Verts en Allemagne fédérale, fournit à ce sujet un éclairage intéressant.

À l'opposé de ce que redoutaient les autorités françaises, les manifestations de la fin de semaine autour de la centrale nucléaire de Cattenoum, à la frontière de l'Allemagne et du Luxembourg, n'ont connu aucun débordement. La violence n'a heureusement pas été au rendez-vous. Des anti-nucléaires, des écologistes et des pacifistes venus surtout de la RFA voisine se sont contentés d'écouter les discours des orateurs qui réclamaient la fermeture immédiate de cette centrale dotée de quatre réacteurs.

Malgré la présence de Petra Kelly, cette figure de proue du parti des Verts en Allemagne de l'Ouest, ils étaient peu nombreux les Français à se joindre à cette manifestation. C'est comme si la crainte d'un nouveau Tchernobyl s'était déjà dissipée dans l'esprit des citoyens d'un pays qui dépend largement du nucléaire pour son approvisionnement énergétique.

Même constatation au lendemain des élections dans un des *Lander* ouest-allemands. On avait, semble-t-il, sur-estimé les chances des Verts de tirer profit des retombées psychologiques de Tchernobyl. Leur intervention, massive et bruyante, dans la campagne électorale n'a pas bousculé grand chose. Les chrétiens-démocrates ont conservé le pouvoir en Basse-Saxe et les Verts doivent se contenter d'un maigre gain d'un peu plus d'un demi pour cent des suffrages.

Et pourtant, aussi bien du côté des sociaux-démocrates que de la part des chrétiens-démocrates, on avait fait venir les grands ténors de la politique fédérale. On redoutait un bouleversement qui serait imputable à la peur engendrée par l'accident survenu en Ukraine. Le chancelier fédéral, M. Helmut Khol, dont le mandat vient à échéance en janvier prochain, a multiplié discours et assemblées pour venir en aide à l'actuel ministre-président de ce *Land*.

Est-ce à dire que l'arrivée de l'été aura suffi à balayer les derniers nuages de la crainte ? Doit-on plutôt s'interroger sur la capacité des partis écologistes à mobiliser de grands secteurs de la population au lendemain même du pire accident de l'époque du nucléaire civil ? C'est vraisemblablement la question — et peut-être aussi la réponse ! — que formulent les dirigeants politiques en Europe occidentale.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

LETTRES AU DEVOIR

■ *Pas de référence historique*

DANS SES articles sur l'affichage bilingue, parus les 27 et 28 mai dernier, M. Jean-Pierre Proulx se sert très bien des données du recensement de 1981 pour signaler le fait que la présence anglaise à Montréal n'est plus aussi forte qu'avant.

La grande lacune de ce reportage est son absence totale de référence historique. Par exemple, prenons l'énoncé : « Ville Mont-Royal comptait 19,247 citoyens en 1981, dont 45.5 % d'anglophones et 37 % de francophones. » Le lecteur n'est pas informé du fait qu'il y avait, dans Ville-Mont-Royal, seulement 8,755 personnes de langue maternelle anglaise, au recensement de 1981, contre 12,545 en 1971. Les « anglos » ne sont plus en majorité absolue dans cette ville parce que le tiers d'entre eux sont partis, entre 1971 et 1981.

Autrement dit, le gouvernement a adopté les lois 22 et 101, il y a eu un exode d'« anglos » de Mont-Royal (comme de toutes les autres parties du Québec) et ainsi on peut bannir l'affichage anglais en disant qu'il ne reste que très peu d'anglophones dans le quartier.

— RICHARD J. JOY

Ottawa, le 31 mai.

■ *Il m'a été donné antérieurement de souligner la dimension historique de la question et, en particulier, le cas de Ville-Mont-Royal. Par ailleurs, malgré les mouvements démographiques qu'évoque M. Joy, l'article 113 f de la loi 101 s'y applique toujours.*

JPP

■ *Louis Sabourin dissipe tout malentendu*

LE DEVOIR et *La Presse* du lundi 16 juin 1986, ainsi que *Le Droit* du 17 juin 1986, annonçaient que le directeur général de l'Unesco, M. M'Bow « m'aurait invité à devenir directeur général adjoint et que je devais rendre ma réponse dans quelques jours ».

Afin d'éviter tout malentendu résultant d'interprétations diverses, à Paris et au Canada, je voudrais me tenir aux faits suivants que je vous prierais de publier :

1 — Lors d'une rencontre, à son bureau, le 5 mai 1986, le directeur général de l'Unesco m'informait que le mandat du directeur général adjoint actuel prenait fin à la fin de mai 1986 et qu'il avait pensé à moi pour ce poste. Il me demanda si j'étais intéressé à l'accepter.

Quoique très honoré, mais aussi conscient de l'importance et des incidences d'une telle proposition, j'ai demandé au directeur général un temps de réflexion.

2 — J'ai eu plusieurs entretiens téléphoniques et rencontres avec le directeur général au cours des jours suivants. Il m'a défini le mandat et précisé la rémunération en me remettant une documentation que j'ai en ma possession. Il fut entendu, au cours d'une rencontre, que je prendrai contact avec les autorités canadiennes, québécoises et mon institution universitaire, et que je lui donnerai ma décision deux semaines plus tard.

3 — J'ai donc tenu des consultations avec plusieurs personnalités, aussi bien du Canada que de l'étranger pendant les jours suivants.

4 — Vendredi le 6 juin, tel que convenu, j'ai eu un entretien téléphonique avec M. M'Bow et lui ai souligné « qu'avec regret et pour des raisons d'ordre personnel, je ne pouvais, dans les circonstances actuelles, accepter sa proposition ». Par courtoisie, j'ai ajouté que « je serais disposé à le rencontrer personnellement lors de mon prochain passage à Paris, entre le 24 et le 29 juin ». Il a accepté.

5 — Par conséquent, bien qu'il soit exact que je doive m'entretenir avec M. M'Bow dans quelques jours, ma décision négative et finale a déjà été communiquée à celui-ci le 6 juin, c'est-à-dire avant la publication de ces articles !

6 — Je n'ai jamais été candidat à ce poste. Il m'a été offert. C'est après mûre réflexion, et conscient que mon refus allait décevoir de nombreuses personnes qui m'ont tant encouragé à accepter, que j'ai dû prendre cette très difficile décision pour des motifs personnels.

Toute autre version — aussi bien à Paris qu'au Canada — ne peut être que contraire aux faits.

Espérant clore ainsi un épisode auquel je n'avais jamais pensé auparavant et à propos d'un poste que je n'ai jamais sollicité — mais qui m'a été effectivement offert et que j'ai bien refusé — je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

— LOUIS SABOURIN

Montréal, 17 juin.

■ *Il faut former des docteurs en acupuncture*

Lettre adressée à M. Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

N'AYANT pu vous rencontrer, j'utilise le courrier et les médias pour me faire entendre.

Nous savons que vous avez à coeur de donner au Québec des professionnels de la santé qualifiés. Avec toute la cohérence que cela suppose, il faut former d'excellents docteurs en acupuncture pour protéger le public et pour une médecine de choix.

En remettant à la Corporation professionnelle des médecins l'encadrement de la formation de l'acupuncture, celle-ci a préféré former des subalternes de la médecine : des techniciens en acupuncture.

Où seront les docteurs en acupuncture pour diriger ces techniciens ? La loi ne le prévoit pas ! Cependant, la Corporation professionnelle des médecins a tout prévu. Elle a fait ajouter au projet de loi qu'un médecin (de médecine occidentale) peut faire le cours en 300 heures (deux mois et demi). Ainsi, il pourra se permettre de superviser ces techniciens ! Dites-moi, sommes-nous compétents dans une médecine après deux mois et demi de formation ? Ainsi, l'incompétence régnera ! Nous, les docteurs en acupuncture, si peu nombreux sommes-nous, défendrons publiquement nos droits pour une médecine compétente que les Québécois et Québécoises auront droit de choisir en toute liberté.

Comment, monsieur le ministre, pourriez-vous débloquer des fonds, des millions de dollars pour un cours collégial en acupuncture voué à un cul-de-sac, parce qu'aucune sommité en médecine chinoise n'y sera présente ? Comment pouvez-vous remettre à la Corporation professionnelle des médecins notre avenir, quand il y a conflit d'intérêts ?

Vous avez demandé avis au Conseil des collèges pour le cours de techniques en acupuncture. Avez-vous été étonné de voir qu'il suggérait une formation plus adéquate à l'université ? Et que faites-vous de sa recommandation face à un programme « boiteux » en techniques d'acupuncture ? Nous appuyons en ce sens le Conseil des collèges.

Pour terminer, je vous demande de vous pencher immédiatement sur ce dossier qui intéresse la santé de milliers de Québécois et Québécoises.

— GINETTE BOURQUE
acupunctrice.

Québec, le 4 juin.

■ *Le « juste » retour des choses*

RUE SAINTE-CATHERINE, ce fut un débordement de violence ... comme au hockey lui-même. Comme au hockey, les amateurs, plus futés qu'on ne le pense, ont compris que la violence pouvait rapporter économiquement. Aussi se sont-ils livrés au pillage, bière en main (pour rire avec les commanditaires ou, mieux, pour rire des commanditaires).

Hélas ! les gens exploités seront de plus en plus nombreux à rendre la monnaie de leur pièce aux conditionneurs d'opinion qui n'ont et qui ne prêchent que la seule valeur économique : l'argent ... par tous les moyens.

Avis aux gouvernants et aux autres !

— RODRIGUE LAROSE

Sherbrooke, le 4 juin.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.
LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR: = $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2022
Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139$ par année
75$ 6 mois
39$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145$ par année
au Canada 79$ 6 mois
42$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Pour une relation nouvelle entre autochtones et Canadiens

Extraits des « Éléments-clés d'une nouvelle politique fédérale des revendications globales », présentés par la coalition des groupes autochtones : Conseil Attikamek-Montagnais (Québec), Conseil des Indiens du Yukon, Nation Dénée (Territoire du Nord-Ouest), Association des Métis des TNO, Conseil des Dénés Kaskas (Colombie-Britannique), Association des Inuit du Labrador, Conseil tribal des Nishgas (C.-B.), Bande d'Atlin (Taku Tlingit, C.-B.), Fédération Tungavik de Nunavut (TNO)

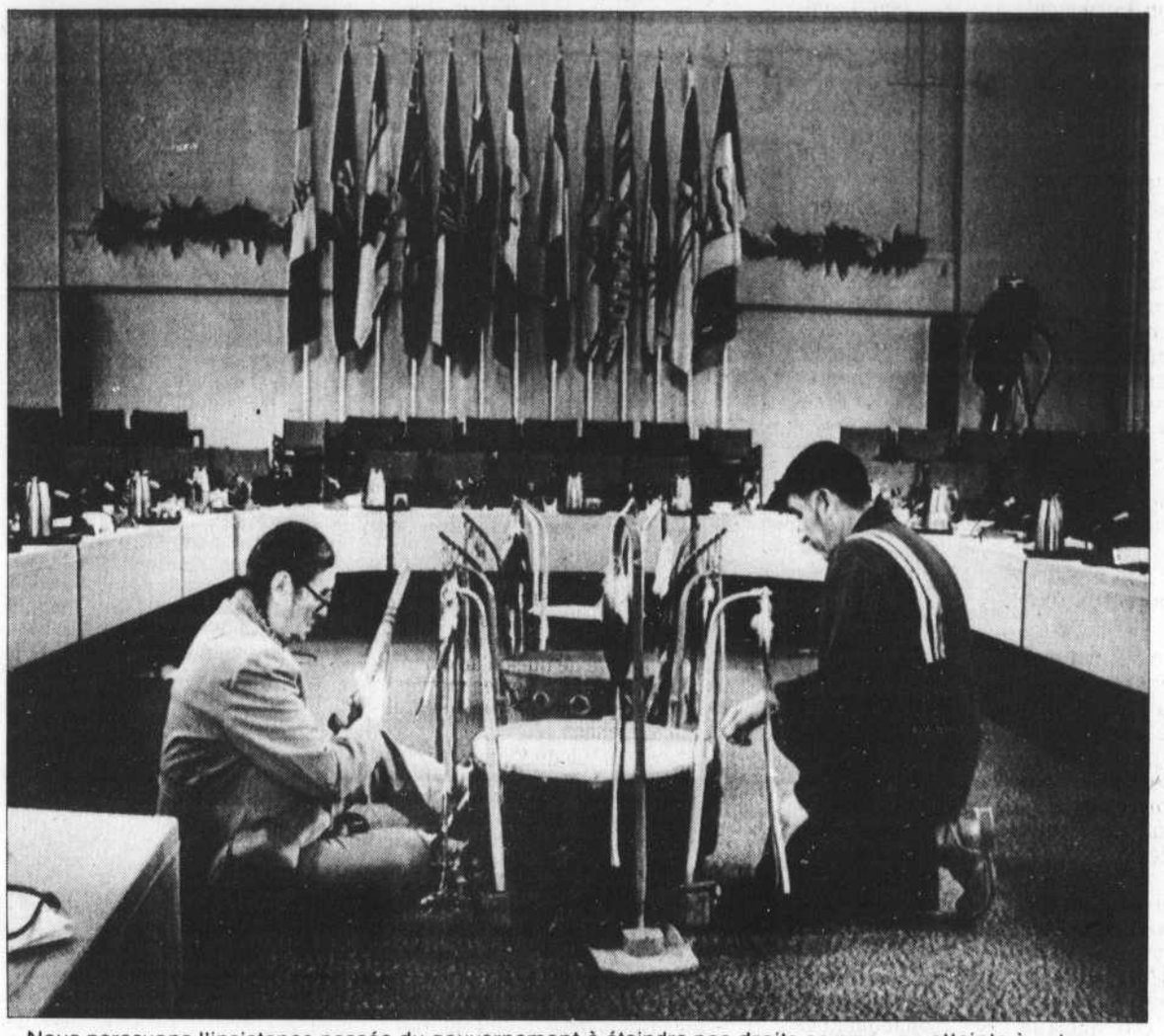

« Nous percevons l'insistance passée du gouvernement à éteindre nos droits comme une atteinte à notre identité ».

LE DÉVELOPPEMENT politique et la reconnaissance des droits sont les objectifs fondamentaux des autochtones. La participation effective dans la gestion des terres et des ressources, l'accès à l'auto-suffisance économique et la préservation de l'identité culturelle sont en fait impossibles dans le cadre de la politique actuelle de négociations. Dans cette politique, les droits limités aux terres et la faible participation restreinte aux décisions politiques et économiques ne font qu'entretenir l'impasse généralement rencontrée dans les négociations.

Sans une reconnaissance de la nécessité de négocier les clauses politiques et le développement d'institutions politiques, sociales, économiques et culturelles, il sera difficile pour nous d'orienter notre avenir. Une relation renouvelée avec le Canada est nécessaire : une relation qui respecte nos droits à l'auto-détermination, qui nous permet de devenir auto-suffisant et de participer réellement à l'avenir de notre pays.

Les différentes cultures de chaque société autochtone et la variété des juridictions sous lesquelles nous vivons nécessitent, pour le développement politique, une approche créative et imaginative. La politique fédérale doit permettre aux groupes revendicateurs d'adopter dans leur recherche d'autonomie, différentes approches qui leur permettront de se doter d'institutions culturellement appropriées et de développer des relations d'amitié avec le reste du Canada.

Affirmation des droits autochtones

Les ententes sur les revendications globales devraient affirmer les droits autochtones et mener à une relation plus étroite entre les autochtones et le Canada.

Le gouvernement canadien a, dans le passé, cherché à éliminer les titres fonciers en procédant à l'extinction des droits autochtones. Toutefois, la capacité légale de pouvoir disposer des terres et de les développer ne requiert pas que les droits autochtones soient éteints ou les titres révoqués. Le gouvernement et les groupes autochtones devraient plutôt s'entendre sur des règles de gestion pour orienter l'utilisation et le développement des terres et des ressources naturelles; ceci permettra aux parties d'évoluer, selon les besoins et en fonction des circonstances. Nous percevons l'insistance passée du gouvernement à éteindre nos droits comme une atteinte à notre identité. Le gouvernement n'a pas à prendre d'action aussi drastique; il n'a qu'à procéder à une clarification des droits autochtones afin de nous permettre le développement et l'utilisation des terres et des ressources.

Les autochtones doivent participer au développement économique des ressources naturelles pour s'assurer qu'un tel développement supporte leur croissance culturelle et sociale. C'est pourquoi on doit prévoir dans les revendications globales autant le contrôle politique des terres et des ressources que le développement économique de ces ressources. Nous devons bénéficier du développement des ressources provenant de nos territoires ancestraux. Le gouvernement doit être prêt à partager avec les autochtones les revenus de l'exploitation de ces ressources et, de bonne foi, négocier la façon dont cela doit se faire.

Les décisions sur les ressources naturelles

Traditionnellement, les autochtones faisaient la récolte des ressources naturelles pour leur subsistance, et ils le font encore. Pourtant, nous n'avons qu'une faible participation dans la prise de décisions concernant l'utilisation et le développement du territoire, de l'eau, de la faune et des océans. Le gouvernement s'est limité à nous consulter dans la gestion de ces ressources alors que nous, nous souhaitons partager avec le gouvernement le pouvoir décisionnel pour les développer et les gérer. Pour assurer cette gestion de la faune, des territoires, de l'eau douce, des océans et des autres ressources naturelles, il faudrait que soient créées des institutions qui permettraient aux autochtones d'exercer une autorité réelle. Non seulement les autochtones pourront dire leur mot dans le développement des ressources, mais ils contribueront à améliorer la qualité des décisions. Souvent, on fait peu de cas des connaissances des autochtones dans la gestion des ressources. En mettant sur pied des organismes de gestion où les autochtones seraient des participants à part entière, on règlerait ce problème.

Le gouvernement fédéral est une institution extraordinairement complexe et il s'est avéré difficile, quelquefois impossible, d'obtenir des positions claires et uniques afin de poursuivre les négociations aussi intensivement que cela devrait être.

Le rôle du chef négociateur fédéral est crucial pour assurer le succès des négociations globales. Ce n'était pas un accident si la seule revendication à être réglée sous la politique de revendications territoriales de 1981 était conduite par une personne qui avait servi comme adjoint au ministre des Finances et qui, dans le but de régler cette négociation, avait été investie d'une autorité politique suffisante pour compléter la tâche. Les futurs négociateurs fédéraux devront avoir une autorité politique semblable et des contacts directs avec les politiciens. Sans cela, les fonctionnaires continueront de monopoliser le processus de négociation et ainsi le ralentir. En plus, le gouvernement fédéral devrait persuader les provinces d'adopter la nouvelle politique des négociations globales et de faire partie du processus de négociation.

Le financement des négociations globales devrait s'effectuer selon une approche juste et équitable. Les autochtones devraient avoir l'assurance d'obtenir des ressources financières suffisantes pour entreprendre et compléter les négociations. Des engagements financiers à long terme du gouvernement envers les autochtones, plus que des contributions annuelles, nous permettront de planifier, négocier et conclure des ententes globales sans subir de délai. On devrait garder à l'esprit que les fonds pour les négociations sont des prêts du gouvernement du Canada qui doivent être entièrement remboursés avec l'argent des ententes. Le gouvernement ne devrait pas menacer de retenir des fonds pour faire pression sur les groupes revendicateurs durant les négociations.

Application des ententes

On a fait la preuve jusqu'à maintenant, que la mise en application des ententes est aussi difficile que leur négociation. Nous voulons avoir la possibilité de procéder à cette opération à mesure que des parties de l'entente seront négociées et ceci avant d'en venir à un accord final reconnu dans une législation. Ceci nécessite d'adopter une approche planifiée et par étapes; elle deviendra un vigoureux stimulant dans la phase de finalisation des ententes; elle contribuera à la mise en place de nouvelles institutions nous permettant d'atteindre une auto-suffisance et finalement elle nous éclairera sur les implications financières et administratives de la mise en application finale de ces ententes.

Dans cette phase de mise en application des ententes, on devra prévoir des ressources fédérales suffisantes pour assurer la formation des autochtones. Malheureusement, jusqu'à maintenant, aucune avance de fonds n'a pu être disponible pour répondre à ce besoin.

De plus, plusieurs coûts reliés à la mise en application des ententes devront être payés à même les fonds de compensation. Ceci n'est pas adéquat. Nous espérons pouvoir décider comment ces fonds seront administrés.

Le mur épais de la bureaucratie

LIBRE OPINION

ASEN BALIKCI

L'auteur est membre de la Commission d'anthropologie visuelle et de l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques

LE 17 JUILLET 1984, le comité exécutif de l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques me demandait de constituer une Commission d'anthropologie visuelle avec les objectifs suivants : créer des réseaux de communication entre ethnologues, cinéastes et spécialistes en communication, publier un bulletin d'information, organiser des colloques, encourager la production de films ethnographiques et, d'une manière générale, promouvoir les intérêts de l'anthropologie à l'échelle internationale.

J'acceptai. J'avouai mon manque de métier pour ce genre d'entreprises mais, animé par beaucoup de bonne volonté, je croyais pouvoir vaincre les obstacles éventuels et réunir les moyens nécessaires à la réussite d'un projet d'une noblesse certaine. N'est-ce pas Margaret Mead elle-même qui, toute sa vie durant, a réclamé l'utilisation systématique de moyens d'enregistrement audiovisuels dans l'enquête de terrain ? Comment rester indifférent devant l'appel de Franz Boas qui préconisait l'enregistrement fidèle des faits et gestes traditionnels avant leur submersion par la marée de la modernité ? Et si Boas avait eu entre les mains une Betacam, quelle aurait été aujourd'hui notre connaissance des Indiens Kwakiutl ? Quant à la diffusion mondiale du message anthropologique et à la lutte contre les préjugés, l'anthropologie visuelle n'est-elle pas mieux placée que toute autre discipline dans l'accomplissement de ces tâches ?

Dans les mois qui suivirent, la commission entreprit une série d'actions internationales : constitution d'une longue liste de correspondants et collaborateurs dans une cinquantaine de pays, rédaction pour l'UNESCO d'une typologie des faits culturels en voie de disparition, création d'une unité d'anthropologie visuelle à Pékin, organisation d'un atelier de travail sur l'avenir du film inuit, etc. L'affiliation de toutes les associations continentales, nationales et régionales ayant des objectifs similaires plaça la commission au centre d'un vaste réseau de communications. D'un coup, la circulation internationale d'idées nouvelles, projets originaux et informations scientifiques s'en trouvèrent facilités. Le cumul des données importantes nous encouragea à concevoir la publication d'une revue, ainsi en septembre 1985, avec l'aide de la Commission canadienne de l'UNESCO, fut lancée *Anthropologia Visualis* rédigée en trois langues (français, anglais, espagnol).

Les réactions de nos lecteurs ne tardèrent pas à nous parvenir, elles étaient élogieuses. Ethnologues et cinéastes éparpillés aux quatre coins du globe trouvaient dans notre revue un moyen de communication à travers les frontières. Des ethnocinéastes d'Amérique latine, des ethnologues de terrain de France et de Chine, des folkloristes d'Autriche et des Indes, des muséologues de Suède, du Mali et des États-Unis, des étudiants des Philippines et du Canada se découvraient un intérêt commun : l'utilisation systématique de moyens d'enregistrement audiovisuels modernes dans des buts d'étude, de préservation et de revitalisation des cultures traditionnelles.

Dès l'automne 1985, il devint clair que la Commission pouvait atteindre ses objectifs fondamentaux. C'est aussi à ce moment-là que je fis connaissance des bureaucrates et des bureaucraties.

Par l'entremise du service de recherche de l'Université de Montréal, j'obtins quelques notices émanant de services fédéraux et annonçant en général de très bons programmes de coopération scientifique internationale. La formulation des programmes étant faite de manière large, je me disais qu'il y aurait certainement une petite place pour l'anthropologie visuelle ! Eh bien non ! Derrière la libéralité apparente des notices publicitaires, se cachent des intentions bureaucratiques très précises laissant très peu de jeu au requérant. Je composai de longues lettres pour le Conseil des Arts, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, l'ACDI, le CRDI... sans oublier le ministère des Affaires extérieures ! Les réponses, toujours empreintes d'une certaine politesse, furent toutes négatives : les requêtes de la Commission ne tombent dans aucun des programmes d'aide établis ! Alors, des amis bien au courant des rouages de la machine gouvernementale me conseillèrent de m'adresser directement aux ministres fédéraux : « Il faut éviter les subalternes, ce sont des gens qui ont l'échine pliée par le poids des règlements, et ces règlements sont nombreux et souvent touffus, il faut viser les sommets... » Je relève la tête et j'écris au secrétaire d'État et au ministre des Communications ! Chose curieuse, les réponses des ministres ne diffèrent pas grandement de celles des subalternes ! Même teneur, même style, même politesse ! Nos programmes existants ne nous permettent pas...

Alors, je décide de me tourner vers Québec. Enrichi par mon expérience à Ottawa, je fractionne la requête : un quart de salaire pour rechercheste... une petite boursette pour la revue... quelques sous pour les frais de port... La réponse du ministère des Relations internationales fut personnalisée : « L'anthropologie visuelle est une discipline valable... l'action internationale que vous avez entreprise est importante... on ne saurait rester indifférent à vos efforts... on va correspondre par lettre... »

Nous correspondîmes longtemps ! L'organisation d'un comité spécial était devenue nécessaire, avec toutes sortes d'intervenants... en attendant les recommandations du comité spécial, je commençais déjà à recevoir des réponses négatives à ma requête fractionnée... et il y avait un règlement original pour chaque petit morceau !

L'ensemble de ces expériences m'a permis de découvrir un fait important : dans une grande mesure au Canada la recherche et l'action culturelle sont régies par les gouvernements, les organismes d'État établissent les paramètres de la recherche selon des critères conjoncturels souvent très précis et les chercheurs doivent adapter leurs projets aux cadres de référence établis. Le contrôle gouvernemental est réel; il est profond et dur.

Je croyais rêver. Turc d'origine, étranger dans ce pays, j'ignorais tout de l'articulation des structures bureaucratiques au Canada. De formation américaine, je me rappelais le jour où j'obtenais une subvention de recherche de la National Geographic Society, au téléphone... !

Je ne perds pas facilement courage. Je disais à mon étudiante, bénévole, laborieuse : « Les gouvernements ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre, on va essayer l'université, l'administration est pleine d'anciens professeurs, ce sont des gens cultivés, on va leur montrer la pile de manuscrits qui attendent publication, on a là de quoi nourrir une revue pendant dix ans, et pour la qualité, c'est du *American Anthropologist*... » et je rentre dans l'engrenage !

Vue de loin, la géométrie des structures bureaucratiques à l'Université paraît exprimer un rapport hiérarchique simple : directorat — décanat — rectorat ! En fouillant, je découvre toutefois des formes originales : circulaires, stellaires, pyramidales mais avec le sommet vers le bas... Je rédige rapports et lettres, je m'agrippe au téléphone... rien, absolument rien. Je demande quelques changements au niveau du secrétariat et je butte contre le syndicat et ses règlements. J'exige un téléphone particulier et je dois affronter le patron des téléphones. Je fais imprimer du papier à en-tête de la Commission (avec Satyajit Ray comme président honoraire) et je m'attire les foudres du préposé à la papeterie : « Vous ne mentionnez pas la Faculté des arts et des sciences ?... » Épuisé, il ne me reste que les Presses de l'Université de Montréal. Je me présente avec mes 40 manuscrits originaux en trois langues, une longue liste de correspondants dans le monde entier et une bonne nouvelle : « *Studies in Visual Communication* » la publication rivale de l'Université de Pennsylvanie, va cesser de paraître et son éditeur-en-chef demande à ce que *Anthropologia Visualis* prenne la relève : 1,500 abonnés potentiels ! Et c'est encore une fois non, les Presses de l'Université de Montréal ne veulent pas s'occuper de la publication de notre revue internationale. Manque de fonds ? Manque de compétence ? Manque d'imagination ?

Adieu à Lizette Gervais

TÉMOIGNAGE

Homélie prononcée par Son Excellence la Très Honorable Jeanne Sauvé, Gouverneur général du Canada, aux funérailles de Madame Lizette Gervais

NOUS VOICI face à l'inéluctable, obligés d'accepter un départ définitif, l'irréparable absence de celle que nous avons connue et aimée. Nous la saluons dans ce monde indiscernable où elle est entrée et nous voulons pour quelque temps encore la suivre sur le chemin qu'elle a parcouru, croisant nos routes, tissant avec nous les liens que le Seigneur vient de rompre.

Quand la raison répugne à accepter ce qu'elle ne peut comprendre, il faut que la foi supplée à la débilité de l'esprit et trace dans l'obscurité qui nous envahit les signes de la lumière et de l'espérance. C'est pour cela que nous sommes rassemblés ce soir. Nous avons besoin de nous sentir ensemble pour porter un fardeau. Notre démarche n'aurait pas de sens si elle ne s'inspirait pas de ce qui nous dépasse et ne nous obligeait pas à nous interroger sur le sens d'un événement qui nous choque et nous bouleverse.

« Dieu est amour », prêchait l'apôtre Jean. C'est sous cet éclairage que je considère la vie et la carrière de Lizette. Des milliers d'êtres humains meurent chaque jour. Ce qui nous émeut en l'occurence, c'est que la mort a rejoint notre cercle, qu'elle a forcé les barrières de notre affection et qu'elle s'est soudain rapprochée de nous tous. Nous voilà donc, parents et amis, affligés, aux pieds de celle qui a marché en notre compagnie sur des sentiers familiers, qui a partagé nos enthousiasmes, notre travail, nos joies et nos peines; qui a tracé son propre sillon sur la terre que nous habitons et qui, malgré ses souffrances, s'en est allée sans amertume vers son achèvement. Elle ne s'illusionnait pas; elle attendait qu'on la réclamât; qu'on lui demandât de tout donner. Elle a obéi sereinement, sans éclat, soumise à cette purification; je sais que l'apaisement est venu avec le sommeil qui nous l'a ravie.

Nous étions dans la famille, trois belles-soeurs. Il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que nous devenions des soeurs. Tous, nous la chérissions. Avec vous tous, nous sommes des centaines à nous rappeler ses traits, sa bonne humeur, son intelligence, son sourire, son rire qui résonne encore dans nos têtes, sa faim de donner, car c'est ce qui l'a caractérisée.

Si l'on fait un retour sur sa vie, c'est dans l'amour des autres qu'elle s'est réalisée. On n'oubliera pas l'artiste, la communicatrice éminemment douée, la journaliste, la commentatrice lucide et éclairée. Elle a, dans ce domaine, servi la société dont elle fut à sa manière un guide compréhensif et accueillant. Mais on retiendra surtout son témoignage, intensément vécu, de générosité et de partage.

Les enfants qu'elle a fait siens, les autres petits dont elle a pris soin, sa sollicitude pour tous ceux qui cherchaient une famille attestent de sa capacité d'aimer et de son respect de la personne humaine. Pleinement femme, assumant sa féminité dans toutes les formes d'engagement, elle a mené avec douceur le combat de l'égalité de son groupe. L'État lui a demandé de prendre du service; elle a répondu par l'amour. Ce fut sa vocation. Elle ne s'est pas acquittée d'une tâche, elle n'a pas simplement accompli un devoir : elle a donné; les oeuvres humanitaires auxquelles elle a consacré des années de sa vie rendent compte de ce qu'elle était profondément; mais elles ne peuvent pas révéler tout le courage et toute la force qu'elle y a déployés.

L'Église, reprenant l'enseignement du Christ, nous dit que nous serons jugés sur l'amour. Ce n'est pas une promesse de circonstance, l'expression d'une sympathie obligée; c'est l'assurance qui fonde la foi des justes. J'y crois comme des millions d'autres. Je sais, de foi, que Lizette contemple aujourd'hui cette vérité dans la vérité de Dieu. L'amour des autres qu'elle a pratiqué sans réserve lui a valu l'ultime révélation; c'est dans la plénitude de la paix enfin conquise après tant de souffrances qu'elle accueille notre adieu.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	**(514) 844-3361**
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	**(514) 844-3361** ou (514) 332-3890
Québec	(418) 687-2034
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4645
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ John Irving

ce livre ressemble plus à une véritable tragédie.

Mais la puritaine Amérique l'a déjà moins bien accueilli que la «doulce France». D'ailleurs, me dira Irving qui fut la vedette de l'émission télévisée *Apostrophes* : «Bernard Pivot est un homme extraordinaire.

Ici, au Québec, le succès semble assuré, si l'on se fie à l'aura qui entourait Irving hier et à la réception chaleureuse que les Montréalais lui ont faite.

Quand on lui demande si lui, comme individu, est en faveur de l'avortement, Irving fait tourner sa cassette. « Le médecin est au service des femmes et la décision leur appartient. »

Mais pourquoi le sexe et la violence font-ils partie de son univers romanesque ? Pourrait-il écrire sans ces éléments *forts* ?

« Oui, répond-il au représentant du DEVOIR, s'il écrivait des romans historiques qui se passaient au Moyen Âge. Mais la violence et les problèmes sexuels sont inséparables de notre époque. Le romancier du XXe siècle ne peut pas se contenter de rester un *entertainer*. S'il veut s'impliquer dans notre temps, s'il possède une éthique, il doit écrire sur ces grands problèmes qui concernent tous les individus. »

D'ailleurs, John Irving, admirateur de son grand-père médecin, ne dit-il pas aujourd'hui qu'« Un écrivain, c'est un médecin qui ne voit que des gens qui vont mourir. »

Au delà de son succès, John Irving parle comme un écrivain. Il le reste dans ses livres qui ne cessent de nous provoquer. Même si le personnage passe un peu vite pour nous vendre ses idées.

◆ Vietnam

visiblement une grande importance à la participation du Canada sous une forme quelconque », ajoutait le premier ministre.

Le président Johnson a de nouveau demandé l'appui du Canada et de l'ensemble des pays de l'OTAN (à l'exception de la France) dans une lettre datée du 26 juillet 1965 (1).

Deux jours plus tard, le président Johnson allait annoncer sa décision — qu'on sait aujourd'hui historique — de porter à 125,000 le nombre d'Américains au Vietnam. L'envoi de ces troupes de combat allait consacrer l'enlisement des États-Unis dans « une des guerres les plus barbares de l'histoire », selon l'expression de l'ex-secrétaire général de l'ONU, M. U Thant.

En janvier 1965, M. Pearson avait répondu à M. Johnson que « le Canada ne pouvait envisager de participer d'aucune façon militaire ou para-militaire, ni de façon qui pourrait entrer en conflit avec ses responsabilités en tant que membre de la Commission internationale de contrôle ». (Cette commission internationale, à laquelle participaient des observateurs du Canada, de l'Inde et de la Pologne, devait assurer la surveillance d'un cessez-le-feu entre le Nord et la Sud.)

Mais en juillet 1965, M. Pearson allait adopter une position moins critique à l'égard de Washington, affirmant aux membres de son cabinet que le Canada « ne poserait aucun geste pouvant créer de nouvelles difficultés aux États-Unis » (2).

Les documents révèlent que le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, était peut-être le plus ardent défenseur de la position proaméricaine.

Si Ottawa ne pouvait envisager l'envoi de troupes dans le Sud-Est asiatique, disait-il, le gouvernement canadien ne pouvait être le seul « proche allié » de Washington à ne pas soutenir les Américains (3).

Son opinion n'était toutefois pas partagée par le ministre des Finances, M. Walter Gordon, qui estimait que le gouvernement allait trop loin dans son appui aux États-Unis. Considéré comme un nationaliste canadien, M. Gordon soutenait que le Canada devait faire part à Washington des « doutes » exprimés par certains membres du gouvernement canadien (4).

Des « doutes » subsistaient, constataient d'autres ministres, mais il n'était pas opportun de les exprimer au moment où « les communistes chinois représentaient une véritable menace pour le monde occidental ».

À l'époque, certains croyaient que le Vietnam du Nord était à la solde de Pékin qui cherchait ainsi à assurer son expansion en Indochine. L'histoire a donné raison toutefois aux observateurs qui faisaient valoir qu'un asservissement du Vietnam à la Chine était impensable en raison des hostilités séculaires entre Vietnamiens et Chinois.

Les documents du cabinet indiquent que les alliés des États-Unis au sein de l'OTAN voyaient la politique américaine au Vietnam d'un oeil fort critique. « La plupart des membres (de l'OTAN) ont exprimé leurs préoccupations et leurs doutes quant aux gestes des États-Unis, mais (ils) s'étaient engagés à se taire afin de ne pas mettre les États-Unis dans l'embarras », déclarait M. Martin (5).

Aussi parce que « le président Johnson n'accepte pas facilement la critique au sujet de la politique des États-Unis au Vietnam », ajoutait le chef de la diplomatie canadienne au sujet de l'ex-chef de la Maison-Blanche, un homme d'une susceptibilité chatouilleuse.

Si le Canada ne devait pas envoyer de troupes au Vietnam, le gouvernement canadien allait tout de même donner le feu vert à trois projets de développement « pour éventuellement contribuer à la pacification et la stabilisation de la région » (6).

Le Canada allait aussi exporter de l'équipement militaire au Vietnam, même si les documents laissent entendre que des ministres faisaient preuve d'un certain cynisme à ce sujet.

M. Martin expliquait au conseil du 8 septembre 1965 que le département américain de la Défense avait augmenté ses acquisitions d'équipements militaires au Canada, notamment d'appareils Caribou et Buffalo, « pour utilisation au Vietnam ».

Sachant pertinemment que l'équipement était destiné à la guerre, mais sensibles aux critiques qui commençaient à se faire entendre au Canada, certains ministres décidaient de faire l'autruche en soutenant la position suivante : « Les équipements sont exportés du Canada vers les États-Unis ; le Canada ne sait donc pas de façon formelle et n'a aucun contrôle sur leur destination finale. » (7)

Pourtant, on avait déjà mis le gouvernement au courant des périls de la politique américaine au Vietnam. M. Martin avait livré à ses collègues, au conseil du 9 février 1965, le contenu d'un rapport préparé par M. Blair Seaborn, représentant du Canada à la Commission internationale de contrôle.

Dans un rapport qui a pris, au fil des ans, des allures de mise en garde et de présage, M. Seaborn expliquait que Washington s'était engagé dans une voie sans issue. D'abord, parce que les Vietnamiens du Sud ne faisaient preuve d'aucune volonté de combattre aux côtés de leur gouvernement. Ensuite, parce qu'il n'existait pas de véritable leadership politique à Saigon.

Et on ne pouvait taxer M. Seaborn d'anti-américanisme : ce Canadien avait servi d'émissaire des États-Unis à l'occasion de trois missions secrètes à Hanoi en 1964.

(1) Conseil du 28 juillet 1965.
(2) Conseil du 28 juillet 1965.
(3) Conseil du 27 mai 1965.
(4) Conseil du 27 mai 1965.
(5) Conseil du 22 avril 1965.
(6) Conseil des ministres du 22 avril 1965.
(7) Conseil des ministres du 8 septembre 1965.

◆ Sommet

M. De Cotret a évoqué des problèmes techniques qui font encore obstacle au progrès du dossier.

« Il ne faut pas prendre trop prétexte de problèmes techniques, car il y en a toujours » lui réplique le président de la Chambre de commerce, M. Yvon Marcoux. « Autrement, plus c'est reporté, plus ils se forment d'autres lobbys ailleurs et ça devient plus difficile. »

« Il y aura un centre bancaire à Montréal et à Vancouver, et pas ailleurs » a promis le président du Conseil du trésor.

L'administration municipale a dû revoir plusieurs de ses propositions de développement dans le domaine industriel à la suite des échanges intervenus au sommet économique.

Ainsi, la Ville de Montréal se proposait d'instituer un Conseil de la haute technologie. Or, dans le secteur privé, un Centre d'initiatives se profile et réunira plusieurs institutions publiques et privées.

Les participants ont souligné à l'administration municipale le danger et l'inutilité de multiplier les structures dans lesquelles se retrouveront les mêmes acteurs.

L'administration municipale se propose donc d'atteindre les mêmes fins par le comité consultatif de l'industrie de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM).

Le projet d'un forum d'idées sur la gestion de la productivité n'a pas eu un bon accueil, d'autant plus que le gouvernement québécois vient de démanteler l'Institut national de productivité.

L'administration municipale proposait, avec la participation du gouvernement québécois, d'établir un comptoir d'information et de documentation reliés aux banques de données dispersées dans plusieurs institutions. M. Pierre Macdonald, ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique a rappelé la présence du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), « qui a pignoin sur rue à Montréal », relié à plus de 400 banques de données.

La Ville de Montréal n'a pu rallier les gouvernements du Québec et du Canada à son projet de développement du Jardin botanique en un centre intégré de recherche, de développement et de formation professionnelle en horticulture, en biologie végétale et en aménagement.

Dans la seule horticulture ornementale, le chiffre d'affaires au Québec atteint désormais les $ 600 millions.

« Malheureusement, affirme M. Pierre Bourque, directeur du Jardin, le Québec accuse un retard important au niveau de la recherche et du développement dans ce secteur d'activités en pleine expansion. Tributaire d'une technologie et d'une production en grande partie importées et ne disposant pas d'un réseau de rsssources humaines qualifiés, le Québec laisse lui échapper un secteur économique des plus prometteurs. »

Le gouvernement québécois serait disposé à contribuer à une étude de faisabilité en horticulture ornementale, et uniquement dans ce domaine. « Nos ressources sont limitées et nous ne devons pas chercher à couvrir toute la gamme » a dit M. Macdonald.

M. André Bisonnette, rappelant l'existance de centres de recherches à Boisbriand et à l'Assomption, craint un dédoublement des tâches et n'a donc pas voulu s'engager plus avant dans ce genre de projet.

À nouveau, les porte-parole syndicaux et patronaux n'ont pu s'entendre sur le développement du faire-faire et de la sous-traitance, particulièrement dans les services publics.

L'Ordre des ingénieurs du Québec s'appuyant sur le développement remarquable des cabinets de génie-conseil grâce en bonne part à la politique d'impartition des mandats du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec, a invité les entreprises privées, les organismes publics et les gouvernements à favoriser le faire-faire et à limiter au « strict minimum » les travaux exécutés par leurs propres effectifs.

Les porte-parole du Conseil du travail (FTQ) et du Conseil central (CSN) n'ont pu obtenir du gouvernement québécois qu'il adopte une loi cadre sur les changements technologiques afin d'affirmer les droits des employés à l'information, à l'emploi, au recyclage, à la formation professionnelle et x la santé-sécurité.

Tout au nplus, le ministre Macdonald a-t-il consenti à rafraîchir le cadre législatif dans le but de contribuer à un climat plus favorable aux progrès technologiques dans les entreprises.

Le sommet économique de Montréal se poursuit aujourd'hui sur les thèmes du commerce et de l'habitation en tentant de ratraper un retard considérable dans son ordre du jour.

◆ Menace

trouver dans une situation financière qui va hypothéquer l'avenir d'une façon immorale. La porte est très, très étroite et nous essayons de la traverser. »

Selon M. Bourassa, le gouvernement est tout à fait conscient de la situation de ces salariés, de tous les autres du secteur public, qui ont subi des réductions radicales de leur revenu, il y a quatre ans. « C'est normal qu'ils cherchent à rattraper ce qu'on leur a enlevé, d'une façon unilatérale...On a la pire crise financière depuis cinquante ans. On essaie de voir quelle peut être notre possibilité, quels peuvent être nos moyens d'action pour essayer d'éviter ces grèves-là, sans déstabiliser les finances publiques. »

Il ne saurait être question, dit-il, d'améliorer l'offre générale d'augmentation salariale de 3.5 %. « Mais à l'intérieur de la masse salariale, de d'autres modalités, on est prêt à examiner si on ne peut pas modifier certaines dispositions. Mais le 3.5 %, je crois qu'il est relativement accepté de part et d'autre. » Il ajoute que ce n'est pas par plaisir que le gouvernement a fait des compressions budgétaires pour $ 1 milliard et augmenté les taxes de plusieurs centaines de millions. « On a fait cela parce que c'était le seul choix responsable qui nous était offert. Alors, je crois que cette grève serait non seulement inacceptable, mais inutile du point de vue de ceux qui la feraient. Cela ne pourrait que compliquer le dossier.

Mais s'il y a grève dans le secteur public, le gouvernement appliquera la loi telle qu'elle est, avertit le premier ministre, notant qu'elle prévoit des sanctions en cas de grève illégale, ce qui serait apparemment le cas. Il ne s'agit pas d'être aimable ou dur, ou de faire des exemples, c'est une question de justice dans une société.

M. Bourassa suit le dossier de près, en collaboration avec les deux ministres responsables, M. Paul Gobeil, du Trésor, et Mme Thérèse Lavoie-Roux, de la Santé et des Affaires sociales. Avec eux, il a rencontré les dirigeants syndicaux. Le sujet a été discuté au conseil des ministres.

À l'Assemblée nationale, par ailleurs, M. Gobeil a confié qu'il reste encore 12 jours d'ici au 30 juin et qu'il a encore espoir de règlement avec plusieurs des syndicats impliqués dans la négociation du secteur public. Quant aux infirmières et infirmiers, les discussions sont informelles mais intensives, et elles évoluent bien. Le gouvernement étudiera leurs hypothèses formelles de règlement et les évaluera au mérite. Depuis les offres gouvernementales du 19 février, il y a eu des ajustements et d'autres sont possibles, dans le cadre financier global. Des réaménagements sont discutables à l'intérieur de ce cadre et le gouvernement en fait, conclut le ministre.

◆ Canadair

En février dernier, le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, avait déclaré, après une rencontre avec le Comité de survie, que le contrat de vente éventuel comprendra des clauses garantissant le maintien à Montréal de toutes les activités de l'avionnerie, y compris la recherche et le développement. M. Cherry a précisé que le ministre avait aussi donné l'assurance qu'il n'y aurait pas de pertes d'emplois suite à la vente de Canadair.

À la même époque, l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, avait déclaré au Parlement que dans le cas « de la revente de toute société de la Couronne, nos préoccupations ont toujours été le maintien des emplois et de la technologie. Ces deux aspects seront présents à notre esprit pour n'importe quelle vente ».

À sa sortie de la Chambre des Communes, le ministre Mazankowski a réaffirmé les propos de M. Stevens. « Le maintien des emplois est un des aspects qui sera pris en considération lorsque nous examinerons les offres d'achat ». Le ministre a indiqué que M. Marshall devait présenté ses recommandations au gouvernement dans deux semaines.

M. Marshall avait déclaré à La Presse qu'aucune offre n'était acceptable pour le moment et que les acheteurs éventuels devront améliorer leur offre s'ils veulent acquérir l'avionnerie de Ville St-Laurent. M. Mazankowski a refusé de commenter les propos du président de la CDIC, précisant qu'il ne croyait pas ce qu'il lisait dans les journaux.

En conférence de presse, hier, M. Cherry a expliqué pourquoi le comité avait demandé à M. Chrétien de défendre le dossier de Canadair. « Si aujourd'hui, en 1986, Canadair est une compagnie rentable et convoitée c'est bien à cause de Jean Chrétien. En 1976, à l'époque où il était ministre libéral, il a recommandé la nationalisation de Canadair qui appartenait alors à General Dynamics. Nous n'avons eu aucune difficulté, au Comité, à nous entendre sur le nom de M. Chrétien qui a immédiatement accepté notre offre ».

MM. Chrétien et Cherry ont indiqué que les discussions avec M. Mazankowski avaient aussi porté sur le processus de privatisation de Canadair. « Nous avons indiqué au ministre que Canadair ce n'était pas seulement des bâtiments et des terrains mais aussi une technologie et des contrats actuels et à venir », a déclaré M. Chrétien.

« En examinant les offres d'achat, le gouvernement devra avoir à l'esprit les contrats de plusieurs milliards que Canadair a obtenu depuis quelques mois et que la compagnie obtiendra bientôt », a précisé M. Cherry. Selon le président du Comité de survie, en plus des achats de Challenger et d'avion-citerne CL215, Canadair pourrait obtenir le contrat d'entretien des chasseurs F-18 ($ 1.7 milliard) ; la construction d'avion d'entraînement pour la Défense nationale ($ 1.5 milliard) ; et la modernisation des CF-5 ($ 350 millions). Canadair a déjà obtenu un contrat de développement des appareils de reconnaissance militaire CL227 et CL-289 qui pourrait générer des ventes de $ 1.8 milliard.

La CDIC examine présentement six offres d'achat : Bombardier et Canadian Aerospace Technologies Ltd de Montréal, I.M.P. de Halifax, Fleet Aerospace de Fort Érié en Ontario, Magna International de Toronto et Canadian Aerospace Corporation d'Ottawa.

◆ Afrique du Sud

Eux-mêmes ont été incarcérés en raison de la volonté des autorités sud-africaines de les empêcher de s'exprimer à l'occasion du 10e anniversaire des émeutes de Soweto, ont-ils estimé. Le père Kneifel a indiqué que la police est omniprésente et que lundi, jour de l'anniversaire du massacre de Soweto, des communautés paroissiales entières ont parfois être interpellées.

Le Bureau gouvernemental de l'information, seul organisme sud-africain habilité à évoquer les événements, a confirmé l'interpellation de 219 personnes dimanche dans une église proche du Cap sous l'accusation de participation à un « rassemblement illégal ».

Le Bureau d'information a fait état hier de la mort de trois Noirs dans les précédentes 24 heures, ce qui porte à 45 le nombre officiel des personnes tuées lors d'incidents à caractère politique depuis la proclamation de l'état d'urgence.

Le porte-parole du Bureau d'information, M. Louis Mellet, a déclaré que deux des trois victimes des dernières 24 heures avaient été abattues par les forces de l'ordre. La troisième a péri au cours de violences entre Noirs.

La censure n'épargne quasiment aucun domaine. Le quotidien noir *The Sowetan* rapportait ainsi hier qu'il n'était plus en mesure de couvrir les événements sportifs, comme les matches de football, dans les cités noires de Johannesburg. L'accès à ces cités, officiellement désignées « zones d'émeutes », est interdit aux journalistes sans autorisation préalable.

« L'état d'urgence a fait apparaître au grand jour une vérité ignorée de beaucoup en Afrique du Sud : que, dans un avenir proche, le risque d'une révolution est minuscule, alors que celui d'un régime de colonels est bien plus grand », écrit *Business Day*, le très conservateur quotidien des milieux d'affaires.

Le prix Nobel de la paix Desmond Tutu et l'envoyé de l'archevêque de Cantorbéry en Afrique du Sud, M. Terry Waite, ont assisté en compagnie de nombreux journalistes à un office à la mémoire de George De'ath, un cameraman sud-africain tué par des miliciens conservateurs.

D'autre part, selon la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à Genève, 74 dirigeants syndicaux sont détenus en Afrique du Sud, une dizaine d'autres sont en fuite et l'on s'attend à une aggravation de la répression contre les mouvements ouvriers.

Amnistie internationale, de son côté, a publié hier la liste de 32 syndicalistes, ecclésiastiques, médecins et avocats arrêtés en Afrique du Sud au terme de l'état d'urgence, en redoutant que certaines des très nombreuses autres personnes détenues soient victimes de tortures. Amnistie a déclaré n'être pas en mesure d'estimer le nombre des arrestations opérées depuis l'instauration de l'état d'urgence, jeudi dernier.

Par ailleurs :

■ À Londres, la Chambre des communes a repoussé mardi soir par une large majorité une motion de l'opposition travailliste demandant des sanctions économiques efficaces contre l'Afrique du Sud. Le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, a affirmé que les sanctions économiques pourraient ruiner non seulement l'économie sud-africaine, mais aussi celles de tous les pays de la région.

■ M. Oliver Tambo, président de l'ANC (Congrès national africain), principal mouvement clandestin anti-apartheid sud africain, a mis en garde les sociétés occidentales des risques qu'elles couraient en restant en Afrique du Sud.

Bourassa rassure sur la réforme de la loi 101 qui ne toucherait que l'affichage

GILLES LESAGE

QUÉBEC — La réforme des structures administratives n'affectera pas l'essentiel de la loi 101, assure le premier ministre, à l'exception peut-être de la langue d'affichage.

Interrogé en conférence de presse sur les projets de révision de la charte de la langue française, tels que dévoilés par LE DEVOIR mardi et hier, M. Robert Bourassa confirme qu'un groupe de travail examinera la réforme des structures, leur regroupement, envisagé par la ministre responsable, Mme Lise Bacon.

Il ajoute aussitôt que l'essentiel de la loi 101 ne sera pas affecté par les travaux de ce comité, limité à quelques mois et qui, selon certaines informations, serait dirigé par M. Gilles Lalande.

«Il reste à régler la question de l'affichage. Pour le reste, il y a à peu près consensus. Mais la question de l'affichage, même là, on peut dire qu'il y a consensus, puisqu'on parle de 88% qui sont hostiles à une prohibition de l'utilisation d'une langue. Mais, encore, cela ne fait pas partie de la loi et il y a un jugement de la Cour d'appel qu'on attend. Quand on aura le jugement de la Cour d'appel, on prendra une position définitive sur cette question. Le comité de Mme Bacon peut examiner certaines modalités d'application dans ce contexte, mais, surtout, son objectif concerne les structures.»

A une autre question, M. Bourassa précise: «Il est possible que, dans le mandat (du groupe de travail que Mme Bacon est en voie de compléter), on n'exclue pas la possibilité d'examiner ce dont on parlait souvent: l'application d'un affichage prioritaire français en évitant la prohibition d'une autre langue.»

Est-ce que les structures, qui touchent plus de la moitié des articles de la loi 101, n'affectent pas, par ricochet, la substance même de la loi?

«Je ne crois pas, répond M. Bourassa. Quand je parlais de l'essentiel de la loi, c'était l'esprit, les dispositions de la loi qui se trouvent à concerner la nature même de la politique linguistique.»

En anglais, il précise que les structures, les cinq organismes gouvernementaux, existent par une loi depuis 1977; il faut donc une autre loi pour les modifier, les regrouper, le cas échéant. Cela est complexe, d'où la nécessité d'avis supplémentaires. De même, la complexe question de l'affichage peut être soumise au groupe de travail en voie de formation par la ministre responsable. Il appert que le comité sera rendu public d'ici la fin du mois, avec un mandat limité à la fin de septembre, de sorte que le gouvernement puisse intervenir dès la rentrée parlementaire de la mioctobre.

La SSJB ne veut pas que l'on touche à la loi 101

ANGÈLE DAGENAIS

Entourée du président de l'Union des artistes, M. Serge Turgeon, du romancier Yves Beauchemin (*Le Matou*) représentant l'Union des écrivains, du comédien Jean Besré, « porte-parole des créateurs et créatrices du Québec », la présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Mme Nicole Boudreau, a mis en garde le gouvernement contre la tentation de céder au lobby des anglophones et d'essayer de toucher à la loi 101. Cette loi a encore toute sa raison d'être, a-t-elle signalé, et « nous ne tolérerons aucun recul des droits de la majorité francophone ».

Comme l'a souligné Yves Beauchemin, les francophones en Amérique du Nord sont comme un cube de sucre noyé dans un gallon de café (2%) et avec la dénatalité, « nous ne serons plus que quatre millions d'ici une génération ». Toucher à la loi 101, de poursuivre l'écrivain, c'est comme faire des trous dans une digue et penser que la mer ne cherchera pas à s'y engouffrer.

Le premier ministre du Québec ne voudra certainement pas passer à l'histoire comme le personnage qui a sonné le glas du fait français en Amérique, a-t-il conclu, c'est pourquoi « nous lui conseillons de la prudence et beaucoup de sagesse ».

Pour Serge Turgeon de l'Union des artistes, s'inspirant du langage syndical, il a précisé qu'« il ne fallait jamais retraiter sur des acquis durement gagnés » et la loi 101 est de ceux-là. L'Union a déjà recueilli au sein de la communauté artistique plus de 300 noms de Québécois qui s'opposent à ce que le gouvernement charcute la loi 101.

Dans son opération Québec Français, la SSJB-Montréal a placé des spots publicitaires dans quelque 75 postes de radio à travers la province et a fait faire des cartes postales d'appui qui se vendront dans de nombreux dépanneurs.

AFRIQUE DU SUD

Le petit manuel du parfait correspondant

JOHANNESBURG (AFP) — Depuis jeudi dernier, jour du décret sur l'état d'urgence, les journalistes étrangers en poste en Afrique du Sud ne savent plus très bien sur quel pied danser.

Les nouvelles restrictions à la presse les obligent à s'autocensurer mais, ne sachant pas toujours jusqu'où ils peuvent aller, c'est à une sorte de valse-hésitation qu'ils finissent par se livrer.

Les limites qui leur sont imposées sont en effet draconiennes si on les prend au pied de la lettre : toute reproduction d'un propos subversif est proscrite, l'accès des cités noires est interdit, l'activité de l'armée et de la police doit être tenue secrète.

Mais la presse sud-africaine, habituée à beaucoup de liberté, ne cesse de relever le défi et, quand elle enfreint ces restrictions, les journalistes étrangers, toujours à la merci d'une expulsion, se sentent libres de lui emboîter le pas.

La réglementation en vigueur constitue une sorte de petit manuel du parfait correspondant étranger en état d'urgence. Les bons correspondants seront ceux qui s'abstiendront de donner de l'Afrique du Sud une image négative ou alarmiste.

S'en tenant aux maigres nouvelles officielles dispensées par un Bureau d'information central mis en place à Pretoria, ils éviteront de :

■ reproduire par écrit quelque déclaration subversive que ce soit ou rendre compte de troubles ou actes de violence, quels qu'ils soient, qui n'émanent pas de ce bureau ;

■ photographier, filmer ou enregistrer sur bande sonore quelque propos subversif ou acte de violence que ce soit (les interdits qui pèsent sur l'audiovisuel sont, dans les faits, encore plus stricts que ceux qui s'appliquent au texte écrit) ;

■ diffuser en direct, par satellite, des images télévisées sur l'actualité sud-africaine ;

■ se rendre sans autorisation dans quelque zone résidentielle noire que ce soit, ou dans toute autre zone où des troubles seraient en train de se produire ;

■ annoncer ou diffuser sans permission, dans le pays ou vers l'extérieur, tout commentaire ou information relatifs au comportement des forces de l'ordre en rapport avec la sauvegarde de la sécurité des citoyens ou le maintien de l'ordre public et de l'état d'urgence.

Le décret sur l'état d'urgence donne de l'information subversive la définition suivante :

Toute déclaration ou propos contenant un élément qui vise à produire, ou qui pourrait produire, l'effet de :

(a) promouvoir le ou les objectifs de toute organisation illégale ;

(b) inciter quiconque à prendre part à une grève illégale, à soutenir ou à prendre part à une campagne de boycottage, manifestation, rassemblement ou procession illégaux, à quelque acte de désobéissance civile que ce soit, ou à discréditer le principe du service militaire obligatoire ;

(c) inciter quiconque à s'opposer ou à résister au gouvernement et à ses représentants légaux en rapport avec les dispositions découlant de ce décret ;

(d) engendrer ou aggraver tout sentiment d'hostilité ;

(e) affaiblir ou miner la confiance du public dans le fait que l'état d'urgence finira par être levé ;

(f) encourager ou prôner le désinvestissement et l'adoption de sanctions étrangères à l'encontre de l'Afrique du Sud.

Toute violation de ces dispositions rend le contrevenant passible d'une peine de prison pouvant atteindre 10 ans et/ou d'une amende de $10,000 US.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, jeudi 19 juin 1986

EN UN COUP D'OEIL

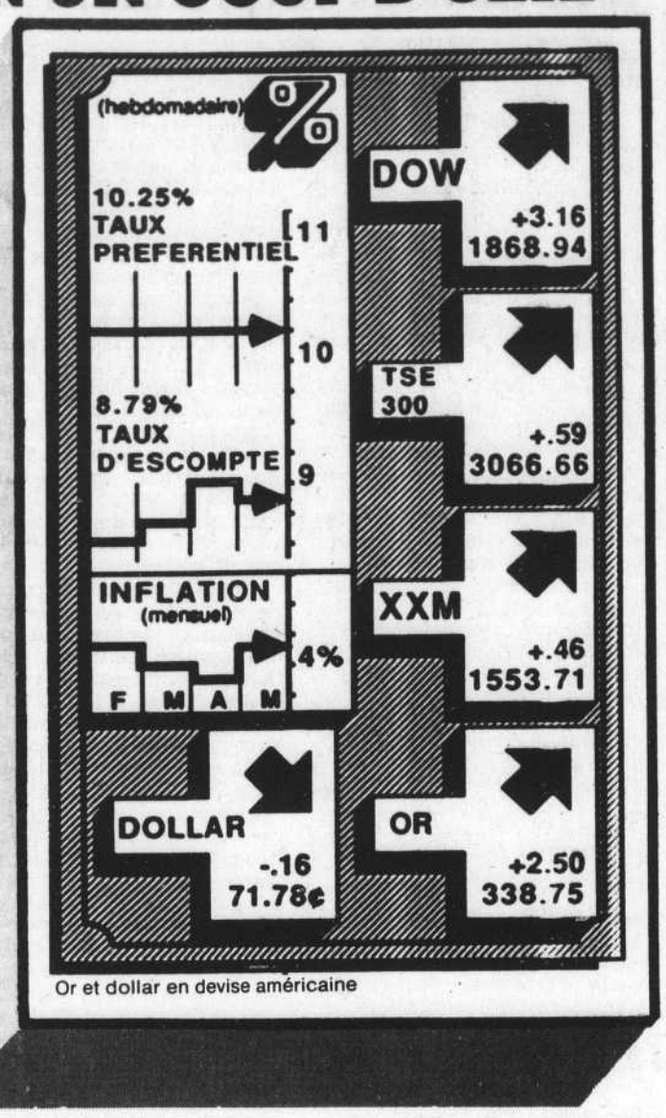

Or et dollar en devise américaine

La production aurifère de la mine Doyon baisse de 10 %

SOQUEM radie $ 76 millions de l'actif immobilisé dans ses mines de sel gemme

JOCELIN DUMAS

La part de 50 % de SOQUEM de la production d'or fin de Mine Doyon, le principal actif qui sera trafisféré à la société Cambior, en voie de réaliser un appel public à l'épargne, a baissé de 10,298 onces au terme de l'exercice financier terminé le 31 mars dernier. La mine aurifère Doyon à ciel ouvert, dont le gérant d'exploitation est la société Minerais Lac, a produit quelque 165,000 onces d'or en comparaison d'un peu plus de 185,000 au cours de l'exercice précédent.

Dans le rapport annuel de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) déposé hier matin à l'Assemblée nationale, on attribue cette baisse de production aux difficultés de contrôler la teneur du minerai extrait en raison de l'étroitesse des chantiers de la fosse à ciel ouvert reliée à la profondeur de la zone minée. Ce minerai étant plus difficile à traiter, il en est résulté une diminution du taux d'alimentation de l'usine pour maintenir un taux élevé de recouvrement. Finalement, des délais sont survenus au début du développement de la mine souterraine.

Nous n'avons malheureusement pas réussi à contacter les dirigeants de la société pour connaître leurs prévisions de production pour l'exercice en cours.

Le prix de vente moyen de l'once d'or fin s'est situé à $ 452 au cours de l'année 1985-86 alors que le coût moyen de production était de $ 269 l'once.

Au 1er avril 1986, les réserves totales de Mine Doyon étaient de 11.341 millions de tonnes courtes prouvées et probables, dont 3.325 millions de tonnes à 0.147 once d'or par tonne exploitables en fosse, 7.02 millions de tonnes à 0.16 once par tonne et 996,000 tonnes à 0.34 once par tonne contenues dans la mine souterraine.

Le chiffre d'affaires de SOQUEM a par ailleurs régressé à $ 78.4 millions en comparaison de $ 80.6 millions pour l'exercice précédent.

SOQUEM a réalisé un bénéfice d'exploitation de $ 8.5 millions, un chiffre du même ordre que l'an dernier, mais rapporte toutefois une perte nette consolidée de plus de $ 84.9 millions en comparaison de $ 7.3 millions pour l'an dernier en raison d'une dévaluation des éléments d'actif de Mines Seleine Inc.

La société d'État du gouvernement du Québec précise ainsi que « malgré de nets progrès au niveau de la rentabilisation des opérations de la mine de sel gemme des Îles-de-la-Madeleine » elle a dû dévaluer de plus de $ 76 millions l'actif immobilisé dans ce projet « afin de respecter le principe de permanence de l'entreprise ».

La cure permettra dorénavant aux activités de dégager un rendement positif sur l'actif immobilisé après amortissement, indique-t-on, ce qui s'avère d'autant plus opportun que SOQUEM recherche un partenaire ou un acheteur pour l'intérêt qu'elle détient dans Seleine.

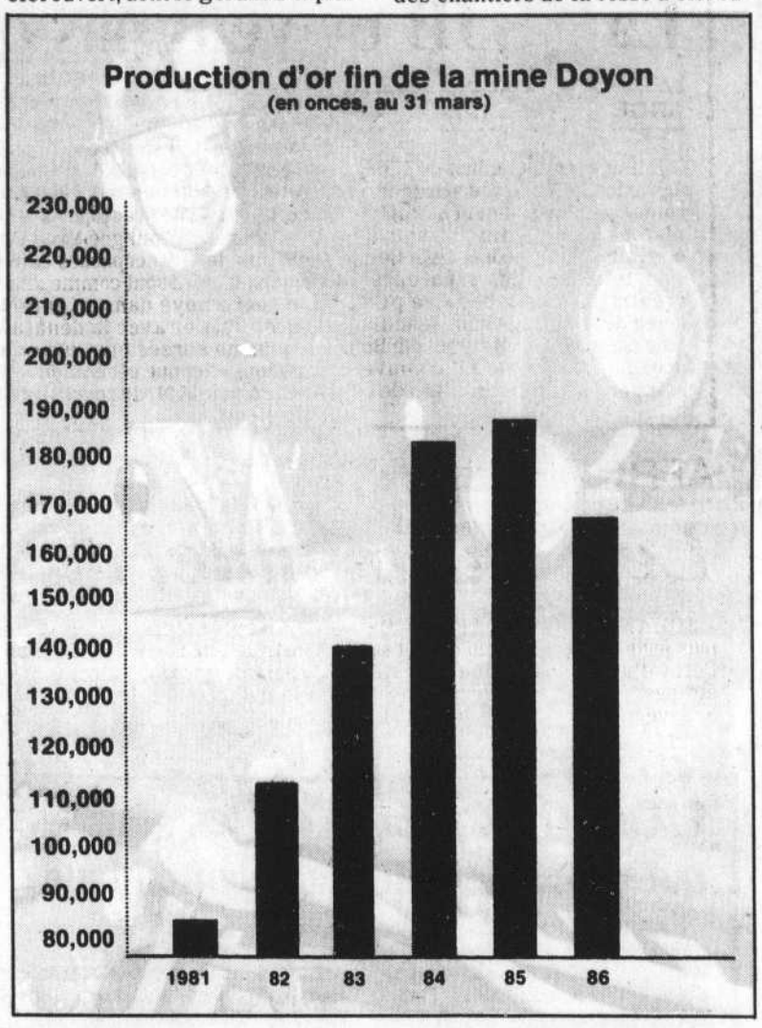

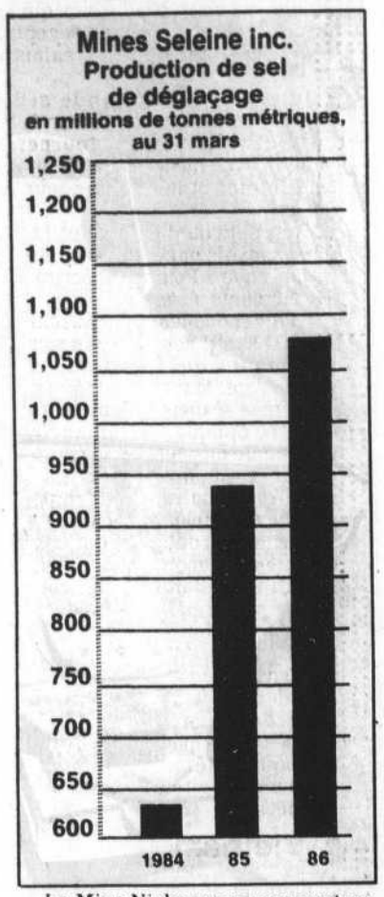

La Mine Niobec a pour sa part enregistré une production record de niobium et continue d'être l'exploitation souterraine affichant les plus bas coûts unitaires.

Les 57 programmes d'exploration entrepris par SOQUEM au cours du dernier exercice financier ont entraîné des dépenses globales de $ 8.35 millions. La région de l'Abitibi a recueilli à elle seule 78 % des dépenses relatives aux travaux d'exploration.

Une nouvelle zone aurifère en surface a été découverte sur la propriété Ribago dans un programme partagé avec Noranda Exploration, Cogesco et SOQUEM, Norex en étant le gérant.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

■ *Imasco fait un autre financement*

La société Imasco mobilisera $ 200 millions additionnels à la suite d'une autre émission de capital-actions.

Le président du conseil et, pour un certain temps encore, chef de la direction d'Imasco Limitée, M. Paul Paré, a fait savoir hier qu'une convention de prise ferme avait été signée avec un groupe de courtiers et qu'un prospectus préliminaire d'émission avait été déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes.

Sujet à l'approbation des organismes de réglementation, huit millions d'actions privilégiées de série C portant un dividende annuel de 7 ⅜ % seront émises au prix de $ 25 par action, pour un produit total de $ 200 millions. Ces titres ne sont pas admissibles au régime d'épargne-actions du Québec (RÉA).

Imasco vient tout juste de compléter l'émission de 10 millions d'actions ordinaires au prix de $ 34 ½ chacune, pour un produit total de $ 345 millions. Cette émission, qui était admissible au RÉA, prendra fin le 19 juin prochain.

Le produit de ces deux émissions servira à réduire l'emprunt engagé pour l'acquisition récente de la Corporation Genstar.

■ *EBC s'intéresse aux biens de Dome Pete*

Les Entreprises Bell Canada (EBC) pourraient considérer l'acquisition, par le biais de sa filiale TransCanada PipeLines, d'éléments d'actif de la société en difficulté financière Dome Petroleum.

C'est ce qu'a déclaré à l'agence Dow Jones le président du conseil et chef de la direction d'EBC, M. Jean de Grandpré, à la suite d'une présentation devant un groupe d'analystes financiers à New York hier midi.

« Il y a quelques biens intéressants à l'actif de Dome. Il est certain que nous y regarderions de près, s'il y avait un moyen de s'assurer de ne pas hériter d'une montagne de dettes », a-t-il déclaré.

Dome Petroleum a laissé savoir qu'elle envisagerait la liquidation de ses avoirs l'an prochain, advenant qu'elle ne puisse obtenir un accord pour le rééchelonnement de sa dette de $ 6 milliards CA.

■ *Les profits de San-Francisco stagnent*

Les bénéfices de la chaîne québécoise de vêtements pour jeunes femmes Boutiques San-Francisco Inc. ont stagné au cours du premier trimestre terminé le 3 mai 1986, malgré une hausse de 90 % du chiffre d'affaires.

Le trimestre s'est soldé par un bénéfice net de $ 226,502 ou l'équivalent de six cents par action ordinaire, à comparer à $ 219,653 ou huit cents l'action pour la même période de l'année précédente. Les ventes sont passées entre temps de $ 1.6 million à $ 3.1 millions, reflétant l'acquisition et l'ouverture de nouveaux magasins.

Le président et chef de la direction, M. Paul D. Roberge, a expliqué l'affaiblissement de la rentabilité par le ralentissement du marché et les importantes remises de prix qui ont été rendues nécessaires. La chaîne concurrente Le Château a également affiché une chute marquée de sa rentabilité au cours de cette période.

M. Roberge s'est dit confiant de récupérer ce manque à gagner au terme du trimestre en cours.

■ *Magnetics prépare une acquisition*

La société montréalaise Magnetics International Ltée a annoncé hier qu'elle complétait les négociations pour l'acquisition de toutes les actions en circulation de la société Produits progressifs de Terrebonne. Aucun détail sur la transaction projetée n'a été dévoilé.

Produits progressifs se spécialise dans la fabrication de produits jetables pour usage médical. Magnetics estime que cette acquisition pourrait ajouter de 15 à 20 cents supplémentaires à son bénéfice par action au cours de l'exercice de 1987.

■ *Sports Experts investit $ 6 millions*

La compagnie Sports Experts, une filiale de Provigo Inc., a annoncé hier un investissement de $ 6 millions dans la construction et l'équipement d'un centre de distribution.

La construction du nouveau centre s'effectuera à proximité du siège social de Sports Experts, nouvellement agrandi. Elle devrait être terminée à la fin de 1986.

Selon le président et chef de la direction de Provigo, M. Pierre Lortie, ce nouveau centre d'une superficie de 135,000 pieds carrés contribuera à améliorer l'efficacité du réseau de distribution ainsi que des services d'expédition de Sports Experts.

■ *Paperboard s'inscrit en Bourse*

Les actions ordinaires de la société ontarienne Les Emballages Paperboard Corporation Inc. ont été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal à la fermeture des affaires hier. Le relevé des négociations sur le nouveau titre, qui débutent aujourd'hui, seront reportées dans nos pages financières sous le nom abrégé de *Paperbord*.

Le fabricant de cartons pour doublure et de cartons pour boîtes à partir de papiers recyclés prévoit compléter aujourd'hui son premier appel public à l'épargne. L'offre porte sur 2.7 millions d'actions ordinaires au prix de $ 8 ½ chacune.

■ *Noranda augmente ses prix*

La société torontoise Noranda Inc. a annoncé hier une hausse de ses prix de vente pour le plomb. Celui-ci passe de 24 cents à 31 cents la livre au Canada et de 22.5 cents US à 24 cents US aux États-Unis.

Hydro-Québec pourra s'associer à des capitaux US de deux façons

RUDY LE COURS
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Hydro-Québec pourra s'associer à des capitaux américains de deux manières différentes.

C'est la précision apportée hier par le premier ministre Robert Bourassa en réponse aux questions des députés péquistes de Roberval Michel Gauthier et d'Anjou Pierre Marc Johnson.

Dans un cas, Hydro-Québec participerait au capital-actions de compagnies de services publics américaines en Nouvelle-Angleterre. Dans l'autre cas, ce sont ces dernières qui pourraient participer d'une façon minoritaire au capital-actions d'une filiale d'Hydro-Québec, pour toute la durée d'un contrat d'exportation nécessitant la construction de nouveaux barrages.

Le premier ministre a rappelé qu'Hydro-Québec avait l'intention d'investir dans des compagnies de services publics américaines dans le but de resserrer sa collaboration, notamment en ce qui concerne les interconnexions.

Quant au deuxième type de filiale, M. Bourassa a répété ses explications données la semaine dernière à Lowell au Massachusetts : c'est pour répondre à une inquiétude manifestée dans certains milieux américains sur la sécurité des approvisionnements qu'il a soulevé l'hypothèse d'une participation minoritaire américaine à une filiale d'Hydro-Québec pour la durée des contrats d'exportation.

« Ce qui est important, c'est que les droits du Québec et les droits du gouvernement du Québec ou de la population du Québec, par le biais d'Hydro-Québec, seraient totalement protégés », a-t-il souligné.

Le député Gauthier a vainement tenté de savoir si ces filiales au Québec seraient responsables à la fois de la vente et de la signature des contrats, du financement, de la construction et la surveillance des travaux et de la gestion totale des plans d'eau.

En conférence de presse par la suite, M. Bourassa a précisé que ces filiales à participation américaine n'embaucheraient pas de personnel américain. Au début de

Voir page 12 : Hydro-Québec

Simard-Beaudry acquiert Bois Daigle, présente dans 6 provinces

Simard-Beaudry Inc. s'est portée acquéreur de toutes les actions en circulation de Bois Daigle Ltée, un grossiste en matériaux de construction ayant une présence dans six provinces.

Simard-Beaudry oeuvre dans le secteur de la construction. Selon M. Mario Beaulieu, président du conseil d'administration de Simard-Beaudry, « Daigle est une entreprise établie depuis longtemps dans un secteur connexe à la construction. Ses opérations peuvent donc très bien s'intégrer aux nôtres. Ainsi, le vaste réseau de distribution établi par Daigle nous offre d'intéressantes possibilités pour étendre nos activités. »

M. Beaulieu souligne en outre que la clientèle de Daigle est bien établie et que la firme a déjà fait la preuve de sa rentabilité en plus d'une bonne stabilité au niveau des ventes et des profits.

Par ailleurs, le président de Simard-Beaudry, M. Bernard Denis, a mentionné que les nouveaux propriétaires de Bois Daigle vont poursuivre l'expansion de l'entreprise. En 1985, Simard-Beaudry a réalisé un revenu brut de $ 34.8 millions, tandis que Daigle a enregistré un chiffre de ventes de $ 51.9 millions. Daigle possède des points de vente à St. Johns (Terre-Neuve), à Darthmouth-Halifax, Moncton, Ottawa, Rimouski, Montréal, Québec et Lachute. Simard-Beaudry possède une carrière, une usine de pierre concassée et une usine de blocs de béton à Laval ainsi qu'une usine d'asphalte à Montréal-Est. L'entreprise est également très active dans les travaux pour les municipalités, la construction en général et dans les méga-projets ; elle a participé à la réalisation de la plupart des grands projets au Québec depuis 25 ans, notamment ceux de la Baie James, des autoroutes des Laurentides et des Cantons de l'Est, les voies rapides Décarie et Bonaventure, le siège social d'Hydro-Québec, etc.

Simard-Beaudry est une filiale à part entière de Fedeb Inc., propriété des familles Beaulieu (Louise, Mario et Conrad), et de certains de ses dirigeants. M. Robert Rocheleau devient le président de Bois Daigle Ltée ; il était auparavant le président-directeur général de Nouveler Inc., une filiale d'Hydro-Québec.

La SAQ explique pourquoi les vins sont plus chers de 15 % au Québec

L'Ontario compte moins que le Québec sur les revenus qu'assure la vente de produits alcoolisés

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

Si le prix des vins en Ontario est, en moyenne, de 15 % inférieur à celui du Québec, c'est en partie parce que dans cette province, la société des alcools compte beaucoup moins sur le breuvage de Bacchus pour assurer ses revenus, soutient le président de la SAQ, le Dr. Jocelyn Tremblay.

Dans une interview accordée à la Presse Canadienne, ce dernier a expliqué que le marché de l'alcool était très différent d'une province à l'autre. En Ontario, dit-il, 75 % des dividendes versés au Trésor provincial sont tirés de la vente des spiritueux et seulement 25 % de la vente des vins. Au Québec, 58 % des dividendes proviennent du vin et 42 % des spiritueux.

Puisque dans la dernière année le coût des spiritueux a été beaucoup plus stable que celui des vins, les Ontariens ont moins souffert que les Québécois dans leurs libations.

Environ 90 % des spiritueux consommés au Canada sont produits au pays. Aussi, les amateurs de « fort » n'ont pas eu à faire les frais de la hausse des coûts du transport maritime, de la baisse importante de la valeur du dollar canadien par rapport au franc français, ou de la rapacité de certains éleveurs européens.

Mais si les revenus tirés du vin sont proportionellement moins importants pour les finances ontariennes, le poids politique des producteurs locaux est au contraire fort significatif pour un gouvernement minoritaire. Le lobby de l'industrie vinicole ontarienne n'a donc pas manqué de lui arracher un traitement préférentiel qui prend notamment la forme d'un écart de $ 1 la bouteille par rapport aux vins importés. La faveur réduit de $ 7 millions les revenus escomptés par l'Ontario Liquor Board, qui pourra l'absorber grâce à sa réserve financière de $ 90 millions (une partie des bénéfices accumulés).

« Notre consoeur ontarienne peut se permettre une structure de prix plus osée pour les vins parce qu'elle peut compter sur la stabilité des spiritueux et parce que le gouvernement provincial ne lui a pas enlevé sa réserve », affirme M. Tremblay.

Celui-ci ne nie pas que la différence moyenne de 15 % puisse être durement ressentie par les consommateurs, mais, rappelle-t-il, pendant les 64 dernières années, ce sont les prix ontariens qui ont été les plus élevés.

M. Jocelyn Tremblay, président de la Société des alcools du Québec

M. Tremblay est le premier à reconnaître que cette année les consommateurs québécois ont eu à déguster une hausse qui goûtait le vinaigre : les prix des vins ont augmenté en moyenne de 10 à 20 %. Selon lui, le vin fut d'autant plus amer que les journaux ont pris un malin plaisir à citer les quelques exemples de grands crûs, assez peu consommés d'ailleurs, dont les prix ont accusé des hausses exorbitantes, allant jusqu'à 60 %.

L'essentiel de ces hausses a été absorbé par des coûts plus élevés, le gouvernement provincial s'étant contenté d'un accroissement exceptionnellement « modeste » de son dividende de 2 %, lui qui avait l'accoutumance des hausses de deux chiffres.

Reste qu'au Québec le brin d'euphorie est grevé d'un fardeau fiscal très élevé. « C'est un choix de société », rétorque M. Tremblay. Peu importe le parti au pouvoir, on n'accepterait pas de voir le gouvernement se priver de $ 500 millions pour financer une baisse de 30 % du prix des vins, un produit qui demeure non essentiel. Il y a des priorités plus criantes.

En revanche, M. Tremblay reconnaît que les consommateurs ont rai-

Voir page 12 : SAQ

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les conséquences de la réadmission de la Chine au GATT inquiètent la plupart des membres

YVAN CHEMLA
de l'Agence France-Presse

GENÈVE — La demande de réadmission de la Chine au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a été accueillie avec sympathie par les États-Unis et la CEE, mais les conséquences économiques inquiètent la plupart des parties contractantes à l'accord, apprend-on mercredi auprès de l'organisation internationale.

Les spécialistes n'hésitent pas à affirmer qu'une éventuelle réintégration de la Chine — un des membres fondateurs du GATT en 1948 avant de s'en retirer deux ans plus tard — modifierait entièrement la physionomie de l'organisation en raison du poids économique qu'elle devrait, à terme, représenter.

Politiquement, les États-Unis et l'Europe occidentale — qui se sont toujours opposés aux tentatives de l'URSS d'intégrer le GATT — montrent un vif intérêt à la démarche chinoise et il est probable que le comité préparatoire chargé de définir la participation des pays non-membres au prochain round de Punta del Este (Uruguay) avalise la présence de Pékin à ces assises.

La taille de la Chine, son système économique, les incertitudes de son orientation et surtout son rôle, à terme, dans le commerce mondial sont sources d'inquiétude et de problèmes. Si, encore en 1984, la part des exportations chinoises, qui étaient pourtant passées en cinq ans de $ 13.7 à $ 24.2 milliards US, ne représentaient que 1.4 % des exportations mondiales, les chiffres plus récents dont on dispose témoignent de l'importance croissante prise par ce pays dans les échanges mondiaux.

Ceux qui affirment que la Chine est un concurrent éventuel redoutable font remarquer que sur déjà deux chapitres, les textiles et le pétrole, ses exportations influencent des pays comme le Japon, l'Indonésie et même certains pays européens.

En s'ouvrant au monde, la Chine a accru ses importations, ce qui renforce les espoirs des exportateurs occidentaux de voir naître un nouveau marché prometteur.

Parallèlement, elle a renforcé sa position sur le marché international du charbon et, au Japon, elle se pose comme un sérieux rival des États-Unis pour les ventes de maïs, de coton et de soja. La Chine, disent-ils, peut en outre constituer une menace pour le Sud-Est asiatique en regard du développement de ses biens de production.

Mais cette expansion recèle son aspect positif : en s'ouvrant au monde, la Chine a également accru ses importations ($ 42.3 milliards US en 1985, soit une augmentation en valeur de 98 %), ce qui renforce les espoirs des exportateurs occidentaux de voir naître un nouveau marché prometteur et joue en faveur de son intégration dans le système commercial international.

Au secrétariat du GATT, on ignore encore le processus qui sera choisi pour entamer la réadmission de la Chine et l'on se contente de dire que la négociation qui s'ensuivra sera longue et difficile. De toute évidence, on ne pourra suivre la voie empruntée pour l'admission d'autres pays socialistes, dont le potentiel économique n'est pas comparable à celui de la Chine. La Pologne, par exemple, a dû s'engager à accroître annuellement de 7 % ses importations en provenance des pays-membres de l'Accord général, tandis que la Hongrie et la Roumanie sont astreintes à soumettre à l'examen du GATT leurs politiques commerciales tous les deux ans.

À la complexité de la négociation s'ajoute une sérieuse préoccupation : la politique économique suivie par la Chine, aujourd'hui encline à l'ouverture, a de fortes imbrications politiques et idéologiques.

L'entrée au GATT supppose des engagements à long terme et certains craignent qu'en cas de bouleversement politique à Pékin les tendances économiques actuelles soient totalement remises en cause et que l'on en revienne à un système fortement centralisé et rigoureusement planifié.

Quant à l'éventuelle participation de la Chine au nouveau round de Punta del Este, elle pourrait être l'occasion, dit-on à Genève, d'amorcer la négociation sans pour autant constituer un précédent susceptible d'être invoqué par d'autres pays non-membres.

On rappelle que les Philippines et la Colombie ont accédé au GATT à la faveur du dernier round tenu à Tokyo.

Les effets de la chute des prix du brut surprennent le ministère du Commerce US

WASHINGTON (AFP) — L'économiste en chef du ministère du Commerce, M. Robert Ortner, a souligné mercredi sa surprise devant la sévérité des conséquences dans le secteur pétrolier de l'effondrement des prix du brut. Les réductions des recherches pétrolières, a-t-il estimé, ont été plus rapides à se faire sentir que les effets bénéfiques sur l'économie de cet effondrement.

L'un des principaux indicateurs de ce secteur — le nombre de plates-formes de forage en activité — a chuté au début juin à son plus bas niveau depuis 1943, soit 686 contre 1,995 à la fin 1985 et 4,500 à la fin 1981. Cette semaine, cependant, le nombre de plates-formes en activié est remonté à 698.

Les difficultés de ce secteur, mais également d'autres industries comme l'automobile, ont entraîné un gonflement de 0.2 % du chômage en mai, à 7.3 % de la population active civile.

Mais M. Ortner a estimé qu'une croissance économique de 4 % pourrait être atteinte au deuxième semestre grâce notamment à une accélération des dépenses de consommation, au ralentissement de l'inflation et à la faiblesse du dollar.

En revanche, un des gouverneurs de la Fed, M. Wayne Angell, a souligné cette semaine qu'il ne voyait aucune indication selon laquelle la croissance économique s'accélérait et, selon lui, l'économie progressait actuellement à un rythme annuel de 2 % (en chiffres corrigés de l'inflation).

Des signes de déflation

En outre, M. Angell a estimé qu'il ne voit aucun signe de reprise de l'inflation, mais au contraire, des signes de déflation, ce qui pourrait indiquer que le gouverneur est favorable à un assouplissement de la politique monétaire de la Fed pour relancer la machine économique.

Selon le ministère du Commerce, la hausse des prix, rapportée au PNB (déflateur), est tombée à 2.4 % en rythme annuel de janvier à mars, niveau le plus bas depuis 14 ans.

Mais, a annoncé la semaine dernière le ministère du Travail, les prix de gros, après avoir reculé depuis le début de l'année, ont augmenté en mai de 0.6 % sous l'effet du redressement des prix du carburant.

Une politique de relance s'avérerait d'autant plus nécessaire que le boom de l'immobilier, un des principaux éléments de soutien de la croissance au premier trimestre, s'est essoufflé en mai avec une chute de 7.4 % des mises en chantier de logements par rapport à avril, et de 5.3 % du nombre de permis de construire.

En outre, selon une récente enquête du ministère du Commerce, les entreprises américaines prévoient réduire de 1.3 % en 1986 leurs investissements de modernisation, après des hausses de 7.6 % en 1985 et de 15.1 % en 1984.

L'une des principales organisations patronales aux États-Unis, le Conference Board, a indiqué que, selon une enquête conduite auprès de 5,000 ménages américains, les intentions d'achat des consommateurs avaient fortement baissé en mai, après un accroissement record en avril.

Le ministre mexicain des Finances donne sa démission

WASHINGTON (AFP) — Le président de la Réserve fédérale américaine, M. Paul Volcker, s'est déclaré jeudi « confiant » que le Mexique pouvait surmonter sa crise financière sans recourir à un moratoire après le remplacement du ministre mexicain des Finances, M. Jesus Silva Herzog.

Interrogé par une commission de la Chambre américaine des Représentants sur le fait de savoir si l'arrivée au ministère mexicain des Finances de M. Gustavo Petricioli Iturbide pourrait changer la politique financière du Mexique, M. Volcker a indiqué « qu'actuellement il ne possédait aucun élément » annonçant un tel changement.

M. Volcker a estimé que le départ de M. Herzog ne devrait pas conduire le Mexique à déclarer un moratoire sur le paiement de sa dette qui s'élève actuellement à quelque $ 98 milliards US. Il est cependant nécessaire, selon le président de la FED, que les différentes parties concernées parviennent à « une coopération qui donne au Mexique les soutiens financiers dont il a besoin ».

En outre, le Mexique doit adopter les « changements intérieurs nécessaires » à ce redressement, a ajouté M. Volcker qui a effectué en début de semaine dernière un voyage au Mexique pour discuter avec les autorités de ce pays du problème de la dette.

Le porte-parole de la présidence américaine, M. Larry Speakes, a donné ces assurances au lendemain de la démission du ministre mexicain des Finances, M. Jesus Silva Herzog, et d'affirmations du sénateur républicain Jesse Helms (Caroline du Sud) selon lesquelles l'élection du président Miguel de la Madrid aurait été entachée de fraude.

Répondant implicitement aux accusations de M. Helms, M. Speakes s'est félicité des « relations étroites » entre les deux gouvernements.

L'OCDÉ se penche sur les grandes questions de politique économique

PARIS (AFP) — Les grandes questions de politique économique et monétaire seront étudiées jeudi et vendredi à Paris par l'important groupe de travail numéro trois de l'OCDÉ, dans le droit fil du Sommet de Tokyo, selon un diplomate.

Ce groupe de travail, qui se réunit chaque trimestre et regroupe de hauts fonctionnaires de 10 pays industrialisés, a pour tâche essentielle de suivre l'évolution des politiques monétaires et des balances des paiements.

Ces pays sont : le Canada, la RFA, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Aucune réunion officielle du Groupe des cinq (États-Unis, France, Japon, RFA et Royaume-Uni) ou du Groupe des sept (le groupe des cinq, plus le Canada et l'Italie) n'est prévue en marge des travaux du groupe de travail numéro trois de l'OCDÉ, précise-t-on de source autorisée.

La réunion du groupe de travail numéro trois constituera, souligne-t-on dans les milieux informés, la première rencontre de hauts fonctionnaires des finances des pays industrialisés depuis le Sommet de Tokyo, début mai.

Les chefs d'État des sept grands, rappelle-t-on, s'y étaient prononcés pour une plus grande concertation de leurs politiques économiques et financières.

La réunion du groupe de travail de l'OCDÉ, qui se déroulera à huis clos, devrait permettre par ailleurs un large échange de vues, estime-t-on dans les milieux compétents, sur les intentions des grands pays en matière de taux de change, particulièrement en ce qui concerne le dollar, et de taux d'intérêt.

La nouvelle crise financière du Mexique pourrait également y être discutée, ajoute-t-on.

◆ Hydro-Québec

la semaine, il avait déjà indiqué qu'il n'y aurait ni Ontariens ni Terreneuviens sur les chantiers situés en territoire québécois.

Il a ajouté que les Américains ne décrocheraient pas non plus de contrats de construction au prorata de leur participation. « Il n'en a pas été du tout question encore », a déclaré M. Bourassa, rappelant que le taux de chômage est fort peu élevé en Nouvelle-Angleterre (3 ou 4 %). « Pour eux, ce n'est pas une question de créer des emplois à un endroit ou à un autre. Quand on me parle de créer de l'énergie hydro-électrique du Québec, on me parle essentiellement de la sécurité des interconnexions. »

Il a évoqué la possibilité que le scénario soit différeent dans le cas de l'aménagement de la fosse du Labrador avec Terre-Neuve puisque ce développement aura lieu sur les deux territoires.

Par ailleurs, M. Bourassa a annoncé la nomination de deux membres au conseil d'administration de la SÉBJ. Il s'agit de MM.Jean-Jacques Lefebre, qui agissait comme directeur général des comités paritaires de la coiffure et de l'automobile pour la région Laurentide-Lanaudière et de M. René Gingras, un ingénieur à l'emploi de la Société de développement de la Baie James de 1975 à 1985. Leur mandat est d'une durée de deux ans.

◆ SAQ

son de crier à la fraude sur un point. En effet, lorsqu'il y a deux ans le dollar canadien s'est fortement apprécié par rapport aux devises européennes, le coût d'achat des vins a chuté et la SAQ a refilé des profits records à son actionnaire. Mais à l'avenir, le nouveau président entend casser la clé à rochet : les prix ne feront pas que monter.

Pour l'instant, la Société des alcools du Québec ne connaît pas l'impact à long terme de la dernière vague de hausse des prix. Avant que celle-ci n'ait frappé les tablettes de plein fouet, plusieurs consommateurs ont constitué des stocks estimés à deux ou trois mois. Les ventes de mars ont donc dépassé de $ 18 millions le volume anticipé, mais celles d'avril ont été inférieures de $ 13 millions par rapport aux prévisions, et celles de mai, de $ 6 millions. À ce jour, la SAQ s'en tire sans trop de casse.

Pour les consommateurs, la proportion du revenu consacré à l'alcool demeurera probablement stable, mais ils devront se résoudre à acheter moins de bouteilles ou à jeter leur dévolu sur des vins de qualité moindre, d'affirmer M. Tremblay.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 17

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-018338-868
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
ERNEST SMITH, ET DIANE CHARRON,
Partie demanderesse-requérante
C.
RICHARD LARAMÉE et MAURICE DUBOIS JR.,
Partie défenderesse-intimée
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MAURICE DUBOIS JR., de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis en vertu de l'art. 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de MAURICE DUBOIS JR.
Montréal, le 16 juin 1986
FRANCINE HAMELIN
PROTONOTAIRE-ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-019276-869
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LES ENTREPRISES ERAMELLE INC.
Partie demanderesse
C.
GUNTHER HORNEFF
Partie défenderesse
et
BANQUE DE MONTRÉAL
tierce-saisie
ASSIGNATION
ORDRE est donné à GUNTHER HORNEFF de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref de saisie avant jugement en mains tierces, affidavit et déclaration a été remise au greffe à l'intention de Gunther Horneff.
Montréal, le 13 juin 1986
FRANCINE HAMELIN
PROTONOTAIRE-ADJOINT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A.H. NOWODWORSKI INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14ième jour de mai 1986, sous le numéro 3715992.
Ce 12ième jour de juin, 1986.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-031063-857
AIRPORT CREDIT UNION, corps politique légalement constitué ayant son siège social et sa place d'affaires à Dorval, district de Montréal, au Montreal International Airport, Air Canada Base,
Partie demanderesse
-vs-
DAWN DOWLING, de parts inconnus,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DAWN DOWLING de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est rue Notre-Dame, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.
Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.
Montréal, ce 5 juin 1986
M. MARTIN
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR PROVINCIALE
NO: 700-02-001381-863
DAME PAULINE PROTEAU,
Demanderesse
-vs-
ARMAND DUBOIS,
Défendeur
ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur, ARMAND DUBOIS, de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.
Montréal, ce 13 juin 1986
CÉLINE LETENDRE
Greffier-adjoint C.P.T.
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR & FORTIN
85 Ouest, rue de Martigny
Suite 6.18
St-Jérôme, Québec
J7Y 3R8
Procureurs de la demanderesse

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3728674, la Banque ROYALE DU CANADA (ci-après appelée "la Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à EQUIPMENT LOBEC (1977) LTÉE. (ci-après appelé "le client"), 300 St-Sacrement Street Montreal Quebec, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 10 avril 1985 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 3576378.
Fait ce 13e jour de juin 1986.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-152358-861
WAI HO SO (RAYMOND SO),
Partie demanderesse
-vs-
HELENA CHENG,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à HELENA CHENG de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans Le Devoir.
Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de la défenderesse.
Montréal, ce 10 juin 1986
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
LECHTER & SEGAL, AVOCATS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-014615-833
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
BERNARD OUELLET
Partie demanderesse en garantie,
C.
ETRAGEC INC.,
Partie défenderesse en garantie,
et
CAISSE POPULAIRE ST-CLAUDE ET ME LOUIS-H. LAFONTAINE,
mis-en-cause,
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ETRAGEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation et déclaration en garantie, et bref d'assignation et déclaration principals, et avis en vertu de l'art. 119A C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de ETRAGEC INC.
Montréal, 16 juin 1986.
FRANCINE HAMELIN
PROTONOTAIRE-ADJOINT

Avis est donné que: Roger Tardif, 930, 80ème ave. Pointe aux Trembles, Qué. demande à la Commssion des Transports du Québec de transférer son permis M511373-01, région 10 à; Louis Grondin, 3805, rue Guy, St-Louis de Terrebonne, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratiques de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parutions.
1ère parution le 18 juin 1986
2ème parution le 19 juin 1986
S.P.T.Q. LTÉE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE Terrebonne
COUR PROVINCIALE
NO: 700-02-001451-864
MAISON FUNÉRAIRE TRUDEL INC.,
Demanderesse
-vs-
SUCCESSION RAYMOND BORDELEAU,
Défenderese
ORDONNANCE
Il est ordonné à la défenderesse, SUCCESSION RAYMOND BORDELEAU, de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.
St-Jérôme, ce 13 juin 1986
CÉLINE LETENDRE
Greffier-adjoint C.P.T.
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR & FORTIN
85 Ouest, rue de Martigny
Suite 6.18
St-Jérôme, Québec
J7Y 3R8
Procureurs de la requérante

PRENEZ AVIS que la requérante JOHN GRANT HAULAGE LTÉE s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir le permis suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Montréal à la frontière Québec/Ontario (ports de sortie: Hull-Ottawa et Hawkesbury) à destination d'Ottawa pour le transport de ciment en vrac par véhicules à trémie et retour avec marchandise refusée pour le compte de St-Lawrence Ciment Inc.
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2L 1K2.
1ière publication: 19 juin 1986
2ième publication: 20 juin 1986
Par: MÉ CÉLINE TRUDEAU
PAQUETTE PERREAULT RIVET TRUDEAU & ASS.
200, St-Jacques O, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 mai, 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DOUBLURES TEXTILES NATIONALES LTÉE/NATIONAL TEXTILE LININGS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le dixième jour de juin 1986, sous le numéro 3728567.
Ce treizième jour de juin, 1986.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS AUX CRÉANCIERS POUR POURSUIVRE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
YVON DESROSIERS, journalier, domicilié au 2267, avenue Bourdages nord, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 5R2
Failli
Avis est par les présentes donné que l'assemblée des créanciers qui devait avoir lieu le 29ième jour d'octobre 1985 a été ajournée au 27ième jour de juin 1986 à 9h30, au bureau du syndic, 1050, boulevard Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, étant donné qu'il n'y avait pas quorum et qu'aucun inspecteur n'avait été nommé à la première assemblée.
Daté de Saint-Hyacinthe, ce 17ième jour de juin 1986.
LOUIS LANGEVIN, c.a.
Syndic
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 8B9
Tél.: (514) 774-4300

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-014784-867
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
VS
LE CLUB CANADIEN
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur LE CLUB CANADIEN d'adresse inconnu est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30 jours) à compter de la publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119A C.P.C. a été laissée à son intention au greffe de la cour au Palais de Justice de Montréal, 1 est rue Notre-Dame, Montréal.
Faute par le défendeur de comparaitre dans ce délai, statuer et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 13 juin 1986
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.
PARENT ET ASSOCIÉS
a/s Me Pierre Arguin
Commission des Normes du Travail
2 Complexe Desjardins 24e étage
Montréal, Qc

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 juin, 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COLLECTION UNIQUE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le dixième jour de juin 1986, sous le numéro 3728566.
Ce treizième jour de juin, 1986.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-003945-860
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
DAME MARCELLE DION,
Partie demanderesse-requérante
C.
MARCEL ST-CYR ET DAME EDITH DONNENBERG,
Partie défenderesse-intimée
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARCEL ST-CYR de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis en vertu de l'art. 119A C.P.C., a été remise au greffe à l'intention de MARCEL ST-CYR.
Montréal, le 16 juin 1986
FRANCINE HAMELIN
PROTONOTAIRE-ADJOINT

PRENEZ AVIS que la requérante VIAU TRANSPORT LTÉE, détentrice du permis M-300079, s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir le permis spécial suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Montréal à Drummondville, Acton Vale, Trois-Rivières, Shawinigan, Grand-Mère, Québec, L'Acadie, Farnham, Granby, Cowansville, Bromont, Magog, Louiseville, Valleyfield, pour le transport de remorques ou semi-remorques vides ou chargées, ayant eu ou devant avoir un mouvement par rail pour le compte de la Compagnie de Transport Canadien Pacifique Ltée (Les Services Intermodaux de C.P. Rail) et retour.
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, QC, H2L 1K2.
1ière publication: 19 juin 1986
2ième publication: 20 juin 1986
Par: MÉ FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE PERREAULT RIVET & TRUDEAU
200 rue St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

AVIS est par les présentes donné que LES PRODUITS CHIMIQUES ROYAL LTÉE / ROYAL CHEMICAL PRODUCTS LTD. s'adressera au Ministre des Institutions Financières, compagnies et co-opératives pour obtenir l'abandon de sa charte.
Montréal, le 5 juin, 1986
FRANKEL & FRANKEL
Procureurs de la Requérante
FRANKEL & FRANKEL
10 St. Jacques,
Suite 908
Montréal, Qué.
H2Y 1L3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR PROVINCIALE
NO: 715-02-000164-862
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-ADOLPHE D'HOWARD,
Demanderesse
-vs-
WILLIAM MACLEOD, demeurant autrefois au 6440 Décarie, app. 410, Montréal, Qué.,
Défendeur
ASSIGNATION
ORDRE est donné à William MacLeod de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.
Une copie du bref d'assignation, de l'avis au défendeur et de la déclaration a été laissée au Palais de Justice de Ste-Agathe des Monts, au 65 A, rue St-Vincent, à l'intention de William MacLeod.
DIANE THOMAS
Greffier-adjoint

PRENEZ AVIS que WINTERGREEN TRANSPORT CORPORATION LIMITED, 92 Boul. St-Michel, Joliette, Québec, J0K 3E0, détentrice du permis M-300476, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de l'informer de l'acquisition de toutes les actions que détiennent Messieurs Marcel Nadon, Gilles Boucher et Les Placements Serco Ltée dans la corporation Transit P.M. Inc. du 2550 Montée St-François, Duvernay, Laval, Québec, H7E 4P2, laquelle détient le permis M-303518.
Par la même occasion la requérante demande à la C.T.Q. de statuer sur le maintien des permis de Transit P.M. Inc.
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, QC, H2L 1K2.
1ière publication: 19 juin 1986
2ième publication: 20 juin 1986
Par: MÉ FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE PERREAULT RIVET & TRUDEAU
200 rue St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

EXTINCTEURS CLAUDE INC.
AVIS est, par les présentes donné que EXTINCTEURS CLAUDE INC., une corporation incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la cité de Verdun, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies.
Mississauga, ce 22 mai 1986
Brian Cronin
Président

PRENBEZ AVIS que Bouvillons Canada Ltée, du 438 - 6ième Avenue Nord, St-Georges-Ouest, comté de Beauce, G5Y 5C9, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le permis spécial suivant pour 364 jours:
TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE - SPÉCIALISÉ PAR CONTRAT: À St-Georges de Beauce, Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de 160 km de ladite ville de St-Georges de Beauce, pour le transport exclusif de viande fraîche sur rail et charcuterie, pour le compte de Provigo Distribution Inc., division des viandes, à l'aide de véhicules réfrigérés.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans les 5 jours de la 2e parution.
1ère parution: 18 juin 1986
2ième parution: 19 juin 1986.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-002476-860
DAME FRANCE OUELLETTE
Demanderesse
VS
Jean-Claude Laplante
Défendeur
ET
LE CURÉ DE LA PAROISSE ST-JOSÉPHAT
& ALS
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
À: JEAN-CLAUDE LAPLANTE,
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie de la présente action en déchéance d'autorité parentale (art. 654 & ss C.P.C.) et avis (art. 813.5 et 813. C.P.C.), a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, ce 12 juin 1986
DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire adjoint
MES POISSANT & LESSARD,
avocats
6955, Boul. Taschereau
suite 212
Brossard, P.Q.
Grenier & Associés, huissiers
10, St-Jacques, suite 209,
Montréal, Qc H2Y 1L3
(514) 288-6263

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mai 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PRODUITS N.R.G. CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 14ième jour de mai 1986, sous le numéro 3715991.
Ce 12ième jour de juin, 1986.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que AUTOBUS GAUDREAULT INC., détenant le permis numéro M-000028, s'adressera à la Commission des transports du Québec pour demander la suppression totale de son permis de transport par autobus entre Joliette et Berthierville.
Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke est, Montréal, Qc, H2L 2K2, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.
1ère publication: 18 juin 1986
2ème publication: 19 juin 1986
Guuy Poliquin, avocat
Procureur de la demanderesse
225, boul. Charest est
Bureau 107
Québec (Québec)
G1K 3G9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR SUPÉRIEURE
NO: 705-04-000247-862
JOSEPH KREJSA, rentier, domicilié et résidant au 3496 Lac Quinn, district de Joliette,
DEMANDEUR
-vs-
VERA HAKLOVA, d'adresse inconnue,
DÉFENDERESSE
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse, VERA HAKLOVA est, par les présentes requise de comparaître dans les trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.
Une copie de la Déclaration en séparation de corps a été laissée au greffe de la Cour Supérieure du district de Joliette à son intention.
De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'il sollicite.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Montréal, ce 9 juin 1986
JOHANNE TELLIER
Protonotaire de la Cour supérieure du district de Joliette
Mes Landreville, Faribault, Thiffault, Varin & Brind'Amour
92 Nord, Place-Bourget
Joliette, Qc J6E 5E5
Procureurs du demandeur
N/dossier: 86-S-3-957

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'industrie canadienne de l'auto réclame que tous les manufacturiers soient soumis aux mêmes règles

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les travailleurs et les dirigeants de l'industrie de l'automobile ont réclamé que tous les manufacturiers d'automobiles, incluant les Japonais et les Sud-Coréens, soient tous soumis aux mêmes règles du jeu.

Le président des Travailleurs unis de l'automobile, M. Bob White, le représentant de l'Association des manufacturiers de véhicules automobiles et président de Chrysler Canada, M. Maurice Closs, le président de Ford Canada, M. Ken Harrigan, le vice-président de GM Canada, M. Lou Hugues, et le président de l'Association des manufacturiers de pièces d'automobiles, M. Grant Wilson, ont fait front commun hier pour rencontrer les caucus des trois partis politiques fédéraux.

« Ce que nous voulons, c'est une seule série de règles pour tous », a déclaré M. Closs.

Actuellement, les manufacturiers canadiens et américains sont soumis au *Pacte de l'automobile*, qui exige notamment 60 % de contenu canadien dans la fabrication d'automobiles au pays.

En outre, le pacte prévoit que une automobile doit être fabriquée au Canada pour chaque automobile américaine qui y est vendue.

Les manufacturiers japonais et sud-coréens ne sont pas soumis à ces exigences, ce que déplorent les membres de l'industrie nord-américaine.

Avec les nouvelles usines de Toyota, d'Hyundai et de Honda, les manufacturiers étrangers pourraient s'approprier de la moitié du marché de l'automobile sans entraîner de retombées équivalentes.

Simple assemblage

« Si le *Pacte de l'automobile* est bon pour le Canada, comme a insisté le premier ministre, M. Brian Mulroney, lundi soir à la télévision, qu'on applique ses structures fondamentales aux autres manufacturiers pour qu'ils doivent se conformer à un contenu canadien, et qu'ils achètent des pièces d'automobiles ici au lieu de se contenter d'un simple assemblage », a lancé M. White.

Le vice-président de GM Canada, M. Hugues, a expliqué qu'avec les nouvelles usines de Hyundai, Toyota et Honda, les manufacturiers étrangers pourraient s'approprier de la moitié du marché de l'automobile sans entraîner de retombées équivalentes, ce qui pourrait entraîner la mise à pied de 40,000 personnes et la fermeture d'une quinzaine d'usines d'ici à 1990.

L'usine GM de Boisbriand pourrait être touchée par ces fermetures, a-t-il admis, avant de souligner que cette usine avait accompli de grands progrès au niveau de la productivité et de la qualité.

« Le problème est que l'industrie nord-américaine ne pourra demeurer si la présente situation continue et si les politiques demeurent les mêmes », a déclaré M. Closs.

M. Closs estime que le *Pacte de l'automobile*, signé en 1965, a des effets bénéfiques pour les entreprises des deux côtés de la frontière, et qu'il ne devrait pas être question de le modifier.

Opposition

Les libéraux et les néo-démocrates ont été réceptifs au message de l'industrie nord-américaine et quelques députés ont profité de la période des questions pour sonder le gouvernement à ce sujet.

« Certainement, nous espérerions que tous les manufacturiers de l'industrie automobile se conforment aux exigences du *Pacte de l'automobile* », a déclaré le ministre intérimaire de l'Expansion économique régionale, M. Don Mazankowski, sans plus s'engager.

De son côté, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a réitéré que le *Pacte de l'automobile* ne fera pas l'objet de négociation entre les Canadiens et les Américains dans le cadre du libre-échange.

« Le gouvernement canadien croit que le *Pacte de l'automobile* sert les intérêts du Canada et nous ne voyons aucune raison de modifier un système qui fonctionne », a-t-il déclaré.

M. White a fait remarquer que les Américains auront beau jeu de réclamer la réouverture du *Pacte de l'automobile* en arguant que les manufacturiers étrangers n'ont pas à se plier à ces exigences.

Dome dit ne pas avoir pris de mesure en vue d'un rachat

CALGARY (PC) — Un porte-parole de Dome Petroleum Ltd. a affirmé mercredi qu'aucune mesure susceptible d'aboutir à un rachat de la compagnie n'avait été prise.

« On n'en a jamais discuté comme d'une ligne de conduite », a précisé le directeur des relations publiques de Dome, M. David Annesley, au cours d'un entretien au téléphone.

Les propos de M. Annesley contrastent singulièrement avec un article du *Wall Street Journal*, lequel, citant le président du conseil et chef de la direction de Dome, M. J.Howard Macdonald, déclarait que la compagnie serait mise en vente au début de 1987 si elle pouvait arranger rapidement un plan de restructuration de sa dette avec ses créanciers vers la fin de cette année.

« C'est la première fois que j'en entends parler », a dit M. Annesley à propos de cet article du journal newyorkais. Ni M. Macdonald ni le président de Dome, M. John Beddome, ni aucun des administrateurs de Dome n'ont pu être rejoints pour faire part de leurs commentaires.

« Le fait est que nous ne sommes pas orientés vers une vente, mais nous reconnaissons que nous pourrions être repris, que cela nous plaise ou pas », a dit M. Annesley en notant que l'acheteur devrait être une société solide disposant de beaucoup de fonds.

Deloitte Haskins + Sells

Gérald Tétreault

Le directeur général du Service des Conseils en Gestion de Deloitte Haskins + Sells, Montréal, M. Roney Audet, est heureux d'annoncer la nomination de Gérald Tétreault à titre de Conseiller en gestion concentrant sur le secteur agro-alimentaire.

M. Tétreault possède une expérience de plus de six années au sein d'organismes agricoles. Entre autres, il a occupé les fonctions de Secrétaire pour les Fédérations de producteurs de pommes et de fruits et légumes du Québec à l'U.P.A. (Union des Producteurs Agricoles).

M. Tétreault détient une Maîtrise en administration des Affaires (MBA) décernée par l'UQAM de même qu'une Maîtrise en Géographie de l'Université de Sherbrooke.

Le cabinet d'experts-comptables de Deloitte Haskins + Sells fournit des services en comptabilité, vérification, applications informatiques, fiscalité, insolvabilité et en gestion de son réseau de 30 bureaux à travers le Canada.

Entente entre l'industrie forestière et la Colombie-Britannique

VANCOUVER (PC) — L'industrie forestière de Colombie-Britannique et les deux grandes compagnies de chemin de fer du pays ont conclu une nouvelle entente qui prévoit un relèvement des coûts de transport du bois d'oeuvre, mais ménage les producteurs de contreplaqué, indique le Council of Forest Industries (COFI).

L'entente entre en vigueur le 29 de ce mois et court sur un an.

Le tarif de base pour l'expédition du bois dans l'Est canadien est augmenté de 1.5 %.

Le rabais de 15 % consenti aux entreprises qui confiaient aux chemins de fer CN et CP au moins 80 % de leur production de l'année précédente, a été supprimé.

Pour les chargeurs de bois qui bénéficiaient de ce rabais, la nouvelle entente se traduit en fait par une hausse de 4.5 %, fait remarquer M. Gerry Bennett, vice-président du COFI.

Il s'ensuit que le tarif d'expédition moyen vers l'Ontario, au départ de la Colombie-Britannique, passera de $ 4.95 à $ 5.18 les 100 livres de bois.

Les expéditions à destination de la région des Prairies, pour lesquelles il n'y avait pas de rabais, coûteront 3 % de plus.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC
& ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486
OUVERT LE SOIR ET LE SAMEDI

Dans le superbe décor des
ÉCURIES YOUVILLE
témoin de 200 ans d'histoire
Grillades et fruits de mer
gibbys
298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

Renault 5 86
NEUVES
À partir de
5995$
Transport et préparation en sus
LAREAU
CENTRE-VILLE MONTRÉAL
1824, rue Sainte-Catherine ouest
937-7785

TROPIQUES NORD
Vivez l'été à l'année
Situé à côté d'Habitat 67 **Tropiques Nord** a modifié son plan de base. De forme rectangulaire, avec l'atrium sur un côté seulement, **Tropiques Nord** offre maintenant 130 appartements, tous avec les deux plus belles vues de Montréal.
Les chambres sur l'extérieur et l'air frais avec vue sur le Port et les gratte-ciel du centre-ville.
Les séjours sur l'atrium à température contrôlée, avec vue sur le Saint-Laurent.
Un ascenseur pour chaque 2 appartements par étage.
Condominiums de 1270 à 5660 pieds carrés, certains d'inspiration "Architectural Digest".
Immense terrasse dominant un atrium unique où vous mangerez dehors 12 mois par année.
Un atrium de 80' par 330'.
Plus de 5,500,000$ d'appartements ont été vendus, en prévente sans publicité en 5 semaines.
Pour informations appelez Marie Lambert, Monique Beaumont* ou Ana Gomes au 288-3535. Nous sommes ouverts 7 jours par semaine, de midi à 6 heures.
*Remax Westmount Inc., courtier 933-6781

PLACEMENTS À TERME GARANTI
7 3/8 % nouveau 90 jours remboursable - min. 5000$
8 3/4 % 1 an - min. 500$ payé annuellement
10 % 5 ans - min. 500$ payé annuellement
TAUX SUJETS À CHANGEMENT.
Montréal : 612, rue Saint-Jacques (514) 392-1880
STATIONNEMENT INTÉRIEUR GRATUIT
Québec (418) 681-0277 • Sherbrooke (819) 564-1880 • Ottawa (613) 563-1880
Crédit Foncier
FIDUCIE CREDIT FONCIER
Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec • Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

ANGLAIS, LANGUE SECONDE, SECONDAIRE, (ESL)
(3e, 4e et 5e années du secondaire)
Une importante maison d'édition scolaire au Québec, Lidec Inc., cherche des professeurs pour rédiger des manuels, cahiers et guides du maître.
Toute personne intéressée à se joindre a notre équipe pour expérimentation en septembre est priée de s'adresser à:
Julienne Brisson
Directrice de l'édition
825 avenue Querbes
Outremont, Qué.
H2V 3X1
Tél.: (514) 274-6521

Barreau du Québec

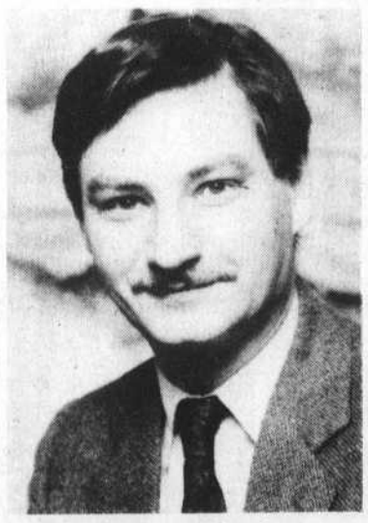
Me Serge Ménard
Bâtonnier

Me Michel Jolin
Vice-président

Me Serge Ménard, de Montréal, a été élu bâtonnier du Québec pour l'année 1986-1987. Il sera secondé dans ses fonctions par Me Michel Jolin, de Québec, qui a été élu vice-président pour le même terme.

Licencié en droit de l'Université de Montréal en 1965, Me Ménard a été admis au Barreau en 1966. Il est associé de l'étude Ménard, Hébert et Picard, de Montréal.

Me Michel Jolin obtint sa licence en droit de l'Université Laval en 1970 et a été admis au Barreau en 1971. Il est directeur du contentieux du ministère de la Justice du Québec, à Québec.

Outre Mes Ménard et Jolin, le Comité administratif du Barreau du Québec se compose du bâtonnier Gabriel Lapointe, c.r., de Montréal, du bâtonnier Claude C. Boulanger, de Québec, de Mes Manuel Shacter, c.r. et Bernard Montigny, de Montréal, de Mes Raymond Clair, de Drummondville, Jean Brisset des Nos, de Québec et Jacques Lemay, de Sherbrooke.

Fédération des cégeps

Lorrain Barrette

Roger Desbiens

Le Directeur général, monsieur Gaëtan Boucher, est heureux d'annoncer que monsieur Lorrain Barrette a été élu Président de la Fédération des cégeps et monsieur Roger Desbiens, Vice-président.

Directeur général du cégep de l'Abitibi Témiscamingue depuis 1974, le nouveau président était élu membre du Conseil d'administration de la Fédération en 1977 à titre de conseiller, puis, en 1979, à titre de trésorier, poste qu'il occupait lors de son élection à la présidence.

Pour sa part, en mars 1983, monsieur Roger Desbiens était nommé membre du Conseil d'administration du collège Ahuntsic. En juin 1984, il devenait membre du comité exécutif du collège et était élu Président en juin 1985. À ce titre, il devenait membre de l'Assemblée générale de la Fédération des cégeps. Il vient d'être élu à la vice-présidence.

La Fédération des cégeps est le regroupement libre des 44 collèges publics d'enseignement général et professionnel du Québec. Elle promeut le développement de l'enseignement collégial et des collèges affiliés. Lieu de concertation des collèges, elle exprime leurs points de vue sur toutes questions d'intérêt collectif auprès des instances gouvernementales aussi bien que du grand public.

Son siège social est situé au 500, boulevard Crémazie est, à Montréal, tél.: (514) 381-8631.

Patrons si vous saviez
Syndicalistes si vous pouviez
Cadres si vous vouliez

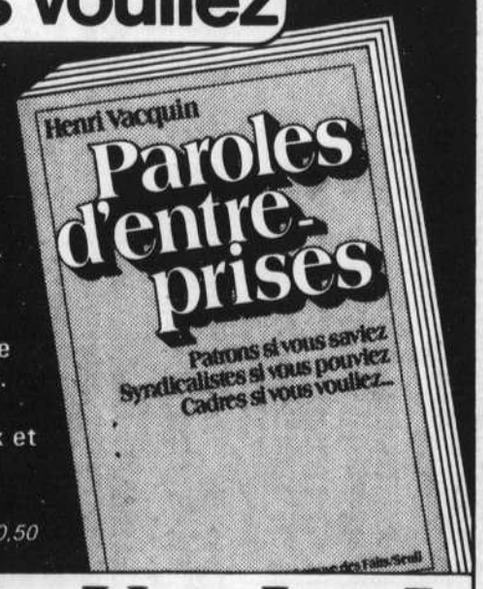

Radiographier les profondeurs de l'entreprise. Libérer la parole de ses divers acteurs. Raconter la vraie vie des un et des autres. Produire mieux en travaillant mieux et en vivant mieux.
Collection L'Épreuve des Faits $20,50
SEUIL

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Redressement du marché

TORONTO (PC) — Le marché s'est légèrement redressé dans une activité modérée hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a enregistré un petit gain de 0.59 point et marquait 3066.66 en clôture.

Les échanges ont porté sur 13.62 millions d'actions contre 13.67 millions mardi.

Dans les industrielles, Crown Life a gagné 10 à $335; Empire A 1 3-4 à $20 1-2; MacMillan Bloedel 1 5-8 à $39 1-8; Seagram 1 3-8 à $84 3-4 et Federal Industries II 1 3-8 à $48 3-4. International Business Machines a perdu 3 1-4 à $201 1-2; Cableshare Inc. 2 à $54 1-2; Steinberg 1 1-4 à $43 1-4; Imasco 1-8 à $34 1-2 et Dofasco 1-8 à $29 5-8.

Du côté des mines, Teck Corp. A a gagné 1-2 à $23 1-2; Roman Corp. 3-8 à $9 3-8 et International Corona 1-4 à $21. Rio Algom a cédé 1-8 à $23 3-4 et Echo Bay 3-8 à $20 7-8.

Dans le secteur des pétroles, Poco Petroleum gagne 1-8 à $8 1-8; Galveston 40 cents à $4.50 et Abaterra Energy deux cents à 18 cents. Metalore Resources abandonne 1 à $18 1-2 et Total Petroleum North America 3-4 à $25 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

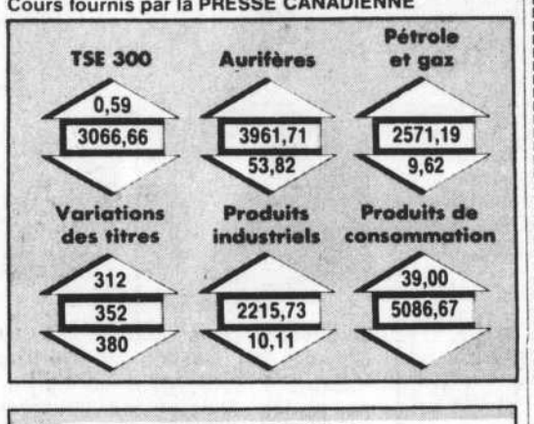

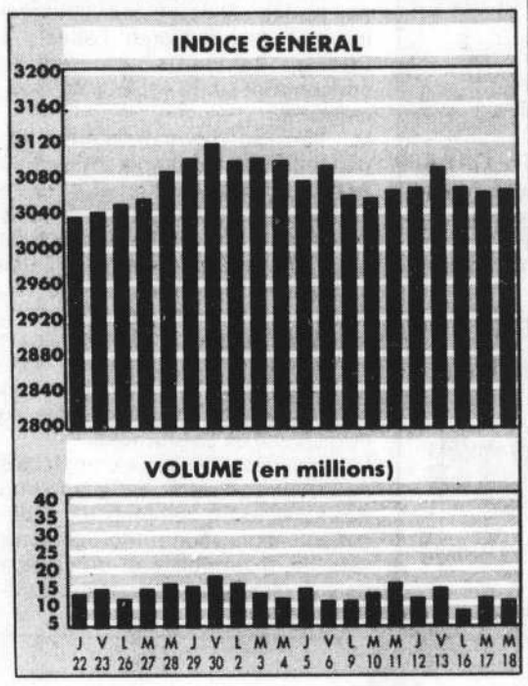

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	4800	$11¼	10¾	10¾	— ¼
AHA Auto	o 6060	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ¼
AMCA Int	4570	$17⅜	17¾	17⅜	— ¼
AMCA p	1900	$24⅞	24⅞	24⅞	
AMCA 2 p	6950	$28¼	27½	27⅝	— ⅜
AMCA 3 p	500	$25	25	25	+ ¼
Abatera o	10000	18	16	18	+ 2
Aberford	2203	490	485	485	— 5
Aberford w	9250	16	15	15	— 1
Abermin o	6831	135	125	125	— 6
Abti Prce	2400	$25	24⅞	25	
Abitibi w	4350	$5¼	5	5¼	+ 30
Aces ATM o	765	300	275	300	
Acug A	2000	430	420	430	
Acug w	4500	135	130	130	—15
Adanac M o	2000	20	20	20	
Agassiz	3000	360	360	360	+ 5
Agnico E	1340	$21⅞	21¾	21¾	— ¼
Agra Ind A	750	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Agra Ind f	925	$15¼	15	15	— ¼
Ahed C	25600	$5⅛	475	5¼	+ 35
Alt Energy	20587	$11⅜	11⅛	11⅜	— ⅛
Al Enr 775		448	$23⅜	23½	23⅜	+ ⅛
Alta Nat	5100	$13½	13⅜	13⅜	— ⅛
Alcan	74682	$43	42¾	43	— ⅛
Alcan	see below				
Alcan w	29650	$8⅞	8½	8¾	— ⅛
Alexis N 1	100	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ¼
Algoma St	658	$15¼	14¾	14¾	
Algma St B	1700	$17½	17⅜	17⅜	
Altex	1500	61	61	61	— 4
Alum A	1600	$26½	26⅜	26⅜	
Alum 1st p	200	$26½	26½	26½	
Alum B	see below				
Alum c p	200	$25½	25⅛	25⅛	+ ⅛
ACCI f	8075	$16	15¾	16	+ ⅛
A Barick	16380	$14¼	13⅝	13⅞	+ ⅛
A Barik w	8000	140	135	135	+ 2
Am Leduc	2250	26½	26½	26½	+ 2½
Andrc WA	166600	$23½	2	23½	— ⅛
Anthes	14000	89	89	89	+ 1
Argus B pr	200	$30	30	30	— 1
Argvll A f	z300	77	77	77	
Asamera	62100	$9¼	9	9¼	— ⅛
Asamera 7	832	$12	12	12	— ¼
Asamera w	3855	145	140	140	— 5
Asbestos	100	370	370	370	
Asoc Porc o	z33	135	135	135	
Astral A f	1000	$14¾	14¾	14¾	
Astral B f	500	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Atco I f	6589	$8⅞	8¾	8⅞	
Atco II	1000	$8⅞	8⅞	8⅞	
Atco w	11300	100	100	100	
Atl Shop p	200	$27½	27½	27½	
Atlas Yk o	14000	20	20	20	
Atlas Yk w	z181	2	1	1	
Augmitto o	2000	97	97	97	— 3
Aur Res o	9900	260	255	260	
Autrex A	100	225	225	225	—15
Autrex B	250	210	210	210	
BCED	30605	425	410	425	
BCED 8⅝	3500	$8½	8⅛	8⅛	— ⅜
BCED 9½	7510	$9¼	9⅛	9⅛	
BC Rail p	1700	$27¼	27⅛	27¼	
BC Sugar	A24411	$20¼	20	20	
BC Sugar w	800	220	220	220	
B Corp p	9725	$30¾	30½	30¾	+ ¼
B Corp r	see below				
BGR A	3100	$8	7⅞	8	+ ⅛
BGR w	z1500	9	9	9	
BMB Comp	2000	140	140	140	
BP Canada	843	$29⅝	29½	29⅝	— ⅛
BRISA o f	1000	$7	7	7	+ ¼
Banister C	1100	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Bk Alberta	1100	$7⅞	7½	7½	— ¼
Bank BC	27723	330	320	330	
Bk BC 228	700	$21	20¾	20¾	— ⅛
Bk BC 222	3000	$21¾	20⅜	20⅜	—1⅛
Bank Mtl	99212	$32¾	32½	32½	+ ⅛
Bk Mtl 285	3600	$36¼	36	36¼	+ ¼
Bk Mtl 250	2350	$27¼	27	27	
Bk Mtl 3p	3500	$26¾	26⅜	26¾	+ ⅜
Bk Mtl w	28950	495	475	485	
Bk NS	175331	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
Bk N S 1p	900	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅛
Bankeno o	1000	210	210	210	
Barons Oil	3900	370	370	370	— 5
Baton	500	$25¾	25½	25½	
Battle MA f	2000	$18⅝	18⅝	18⅝	— ⅛
Bay Mills	100	10	10	10	
Beau CA o	3500	40	36	36	
Belkin Inc f	3150	$18⅞	18½	18¾	+ ¼
BCE	122495	$37¾	37½	37¾	+ ⅛
BCE 1.80 p	2050	$25¼	25⅛	25¼	+ ⅛
BCE 2.05 p	250	$37½	37½	37½	+ ⅛
BCE 2.70 p	6905	$39¾	39½	39½	— ¼
Belmoral o	4100	245	235	235	— 5
Beim w	500	94	94	94	+ 4
Bentall 1 p	1500	$26⅛	26⅜	26⅜	+ ¼
Biotech	700	$5	490	5	
Bl Hawk o	1000	9	9	9	+ ½
Blkdm	1000	$6¾	6⅜	6⅜	
Bluesky	500	245	245	245	
Bombdr B f	700	$21¾	21½	21⅝	+ ¾
Bonanza R	4012	160	155	160	+ 5
Bonza R w	2000	½	½	½	—2½
Bonar	700	$28½	28¼	28½	+ ½
Bonar w	300	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Bow Valy	7350	$10½	10¾	10½	+ ⅛
Bow Valy 4	439	$10½	10½	10½	— ½
Bow Vly 205	3830	$19¾	19¼	19¼	— ¾
Bow Vly 200see	below				
Bow Valy w	2452	70	65	70	
Bow Vly R	2129	142	140	142	— 8
Bow VR p	1450	$5½	5¼	5½	
Bralorne	300	150	140	150	+ 5
Bralor 8.75	700	$6⅝	6⅜	6⅜	
Bramalea	34100	$20½	20	20	— ½
Brmi Pty p	200	$26¾	26¾	26¾	— ¼
Brscade p	5468	$39⅜	39⅜	39⅜	— ¾
Brscn A	133697	$25⅜	25½	25⅜	+ ⅛
Brscn 1981	z15	$26⅜	26⅜	26⅜	
Brkwater o	54850	$5¾	5½	5½	— ⅛
Bright A	150	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
BCFP	212542	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ¼
BC Res	15835	140	137	138	— 1
BC Res p	4900	$23½	23⅜	23½	— ⅛
BC Phone	45540	$28½	27¾	28	+ ¾
BCPh 4.84	100	$15⅝	15⅝	15⅝	— ⅜
BCPh 6.80	400	$20½	20⅜	20⅜	
BCP 7.04 p	500	$22	21¾	21¾	— ¼
BCP 11.24 p	2600	$29¾	29⅜	29¾	+ ¼
BrTel ads	200	$48¼	48¼	48⅛	+ 1¼
Broulan	13933	160	150	160	+ 10
Bruncor	4943	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
Brunswk	10050	$14¾	14½	14½	— ¼
Budd Can	100	$35	35	35	+ ½

C D

CAE	29345	$23	22⅝	22¾	
CB Pak	1000	$26⅛	26⅛	26⅛	— ¼
CB Pak w	250	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
CCL A	1233	$18½	18¼	18½	— ¼
CCL B f	8737	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
CDC Life	29500	$32⅝	32¼	32¼	— ⅜
CFCF f	3100	$20	19¾	20	+ ½
CIL	3850	$31⅜	31	31⅜	+ ⅜
CME Res	o 15500	64	61	61	
Cableshar	3500	$56	53½	54½	— 2
Cabre	400	265	265	265	
Cad Frv	17750	$19¾	19⅝	19⅝	— ⅛
Cad Frv A	1575	$9⅞	9⅛	9⅞	
Cad Frv 2	1387	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Calgary 1 p	500	$26¼	26¼	26¼	
Clfrna	100	415	415	415	+ 5
Cambridg	1100	$23½	23¼	23¼	— ¼
Camb 1	6301	$29⅜	29½	29⅜	+ ¼
Cmbridg w	5170	$7¼	7⅛	7¼	
Camco Inc	500	$23	22⅞	23	+ ⅛
Camndx o	1800	100	95	100	+ 2
Camp RL	12192	$21	20½	20½	— ⅜
Camp Res	z2	125	125	125	
Camp R w	3500	15	15	15	
Campeau f	11250	$27⅜	27	27¼	+ ⅛
Cmp B	1700	$24	24	24	— ¼
Cmpeau w	500	475	460	460	
Camreco o	2800	42	42	42	— 3
CCem ex p	1059	$14¾	14¾	14¾	
CDC f	4480	$7¾	7½	7½	
CDC I R	see below				
CDC pr B	25720	$99	99	99	
CDC 1980	10598	$16⅜	16¾	16⅞	+ ⅛
CDC 1982	2550	$26½	26¼	26½	
Can Malt	300	$19½	19½	19½	
C Nor West	1400	$15¾	15¾	15¾	— ¼
CNor Wst B	4664	$24¼	24	24¼	+ ⅛
CNor Wst w	1000	130	130	130	—10
C Packrs	28219	$44¾	44	44½	— ¼
C Safway p	z121	$95	95	95	
CS Pete f	150	450	450	450	
Can Trust	8226	$50½	50	50½	+ ½
C Trsco B	375	$20½	20½	20½	
C Trsco C	2775	$21¾	21¼	21¼	
C Trsco G	2500	$23⅜	23½	23⅜	+ ¼
C Tung	49302	$9	8¾	9	
C Arrow o	z50	44	44	44	
C Energy	5700	360	350	350	—15
C Energy w	3300	85	70	70	—12
CForms A f	1400	450	445	445	
C Forms B	1200	445	445	445	
C Found pr	z25	$10⅝	10⅝	10⅝	
C Gm B	129160	$18½	17¾	18⅛	+ ⅛
CIBC 250 p	1200	$25⅝	25½	25½	
CIBC 25625	2450	$28½	28	28	— ⅛
CIBC w	3900	320	320	320	
CIBC w A	6750	$6¾	6⅛	6⅛	— ⅜
Cibc w B	16900	340	335	340	
Cdn Jorex	550	145	131	131	— 4
C Marconi	1500	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
C Marconi	see below				
C Nth Star	480	140	140	140	+ 15
C Ocdental	18693	$18¼	17⅞	18¼	+ ⅜
CP Ltd	321847	$17¼	17	17⅛	
Cdn Roxy	2799	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Cancom o	2050	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
C Spooner	z400	33	33	33	
Cdn Tire	1200	$23¼	23	23¼	
CTire A f	60131	$14⅞	14⅜	14⅜	
CUfil A f	8291	$18⅜	18⅜	18⅜	
C Util B	1000	$18½	18½	18½	
C Util 4¼ p	z25	$49⅞	49⅞	49⅞	
C Util 5 p	z3	$57⅞	57⅞	57⅞	
CUtil 2nd F	4200	$26⅜	26¼	26⅜	
CUtil 2nd H	1100	$23¼	23⅛	23⅛	
CUtil 2nd I	1034	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
CUtil A w	7300	370	365	370	+ 5
CUtil B w	4950	375	370	370	— 5
CWN G 4 pr	262	$9⅝	9⅝	9⅝	
C Wrld	368	265	255	255	
CWorld A p	1500	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
CWorld 1 p	4138	$8	7¾	7¾	— ¼
Cnamax o	2700	495	485	485	—10
Canam A f	800	$15¼	15	15¼	+ ¼
Cantor	3100	$13⅜	13¼	13⅜	+ ¼
Cantor pr	2300	$18¾	18⅜	18¾	+ ⅜
Canhorn o	12601	180	175	180	+ 5
Canron A	12500	$17¾	17¼	17½	+ ⅛
Canrn A w	1050	280	280	280	
Canterra	725	$6¾	6½	6¾	+ ⅛
Cara	850	$32½	32⅜	32½	
Carena	400	$39½	39½	39½	— ½
Carl OK	12305	$13⅜	13¾	13⅜	+ ⅛
Carl A p	400	$25	25	25	
Carl B p	300	$30	29¾	29¾	— ¼
Carma A	4500	21	20	21	+ 4
Carolian o	4000	455	440	440	—10
Carolian w	2100	335	330	330	—15
Cascades	24400	$17⅜	17¼	17⅜	+ ½
Cassiar	8150	149	130	149	— 1
Casiar II w	z496	45	45	45	
Celanese	75625	$18¼	18⅛	18⅛	
CFund A f	1400	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Centrl Tr	5155	$21¾	21½	21¾	+ ⅜
Cntrl Tr p	1200	$27	26⅞	26⅞	— ⅛
Chncllr	500	31	31	31	— 1
Charan	550	$13⅜	13½	13½	
Chateau A f	100	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Chvco A	1200	325	315	315	—15
Chieftan B	1400	$40	40	40	— 1
Chieftain C	825	$38½	38	38	
Chrysler	827	$48¾	48¼	48¾	— ½
Cimaron o	7800	460	450	450	—20
Cineplex	21715	$22½	21⅞	22⅛	— ¼
Cinram	18400	$23¾	22¾	23	— 1
Cinram w	4150	$15¾	15½	15½	— ½
Circo Crft	5500	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Clbor A	100	325	325	325	—15
Cobi Food	3060	275	260	268	+ 1
Coho A	1724	105	101	101	— 6
Coin Lake o	7500	140	140	140	+ 5
Colony P o	5800	130	110	130	+ 5
Cominco	20715	$14	13¾	13⅞	— ⅛
Cominco D	1000	$27½	27⅜	27½	+ ¼
Cmrci Fin	14200	$5⅛	5	5	— ⅛
Cml Fin w	100	195	195	195	
Cmrci OG	3600	100	100	100	
Compu H o	21100	315	295	315	+ 15
Compu H w	6500	84	82	84	+ 4
Cmplg	1099	$5¼	5¼	5¼	
Cmp Inv o	16250	350	345	345	— 5
Comtech	500	410	410	410	
Comterm	500	160	159	159	— 1
CAscot	17375	15	15	15	— 1
Con Bath A	6860	$25⅛	24¾	25	+ ¼
Con Bath B	z12	$24⅞	24⅞	24⅞	
Con Bath 6	z73	$19½	19⅛	19⅛	
C Brinco A	4400	300	275	300	+ 10
C Norex	125	178	178	178	— 1
Cons Pipe	200	$10⅝	10⅝	10⅝	
Con Prof o	3765	95	95	95	
Consoltex	900	$18⅝	18⅝	18⅝	
C Distb A	13550	$7⅞	7⅝	7¾	— ⅛
CDistb B f	28450	$7¾	7¼	7½	— ¼
Cons Gas	3305	$26½	26¼	26¼	— ¼
Con Gas B	z25	$71¼	71¼	71¼	
C Gas 13½	21400	$30½	30⅜	30½	
C Gas 9¼	500	$27	26⅞	27	+ ⅜
Con Glass	1900	$23⅞	23¾	23⅞	+ ⅛
CTL Bank	37910	$10¾	10¼	10¾	+ ⅛
CTL Bk 5¾	100	$15½	15½	15½	
CTL A p	1900	$22½	22½	22½	+ ¼
Contrns A f	1500	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Conwest A	740	$9¼	9⅛	9¼	
Conwst B f	18112	$9¼	9⅛	9¼	
Cooper A f	33000	390	350	390	+ 15
Corby	1501	$20¼	20	20½	— ⅛
Cor Mark f	800	$7	6⅞	7	+ ⅛
Core Mrk w	2900	280	275	280	+ 1
Corp Food	100	$28½	28½	28½	— ½
C Falcon C	10550	$18¾	18¾	18¾	
Cséka R	4700	119	116	119	+ 3
Csékin Ltd	1000	$16	15½	16	+ ½
Courvan o	500	30	30	30	— 5
Crain RL f	1647	$31½	31¼	31¼	
Crestbrk	1900	$11	10⅝	11	+ ¼
Crwn Life	500	$335	335	335	+ 10
Cr Life Ap	1900	$26⅝	26½	26½	+ ⅛
Crownx	10300	$33½	33⅜	33½	+ ⅛
Crownx A	147837	$15¼	14¾	15¼	+ ⅜
Crownx 1 p	6600	$39⅜	39⅛	39¼	
Crownx 2 p	2000	$26½	26¼	26¼	— ¼
Crnx w	5200	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Cuvier o	20500	31	31	31	
Czar Res	1800	130	130	130	— 5
DRG A f	200	$16¾	16½	16⅜	— ⅜
Dalmys	z10	$14⅝	14⅜	14⅝	
Dalmy C f	3521	$11	10⅝	11	+ ½
Davidson o	500	350	350	350	—10
Dejour o	4500	21	21	21	
D Eldona o	z250	50	50	50	
Delhi Poc	o23000	9½	9½	9½	— ½
Denison A	p13570	$7⅛	6¾	6⅞	
Denison B	110420	$6⅞	6⅝	6⅝	— ¼
Denison p	5600	$20½	19⅞	20	+ ⅛
Denison B p	4900	$19	18¾	19	
Denison w	2225	73	73	73	— 1
Denisn 86 w	z425	30	27	30	
Derlan	4380	$11⅞	11¼	11⅞	+ ½
Develcon	2338	350	350	350	
Dexleigh o	5850	445	440	445	— 5
Dexligh w	11755	250	240	245	— 5
Dicknsn A	f 1115	$7	6¾	6¾	— ⅛
Dicknsn B	400	$6¾	6¾	6¾	
Dicon Sys	7100	$10⅜	10⅜	10⅜	— ¼
Discovry f	4950	145	135	135	—10
Dfs	128965	$30	29⅜	29⅜	— ⅛
Dfs 260	3225	$37¾	37⅜	37¾	
Doman A	5410	420	405	405	—15
Doman B f	4236	410	405	410	—10
Dome Cda	6406	470	465	470	
Dome Mine	4312	$8⅜	8½	8½	
Dome M	gw 4250	165	155	165	+ 1
Dome M	sw 4400	170	165	165	— 5
D Pete	269197	140	128	137	+ 5
DPete A p	14665	295	285	295	+ 5
DPete B p	z12	275	275	275	
D Pete w	30800	9	9	9	+ 1
Domego o	19000	25½	24	25½	—1½
D Expl fo	19595	30	25	25	— 4
D Textie	14061	$22	21¾	21⅞	— ⅛
Domtar	30805	$31½	31¼	31½	
Domtar 225	700	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
Domtar B	500	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
Donohue	300	$24¾	24¾	24¾	
Dover Ind	400	$34½	34⅜	34½	
Drm Pete	o20000	6½	6½	6½	+ ½
Dmagmi w	z800	3	3	3	
Dunoil A	o 2000	80	75	80	+ 5
Du Pont A	3110	$33½	33¼	33½	
Durham f	8966	110	105	106	— 4
Durham w	17400	30	23	23	— 7
Dylex Ltd	350	$25	24½	24½	— ½
Dylex A	80250	$18⅝	18¼	18⅜	+ ¼
Dynamar	2000	20	20	20	— 5
Dynex A	900	18	18	18	

E F

Est Bakrie	300	$16½	16⅜	16½	
Eaton T A	500	$10½	10½	10½	— ¼
Echo Bay	43878	$21¼	20⅞	20⅞	— ⅜
Echo 1987 w	350	$6⅝	6⅜	6⅜	
Echo 1988 w	4485	$6	5⅞	5⅞	
Echo 1989 w	1050	$5¾	5⅜	5¾	+ ⅛
Ego Res o	5000	16	16	16	— 2
Elcthom X	100	$12¼	12¼	12¼	
Elcthm Y f	4100	$11⅛	10¾	11	— ⅛
Emco	4201	$31½	30¾	31½	+ ¾
Empire A f	7000	$20¾	18¾	20½	+ 1¾
Energy R o	5300	230	225	230	
Equity Svr	3300	415	400	400	— 5
Equity p	2700	$15¾	15½	15¾	+ ¼
Evergren o	3000	24	24	24	— 2
FCA Intl	1800	$17⅜	17¼	17¼	— ¼
Fibrdg	6150	$21⅞	21⅜	21¾	— ⅛
Flcnbrdg w	600	$47	46½	46½	— ½
Fardy Res	z40	335	335	335	
Fed Ind A	48695	$18½	17¾	18	+ ¼
Fed Ind II	5050	$50	48½	48¾	+ 1⅜
Fed Ind C	26650	$29⅝	29¼	29½	— ⅜
FTrco	102050	$13⅜	13	13⅜	+ ⅜
F Trsco Ip	2315	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
FTrsco B w	900	$8¼	8¼	8¼	— ¾
Firan	3000	160	160	160	+ 3
F Austrl u	23550	$13⅜	13½	13½	
F City Fin	84675	$16⅛	16	16⅜	+ ½
F Ctv Tr D	200	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
F Marth A f	7650	$18	18	18	+ ¼
F Mrcn A	1400	$6⅞	6¾	6⅞	
F Mrcn w	3700	108	100	101	— 7
Flanagan o	5800	138	135	135	
Fleet Aero f	6000	$29¼	29	29¼	+ ¼
FAr A f	14413	$29	28½	29	+ ½
Fleet Aro w	30850	$18¼	17	18⅛	+ 1⅛
Ford Cnda	350	$165	162	165	
F Knox o	3000	30	30	30	
FSesn Hl f	38350	$19½	19	19¼	— ¼
F Sea A pr	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Franco o	3800	173	165	165	— 4
Fruehauf	500	$26	26	26	+ ¾
Futurtek o	33500	60	56	56	— 2

G H

GB Auto	600	$6	5¾	5¾	— ¼
GTC TrCon	200	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
GSW Cl A	800	$20	19¼	19¼	— ½
GSW B f	132	$18	18	18	+ 1½
Galctic o	8300	$13½	13⅜	13½	— ⅛
Galctic L	6900	$11⅜	11⅛	11⅛	
Galtaco	100	$11	11	11	+ ¼
Galveston	14950	450	435	450	+ 40
Gandalf	9250	$10	9⅞	10	+ ⅛
Gaz Metr	1502	$11⅞	11⅝	11⅞	+ ⅛
Gaz C p	1517	$25⅛	25	25	— ⅛
Geac Comp	15900	$5½	5⅛	5⅛	
Gendis A	2400	$21½	21½	21½	
G Lease o	1400	$10⅛	10	10	— ⅛
GMC	1336	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Genstr D p	200	$44½	44½	44½	— ½
Genstr E p	10325	$25⅞	25⅝	25⅝	
Gnstr Fin p	900	$26½	26⅜	26⅜	— ⅛
Gibraltar	1100	$10¼	10	10	
Glamis	6800	$9⅝	9½	9½	
Glamis w	1750	290	280	290	—10
Glen Adn o	1500	55	55	55	+ 3
Glen w	89000	13	12	12	
Glenayre	5000	$8⅞	8¾	8⅞	— ⅛
Goldale A f	16500	$6⅝	6½	6½	— ¼
Goldale I w	200	455	455	455	
Goldale II w	200	420	420	420	+ 10
Goldcorp f	7750	$6⅛	6⅛	6⅛	
Goldcrp w	36400	½	½	½	— ½
Gld Kn	33900	$10¾	10⅜	10⅝	+ ⅛
Gldn Rul o	18100	215	207	207	— 9
G Sceptr o	4900	$8¾	8⅜	8⅜	— ⅜
Gldn Ter o	18000	35	35	35	
Goldnbel o	100	275	275	275	
Goldex o	3700	176	176	176	— 2
Goliath G o	4500	$9¼	9	9	
Graft G	700	$21½	21	21½	+ ½
Grafton A f	33700	$22	21½	21⅝	+ ⅜
Grandma	10375	50	47	47	— 3
Granduc	1600	80	80	80	
Granges	38843	$7⅛	7	7	
GL Forest	3852	$24	24	24	+ ¼
Gt Pacific	5000	$39	39	39	
Gt W Life	z100

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TRUST GENERAL
REÉR DÉPÔTS GARANTIS
10% 5 ANS
Interet annuel

MONTRÉAL

Les forestières grimpent

MONTREAL (PC) — Les cours ont évolué sur une note irrégulière au sein d'une forte activité, hier à la Bourse de Montréal. L'indice général a monté de 0.46 point, à 1553.71 mais cinq des six compartiments du marché ont perdu des plumes.

Le volume des transactions a grossi, atteignant 6,327,414 actions contre 5,132,000 le jour précédent.

Le groupe des valeurs forestières s'est bien comporté, son indice faisant un bond de 37.45 points pour se hisser à 1999.98.

CP Ltd était inchangé à $17 1-8 dans un volume de 1,761,950 échanges unitaires. Asamera Inc., en baisse de 3-8 à $9 s'est traité à 50,600 exemplaires.

D'autre part, Cascades Inc. a gagné 7-8 à $17 5-8, Dylex A 1-4 à $18 1-2 et American Resources cinq cents à $4.40.

Par contre, Maclean a cédé 1-8 à $18 7-8 alors que Hubbard était inchangé à $7 tout comme Unigesco B à $6.

Finalement, les pertes ont coiffé les gains par 188 contre 140 et 138 autres titres campaient sur leurs positions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

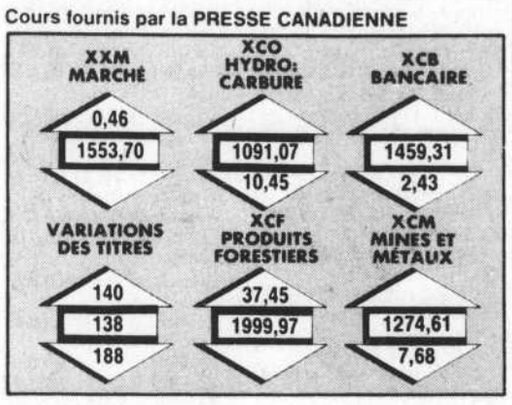

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aberford	2100	490	490	490	—5
ACSI	900	$5¾	5⅝	5¾	
Agnico E	3500	$22	22	22	
Aiguebelle	400	210	210	210	—5
Alta energ	3000	$11½	11¼	11¼	— ½
Alcan Alu	20020	$43	42⅝	42⅞	— ⅛
Alcan Wt	3100	$8¾	8⅝	8⅝	
Alex.F7.4	200	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ¼
Aligro	2200	$21¾	21¼	21¾	+ ¼
Alum 2.312	100	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
Alum.C 84	400	$25⅛	25⅛	25⅛	
AMCA int	80115	$17½	17⅜	17⅜	— ¼
AMCA8.84	500	$25	25	25	
Am.Borric	1000	$14⅛	14	14	+ ¼
fACCI	1300	$15⅞	15¾	15⅞	
Amer.r	168135	440	425	440	+ 5
Amuse	45155	440	385	435	+ 5
Artopex	2900	$9½	9¼	9⅜	— ⅛
Asamera	50600	$9⅛	9	9	— ⅜
Asamra.W	1500	145	145	145	—10
Asamera.8	800	$24½	24⅜	24⅜	— ¼
fAstral A	500	$14¾	14¾	14¾	— ¼
fAstral B	100	$14⅞	14⅞	14⅞	
fAtco I	600	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Atco.wt	4000	100	100	100	
BCRail2.3	100	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
B Corp.A	2400	$30⅜	30⅜	30⅜	+ ⅛
BCED	28901	450	415	420	
BCE	53466	$37¾	37½	37⅝	— ⅛
BCE 1.96p	100	$45	45	45	—1¼
BCE 2.70p	1930	$39¾	39½	39⅝	— ⅛
B C Forst	9467	$13¾	13⅜	13¾	+ ¼
BC Phone	110250	$28¼	27¾	28⅛	+ ⅜
Bank NS	19511	$15¾	15½	15¾	+ ¼
Baue Cont	8395	$10⅜	10¼	10¼	
Baue Mtl	50264	$32¾	32½	32⅝	
BMO 2.85	865	$36½	36	36⅛	+ ⅛
BMO $2.50	650	$27¼	27⅛	27¼	+ ¼
BMO Sr3	1000	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
BMO Wts	5450	485	480	485	
Bq Epargne	6307	$30½	30	30¼	+ ¼
BqEp 2.62	500	$28⅛	28⅛	28⅛	+ ⅛
Baue Nat	72274	$28¾	28⅜	28⅜	— ¼
Bq Nat s8	500	$24½	24⅜	24½	+ ⅛
Bq Nat s4	1000	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
Bq Royale	35447	$32⅜	32⅛	32¼	
Bq Rv Wt	6950	265	260	265	+ 5
BqRy 1.45	3050	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
BqRy 2.75	1430	$31⅞	31¾	31⅞	
Belkin.A	1000	$18½	18½	18½	
Belmoral	18200	250	240	245	
Belmora.w	275	90	90	90	
Biltrite	2465	$10⅞	10⅝	10⅞	+ ⅛
Biltrite.Wt	125	155	155	155	
Biotech	2300	490	485	490	—10
fBomb A	7750	$22	21½	21¾	+ ½
fBomb B	12675	$21¾	21⅛	21⅛	— ⅜
Bow Val	1851	$10½	10⅜	10⅜	
BowVl2.05	100	$19½	19½	19½	
Bow.R.2.12	400	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Bralorne	2000	140	140	140	+ 5
Brascade	100	$39⅞	39⅞	39⅞	+ ⅜
Brascan A	23568	$25⅜	25⅛	25¼	
Bruncor	1332	$17⅜	17½	17⅜	+ ⅛

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE Ind	36910	$23	22¾	22⅞	+ ⅛
CDC Life	700	$32⅜	32½	32½	— ⅛
CB Pak	8600	$26⅞	26⅝	26¾	
CB Pak.wt	1400	$13	12¾	12¾	— ¼
CCL Ind.B	1000	$18	18	18	—1¾
Cad Frvw	501	$19⅜	19⅜	19⅜	
Cad.Fw.wt	100	$13¼	13¼	13¼	
CadFw B	1700	$11¼	11⅛	11⅛	
Cmbdg	20000	$23½	23½	23½	
CmbrdgWt	592	$7¼	7¼	7¼	
Camb.PrA	1100	$29¼	29¼	29¼	
Camp R	1000	135	135	135	
fCampeau	2200	$27⅜	27¼	27⅜	+ ¼
fCDC	5559	$7⅜	7½	7⅜	
CDC Pr B	160	$99¾	99¾	99¾	+ ½
CDC 1980	1950	$16⅞	16¾	16¾	
C Trust	8100	$50½	50	50½	—3¼
C Imp Bk	38010	$18⅛	17⅞	18	— ⅛
CIBC wB	3150	345	335	335	—20
CIBC w	3000	325	320	320	
CIBC w.a	500	$6⅜	6⅝	6⅜	
CP Utee	1297749	$17¼	17	17⅛	
Cdn Tire	800	$23½	23	23	— ¼
fC Tire A	3500	$14⅞	14⅝	14⅝	— ¼
fC Utilit A	200	$18⅝	18⅝	18⅝	+ ⅛
CMnac	18450	$15¼	15	15¼	
Canron A	5500	$17⅝	17½	17⅝	+ ¼
Canrn.w.A	750	280	280	280	+ 10
Carena	260	$39½	39½	39½	
Carl Ok	2000	$13¾	13¾	13¾	
Casca.	205025	$17¾	17⅛	17⅝	+ ⅜
Celanese	800	$18¼	18⅛	18⅛	
Cent.D.sr1	100	225	225	225	—20
Central Tr	403	$21½	21½	21½	+ ⅛
fCFCF.Inc	3875	$20¼	19½	20¼	+ ¾
Charan	3875	$13¾	13⅜	13½	— ⅜
Charan.wt	3500	$9⅝	9⅜	9⅜	+ ⅛
fChateau	600	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Circo Crft	4600	$10⅛	9⅞	9⅞	— ⅛
Cimi. PrE	302	$15	14¾	14¾	— ¼
Cinram	1100	$23⅛	23	23	— ⅛
Cogeco	3000	$9	8⅞	9	
Coho R A	300	105	105	105	+ 5
Cominco	1253	$14	13¾	14	— ⅛
Comin3.25	200	$27¼	27¼	27¼	
Cmrd.a	4000	$7⅞	7⅝	7¾	— ¼
Concorn	600	$13½	13⅜	13½	+ ⅜
Cmp Inv	9400	350	345	350	
Comterm	14465	169	159	169	+ 9
Comt.Wt	3700	80	71	80	+ 5
C Bath A	32160	$25	24¾	25	+ ¼
fCDistb B	15080	$7¾	7⅜	7½	— ¼
Cons Gas	4100	$26¼	26¼	26¼	— ¼
CPCI.A	1500	$7	6⅝	6⅞	— ⅛
CPCI.B	3100	$7	6⅝	6⅞	+ ¼
Corbv A	556	$20½	20½	20½	— ⅛
fCrain RL	100	$31	31	31	+ ⅛
CIDesi pr	100	$11	11	11	+ ¼
C. life 2.28	100	$26½	26½	26½	
Crwn.Pr.1	≥50	$39½	39½	39½	+ ⅜
Datagram	1350	240	240	240	
Datmrk	11200	$7⅞	7½	7⅞	+ ⅜
Denison.A	5400	$6⅞	6¾	6⅞	— ⅛
fDenisonB	2500	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Den9.75	2250	$20½	20	20	
Denism9.50	400	$18⅞	18⅞	18⅞	
Den.Wt	4000	74	72	72	—3
Disnat	1300	335	335	335	
Dofasco	8364	$30	29⅜	29⅞	— ⅛
Dfs	1450	$37¾	37⅜	37⅜	+ ⅛
Dofor A	11250	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ⅜
Dofor pra	600	$25½	25½	25½	
Domco Lte	2800	$13⅜	13½	13½	— ⅜
Dome Cda	6221	475	470	475	
Dome Mns	1388	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Dme.wt.a	800	165	165	165	—5
Dome Pet	42075	138	128	138	+ 4
Dome.wt	7000	8	8	8	
Domtex	5315	$21⅞	21¾	21¾	— ¼
Domtar	32391	$31⅝	31½	31⅝	+ ⅛
Domtr.sB	100	$25½	25½	25½	+ ⅛
Donohue	1421	$24¾	24½	24¾	
fDylex	233900	$18½	18¼	18½	+ ¼
Dynamar	4000	21	21	21	—1

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Echo Bay	4900	$21⅛	21	21	— ¼
Emco Ltd	5000	$30¾	30¾	30¾	+ 2¼
Enheat B	100	$27	27	27	
Epitek Int	3100	38	38	38	—2
Eq. Denis	15200	395	370	385	+ 20
FCA Inter	1500	$17⅜	17¼	17¼	— ¼
Falcn Cop	104	$18⅝	18⅝	18⅝	— ¼
Fiscal Inv	3375	$8	8	8	+ ⅜
FourSeasn	1000	$19⅛	19⅛	19⅛	— ⅜
Fulcrm 6p	500	$11¼	11¼	11¼	+ ¼

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Gaz Metr	8698	$11⅞	11⅝	11⅞	
Gaz SrD	300	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Genstar	200	$58	58	58	— ⅜
Genst.2.E	1000	$25¾	25¾	25¾	— ⅛
GFC.Sr.a	1000	$26⅜	26⅜	26⅜	
Geof.U	13400	$7¾	7½	7½	— ¼
fGldcrp.A	600	$6⅛	6⅛	6⅛	
Goodfellw	1800	$5¼	5¼	5¼	
Grma Lee	10895	48	47	47	—3
fG.laub	10900	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
G.lauW	7150	490	475	475	—10
Gr.T.GTC	9828	$12⅞	12⅝	12¾	+ ⅛
Guardcor	1050	$6	6	6	
Gdcor.wt	1350	86	86	86	—9
Gulf Cor	442	$15⅛	15	15	
Gulf.Sr1	100	460	460	460	
Hartco	700	390	390	390	
Hawker	500	$26¾	26¾	26¾	
Hees.Int	4500	$34¾	34⅜	34⅝	
Hees.wt	2100	$13¾	13¼	13¼	— ½
Helix.Circ	1600	445	435	445	+ 10
Henlys Gr	12512	$13¾	10⅝	13	+ 2½
Hir Walkr	3949	$36½	36⅜	36½	+ ⅛
H Wlkr D	102	$32⅜	32⅜	32⅜	
H.Wlkwt88	2000	$5½	5½	5½	
Hollin Inc	440	$24¼	24½	24½	— ⅛
Hubbard	419465	$7⅛	6¾	7	
H Bay Co	635	$29¼	29	29¼	+ ¼
Husky Oil	2400	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Hypocrat	4850	$8⅛	8	8	— ⅛

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ideal Mtl	5750	$7¾	7¼	7½	— ¼
IPL INC	3800	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
IU Inter	180	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅛
Imasco Ltd	12915	$34¾	34½	34⅝	— ⅛
Imp Oil A	12950	$38⅞	38⅝	38¾	— ¼
Imp Oil B	782	$38½	38½	38½	—9
Inco Ltd	57724	$18⅝	18½	18½	+ ⅛
Innopac	1900	$19⅜	18½	19⅜	+ ⅜
IBM	≥21	$201½	201¼	201½	—3¾
Inter Pipe	39700	$43⅞	43¾	43¾	— ¼
Irwin Toy	2900	$7¼	7	7¼	+ ¼
fIrwin A	≥20	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
fIvaco A	3900	$24¼	23⅞	23⅞	— ⅜
Ivaco B	≥25	$24	24	24	—1
Ivaco.sr1	125	$31¾	31¾	31¾	— ¼
Ivaco.sr3	≥40	$35	35	35	
Ivaco.sr4	775	$35⅞	35¾	35¾	
Janock	1900	$28½	28¼	28⅜	+ ⅛
Janck Wts	100	$20⅞	20⅞	20⅞	— ⅛

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaufel	30609	$18	15⅜	16¾	+ 1⅛
Labatt	1205	$47⅛	46¾	46¾	— ⅛
Lacana	300	$8⅜	8⅜	8⅜	
Lacrgix	700	315	305	315	+ 10
Laidlaw A	300	$20	20	20	— ⅜
fLaidlw B	700	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
LamSo	4120	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Lanpar T.	3200	455	445	455	+ 10
Laur.Mutl	900	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
Lvltec	3350	350	335	340	+ 5
Lvltec.Wt	100	120	120	120	
fLaVrdy a	10312	294	285	294	+ 4
Loblaw	12150	$13¼	13	13¼	
Loewen	850	$13⅜	13¼	13¼	
Logistec.A	2000	$9¼	9¼	9¼	
Loh's	30800	218	213	218	+ 4
Lonvest	2000	$28	27½	28	+ ¾
LnvstW	9000	$7½	7½	7⅜	+ ⅜
Lonvest A	200	$24¾	24¾	24¾	
Louvem	1000	102	102	102	—3
Louvem.pr	200	200	200	200	+ 5
LouvmWt1	8000	10	10	10	+ 2
LovW13	13500	35	30	30	

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
M Corp	4715	$17⅜	17⅛	17⅜	— ⅛
MICC Inv	9963	$7⅜	7⅛	7⅜	— ⅛
MPA vid	1150	315	310	310	—5
MRRM	100	$41½	41½	41½	— ¼
Mclean X	350200	$19⅛	18⅞	18⅞	— ⅛
McM Bldl	1718	$39	38⅝	39	+ 1⅜
McMil.sr10	200	$24⅜	24⅜	24⅜	+ ⅛
C Marconi	3670	$25	24⅞	25	
Marit El	1500	$13¾	12¾	13	— ⅛
fMarit Tel	2540	$15½	15½	15½	+ ⅛
Mass Fer	17146	400	370	370	—30
Matco	100	240	240	240	
McNeil M	4700	$12⅞	12¾	12¾	
Memotec	4075	$11⅜	11⅛	11⅛	+ ⅛
Memo.Wt	6812	$5¾	480	5⅜	+ ⅜
Merland	4000	185	180	183	—5
fMeston	2700	165	160	165	+ 5
Min Loc	1300	$21¾	21	21	—1
fMitchll A	500	$22½	22½	22½	
Mitchell B	500	$22½	22½	22½	
Mitel Corp	3650	$7¼	7	7	— ¼
fMolson A	104100	$30¼	29¾	30⅛	+ ⅜
fMonenc a	442	$5¼	5¼	5¼	
MTrustco	2985	$26⅜	26⅛	26⅛	— ⅛
Moore	29984	$35	34⅝	34⅞	— ⅛
fMorgn T	200	285	285	285	—5
Multidev	4800	$6¾	6¼	6⅜	— ⅜
Multi.w	1500	270	265	270	
Muscocho	800	300	300	300	
NIM.un	100	$49	49	49	+ 1
Neti Tech	5350	$5¼	5	5⅛	+ ⅛
fNfldCapA	100	$9	9	9	+ ¼
NfldLiht A	8500	$18½	18⅜	18½	
NfldL 514	100	$5⅝	5⅜	5⅜	— ⅜
Nfldl 9p	300	$10	10	10	+ ⅜
NewTel	326	$16¾	16¾	16¾	
Noranda	13543	$18¼	18	18¼	
Noran pA	265	$100⅞	100⅞	100⅞	— ⅛
Norcen.En	2009	$13¼	13⅛	13¼	+ ¼
fNoreNv	656	$12⅜	12⅜	12⅜	
Nor Tel	6253	$40⅜	40⅛	40¼	
fNova Alt	21378	470	460	465	
Nova 612	400	$18	18	18	
Nova 12	≥75	$26½	26½	26½	— ⅛
Nova 11.24	200	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Oakwood	500	290	290	290	—10
Oak Pr A	800	$6⅜	6½	6½	— ⅛
OE INC	1950	$14⅜	14¼	14¼	— ⅛
Pancdn Pt	2300	$24	24	24	+ ⅛
Peerless	1200	$14⅜	14½	14½	
Perkins.P	6550	$11¾	11¾	11¾	
Pet Sun	2400	258	251	257	+ 2
Pet—sun.wt	500	135	135	135	
Pt.Sun.srl	1350	305	300	300	—5
Placer Dv	7300	$24¼	23⅝	23⅝	— ⅜

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season— High	Low		Settle High	Low	Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—140,000 bd.ft.; US$—1,000bd.ft.							
4.30	4.30	JY			241.70	+ 3.70	0
10.50	10.50	SP			239.10	+ 1.10	0
6.38	6.38	NV			236.60	+ 1.30	0
5.88	5.88	JA			239.00	+ 1.00	0
3.80	3.80	MR			240.00	+ .40	0
18.00	18.00	MY			241.00	+ .80	0
Total open interest: 0							
Montreal							
—Season— High	Low		Settle High	Low	Price	Chg.	Open Int.
GOLD(MEM)—100 troy oz			cash	settle.			
31.38	31.38	JY					0
4.45	4.45	AG			341.30	+ 2.00	0
		SP					0
1.40	1.40	OC			344.30	+ 2.10	0
		DC					0
Total open interest: 0							

TAUX D'INTÉRÊT

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

	Unifamilial Duplex/Triplex				Multilogement				Semi-commercial et commercial				Prêts personnels
Institutions financières	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	
Banques													
Commerce	9½	10¼	10½	11	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	11¼
Épargne	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	11¾
Montréal	9¾	10¼	10½	11	—	—	10½	11	—	—	—	—	12
Nationale	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	10¼	10¾	11	11½	12¼
Nouvelle-Écosse	9¾	10¼	10½	11	—	—	—	—	—	—	—	—	11¼
Royale	9¾	10¼	10½	11	—	—	—	—	—	—	—	—	12½
Toronto-Dominion	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	10½	10¾	11	11¼	11½
Commer. italienne	9¾	10¼	10½	10¾	—	—	—	—	10¾	11¼	11½	11¾	13
Caisses Étab.	10	10½	10¾	11	10½	11	11¼	11½	11	11½	11¾	12	12
Caisses pop.Mtl.*	9¾	10	10¼	—	10	10¼	10½	—	n/d	n/d	n/d	n/d	12
Caisses pop. Qbc.*	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	10	10½	n/d	n/d	11¼
Soc. Entraide éco.	10	10½	11	11½	10¼	10¾	11¼	11¾	—	—	—	—	11½
Fiducies													
Canada Trust	9½	10	10½	11	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	12
Crédit-Foncier	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	10	10½	10¾	11¼	—
Fiduciaires	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	—
Fiducie Guardian	10	10½	10¾	11½	10	10½	10¾	11½	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Fiducie Québec	9¾	10¼	10½	11	9¾	10¼	10½	11	10	10¼	10¾	11	—
First City	10	10½	10½	11¼	10	10½	10½	11¼	10	10½	10½	11¼	—
Guaranty Trust	9½	10¼	10½	11	9½	10¼	10½	11	—	—	—	—	—
Montréal Trust	9½	10¼	10½	11	9½	10¼	10½	11	9½	10¼	10½	11	—
Morguard Trust	—	—	—	—	9¾	—	10½	11	9¾	—	10½	10¾	—
Prêt et Revenu	9¾	10¼	10½	11	10	10¼	10½	11	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Soc. Nat. Fiducie	9¾	10¼	10½	11	10	10½	10½	11	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust Financial	—	—	—	—	—	—	—	—	10½	—	11	11	—
Trust Général	10	10½	10¾	10¾	10	10½	10¾	11	10	10½	10¾	11	—
Trust Morgan	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust National	9½	10¼	10¾	11¼	9¾	10½	11	11½	9¾	10½	11	11½	10¼
Trust Royal	9¾	10¼	10½	11	10	10½	10¾	11	10	10½	10¾	11	10½

Compilation **Fiducie du Québec** — 17 juin 1986 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.
Taux sujets à changements sans préavis

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS

		Court terme						Long terme				
Institutions financières	Dépôt min. ($)	À demande 30 à 59 jrs	60 - 89 jrs	90-119 jrs	120-179 jrs	180-364 jrs	Dépôt min. ($)	1 an annuel	2 ans annuel	3 ans annuel	4 ans annuel	5 ans annuel
Banques												
Banco central Can.	5,000	7¼	7¼	7¼	7¼	7¼	5,000	8	—	—	—	—
Commerce	5,000	6¾	6¾	6¾	6¾	6¾	1,000	8½	8¾	9¼	9½	9¾
Commer. italienne	5,000	7¼	7¼	7¼	7¼	7¼	1,000	7¾	7¾	7¾	8	8
Continentale	5,000	7	7	7	7	7¼	1,000	8¾	9	9¼	9¾	10
Épargne	3,000	6¾	6¾	6¾	6¾	6¾	1,000	8½	8¾	9	9½	10
Montréal	5,000	6¾	6¾	6¾	6¾	6¾	1,000	8½	8¾	9	9½	9¾
Nationale	5,000	6¾	6¾	6¾	6¾	7	1,000	8½	8¾	9¼	9½	9¾
Nouvelle-Écosse	5,000	6¾	6¾	6¾	6¾	7	1,000	8½	8¾	9¼	9½	9¾
Royale	5,000	7¼	7¼	7½	7¾	7¾	1,000	8½	8¾	9¼	9¼	9½
Toronto-Dom.	5,000	6¾	6¾	6¾	6¾	7	1,000	8½	9	9¼	9¾	10
Caisses Étab.	1,000	7¼	7½	7½	7½	7¾	1,000	8½	9	9¼	9½	9¾
Caisses pop. Mtl.*	5,000	6¾	6¾	6¾	6¾	7	1,000	8½	8¾	9	—	—
Caisses Pop. Qbc.*	3,000	6¾	6¾	6¾	6¾	6¾	1,000	8½	8¾	9	9½	9¾
Soc. Entraide éco.	5,000	7¼	7¼	7¼	—	7½	500	8½	8¾	9¼	9½	10
Fiducies												
Canada Trust	5,000	6¾	6¾	7	7	7	1,000	8½	8¾	9¼	9½	10
Crédit-Foncier	5,000	7	7	7¼	7¼	7½	500	8¾	9	9¼	9¾	10
Fiduciaires	5,000	7⅛	7¼	7½	7⅝	7¾	500	8¾	9	9¼	9¾	10
Fiducie Guardian	5,000	7¾	7¾	7¾	8	8	1,000	8½	9	9½	9¾	10⅛
Fiducie Québec	5,000	7¾	7¾	7¾	8	8	1,000	8½	9	9¼	9½	10
First City Trust	5,000	7½	7¾	8	8	8¼	500	8¾	9	9¼	9¾	10
Guaranty Trust	5,000	6¾	6¾	7	7	7	1,000	8½	8¾	9¼	9½	9¾
Montréal Trust	5,000	7	7	7¼	7¼	7¼	1,000	8¾	9	9¼	9½	10
Morguard Trust	10,000	7½	7½	7½	7½	8	1,000	8¾	9	9¼	9½	10
Prêt et Revenu	5,000	7½	7½	7½	7½	7¾	500	8¾	9	9¼	9¼	10
Soc. Nat. Fid.	2,000	7½	7½	7¾	7¾

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

Tendance irrégulière

VANCOUVER (PC) — La tendance était irrégulière et l'activité modérée hier à la Bourse de Vancouver et 12,885,220 actions ont changé de main.

On a dénombré 265 titres gagnants, 270 perdants et 439 stables.

L'indice général a fini la séance à 1396.75, en hausse de 0.63 point sur la veille en clôture.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

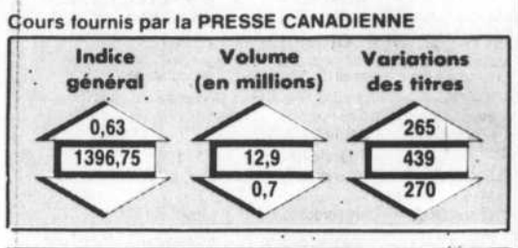

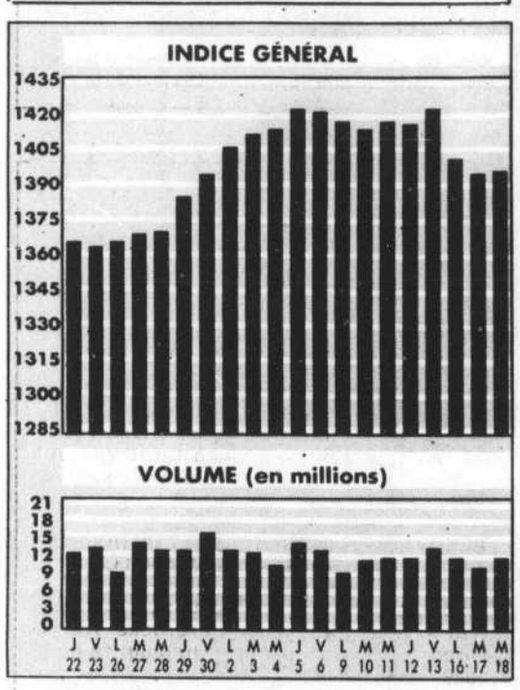

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
ABS res i	z40	42	42	42	
AIS res'i	2000	60	60	60	
Abaton i	500	90	90	90	
Abv inv a i	8000	12	12	12	
Abv inv b i	25500	26	19	26	+3
Aber res i	4500	95	90	95	
Acacia min i	4500	24	24	24	—4
Academy i	500	64	64	64	—2
Achates rs i	4400	45	36	36	+1
Achilles i	2000	40	40	40	
Acorn res i	39000	23	20	20	—2
Acquest i	11000	29	29	29	
Acquisitor i	500	185	185	185	
Adaptve tc	9500	40	40	40	
Adolo i	12000	30	26	26	—4
Adore rs i	8500	60	60	60	
Aerolift inc	15000	155	150	155	+5
Agincourt i	3500	77	77	77	—3
Agio i	2000	32	32	32	
Airborne i	200	225	220	220	—10
Aiax res i	71653	248	235	245	+10
Aldwas gld	2850	150	125	125	—5
Alban exp	1500	32	29	29	
Alt Energy	1000	$13⅜	11⅝	11⅝	
Algo res i	45500	40	23	35	+11
Alina intl i	2500	20	20	20	
All star i	7000	60	60	60	
Allanco i	7100	335	320	335	+15
Allure rs i	1500	75	75	75	—2
Almine i	10000	18	18	18	—1
Alotta res	9000	114	96	114	+14
Alpha amg i	1000	22	22	22	
Altar gold i	5400	47	40	42	—5
Amark expl	3000	44	43	44	+4
Amazn pete	7000	30	30	30	—1
Ambraust i	5000	27	27	27	
Amble i	188550	127	102	114	+9
Amca res	18000	88	85	88	
Am aquatc i	1250	17	17	17	
Amer fb i	33100	5¾	5¼	5¼	
Amer pitn i	100	220	215	220	+5
Amer tec i	18800	55	54	55	+5
Amer telc i	500	450	450	450	—35
Am wstwt i	2900	6⅝	6½	6⅝	
Ameroil i	15000	65	62	62	
Amhawk	1000	8	8	8	
Amir mine i	7500	105	103	105	
Ampac rs i	1700	300	300	300	
Amstar i	4500	52	47	52	+2
Anchor i	10000	91	90	91	—3
Anchor w i	z5500	1	1	1	—1
Andaurex	5000	44	44	44	
Androne rs i	500	65	65	65	
Anglo cdn	10500	50	46	50	+2
Anglo Bom	4900	65	60	65	+3
Angus res	43000	10	9	9	—3
Apex engy	1000	30	30	30	—4
Applied en i	3300	235	230	230	—10
Arbor res	2740	285	280	285	
Arch dev i	9500	10	10	10	
Archer i	23800	135	130	135	+5
Argenta i	41400	340	310	330	+20
Argentex i	2000	95	90	90	
Argonaut i	39500	40	38	40	+12
Argonex i	4500	71	70	70	—1
Argyle vnt i	4000	38	38	38	+2
Aricana i	51300	93	80	92	+12
Aries res i	4600	65	55	55	+5
Arion res i	2000	51	51	51	
Arivaca sil	28955	120	108	120	+15
Ariz lolobai	2500	100	95	95	—8
Arizona svr	9550	30	26	26	—7
Ark egy i	500	17	17	17	
Ark la tex i	12500	50	46	46	—3
Armeno i	11200	$7⅛	6⅝	7½	+ ½
Armor Div i	4800	35	34	35	+1
Arthurian i	20000	45	41	45	
Artina res i	3500	62	62	62	+2
Arwic int i	30565	85	65	80	+5
Asian cdn i	3000	40	40	40	
Asitka res i	10100	185	175	180	+5
Athena gld	500	58	58	58	
Atlantic	8500	6	6	6	
AU res i	1000	34	34	34	
Aurex res i	57089	125	115	120	+4
Avanc intl i	10500	43	40	40	—6
Avino mns	3600	186	176	176	—3
Aviva i	1000	85	85	85	
Awesome i	8000	43	43	43	—1
Axiom int i	900	$13¾	13½	13¾	+ ⅜
Azora i	1000	7	7	7	
BCFP	1000	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
BC res	13620	140	137	138	+1
BC Tel	6000	$28	27⅞	28	
BGM div i	1000	45	45	45	+4
Baden ex i	2000	20	20	20	
Baha res i	1000	67	67	67	
Bahama rs i	5000	90	86	86	—7
Banbury	15400	75	71	75	+5
Banco res i	300	$11½	11½	11½	
Bank BC	3205	330	320	330	+5
Banqwest i	71000	52	50	51	
Bar res	2500	130	120	130	+19
Bardine i	200	$6	6	6	
Baroque i	12500	43	37	42	—1
Baroque wi	24000	5	4	4	—1
Barsand i	8000	55	50	52	
BDC ind i	122100	177	166	172	+7
Bear lake i	9000	50	49	50	+5
Beaufield i	2000	140	140	140	
Beaver res	7100	178	170	171	+1
Bellabon i	500	30	30	30	
Bellco engi	1000	20	20	20	
Belmoral	2100	245	245	245	
Bentley rs i	2500	80	80	80	
Berglyn i	5200	150	145	145	—5
Berle res i	10000	19	17	19	
Beverly i	39330	$15⅝	14¾	15⅝	+ ⅜
Big ben i	20400	305	280	300	+15
Big i dev i	111250	43	34	35	
Big m i	6000	48	43	48	
Bighorn dv i	1000	50	50	50	
Billikin res i	8500	80	75	75	—5
Bitec dev i	2250	139	135	135	
Blk diamnd	60000	50	48	48	+2
Black labi i	2000	60	60	60	—4
Blac pearl i	33300	235	220	228	+8
Blk swan i	6000	164	161	161	—4
Blk thundr i	3500	8	8	8	
Blackbery i	2000	48	48	48	—2
Blue diamd	31000	25	20	23	—2
Blue ridge i	4000	26	26	26	
Bois creek i	37200	110	101	110	+4
Bondell rs i	10500	46	42	46	+5
Bouldr mt i	7000	40	40	40	
Brace res	2200	30	30	30	
Bradsue i	15500	60	50	60	+15
Brahma rs i	4000	60	56	60	+5
Brahma r i	15500	5	5	5	—1
Brent res	4500	30	30	30	—5
Britcol i	6000	14	13	14	+1
Brit pac'i	7000	65	64	64	+2
Brohm rs i	8700	325	320	325	
Brower i	500	14	14	14	
Buena ex i	21500	59	58	58	—1
Burmac i	5000	18	18	18	
Burndale i	2500	26	26	26	
Butec intl i	2000	25	25	25	
Butler mtn i	1000	43	43	43	—1
C D					
CIS tech	3300	276	270	270	—10
CTI tech i	13134	177	172	177	+7
Caara vent i	7500	78	75	78	+3
Cache d or i	1397	30	30	30	
Cactus i	2400	35	28	28	—8
Cal denver i	900	130	130	130	+10
Cal grpht i	5000	$8⅞	8⅝	8⅝	— ⅛
Caledonia	30000	40	35	40	+5
Caliente i	8800	225	210	215	—10
Calilex ent i	500	120	120	120	
Calnor res	14134	55	45	45	—9
Calypso dv	14000	65	80	85	+5
Cam net i	40620	305	285	300	+20
Can Ex res	35000	85	80	85	+1
Can tel i	18000	29	26	29	—1
Canamex i	184800	420	345	415	+75
Canasl rs i	4500	58	55	55	—2
Candol dv i	16500	130	125	125	—5
Candrado i	19290	110	100	100	—10
Caneco aud	27700	180	175	175	—5
Canfic i	18500	12	12	12	
Canguard i	100	245	245	245	
Canova res i	4000	56	50	50	—7
Canstal i	2500	80	80	80	
Canu res i	8100	410	395	410	+10
Canuck rs i	20000	380	375	380	
Cape res i	19300	46	42	46	+6
Capella rs i	1075	18	18	18	
Capilano i	3000	21	20	20	
Capri res i	1000	15	15	15	
Capricorn i	500	20	20	20	
Cap cons i	9000	20	20	20	—2
Cardinal i	3500	25	25	25	
Care pnt i	61500	100	90	100	
Caribbean i	1875	55	55	55	
Carina w i	31000	6	5	5	
Carlin res	1000	77	77	77	+2
Carlson i	32500	62	60	60	+2
Carmac i	833	30	30	30	
Carrigan i	2000	65	62	62	
Casau exp i	13500	55	51	55	+1
Cascdia i	24166	48	40	48	—1
Casino svr	500	16	16	16	
Cassidy i	1000	100	100	100	
Catear a i	5000	24	24	24	
Cater eng	2000	36	35	36	
Caulfield	34000	30	30	30	+2
Cdn carib i	1000	55	55	55	
Cdn futrty	1500	17	17	17	—2
Cdn mcrcl i	3400	110	105	110	+5
Cdn pw i	19500	50	48	48	—2
Cdn prem	18150	288	270	275	—5
Cdn united	1000	90	90	90	—5
Celebrity i	1000	17	17	17	
Celica Res	11100	78	75	78	+8
Celtic res i	1000	20	20	20	
Centurion i	2000	290	290	290	+10
Chalice i	1400	112	107	107	—8
Channel	3000	95	95	95	
Chatwood i	19000	26	24	25	
Chavin cda	12000	6	6	6	
Cheryl res i	z400	60	60	60	
Chevy dev i	15500	380	360	370	
Chutine rs i	1500	18	18	18	
CIBC	700	$18⅛	18	18	
Cinnabar i	2000	45	45	45	
Cisco res i	2000	14	14	14	
Cmac i	17000	86	85	85	—2
Cmac w i	5000	16	15	15	—1
Coastaro i	2500	48	46	48	+2
Cobra ent i	31950	$5⅞	5½	5¾	
Colfax engy	3000	35	35	35	—3
Collins res i	1000	21	21	21	
Colony pac	4900	130	120	130	
Computrx	3600	48	46	46	—2
Condako i	9500	31	25	30	+5
Cons andex	35625	43	29	31	+6
Cons bel i	z125	28	28	28	
Cons bndry	14500	30	27	29	—1
Cons brx i	1000	35	35	35	
Cons calin i	4200	28	17	19	
Cns chrch i	2747	65	65	65	
Cons csa i	5371	130	126	126	
C indescr i	5600	100	91	100	
Cons intl pt	700	295	285	295	—15
Cons knoby	77400	114	100	112	+10
Cons sea i	16000	36	36	36	+1
Cons svr std	z100	62	62	62	
Consort i	30000	67	60	65	+2
Contact ven	1000	10	10	10	
Contour	64800	160	150	150	—3
Contour w	266000	40	30	30	
Copr stac i	53000	48	42	48	+6
Core energy	6500	30	27	27	—3
Corncpia i	11930	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅜
Corporate	5000	7	7	7	+1
Cosmos res	67100	118	111	114	—2
Crack res i	1000	23	23	23	
Crimson i	43000	194	180	194	
Crowder	7100	135	129	130	
Cruisr mnrl	3000	40	40	40	—3
Cumbrind i	500	64	64	64	
Currie i	11000	60	58	60	
Cusac ind	9400	125	120	121	+5
Custom pet	700	13	13	13	+2
Cutlass res i	5200	405	405	405	+5
CV sports i	2000	120	120	120	—5
D K platm i	1000	33	33	33	
Dar Val	5300	215	205	205	—5
Dakota i	16000	18	15	15	—3
Dankoe mn	z400	19	19	19	
Dash lake i	5500	26	25	25	—7
Dasher res	224100	139	121	135	+2
Dassen gld	500	40	40	40	+5
Deex res i	1000	9	9	9	
Del norte i	16609	27	25	25	
Delaware i	41000	60	55	60	+5
Desen cm i	17000	77	70	75	+15
Desprdo i	1000	27	27	27	
Diamond i	1000	110	110	110	—5
Diana res i	5000	33	33	33	+1
Diepdm mn	10000	40	32	40	
Diplomat i	5000	23	23	23	
Discv gld i	3000	135	131	135	
Diversifd i	30680	360	330	350	+15
Dally vrdn	2100	80	75	80	+5
Dolphin i	28000	75	73	73	—1
Dorchestr	999	175	170	170	—5
Draw intl i	4500	60	60	60	
DRC res	3000	120	115	120	—1
Drexore i	14150	135	100	100	—34
Dunganon	7500	115	114	115	+5
Duration i	17300	155	145	155	+10
Dusty Mac	500	78	78	78	+6
Dynamic i	500	25	25	25	
E F					
ELE egy i	5000	20	20	20	
EZ ventrs i	2266	45	45	45	—2
ESI ind i	z200	82	82	82	
East west i	500	110	110	110	
Eastn mn i	2500	65	65	65	—1
Eastmq gld	9000	350	350	350	
Eclipse i	2000	95	90	90	—5
Edgemont	31000	58	55	55	—2
Edgewatr i	8500	110	100	110	+15
El paraiso i	19500	30	27	27	—8
Electra nw	1000	54	54	54	—1
Electra titl i	7000	10	10	10	+2
Elektra pw	13360	32	25	29	
Emri is i	20000	102	99	100	
Emrld lk i	3600	355	350	350	
Energex	44000	105	97	102	+2
Enexco intl	z455	93	93	93	
Enfield i	20100	91	80	90	+10
Epic res i	500	145	145	145	
Equinox i	3600	130	125	125	
Equus pete i	2000	39	39	39	+3
Erient res	700	85	85	85	
Esperanza	11000	55	50	55	+5
Esstra i	191500	156	139	150	+10
Eureka res	4500	50	50	50	—3
Everest rs i	1300	71	71	71	
Exol ind i	3500	66	65	66	+2
Expeditor i	30900	115	100	115	+13
Expo oil	10000	7	7	7	+2
Extotal i	1733	21	21	21	
ES Res i	1800	105	105	105	—5
FC finci i	3600	300	290	290	—10
FM res i	3500	93	90	90	
Fairlady i	3000	55	55	55	—5
Faraway i	2000	85	85	85	
Ferber i	20400	320	300	300	—20
Fibertech i	30300	270	267	267	—5
Fiberqest i	4500	355	350	355	
Field pete i	1000	43	43	43	+2
Fifth gn a i	63300	215	205	211	+6
First allied	43557	86	80	84	—1
First cdn i	1000	108	108	108	
First china	2000	20	20	20	
First dv a i	13000	25	22	25	+3
Frst gnrtn i	4950	200	180	188	—12
Fleck res	4400	345	330	330	—5
Fleetwood i	5000	115	112	115	+3
Flow res i	4500	35	33	33	—2
Folkeston i	6000	30	30	30	
Fontana i	4500	79	79	79	—1
Force res i	5000	265	250	255	
Forester i	500	25	25	25	
Fortune isl i	500	15	15	15	
4 Seasns wi	5000	3	3	3	
Fox res i	4000	74	74	74	—6
Franklin i	1400	205	205	205	—5
Freedom i	6000	24	24	24	
Freeway	18600	138	130	134	+1
Frontnd i	4700	340	300	315	—25
FTI food i	45050	165	155	160	
Fury exp i	3000	60	60	60	
G H					
Gabriel res	3700	100	95	95	—5
Galilen res i	2000	45	45	45	—5
Galit res i	500	30	30	30	
Gallagher i	10000	77	77	77	+2
Gallant i	4500	80	80	80	—5
Galveston	23100	450	440	450	+40
Gamin res i	19000	85	79	85	+7
GBM expl i	11900	$13⅜	13	13⅜	+ 1⅜
Gemini tc	47250	280	270	275	+5
Gen cybrn i	1500	190	190	190	—10
Gen system	4850	190	185	190	
Gen wstrn i	6000	17	16	16	+1
Genex res i	3500	26	24	24	—2
Geodome	20000	175	170	170	
Gerle gold i	4100	105	90	90	—15
Gigi oil i	1000	20	20	20	—3
GLE res i	21300	69	60	69	+5
Glenora i	12000	88	80	88	+8
Glenvet i	33400	155	145	155	+5
Gold std	9700	10	10	10	
Gold star i	6000	29	28	29	
Gld texas i	23800	155	140	150	+10
Gold pan i	20850	195	185	190	—5
Goldbelt	6500	80	80	80	
Goldbroe i	11000	60	55	60	+5
Goldn bear i	2000	16	16	16	
Gldn cn i	18000	52	50	50	—2
G dawn i	1000	43	43	43	
Gldn div i	5000	21	20	20	
Gldn eye i	4500	36	35	36	
Gldn Gate	3500	18	18	18	
Gldn grp i	9150	170	160	165	—10
Gldn hope i	3600	280	275	275	
Gldn hrzn i	500	27	27	27	
Gldn key i	18000	28	25	26	
Gldn lake i	7000	60	60	60	—8
Goldn lion i	12500	91	85	87	—4
Gldn norlin	100	165	165	165	—10
Gldn quail i	8000	70	67	70	—4
Gldn rule	2700	210	210	210	
Gldn sevil i	4000	115	100	110	—5
Gldn state i	25667	40	34	40	+5
Gldn tag i	4000	20	18	20	+2
Gldn tech i	90690	57	6⅝	6⅝	
Gldn vale i	6500	43	41	43	
Gldnbel res	8300	275	265	265	—10
Gldnrod i	5700	55	5	5	+10
Goldera i	50000	105	92	105	+13
Goldex rs i	2000	45	45	45	
Goldfever i	500	36	36	36	
Goldfinch i	4500	13	13	13	
Goldhurst i	500	50	50	50	
Goldsc inv i	1000	41	41	41	+1
Goldsil i	20288	225	205	210	—15
Goldstack i	1500	65	52	65	
Goldstrem i	4000	35	35	35	
Goldwinn	1500	22	22	22	
Good hope	5000	315	300	310	
Granby rs i	500	22	22	22	—6
G rnd chn i	11100	105	100	100	—10
Grnd tetn i	5000	85	82	82	
Grandvw	4100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Granvil rs i	43800	95	85	85	+4
Gt Estrn pa	865	320	320	320	
Gt Estrn pb	900	445	445	445	
Grt pacific	2000	45	45	45	
Green Ike i	13500	105	95	105	+10
Green rvr i	3700	143	135	143	+3
Green valv i	4500	14	13	13	—5
Greenwell i	2000	36	36	36	
Grey'hawk i	10000	22	21	22	+1
Groton i	8500	25	25	25	
Guardian i	14000	26	25	25	
Guld res i	34000	125	120	125	+2
Gulf intl i	10000	18	18	18	
Gulf titan i	1500	225	225	225	—5
HTR ind i	4500	310	305	310	+10
Hallmark	2000	57	55	55	—3
Hambr i	15500	24	21	24	+3
Happy res i	61800	300	290	300	+7
Harken tc i	1000	80	80	80	+4
Harlin res	1000	55	55	55	+1
Harlow rs i	5000	93	92	93	
Harwin ex	6500	30	29	30	
Haultain i	22300	153	149	153	+2
Hav info i	14100	155	145	150	+1
Hawk res i	18200	280	255	265	—15
Hector res i	3000	120	119	120	
Helix systm	14450	215	205	205	
Hemlo exp i	6500	24	22	24	
Hennessy i	10100	159	152	152	—8
Herdis intl i	2500	62	61	61	—4
Heritage	z83	28	28	28	
Heron res i	15000	7	7	7	
Hi tech i	5000	43	43	43	
Hi Cor	3500	22	22	22	
Hi peg i	18900	120	115	115	—5
Hi peg w i	500	80	80	80	
High level i	37700	90	81	90	+16
High rsrv i	2000	50	50	50	
High rise i	2000	78	75	78	+3
Hiland Crw	4042	270	260	260	—5
hiland qn i	4100	105	105	105	—2
Hilnd val i	16500	60	55	56	—4
Hilnd vl wi	100000	10	10	10	—1
Hihmark i	30500	44	42	43	—2
Hollycroft i	2000	65	65	65	
Homestd i	4000	25	25	25	
Hoyle rs i	2000	17	17	17	
Humboldt	10000	12	12	12	
Huntngtn i	6000	105	100	100	—5
Hur rescue	15600	137	132	132	—3
Hutch apr i	1300	315	305	305	
Hycroft rs i	2000	150	150	150	
I J					
IBS tech i	8831	140	127	140	+13
Ican res i	14400	285	270	285	+15
Imco res i	31000	69	65	65	
Imco w a i	21500	7	7	7	+1
Impala i	86000	32	22	31	+6
Indian rivr i	5000	115	113	113	—7
Indigo tech	1000	25	25	25	+5
Infotec i	3500	65	63	63	
Inind recov	8500	30	27	27	+1
Inlet res i	1000	32	32	32	—2
Inter globe	1500	77	60	77	
Intr oceanc	1000	30	30	30	
Intraction	3000	30	30	30	+3
Interlen i	16500	11	11	11	
Intrcn dta i	6100	105	94	100	—5
Interlake	12000	53	50	50	—4
Interstrat i	15500	72	70	72	+3
Intl belvu i	10500	25	23	25	+3
Intl blvu wi	15000	3	2	3	
Int cherok i	1500	50	50	50	
Intl corona	550	$21⅛	21⅛	21⅛	+ ½
Intl dmascs	2000	56	56	56	+1
Int destrn i	60000	58	50	55	+5
Intl domst i	700	68	68	68	
Intl flyer i	z375	82	82	82	
Intl flyr wi	1000	16	16	16	+1
Intl focus i	8000	229	220	228	+7
Intl hrs	1000	$6½	6½	6½	
Itl ionarc	500	12	12	12	—2
Intl laser i	22000	32	31	31	—2
Intl maggie	4500	34	30	30	
Intl mech i	3000	28	28	28	
Intl megaln	100	100	100	100	—5
Intl nutritn	3000	60	60	60	
Int phnx en	21000	48	45	45	—3
Intl pwr a i	5000	112	110	111	+1
Intl prism	1000	27	27	27	
Intl rhodes	8500	34	32	34	
Int santana	16550	142	135	142	+2
Int shasta	2500	27	25	25	—2
Intl sigma i	1675	130	125	125	—5
Intl Stanrc	5500	51	51	51	
Intl tipool i	8800	375	360	375	+20
I thundrwd	4000	40	40	40	+4
Intl tillex i	29040	$24⅛	23⅜	24⅛	+ ⅜
Intl troin i	1300	26	26	26	
Intl wldrse i	3500	50	47	50	+10
Iris res i	7000	58	56	58	+2
Iron horse i	58000	28	23	28	
Isind cnyn i	41500	95	86	95	+9
Island mn i	2000	50	50	50	+5
Island tec i	1000	22	22	22	
Izone intl	26500	54	50	52	—1
Jacktish i	28200	105	100	103	+8
Jalna res i	10000	7	7	7	
Jantar rsrc i	24700	99	90	99	+20
Jantar a i	13000	90	80	90	+15
Javelin int	3836	500	490	490	—5
Jean pier i	2000	130	130	130	+5
Jetta res i	13000	62	53	53	—9
Justice mn i	2000	35	35	35	
K L					
Kaaba res i	1500	125	125	125	—5
Kam creed i	7500	53	52	5	+1
Kamad	932357	32	27	30	
Keldor rs i	9000	50	46	46	—4
Kelly kerr i	10400	14	13	13	—1
Kerrisdal i	18000	80	78	80	
Kilembe i	500	45	45	45	
Killick gld i	8700	23	23	23	
King sol i	2000	27	20	20	—5
Kingdom i	10500	16	15	16	+1
Knie res i	3000	24	20	24	
Kwik prod	3600	210	195	195	—5
La Teko res	1500	125	124	125	
Lady robn i	500	85	85	85	
Lake vntr i	8600	83

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 12

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

QC, District de Montréal. No: 500-05-020167-829. CAISSE POP ST-JUSTIN DE MONTRÉAL -vs- DENIS MORISSETTE ET AL. Le 27/06/86 à 11:30 heures au 526, 14e Avenue à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de DENIS MORISSETTE ET AL, savoir: 1 camion Ford 1980 no série: F15CFHG7253, lot de carabine, 1 tv couleur et 1 lave-vaisselle. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: RÉJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. Montréal, le 17/06/86.

QC, District de Montréal. No: 500-27-001364-852. MARIE-PAULE LEVERT -vs- RICHARD TAPP. Le 27/06/86 à 11:00 heures au 732, 14e Avenue à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de RICHARD TAPP, savoir: 1 tv couleur 14" Toshiba, 1 système de son, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: RÉJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. Montréal, le 17/06/86.

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 451675383 dossier 067959. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- JACQUES BOISJOLI, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 juin 1986 à 10:30 heures. Au: 530 Briggs Est, #1, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOISJOLI JACQUES, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur de marque Toshiba style moniteur et acc., 1 radio AM-FM stéréo cassette de marque Trident et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 11 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-041069-852. NETTOYEUR MIRO INC., demanderesse -vs- DAME SOPHIE BOURASSA, défenderesse. Le 30 juin 1986, à 11:00 heures au domicile de la défenderesse au no 1234 rue Fort en la cité Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: lave-vaisselle Kenmore portatif, tv couleur Sony, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-020127-861. PLACE DES VOSGES INC., demanderesse -vs- LARRY BRENHOUSE, défendeur. Le 30 juin 1986, à 13:30 heures au domicile du défendeur au no 6010 rue Cavendish apt. 101 en la cité Côte St-Luc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: tv Toshiba portatif, 1 jeux intellivision et autres jeux, 1 air climatisé, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-020126-863. PLACE DES VOSGES INC., demanderesse -vs- GLORIA WALFISH, défenderesse. Le 30 juin 1986 à 13:00 heures au domicile de la défenderesse au no 6010 rue Cavendish apt. 101 en la cité de Côte St-Luc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: tv couleur Quasar, 1 vidéo Panasonic VHS, table tournante Technics, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-007242-853. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- JEAN-LOUIS LAVOIE, défendeur. Le 30 juin 1986, à 10:00 heures au domicile du défendeur au no 2634 rue Cartier en la cité de Longueuil district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Dodge Van Tradesman 300, 1977 orange. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. LUC FAILLE, huissier, 288-6263. Montréal, le 16 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-008209-851. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- EDWARD HUTT, défendeur. Le 30 juin 1986, à 10:30 heures au domicile du défendeur au no 859 Ch. du Lac #15, en la cité de Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur Atlas 4' x 2½', 1 téléviseur couleur 24" meuble Granada et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. LUC FAILLE, huissier, 288-6263. Montréal, le 16 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-015501-823. PROMOTIONS DU SAVOIR INC, demandeur -vs- PASCAL TAQUEL, défendeur -et- STÉRÉO VIDÉO SALON, tiers saisi. Le 30 juin 1986, à 13:00 heures à la place d'affaires du tiers saisi, au no 6199 Boul. Métropolitain en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers saisi, saisis en cette cause, consistant en: 1 écran géant Hitachi, téléviseur couleur NEC & acc. 1 lot de 8 fours micro-ondes et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SERGE DUROCHER, huissier, 288-6263. Montréal, le 16 juin 1986.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-049449-833. PIERRE PAQUETTE, demandeur -vs- SALVATORE LETO, défendeur. Le 30 juin 1986, à 15:00 heures au domicile du défendeur au no 7115, rue Daudet en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Sylvania avec meuble, 1 répondeur téléphonique MTC et acc. et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SERGE DUROCHER, huissier, 288-6263. Montréal, le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 158361685. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — GÉRARD GARIEPY, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 10:30 heures. Au: 1131 Ropery, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GARIEPY GERARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse Inglis amande avec acc., 1 sécheuse amande Inglis et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 852873571. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — ABDELLATIF FARSAOUI, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 11:00 heures. Au: 5755 Lafond, #3, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FARSAOUI ABDELLATIF, saisis en cette cause, consistant en: 1 magnétoscope VHS Granada modèle Select-A-Visionet acc., 1 téléviseur couleur 14" Granada et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MONTRÉAL. No.: 858017506. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — GIUSEPPE COVELLI, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 11:00 heures. Au: 125 Colbert, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COVELLI GIUSEPPE, saisis en cette cause, consistant en: 1 fauteuil de salon 3 places en tissu beige, 1 fauteuil de salon 2 places en tissu beige, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 856315950. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — GILLES BELLAVANCE, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 10:00 heures. Au: 398 Charron, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BELLAVANCE GILLES, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle gold Maytag et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 832190752. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — FLORIAN GIROUX, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 10:30 heures. Au: 7867 Hochelaga, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GIROUX FLORIAN, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois, 2 chaises en tissu noir, 1 répondeur téléphonique, 1 calculatrice radio shack, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-32-004232-866. MARC LALANDE, p. requérante, — VS — PATRICIA LANE FRAYER, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 10:30 heures. Au: 5275 Randall, #15, Cote St-Luc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LANE FRAYER PATRICIA, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 20" Quasar et acc., 1 vidéo cassette de marque Panasonic et acc., 1 tape cassette Sony, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: CLAUDE FORGET, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 445839940. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — SYLVESTER JAMES, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 11:00 heures. Au: 5180 Randall, app. 7, Cote St-Luc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JAMES SYLVESTER, saisis en cette cause, consistant en: 2 tables tournantes de marque Sanyo, 1 téléviseur couleur 20" Lloyd's, 1 récepteur AM-FM de marque Kenwood, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: CLAUDE FORGET, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 443295064, 440231013, 445346296, 445433553, 442519475, 442330291, 152592101, 445964002, 445503122. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — GERARD DESLONGCHAMP, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 11:00 heures. Au: 2565 Rome, #E, Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DESLONGCHAMP GERARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Zénith 20" modèle système 3 et acc., 1 système de son comprenant 1 récepteur AM-FM, 1 amplificateur, 1 acc. et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 431695224, 451708390. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — SOPHIE BOURASSA, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 12:00 heures. Au: 1234 Front, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOURASSA SOPHIE, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle de marque Kenmore amende et acc., 1 réfrigérateur 2 portes Bélanger avec portes fumées amende et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 857203336, 857203340. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — ANDRÉ GARIEPY, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 10:30 heures. Au: 2555 Aird, #4, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GARIEPY ANDRÉ saisis en cette cause, consistant en: 1 motocyclette de marque Kawasaki modèle ZX1000, 1986, transit #2267494, et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHEQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC. District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 439062805, 443357670, 439065616. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — ROLLAND DUBÉ, p. intimée. PRENEZ AVIS, que le 30 juin 1986 à 13:00 heures. Au: 6450 Couture, #7, St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DUBÉ ROLLAND saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur de marque Sears 19" et acc., 1 téléphone sans fil de marque Uniden, 1 radio AM-FM stéréo cassette JVC et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL BOISSEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC. District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 448191811. VILLE DE MONTRÉAL, — VS — MOUSSAME BRAHIM. Le 30/06/86 à 14:30 heures. Au 4141, 5ième rue, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MOUSSAME BRAHIM, saisis en cette cause, consistant en: articles et ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: 288-0211. Montréal, ce 16ième jour de juin 1986. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 852606672, 853642974. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — IHOR HUSIN, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 12:00 heures. Au: 95-53e avenue, Lachine, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HUSIN IHOR, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo cassette Magnavox modèle VR8430BK01, série #B45A30036, 1 téléviseur portatif RCA modèle colortrak série B06419159, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de St-François, COUR PROVINCIALE. No.: 470-02-000414-830. GERARD THOMAS, p. requérante, — VS — PIERRE BERGERON, p. intimée, ANJOU INTERNATIONNAL ÉLEC., tierce saisie. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 13:30 heures. Au: 2120 Sherbrooke Est, #209, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANJOU INTERNATIONALE ÉLECTRIQUE, saisis en cette cause, consistant en: 1 table à dessin et acc., 2 chaises de bureau sur roues couleur beige, 1 bureau en bois 5 tirroirs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE. No.: 750-27-002646-852. NICOLE TARDIF, p. requérante, — VS — LAURENT FRANTZ, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 10:30 heures. Au: 8733 De Louresse, Ville d'Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANTZ LAURENT, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur consol 26" Hitachi, 1 vidéo JVC et acc., 1 sofa, 2 fauteuils beige, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE. No.: C86-5888. VILLE DE BOISBRIAND, p. requérante, — VS — JOYAL COMMUNICATION INC., p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 12:30 heures. Au: 3916 Jarry, (sous-sol), Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOYAL COMMUNICATION INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire électrique Brother modèle XL-1 et acc., 1 photocopieur Sharp modèle Z60 et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 64-666. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — LA JOUJOUTHÈQUE HOCHELAGA MAISONNEUVE INC., p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 11:30 heures. Au: 3946 Adam, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LA JOUJOUTHÈQUE HOCHELAGA MAISONNEUVE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM vert et acc., meubles, équipement et accessoires de bureau, 1 lot d'environ 290 jeux de société divers, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 858809991. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — ROLLAND FONTAINE, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 12:30 heures. Au: 550 Cadillac, #1, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FONTAINE ROLLAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur 20" couleur, Electrohome brune et acc., 1 chaise berçante brune jaune et beige en tissu, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 855414696. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — ARLÈNE ANTOINE, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 12:00 heures. Au: 3817 Girouard, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANTOINE ARLENE, saisis en cette cause, consistant en: 1 radio cassette de marque JVC, 1 téléviseur couleur 26" meuble RCA, 1 lazy-boy ross, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: CLAUDE FORGET, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 852489724. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — YVES CLOUTIER, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 10:00 heures. Au 5600 Décarie, #413, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLOUTIER YVES, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon en matériel de couleur beige fleuri, 1 téléviseur couleur 26" meuble de marque électrohome, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: CLAUDE FORGET, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 426573803. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — JEAN-MARIE COUTURIER, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 14:00 heures. Au: 1025 Curé Poirier Est, #11, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-MARIE COUTURIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 buffet antique en bois 3 portes 1 tiroir, 1 télécouleur de marque Sylvania 20" et acc. et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 446979385. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — BERNIER DUGAS FRANÇOISE, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 10:00 heures. Au: 11,724 P.M. Favier, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DUGAS FRANÇOISE BERNIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 26" meuble Quasar et acc., 1 set de salon 2 mcx en tissu fleuri, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHEQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL BOISSEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE. No.: 2562-85-12104. VILLE DE TERREBONNE, demanderesse, — VS — MARC GAREAU, défendeur. Le 30 juin 1986 à 10:00 heures au domicile du défendeur. Au no. 1269 rue Hall en la Cité Terrebonne , seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Un véhicule automobile de marque Pontiac modèle «Trans AM» 2 portes de couleur bleu, 1976, numéro de transit 2200914, numéro de série 2W87W6M636941, lecture à l'odomètre 93926.6, le tout usagé avec acc. Une carabine à plomb de marque SLavia modèle 620 usagé avec acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES LANCTOT, huissier, 471-8078. Montréal, le 16 juin 1986.

QC. District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 449901863. VILLE DE MONTRÉAL, — VS — TURNBULL PAUL. Le 30/06/86 à 10:00 heures. Au 2592 Préfontaine, Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TURNBULL PAUL, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevelle rouge. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: 288-0211. Montréal, ce 16ième jour de juin 1986. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC. District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 448760432. VILLE DE MONTRÉAL, — VS — SIMARD ADELARD F. Le 30/06/86 à 15:30 heures. Au 7949 A. Aime Renaud, Mtl-Nord, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SIMARD ADELARD F., saisis en cette cause, consistant en: articles et ameublement de maison, 1 automobile AMC Pacer 4 portes familiale 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: 288-0211. Montréal, ce 16ième jour de juin 1986. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-005387-86-0. LES INSTALLATIONS FARAH INC., — VS — RAYMOND RIVARD. Le 30/06/86 à 13:00 heures. Au 918, Malo, St-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RAYMOND RIVARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Honda, 1 mobilier de salle à dîner 3 morceaux, 1 mobilier de salle à dîner 3 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: 288-0211. Montréal, ce 16ième jour de juin 1986. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC. District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 854623770. VILLE DE MONTRÉAL, — VS — MERCIER GUY. Le 30/06/86 à 10:30 heures. Au 14105 Sherbrooke est, Montréal, Qué. H1A 3X5, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MERCIER GUY, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative Hitachi avec acc., 1 mini-laveuse essoreuse blanc Simplicity avec acc., 1 congélateur blanc, Bleu Ribbon avec acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: 288-0211. Montréal, ce 16ième jour de juin 1986. Villeneuve, Miller, huissiers.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-001495-850. JONERGIN CO. INC., demanderesse, — VS — SIEGFRIED KINDLER ET AL, défendeur. Le 30 juin 1986 à 15 heures au domicile du défendeur. Au No. 9259 rue LaSalle, app.1, en la cité de LaSalle et district de Mointréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.v. couleur Blackstripe et controle Phillips et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-010259-856. GEORGE G. GLASS, demandeur, — VS — MICHEL GIROUARD, défendeur. Le 2 juillet 1986, à 10:30 heures au domicile du défendeur au No. 1400 Des Pins ouest, app. 802, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 bibliothèque en bois & acc., 1 lot de bibelots et poterie assorties, et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS MASSE, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-013575-860. JOSEPH S. DRAZIN (RYSSKO INVESTMENTS REG'D), demandeur, — VS — PHOTO SLIDE G.B. DE QUÉBEC INC., défenderesse. Le 2 juillet 1986 à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse. Au. No. 491, rue Viger, suite 300, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine de marque Macbeth & acc., 1 table pour diapositive, 3 machines de marque Byers & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS MASSE, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 juin 1986

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-008947-868. GULF CANADA LTÉE, demanderesse, — VS — SERGE DESJARDINS, défendeur. Le 2 juillet 1986, à 15:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur. Au No. 11360, 60e Ave. Rivière des Prairies, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur, 1 jack sur roue, 1 réfrigérateur Roy, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-019437-867. ROBERT DOUSSEAU, demandeur -vs- RICHARD CHARRON, défendeur. Le 30 juin 1986, à 14:00 heures au domicile du défendeur au no 9500 Boul. Galeries d'Anjou #109 en la cité d'Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon en matériel de couleur beige fleuri, 1 téléviseur couleur 26" meuble de marque électrohome, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: CLAUDE FORGET, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 858809991. VILLE DE MONTRÉAL, p. requérante, — VS — ROLLAND FONTAINE, p. intimée. PRENEZ AVIS que le 30 juin 1986 à 12:30 heures. Au: 550 Cadillac, #1, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FONTAINE ROLLAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur 20" couleur, Electrohome brune et acc., 1 chaise berçante brune jaune et beige en tissu, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 16 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-019924-864. COOP D'HABITATION DU VALLON, demanderesse -vs- ROBERT GUÉNETTE, défendeur. Le 30 juin 1986, à 11:00 heures au domicile du défendeur au no 510 rue de la Bretagne en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Zenith 26" et acc. 1 vidéo cassette Sanyo et acc. et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SERGE DUROCHER, huissier, 288-6263. Montréal, le 16 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-019924-864. COOP D'HABITATION DU VALLON, demanderesse -vs- JEAN GUÉNETTE, défendeur. Le 30 juin 1986, à 12:30 heures au domicile du défendeur au no 166 rue Aimé Séguin en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console Phillips, 1 four micro-ondes Candle et acc. et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. BERNARD GIGUÈRE, huissier, 288-6289. Montréal, le 16 juin 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-019924-864. COOP D'HABITATION DU VALLON, demanderesse -vs- ROBERT GUÉNETTE, défendeur. Le 30 juin 1986, à 11:00 heures au domicile du défendeur au no 510 rue de la Bretagne en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Zenith 26" et acc. 1 vidéo cassette Sanyo et acc. et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. BERNARD GIGUÈRE, huissier, 288-6289

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*

200-299 *Immobilier — Commercial*

300-399 *Marchandises diverses*

400-499 *Offres d'emploi*

500-599 *Services*

600-699 *Véhicules automobiles*

900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA MasterCard

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ Propriétés à vendre 101

A LIQUIDER, maison modèle, épargnez $3 000. Région Terrebonne, 471-7540, 492-0909.

FLORIDE, motorisé 27 pi. de luxe, Dodge 76, tout équipé, couche 6, très bonne condition. 658-4153.

L'ASSOMPTION: s/b très propre, voisin hors de pair, 3 c.c., beau quartier,$50 900, 589-6331, 645-5351, pas d'agent.

LAUREL, LAC ARGENTE, 6½ meublé ou non, foyer, grand terrain boisé. 1-226-3148.

LONGUEUIL, Domaine Bellerive, split-level, 5 chambres à coucher, foyer, sauna, 651-6321.

MAISON CANADIENNE, 3 chambres à coucher, salle à manger, cuisine et grand salon, 55 pi. de façade, sous-sol semi fini, droit passage inclu. ST-ADOLPHE D'HOWARD: 819-327-3142.

MONT ST-HILAIRE, cottage centenaire restauré et rénové, foyer, terrain 30 050 pi. car., vue sur montagne, possibilité de tennis, près commodités, 25 mins. de Montréal. Joigner cachet ancien avec confort moderne. $119 000. Diane Gravel 467-8000. Trans-Action Pro Associés, courtier.

PROPRIÉTÉS À VENDRE (à lm. de Daveluiville) sur 2 lots; 1er lot: 19.2 arpents avec maison, bâtiment (garage étable). 2e lot: 44.3 arpents, terre à bois, l'ensemble: 55 000$. Après 5h. (819)226-3304.

STE-JULIENNE, 2768 Des Sables, bungalow 4½, construction 1970, $75 000 pour vente rapide. N. Gagnon 585-9413, 588-2557 C.E. Courtier.

VILLE MONT-ROYAL, adj., site idéal, 7490 De Bernières, coin de rue, cottage 6 pièces, garage attenant. $159 000. Lise Roy, 667-8714.

■ Propriétés à louer 105

OUTREMONT

Rue Hudson, chauffé, garage, jardin, spacieux, occupation juillet.

Rez-de-chaussée
7½ chambre (4) 1 050$/mois.
2è étage 6½ chambre (3)
750$./mois.
Jour: 849-4577 soir et fin de semaine: 849-3393

23-06-86

■ Propriétés à revenus à vendre 113

LONGUEUIL, 8 X 4½, électrique locataire. 8 X les revenus, $60,000. comptant. D.Raymond, 679-3011. 672-3773, Soc. Imm. Sélection Inc. Crtr.

■ Copropriétés à vendre 118

MONT STE-ANNE Québec, en multipropriété, grand 8½, golf, piscine, etc. 478-4324.

PLATEAU MONT-ROYAL, à 2 pas métro Laurier, duplex entièrement rénové, bas 3½ $51,000., haut 4½ $53,000. Style original. 4719 - 4721, Pontiac. 472-2497. Rendez-vous. Pas d'agent.

■ Condos à louer 121

A COTÉ RADIO QUÉBEC

Rue Dufresne, condominium moderne, grand 4½, chauffage électr., entrée laveuse-sécheuse, $450. 636-0191.

St-DENIS 3629-A, 1,300 pi.car., près Carré St-Louis. Idéal pour bureau/résidentiel. Libre immédiatement. 843-4429, de 9h. à 5h.

VIEUX-MONTREAL, coquet condo, meublé. Pour plus de renseignements: Claire Tousignant. 878-3711.

■ Condos à vendre 122

PARC LAFONTAINE
NOUVEAU PROJET CONDO
1,200 pi. car. environ, 200 pi. car. terrasse.
VISITE LIBRE, samedi, dimanche; 2 heures à 5 heures.
4222, Fabre.
Ou sur rendez-vous.
288-0014

23-6-86

■ Condos à vendre 122

5 PIÈCES, de choix, foyer, salon, salle à diner, cuisine ouverte, super design, 2 chambres fermées, 1175 pi.car., Rosemont, une rue du métro, stationnement, 331-7739.

A MONTRÉAL-NORD, condominium de luxe, grand 5½, site idéal. 323-0786.

A VENDRE condo, coin Acadie Bois de Boulogne, serre et foyer, condo de coin personnalisé, 4½ ensoleillé, garage intérieur, foyer, près de tous services, occupation septembre, $82,000. acheteur sérieux seulement, 333-7266.

ABRI FISCAL,A VENDRE OU A LOUER Ile Des Soeurs, pyramide 77, luxueux condo, 1 chambre, vue sur le fleuve et sur la ville, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, garage inclus. $74 000. 845-3425.

BORD DE LAC, Près Ste-Agathe, 24 x 32, besoin finition, $10,700. 471-8415, 661-9143.

ILE DES SOEURS, 5½, nouvelle construction, style cathédrale, garage privé, occupation immédiate. Sans agent $110 000. 765-0117.

MAISON CENTENAIRE VICTORIENNE, 4 pièces, près de l'Université McGill. Prix de rénovation en 1983. Large et ensoleillée, foyer et terrasse de 500 pi. car. $135,000. Tel: 845-5937.

OUTREMONT ADJACENT, rue Hutchison, près St-Joseph, condo, grand 6 pièces, salle de séjour 12½ X 27', patio, rénovation 84. $120,000. A. Trudeau Crtr. 733-1871.

SHERBROOKE OUEST, 900 coin Mc Gill College,luxueux 6½, condo, 1 600 pi. car., comptant requis: $20 000. Lundi-Vendredi, 10h.-16h., Samedi, 14h.-16h., 843-3060.

■ Chalets à louer 125

A STE-ANNE DES LACS, 2 chambres, accès au lac. Saison ou semaine. 1-224-2102.

A VAL DAVID, suisse, luxueux 2 - 3 chambres, tranquille. 663-1274, 834-6363, 1-819-322-7260.

CARAQUET, Nouveau-Brunswick. Idéal pour vacances d'été, tout fourni, $250./semaine. 728-4563 ou 585-8425.

CHALET BOIS ROND, près du Lac Taureau, St-Michel des Saints, à louer, du 25 juin au 13 juillet. Prix à discuter. Tel: 514-884-5735.

DOMAINE l'Oiseau Bleu, 10 lac Echo, St-Hippolythe, chalets, semaine, saison, 4 pièces meublées, terrain jeux, chaloupe, golf. 1-224-2517.

L'ESTRIE, Sutton, maison d'été à la montagne, piscine, semaine, mois, saison. 465-8880, 1-538-3520.

POINTE CALUMET, 3 chalets de 4 pièces, 1 de 1½ pièce, tous avec vérandas, badmington, terrain pour jeux, 184, 186, 190, 52è avenue. Tel:435-7064.

■ Chalets à vendre 129

BEAULAC, chalet suisse, meublé, hivernisé, sur ile. Embarcation moteur incluse. 387-1826.

BLUE SEA LAKE, week-end, semaine, mois. Tel: (sem.)1-819-568-5438, (week-end)1-891-463-2534.

■ Chalets à vendre 129

GRAND LAC CACHÉ

Moitié Parc Mont-Tremblant, cirque de montagnes, à 160 km/Mtl., toit cathédral, fenêtres panoramiques, 1½ étage, 4 chambres, grand patio. Prix: 52 000$.

684-5719

20-6-86

■ Chalets à vendre 129

BORD LAC NOMININGUE, Prix $30,000. 1-819-275-3246, fin de semaine: 1-819-275-5721.

DOMAINE 900', face au St-Maurice, par 1,300', grand foyer, 8 pièces, près de Trois-Rivières. $35,000. 819-379-2818.

GRAND LAC NOMININGUE, 270 pieds sur lac, terrain paysager, 122,000 p.c., maison canadienne en pièces, 2 chambres, construction l978, 4 saisons. Semaine: 514-737-6137 week-end: 819-278-4816.

ILE STE-THÉRÈSE, grand terrain avec 2 chalets et ambarcation moteur, $l3,500. 652-3358.

LAC MAGOG grand terrain exceptionnel environ 250pi., sur l'eau. TENNIS ASPHALTE en parfait état. 2 chalets toits neufs. Pour rendez-vous: 819-563-4108, 819-563-1557, 819-864-9208.

MENUISIER hospitalisé doit vendre. ACTON VALE, chalet isolé, 20 X 25, 4½, grand terrain, tout à l'électricité, légers travaux, $7,500. ST-CALIXTE, 6 terrains avec un chalet meublé, verrenda et poêle à bois antique, $13,500. 589-6249.

NOMININGUE, Lac Bruchesi, à louer à la semaine, ou à vendre. 432-5540.

STE-MARGUERITE DU LAC MASSON Domaine Joli-Bois, meublé, 6 pièces, foyer combustion, terrain 26,173 pi., $36,500, 387-0836.

UPTON chalet pierre des champs, 5 pièces, 3 chambres, meublé, Franklin, rivière, terrain 100 X 100', remise 12 X 14. 525-1711.

■ Maisons de campagne à louer 137

BROSSARD, maison à la campagne, complètement rénovée, 6 arpents,20 min. de Mtl., foyer, patio, 4½ pièces, 2 étages, idéal pour couple, prix avantageux, motif transfert professionnel, appelez entre 18h et 23h: 445-2499.

■ Maisons de campagne à vendre 141

FRELIGHSBURG, petite maison ensoleillée, dans verger, cachet, vue, $42,000. Cause transfert. 397-1841, avant 5h. 487-0362.

MAISON à vendre à la campagne à Ste-Adelphe comté Champlain, terrain 55 x 188, 6½ pièces, piscine hors terre. Après 16h: 1-418-322-5831.

■ Terres, fermes à vendre 145

30 MIN. DE MONTREAL, 27 arpents cultivables, grande maison 8½ pièces, grange neuve. $90,000. 478-4956.

MAGNIFIQUE domaine 400 acres, situé à L'Ascension adjacent avec maison de pierre, 40 min. au nord du Mont Tremblant. Site idéal pour chasse et pêche, ruisseau à truites traversant le domaine sur 1 mille de long. 2 grandes msisons, 3 étables, poulailler, garage double, machinerie agricole. 196 acres en culture avec ou sans animaux. $350 000. Acheteurs sérieux. 819-275-1950.

SHERBROOKE, FERME de 150 âcres, avec très bon bâtiment. 10km. du centre-ville. 5km. de l'Université.(819) 864-6371 ou (819) 564-1513.

■ Terrains à vendre 149

AU GRAND LAC NOMININGUE, superbe grand bord de lac, boisé, prêt à bâtir. 149,000 pi.car. 220 pi. de façade sur le lac, 700 pi. de profondeur. Viens avec tente roulotte équipée, petite remise. $26,000. comptant, $5,000. balance 10 ans à 10%. $275. par mois. 761-2579.

CANTONS DE L'EST, terrains au bord du lac. 5,000 pi. ca. $650. seulement. 620-2765.

CANTONS DE L'EST (Eastman) terrains de construction boisés, 15,000 pi. ca. et plus, à partir de $2 900, $200. comptant, $100 par mois, accès à 6 lacs.
Chalets de $20 000 à $50 000. Une roulotte 31 pi. (Coachman)
620-2765

LAURENTIDES, grand terrain boisé au bord du magnifique Lac Patrick, peu de conifères, $13,000. 526-2645.

ST-ROCH L'ACHIGAN, super beau grand terrain, dézoné, 271 948 pi. car., 589-5157, soir: 352-6824.

■ Transactions immobilières diverses 153

REPUBLIQUE DOMINICAINE
Centre des informations au sujet de commerces, terrains, construction de maisons, condos, hotels. Formation des compagnies. Richard Hape, 467-3132.

■ App. et log. à louer 160

4½, 2ème étage, $275/mois, secteur métro Beaubien, coin Dante et Casgrain. 495-3710, 845-4313.

5½, 4½, 3½, Wilderton et Bedford, chauffés. Immeubles Delta, M. Triantos, 683-3025.

5675,GATINEAU, app. 12-A, 6½, 750$ chauffé, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle. Mme Bérubé, 735-0726.

A AHUNTSIC, beau haut duplex, 5½, chauffé, thermostat, renové, peint, tapis mur à mur, $550., 387-2057.

A AHUNTSIC, Cartier, haut duplex, 4½, chauffage électrique, installation laveuse/sécheuse. $375., 383-4307,387-7121.

A C.D.N., Près U. de M., beaux 2½, 3½, 4½, chauffés, très propres, tranquilles, buanderie; 2740 Goyer, entre Wilderton et Darlington.

■ App. et log. à louer 160

AHUNTSIC, 2½, 3½, 4½, Henri-Bourassa.- 387-9803, 684-6195.

AMHERST, STUDIO 3½, rénové, décoré, foyer, terrasse, cuisinière/frigo, lav/séch., chauffé, éclairé, Etc...$500. 634-6588.

APP. DE LUXE, NEUF.
2 chambres, rue Notre-Dame Ouest, ensoleillé, 2 pas Pl. Ville-Marie, vue imprenable centre-ville et montagne, balcon, garage, air climatisé, Etc... $750., après 18h. 932-5678.

AU 5026, HOTEL DE VILLE, 2½ meublé, électricité, chauffage, taxes payés, près métro Laurier. Après 17h. 364-2276.

AVONS bureau-résidence pour professionnel, face au parc Lafontaine. Rénové, 3 chambres, 2 s/b complètes, stationnement privé. 523-6897.

BOUL. l'ACADIE, grand 3½ fermé, équipé, chauffé, près de commodités. $340. 1er juillet. 729-5924.

BOUL. ST-LAURENT ET BEAUBIEN luxueux 5½ ensoleillé dans édifice neuf, miroirs, porte patio, balcon arrière, entrée laveuse/sécheuse, armoires spacieuses, + + +extras. Possibilité de vendre laveuse, sécheuse, frigo. $475./mois. 495-8638.

BROSSARD, 4½, très bien situé, construction 85, vue sur fleuve, secteur tranquille, 659-8761.

C.D.N. 6010, DECELLES, grands 3½ -4½, chauffés, cuisinière/réfrigérateur, situés près Hopital Ste-Justine.
ST-LAMBERT, 680, DESAULNIERS, grands 3½ - 5½, chauffés, près métro. 672-6974.

C.D.N. Grosvenor, haut duplex, 7½, chauffé, eau chaude, équipé, garage, $850., mi-juillet ou 1er août. A. TRUDEAU COURTIER, 733-1871.

C.D.N. PENTHOUSE, Rockhill, 2 étages, sous-location, $850. Jour: 337-0432, soir:733-8781, samedi: 1-224-4246.

CARTIER 6½, Papineau 4½, chauffage électrique, rénovés, près métro. 525-2863, 1er juillet.

CARTIER, près métro Papineau, 7½, moderne, 2è étage dans duplex, stationnement pour auto. 521-9123 - 722-5495.

CENTRE-VILLE, 2½, 3½, 4½, neufs, luxueux, chauffés, équipés, près métro.937-3520, 937-3529.

COTE-ST-PAUL, 2 grands, 4½, 8½, très propres, ensoleillés, chauffage électrique, bien situés, près métro Jolicoeur, parc, centre de loisirs. 8½ peut être utilisé comme bureau et résidence. $310. - $645., après 6.30h. 677-8612.

COURT TERME, meublé, superbes apps. et maisons, toutinclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 288-4194.

DÉCARIE 3495, près Sherbrooke, 5½ entièrement rénové, foyer, stationnement, 2 mois gratuit, édifice de luxe. 489-1432, 524-8450.

DE LAROCHE et Beaubien, 8½ (5 ch.c.), rénové, chauffé électrique, entrée laveuse/sécheuse + salle de lavage. 1er. août. $650. 495-1067 ou 271-8567.

DE MAISONNEUVE OUEST, 4½, près métro Guy, moderne, foyer, climatisé, équipé, lave-vaisselle, entrée laveuse-/sécheuse. $800. 487-1581.

DUROCHER, 1½, 2½, 3½, semi-meublés, rénovés. Tel: 271-3212, entre 8h. et 9h.

DUVERNAY-EST, bord de l'eau, 4 pièces. Libre. avec foyer, chauffé, éclairé, $440. 665-0112.

FACE À L'ORATOIRE 6½ radieux, spacieux, complètement rénové, 1er juillet. $675./mois ou avec 2 stationnements $725./mois. Jour:277-5594 après 21h. 738-4946.

GRAND 7½, rue St-Marc, $650./mois, chauffé, 1er juillet. 932-5992 - 931-6584.

HUTCHISON 6950 à 6956, 3½, 271-7397, 842-2383. Chauffage éleatrique.

IBERVILLE/MASSON, logements neufs, 4½, style unique, chauffage électrique, entrée laveuse/sécheuse, $425. et plus, 486-2640.

L'ACADIE près de Gouin, 7 pièces, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, garage, $675. 336-4305.

LAURIER, près Papineau, 6½, 2ème étage, $333/mois, pas chauffé, références, 270-5900.

MÉTRO BEAUGRAND
8055 Lafontaine, 3½, 4½, face église. Bâtis en 1977, pas chauffé, soir: 352-8287.

METRO SHERBROOKE, luxueux 5½, dans immeuble neuf. $700., non-chauffé.- 288-0014.

MONTREAL-NORD, 5½ béton, épreuve du feu, insonorisé, entrée laveuse/sécheuse, ménage fait. $425., non-chauffé.-324-8636.

N.D.G., 3½, neuf, près métro Villa Maria, $400. 483-4343 soir.

N.D.G., bas triplex, 5½, sous-sol, chauffé. $600/mois, option garage. 489-4344.

NOUVEAU-ROSEMONT, 4½, haut triplex, chauffage électrique. $450., entrée laveuse/sécheuse. 253-9104.

OUTREMONT de l'Épée, grand 6½, 3e entièrement rénové avec beaucoup d'extra, cuisinière Jenn-Air et four inclus, foyer, 2 stationnements, 2 balcons, $850. chauffage inclus 277-8402.

OUTREMONT, 1564 Lajoie, haut duplex, très beau7½, chauffé, eau chaude fournie, $950.. 277-2707.

OUTREMONT, 50 Willodale, 2½, 3½, ascenseurs, concierge. 849-7061.

OUTREMONT, 7½, chauffé, eau chaude fournie, intercom, balcon, entrée laveuse/sécheuse. $675. Après 17h. 270-8712.

OUTREMONT, 10½, laveuse, sécheuse, cuisinière, réfrigérateur optionnels, foyer, garage, $855. chauffé. 735-7321,

OUTREMONT, face collège Stanislas, grand 4½, très clair, complètement repeint. $550. 271-0957, 733-2075.

OUTREMONT, Hutchison près Laurier, 7½, bas de duplex, jardin, garage, chauffage exclus, non-équipé, libre 1er août, $750., 271-7783.

OUTREMONT, HAUT DUPLEX, 6½, chauffé, cuisinière/réfrigérateur, garage. Libre 1er. juillet. 279-6547.

■ App. et log. à louer 160

PARC LAFONTAINE 5½ sur 2 étages, neuf, 2 salles de bains, chauffage électrique, $600. 761-6581.

PLACE MEILLEUR 1½, 3½ chauffés, poêle, frigo. 387-0027, 336-9184.

PLATEAU MONT-ROYAL, $550./mois, 7½ sur 2 étages, partiellement rénové. 845-9011 matinée et soirée. 288-5903 message.

PLATEAU MONT-ROYAL, rez-de-chaussée, rénové, 1 pièce fermée, pour 1 ou 2 personnes, libre 1er sept. $600. non-chauffé. 521-7375 après 5h.

PLATEAU MONT-ROYAL, 7½ non chauffé, $580. 6½ non chauffé, $575. .Près toutes commodités, grands, propres, bien éclairé, mur de brique. Après 5h:521-5780.

PLATEAU, luxueux 3½, tout neuf, 2e étage, planchers bois naturel. $450. 495-1786 ou 523-4929.

PRÈS MÉTRO H.-BOURASSA, grand 3½, propre, clair, tranquille, $360., tout compris, libre juillet, 334-0904, 687-9945.

R.d.P. grand 4½, moderne, avec stationnement, 648-3279.

ROSEMONT, 5725 Cartier, 5½ rénové, bas, 3 chambres fermées, entrée laveuse/sécheuse, chauffage électrique, plancher marquetterie, $525. 524-6401.

SHERBROOKE, Jeanne-Mance, 1½, 2½, 3½, 4½, chauffage, électricité, cuisinière, réfrigérateur compris, piscine intérieure chauffée, sauna, terrasse sun deck, Provi-Soir, métro, autobus. A partir de $330.. Tél: 288-1253.

SOUS-SOL, 3½, $225., pour couple ou personne seule. 325-9205.

ST-ANDRE, grand 3½ rénové, près métro Jean-Talon, bas duplex, cour, chauffage électrique. 1er juillet. 761-7888.

ST-LAMBERT, grand 4½, piscine, sauna, cours de tennis, cuisinière/réfrigérateur et lave-vaisselle fournis, chauffage inclus + stationnement intérieur. Occupation immédiate. Soir: 655-6058.

ST-LAMBERT, VICTORIA, près Riverside, 3½, chauffé, eau chaude, équipé, balcon. 465-1889, 284-2682.

VAN HORNE, Wilderton, 4½, renové, très propre, cuisinière/frigo. $420. 389-2090 Libre 1er. juillet.

■ App. et log. à partager 164

CENTRAL, LAURIER - ST-LAURENT, beau 5½, équipé, tapis, terrasse, 2 pièces disponibles. Carol, 271-0697.

METRO SHERBROOKE, belle maison victorienne, 10 pièces, 2 s.b., toutes commodités, terrasse, $325./mois, personne sérieuse, entre 20 et 30 ans, 849-8297.

■ Chambres et pensions à louer 169

CHAMBRE ET PENSION pour personnes âgées. Logées, nourries, lavées. 588-2855.

■ Hébergements 175

ACCUEIL Bernadette et Maria Enr. Clientèle sélectionnée, 3e âge, gastronomie excellente du chef, tran-quillité max. 670-9923.

AUBERGE sur petite rivière St-François, comté de Charlevoix, près du massif, vue panoramique sur le fleuve, bonne table, (418)632-5821 ou (418)632-5855.

■ Bureaux à louer 251

CENTRE-VILLE
800 Dorchester ouest
200 à 2,000 pi.car., chauffé, climatisé, tapis, salle de conférence, avec ou sans services de réceptionniste et de secrétariat, base annuelle et prix raisonnable.
Contactez: Gisèle Léveillé
878-2566

21-6-86

■ Bureaux à louer 251

A DEUX PAS METRO JARRY, local pour bureau, 500 pi.car., 8196-A St-Denis. $300. Libre juillet. 388-8688, 382-0808.

A PROXIMITÉ DU PARC LAFONTAINE,rue Sherbrooke Est, grands rez-de-chaussés, pour professionnels, 523-6897.

BEAUX BUREAUX, climatisés, 200 X 1 200pi. car., rue Laurier, près Hutchison. 271-1399.

BUREAU À PARTAGER
Professionnels situé sur boul. St-Joseph, désirent partager grand local. Services de secrétariat, photocopie, salle de réunions et autres. $750. par mois. 527-3601.

BUREAU A LOUER, à Rivière des Prairies. Idéal pour médecin ou asurance. 648-6873.

BUREAU avec service de secrétariat et espace d'entrepôt à louer, ouest de l'Ile. Inf: 457-3784.

CENTRE-VILLE, près métro Guy, moderne, climatisé, 1,000 pi.car. 487-1581.

GRAND BUREAU(X) au sein d'une étude légale, situé dans immeuble rénové, rue St-Jacques, près du Palais de Justice. Services complets offerts. Possibilités de location d'un deuxième bureau à côté du premier. Pour information: contacter Marie Martin, au 288-5204.

LAURIER OUEST 1125, à louer, 2e étage. Tel: 274-0697.

PARC LAFONTAINE: Beaux bureaux (6), anciens bureaux d'avocats, biens décorés. 2 300 pi.car., 514-842-0274.

PRIX SPECIAL, plus 1 mois gratuit, Duvernay, Boul. Concorde, 1,200 à 5,700 pi.car. rénové. Libre. 661-3320.

RUE BERNARD, boutiques et bureaux à louer. 861-4652.

ST-DENIS 380 pi. car. tapis, chauffé et éclairé, stationnement $425. mois. 6247 St-Denis 274-4409.

ST-HUBERT 1222, près Ste-Catherine, 2,000 pi.car. $5. du pi.car., net. 844-0770.

STE-CATHERINE COIN CRESCENT, dans immeuble neuf de prestige, à louer bureaux ou salles de montre, au 2ème étage, avec fenêtres panoramiques sur la rue Ste-Catherine. 600 à 11 000 pi. car., 287-9750.

TRANSCANADA, 40,000 pi.car. Immeuble, bureaux sur mesure, disponibles dès octobre 86. Emplacement bien en vue. Contactez Antoine Zabal, 871-8997, 694-1488. Agents spécialisés en courtage multiple.

■ Espaces commerciaux à louer 259

AIR CONDITIONNEE, stationnement inclu, 986 pi.car., 2ème étage. Centre commercial boulevard Pie-1X et Jean-Talon. M. Lauzon,721-8393.

BOIS DES FILIONS, local à louer, 1,000 - 800 - 1,600 pi.car. dans un centre commercial, grand stationnement, climatisé. 621-6861 ou 621-0736.

CH. C.D.N. MAGASIN/BUREAU, 5186, 500 à 2 600pi.car., $500 et plus. Libre, chauffé. 733-1444.

■ Espaces commerciaux à louer 259

EMPLACEMENT A-1, circulation intense, fast food, taverne, restaurant. Approx. 2,000 pi.car. 1er étage, 2,000 2e étage. St-Laurent, coin St-Joseph. 845-1979, 849-9070.

ESPACE COMMERCIAL et magasin à louer, rénovation complète. Bon prix, 140 McGill. 861-1942.

ESPACES A LOUER, 20 pi.car., sur 2 étages. Libre immédiatement,9798-9800 St-Laurent. Bureau: 9875 Clark, 384-4188 ou soir: 733-3543.

FABRE ET BELANGER, magasin 650 pi. car. approximativement, occupation juillet, $265/mois, 744-2847.

FRONTENAC - ROUEN, espace 70 X 40, bureau, chauffé, air climatisé. 472-6645.

MONTRÉAL-NORD, local à louer, idéal pour professionnel ou petit commerce. Jour: 323-0578 soir:326-0419.

ST-LAURENT ET TRANS-CANADA, Commercial et industriel. 12 000 pi. car.. Idéal pour entreposage et fabrication. Libre juillet . 334-9609.

TERRAIN, industriel clôturé, avec permis d'entreposage extérieur, $0.50 pi. car., peut louer jusqu'à 50 000 pi. car., 641-2185.

■ Locaux à louer 275

A LOUER, 2,500 pi. car.. 20% bureaux, gicleurs, entrée spéciale pour camions. Côte de Liesse et 55e. 931-2389.

COTE DE LIESSE
20 000 pi.car., entrepôt, incluant 4 000 pi.car. bureaux de qualité, 2 500 pi.car. réfrigérateurs/congélateur, entrée pour camion. Immédiatement. 341-6214.

LOCAL à louer au 3338 Jarry E., idéal par médecin, 728-2261.

■ Commerces à vendre 283

IMPORTANTE BIJOUTERIE
Solidement établie au centre-ville de St-Hyacinthe depuis 35 ans. Prestige reconnu dans un rayon de plus de 25 milles, bail avantageux, bon chiffre d'affaires. Prix raisonnable à discuter. Vente pour cause de retraite.
774-6300 de 9h à 18h
514-774-4445
après 18h
dem. MADELEINE JOLY

20-06-86

■ Commerces à vendre 283

BOUCHERIE, chiffre d'affaires $800,000. annuel. Cause retraite. Banlieue Est de Montréal. 729-9542, après 7h. soir 477-9958.

BOUTIQUE à vendre, sacs à main, valises, Etc...Mail intérieur. Loyer raisonnable. 326-8281.

BOUTIQUE DE FLEURISTE Libre Service Van Horne and Roberge En Vrac. 244 Laurier O. M.Van Horne. 284-0665. 10h à 16h.

CORDONNERIE, rénovée dernièrement, très propre, très bonne client-le. $20,000., discutable. Tel: 389-0673 ou 389-4595.

COUR DE PIECES D'AUTOS, + équipement de garage et remorque. clientèle assurée depuis 12 ans. Centreville. 523-6620.

DÉPANNEUR bien situé, bière et vin, slush, crème glacée molle, chambre froide, financement 253-4882 local 18.

GARAGE DEBOSSELAGE, peintre, mécanique, avec équipement plus remorqueuse et voiture de courtoisie. Cause maladie. 648-7799.

LACHUTE Bâtisse avec dépanneur plus logement, coin de rue face à deux écoles. Cause: maladie. 514-562-5838.

POUR VENTE OU ACHAT: (bar brasserie), débit de boisson, communiquez avec une personne expérimentée et discrète. RENÉ BRISEBOIS, agent, IMMEUBLES BELWOOD INC. 477-9333.

RESTAURANT salle à manger, bar, terrasse, face à marina, bâtisse, équipement, terrain, $150 000., pas d'agent, 666-4045. 9100 boul. des Milles Iles, Laval.

■ Commerces à louer 287

MAGASINS, 8872 Hochelaga, différentes grandeurs, bien situés, prix compétitifs

MARCHÉ AUX PUCES St-Léonard, ouvert samedis, dimanches. Kiosques à louer, 6660 Jarry, 325-8510

STATION-SERVICE à louer, avec option d'achat, 2 portes, 1 lift, grand bureau vitré, dans région Bedford, Farnham. $495. par mois. 656-4187.

■ Magasins à louer 299

4591 PAPINEAU, nord Mont-royal, 850 pi. car., disponible, 681-0646.

■ Articles de sport 317

HABIT plongé sous-marine bombone complet $1,400., rayon lazer 1 mois d'usure $200. 495-3389.

■ Machineries lourdes 332

VENTE D'INVENTAIRE de pièces et machinerie usagés de tracteur et grader, 1950 à 1963. Inf: jour, 8 h. à 16h., (514) 461-3098.

■ Machineries diverses 336

AAA-PRESS-DRILL 5/2, $239, corroyeur 6 X 44 po., fonte $350, tour de bois 40 po. $199, planeur 15 X 8 $1099, 16 X 8 $1199, AP Inc. 374-7053.

PRESSE 2 Multilith Offset 1250, 1 brûleur à plaque de métal. Pascal 747-5457.

■ Ameublements 351

AUBAINE, salle à manger, vaisselier + bahut méditerranéen, fini pacane, desserte, lustre chérubin bronzage, pièce unique, encoignure acajou, vitres plombées, impeccable. $3,250., négociable. 488-5726.

BUREAUX USAGES, excellente qualité et condition. Idéal pour étudiant, appartement ou maison. 737-2391.

MOBILIER CHAMBRE, 7 morceaux, plus matelas et sommier, grandeur queen, avec accessoires. $950. 694-9486.

MOBILIER DE CHAMBRE, 3 morceaux, presque neuf, divan style colonial, prix à dixcuter. 670-3670.

MOBILIER DE SALON, mobilier de chambre et meubles divers. 384-4965.

MOBILIER DE CHAMBRE complet moderne rouge et blanc, $1 200. Table ronde, 4 chaises érable, 45 po., $400. 931-8861.

MOBILIER DE CUISINE et bureau 3 tiroirs. Bon marché. 729-1763.

MOBILIER SALLE A DINER, érable massif, 9 morceaux + miroir, 2 lampes. Meilleure offre. 669-2049.

REFRIGERATEUR, poêle Bélanger, or, 30 po., propre, $450., mobilier de cuisine, $50. 255-6140.

■ Ameublements 351

MOBILIER salon, tapis tressé, matelas, base 60 po., bureau, rideau salon, chambre et couvre-lit, barrières de sécurité, miroir avec base. 651-5362.

SALLE A MENGER neuve, $2 000, sofa-lit, $300, set salon, $300, orgue, $1 000; 465-9908.

SALON LOUIS XV, une salle à manger et une chambre à coucher. 270-4094.

SET DE CHAMBRE, 8 morceaux, style moderne, Princeville, en érable, bonne condition, $600., 252-8855.

TIFFANY 12 X 30, orangé, $150, 271-7015.

■ Appareils électro-ménagers 355

25 CUISINIERES, FRIGOS, laveuses, sécheuses. Service de réparation. Meubles Frontenac. 522-6988.

APPAREILS MÉMAGERS neufs et reconditionnés, garantie, livrés. Prix compétitifs, 276-2584, LAVERGNE INC..

BRULEUR A GAZ, pour fournaise à eau chaude et pompe circulatrice. 768-2214.

CLIMATISEUR excellent état, 12,800 BTU, $650. 335-2158.

CONGÉLATEUR ROY, 18 pi. cu., comme neuf, $350. discutable. 363-9176.

CUISINIERE au gaz, 30 po., propre, $225., 484-1795.

REFRIGERATEUR, 30 x 56 x 26, poêle 24 po. blanc, en bonne condition, $320., prix à discuter séparément, 721-7948.

■ Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

HAUT-PARLEURS Paradigin, table tournante Panta, cartouche Grado, comme neuf. 651-l493.

LOCATION de videos et caméras, transfert. 8 - 16mm. (7 cents), et cassettes étrangères ($25.) 342-2232 ou 341-6194.

T.V. PORTATIVE couleur 19 po.: $150. Aussi articles, marché aux puces et antiquités. 667-0690.

■ Mobiliers de bureau, accessoires 363

AMEUBLEMENT de bureau: chaises, filières, etc.. Neufs et usages. 845-0113.

BUREAUX USAGES, en excellente qualité et condition. 30 X 60', et secrétaire. Prix très raisonnsable. 737-2391.

DACTYLO IBM avec correcteur, IBMs électronique, modèle 60, modèle 85, Sharp électronique, machine à dicter Philips et Sonny. Gestedner modèle 320. 274-5121,274-8462.

FAUTEUIL en cuir, de bureau, $500., 271-7015.

MOBILIER DE BUREAU neuf et usagé. Meilleur prix en ville. Ameublement Raymond Jasmin Limitée, 337-1314.

■ Équip. de commerce 365

MACHINE crème glacée, machine à slush usagées, bon prix. 253-4882 local 18.

■ Photos, cinés et accessoires 367

VIDEO SOUVENIR ENR.
Faites filmer votre mariage, pour $80. ainsi que baptême, anniversaire, Etc... Tarif à l'heure ou contrat. Paul ou Lina, soir: 676-1279.

■ Ordinateurs 371

MAC INTOSH, augmentation de mémoire 128k. à 512k., $245; de 512k. à 1024k. $345., 100% compatible, avec nouveaux ROMs d'Apple. Excellente réputation avec club de Mac Hyotronics Inc. 453-4723.

MACINTOSH 128 K, possibilité d'extension A-512 K. Prix $1,986. 465-4634.

OFFRE SPECIALE, système complet Apple II plus 64k., Imprimante Gemini 10X, 2 lecteurs, Modem, Z-80, carte 80 colonnes, 52 logiciels, prix à discuter, soir: 328-9116.

P.C. JUNIOR 512 K, double disquette, écran couleur, imprimente. $2,700. Tel: 642-2206.

■ Instruments de musique 375

ORGUE marque Conn avec rythme, $1,500. 653-6983 soir.

PETIT PIANO HAMMOND EN BOIS DE Pekin italien avec banc. Acheter neuf en 81, $2,500., Après 18h., 581-7627.

PIANO BALDWIN, comme neuf, noyer pâle en pin, valeur $4,400., pour $2,900. 655-1208.

PIANO DROIT à vendre, marque Lavigueur, noyer, très bonne condition. $2,000. 844-0697.

PIANO DROIT, Baldwin-Hamilton, $3 000, 437-6589.

PIANO DROIT SINGER, antique, couleur foncée, $1 200, très bonne condition. 467-4957.

PIANO LINDSAY 1976, acajou, parfait état, $2,300. à discuter. 721-1076, 725-1415.

■ Collections, monnaie, timbres 387

ACHÈTERAIS: vieilles poupées, ourson, train, bateau, auto japonaise et jouet, etc. 933-7694 après 17h.

■ Livres 390

ACHETONS VOS LIVRES.....
et disques pour argent comptant. Colisée du livre. 1700, rue Berri. 845-0222.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "Police academy III" 9 h 20— "Target" 7 h 10
ASTRE II: — "Short Circuit" 7 h, 9 h.
ASTRE III: — "Back to School" 7 h 15, 9 h 15
ASTRE IV: — "La foire aux Malheurs" 9 h, "Touché" 7 h 15
BERRI I: (288-2115) — "Police academy III" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
BERRI II: — "Le dernier survivant" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BERRI III: "Trois hommes et un couffin" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50
BERRI IV: — "Histoire officielle" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
BERRI V: — "Légende" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
BONAVENTURE I: (861-2725) —"Back to School" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BONAVENTURE II: — "Hannah and Her Sisters" 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 05
BROSSARD I: (465-5906) — "Invaders from Mars" 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD II: (465-5906) — "Short Circuit" 7 h, 9 h.
BROSSARD III: "F X" 7 h 30, "Remo sans arme et dangereux" 9 h 40
CINÉMA CAPITOL: (849-0041)— "Manhattan Project" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
CINÉMA CHÂTEAUGUAY I: (698-0141) — "À bout de course" 7 h 15— "Angel" 9 h 15
CINÉMA CHÂTEAUGUAY II: — "F X" 7 h 15, "Remo sans arme et dangereux" 9 h 15
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "Première aventure de Sherlock Holmes" 9 h 10, "Witness" 7 h
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Créature de rêve" 7 h 10, 9 h 05
CHAMPLAIN II: — "F X" 7 h 30, 9 h 30
CINÉMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559)— "Sheer Madness" 7 h, — "Bananas" 7 h 15 — "28 Up" 9 h 15, — "Shane" 9 h 30
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — "Invaders from Mars" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239)— "Sailor in the Wild" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— "Camarades" 18 h 35, "Retour d'Afrique" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Quiet earth" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX II: — "Shooting Party" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
CINÉPLEX III: — "Out of Africa" 1 h 30, 4 h 45, 8 h
CINÉPLEX IV: — "Kiss of the Spider Woman" 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX V: — "A Room with a View" 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX VI: — "Deserts Hearts" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX VII: — "Official Story" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — "Parting Glances" 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35
CINÉPLEX IX: — "Legend" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Allan Quatermain et les mines du roi Salomon" 5 h 50, 9 h 30— "Portés disparus 2" 7 h 45
CINÉMA MONTRÉAL II: — "Retour vers le futur" 5 h 30, 9 h 30 — "Starfighter" 7 h 45
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— "Brazil" 12 h 45, 15h 25, 18 h 05, 20 h 45
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Retour vers le futur" 12 h 30, 17 h, 21 h 10— "Starfighter" 15 h, 19 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Les dépanneuses" 12 h 05, 16 h 10, 20 h 15— "Rêves sensuels d'un auteur" 13 h 30, 17 h 35, 21 h 40— "Mésaventures érotiques d'une prov. à Paris" 15 h 05, 19 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Les enfoirés à St-Tropez" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 20, "Les anges se fendent la gueule" 12 h 15, 15 h 50, 19 h 25
COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— "It's Not the Same in English" & "La famille Latina" 19 h, 21 h
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)— relâche jusqu'au 28 juin
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Le déclin de l'empire américain" 2 h 30, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 15
DAUPHIN I: (721-6060) — "À bout de course" 7 h 30, 9 h 30
DAUPHIN II: "Pouvoir intime" 7 h 15, 9 h 15
DORVAL I: (631-8587) — "Top Gun" 7 h 10, 9 h 20
DORVAL II: "Raw Deal" 7 h 15, 9 h 15
DORVAL III: "Cobra" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
DÉCARIE I: (341-3190) — "Back to School" 7 h 15, 9 h 15
DÉCARIE II: — "Short Circuit" 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Anna Karénine" 7 h 15, 9 h 30
ÉLYSÉE II: — "Anne Trister" 7 h, 9 h
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
FAIRVIEW II: — "Space Camp" 7 h 20, 9 h 30
GREENFIELD I: (671-6129) — "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
GREENFIELD 2: — "Cobra" 6 h, 8 h, 10 h.
GREENFIELD 3: — "Raw Deal" 7 h 15, 9 h 15.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Top Gun" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
JEAN-TALON:(725-7000) — "Première aventure de Sherlock Holmes" 9 h, "Witness" 7 h 10
KENT I:(489-9707) — "Manhattan Project" 7 h, 9 h 15
KENT II:— "Cobra" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45.
L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — "Birdy" 6 h 45— "Marius" 7 h— "L'année du dragon" 9 h 15— "L'argent de poche" 9 h 30 (17-18-19 juin)
LAVAL I:(688-7776) — "Top Gun" 7 h 10, 9 h 20
LAVAL II:— "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
LAVAL III: — "Raw Deal" 7 h 15, 9 h 15
LAVAL IV:— "Space Camp" 7 h 20, 9 h 30
LAVAL V:— "Cobra" 7 h, 9 h.
LAVAL-ODÉON I:(687-5207)— "Short Circuit" 7 h 15, 9 h 15
LAVAL-ODÉON II:— "La foire aux malheurs" 7 h, 9 h.
LOEW'S I:(861-7437) — "Poltergeist II" 12 h 20, 2 h 15, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 50
LOEW'S II:— "Echo Park" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
LOEW'S III:— "Manhattan Project" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
LOEW'S IV:— "Pink Pyjamas" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
LOEW'S V:— "Police Academy III" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
MERCIER:(255-6224)— "Les enfants de l'horreur" 9 h, "Les yeux du mal" 6 h, "De si gentils petits monstres" 7 h 30.
LE MILIEU: (845-0243)—
OUIMETOSCOPE:(525-8600) — "Le neveu de Beethoven" 7 h 30, 9 h 30 — "Bandits Bandits" 7 h, 9 h 15
OUTREMONT:(277-4145)— "Shoah" 1st part (ang.) 6 h 30
PALACE I:(866-6991) — "Cobra" 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
PALACE II:— "9 ½ Weeks" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PALACE III:— "Ferris Bueller's Day Off" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15
PALACE IV:— "Ferris Bueller's Day Off" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PALACE V:— "Ferris Bueller's Day Off" 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 6 h 45, 8 h 45
PALACE VI:— "Ferris Bueller's Day Off" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45
PARADIS I: — "F X" 7 h 30 — "Remo sans arme et dangereux" 9 h 30
PARADIS II:— "3 hommes et un couffin" 9 h 10.— "100 jours à Palerme" 7 h 15
PARADIS III:— "Créatures de rêve" 8 h — "Série noire pour nuit blanche" 9 h 40
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001)— Relâche jusqu'au 31 août
PARISIEN I:(866-3856) — "Space Camp" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PARISIEN II:— "Raw Deal" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PARISIEN III:— "Raw Deal" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15
PARISIEN IV:— "9 ½ semaines" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 20
PARISIEN V:— "Conseil de famille" 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 05
PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — "Raw Deal" 7 h 15, 9 h 15
PLACE LONGUEUIL II:— "À bout de course" 7 h — "Un été d'enfer" 9 h
PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — "Short Circuit" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE ALEXIS NIHON II:— "Back to School" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III:— "Trouble in Mind" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 35
PLACE DU CANADA:(861-4595) — "Sweet Liberty" 7 h 10, 9 h 20
PLACE DU PARC I: 844-9470)— "Raw Deal" 6 h 15, 8 h 15
PLACE DU PARC II: "Raw Deal" 7 h 15, 9 h 15
PLACE DU PARC III: "Manhattan Project" 7 h, 9 h 15
SAINT-DENIS II:(845-3222) — "La première aventure de Sherlock Holmes" 13 h 10, 17 h, 21 h 10, "Vampires vous avez dit vampire" 15 h 10, 19 h 15
SAINT-DENIS III:— "La première aventure de Sherlock Holmes" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10
VERSAILLES I:(353-7880) — "Cobra" 7 h, 9 h.
VERSAILLES II:— "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
VERSAILLES III:— "Raw Deal" 7 h 15, 9 h 15
L'ERMITAGE:(388-5577) — "Hannah et ses soeurs" 7 h, 9 h 30
LE/THE CINEMA:(931-2477) — "Space Camp" 7 h 20, 9 h 30
YORK:(937-8978) — "Poltergeist II" 12 h 20, 2 h 15, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 50.

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Jazz tous les soirs— spectacles à 10h., 11h.30 et 00h.45— Les lundis soirs Jam Session avec Cisco Normand
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Jazz tous les soirs— Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle du jeu. au sam. à compter de 22h.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mtl (842-2808)— Spec. Marie-Perle Quintin, pianiste, du lun. au ven. de 17h. à 20h, Festival de la chanson '86 à 22h, Pierre Létourneau présente plusieurs artistes.
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mtl (843-8620)— Tous les mar. et jeu. Sonia del Rio présente son spectacle « De la belle Othero à Carmen ».
CAFÉ THÉLÈME: 311 est rue Ontario, Montréal (845-7932)— Jazz à 21h30
CLUB BALLATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447)— Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h. à 03h.
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30
CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848) — Magazine Vice-Versa présente « Le vice d'une nuit d'été » tango musical, jeudi 19 juin à 20h.
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE: (Cour intérieure) 5030 St-Denis (849-6593) — « Donut » m. en s. René-Richard Cyr, mardi au sam. à 20h30 du 19 juin au 9 août.
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191)— Le Nouveau Théâtre Expérimental présente « À Beloeil ou ailleurs » 4 siècles d'histoires, 40 épisodes, 4 mois, jusqu'au 29 juillet, du jeu. au sam. 20h.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Montréal (845-5484)— « The Lyres » & inv. spécial The A-Bones et Hasil Adkins, le 19 juin à 21h.
LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal— Bar Tour de Ville: Le quatuor « Night Shift » en spectacle du mar. au dim. jusqu'au 29 juin
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955) — Martin Lavoie et « Bou-Bou-Ba » guitariste accompagné de 5 musiciens du mer. au sam. à 22h jusqu'au 21 juin.
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h. à 24h.
HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656)— Charles Bensoussan, lun. au ven. 17h. à 21h.— Carol Parisien, mer. au sam. 21h. à 01h.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.
LE GYMNASE: 75 Sir Geo. Étienne Cartier (766-3590) — Les jeudi du Gim, Gérard Charles Valente à 19h30 tous les jeu. et sam.
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
LE PORTAGE: Hôtel Bonaventure (878-2332) — « Ezekiel et les flamingos » du mar. au jeu. à 21h30 et 23h30, ven. sam. 22h et minuit jusqu'au 28 juin.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.
MAISON ALCAN: 1188 Sherbrooke ouest (848-8000) — Brian Black, pianiste concertiste, le jeudi 19 juin
MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 Ontario est (872-2200) — La nouvelle compagnie théâtrale : « Un regard en coulisses » du 17 juin au 31 août.
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 boul. Monk (872-2044) — film : « Du grand large aux grands lacs » de Jacques-Yves Cousteau jeudi le 19 juin à 19h.
MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Botrel (872-2157) — « Le bal des voleurs », m. en s. de Martin Hurtubise, 17-18-19 juin à 20h.
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques, Montréal (872-4530)— « Le ciel ce soir » tous les lundis, spectacle français, 20h.30, spectacle anglais 19h.30— « Au-delà de Saturne » du 29 mars au 22 juin, spectacles français: mar. au ven. 13h.30, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30, 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30, 20h.30, spectacles anglais: mar. au ven. 12h.30, 19h.30, sam. 13h., 15h.30, 19h.30, dim. 14h.15 et 19h.30
PUZZLE-SCENE: 333 Prince-Arthur, Montréal (288-3733)— « Angio » de Austen-Hayward, à compter du 16 mai, du mer. au dim. à 20h.30
LE REINE ÉLIZABETH: Salle Arthur, 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— « Irma la douce » comédie musicale, jusqu'en octobre, du mer. au dim.
LA RONDE: Île Ste-Hélène — Clôture du concours international d'art pyrotechnique avec tous les pays, à 22h, jeudi le 19 juin.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— « Central » (New Wave), le 19 juin
SALLE RENÉ PROVOST: 110 Wright (771-6669) — « La princesse de Clèves » de Anne-Marie Riel, du 11 au 28 juin, mer. au sam. à 20h30.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull (771-6669)— « Le bélier » de David E. Freeman, adaptation québécoise de Louison Danis, du 21 mai au 21 juin, jeu. au sam.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: (Ottawa 594-9400) — Orchestre du CNA avec Serge Garant, 19 juin à 20h

THÉÂTRES D'ÉTÉ

BATEAU THÉÂTRE L'ESCALE: St-Marc-sur-Richelieu (514-584-2271) — « L'amour à l'agenda » m. en s. Gilbert Lepage et C. L'Heureux, du mar. au ven. à 21h, sam. 19h et 22h, à partir du 17 juin au 24 août.
CÉGEP DE VICTORIAVILLE: (Auditorium, 758-5535) — « Un cadavre à l'entracte » m. en s. de Serge Denoncourt, jeu. au dim. à 20h30, du 19 juin au 31 août.
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: St-Timothée (rte 132) — « Nuits libertines et porte-jarretelles », m. en s. Philippe Grenier, du mar. au ven. à 21h, sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h, à partir du 12 juin.
MANOIR DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite (1-800-363-3620) — « Je t'aime clé en main » m. en s. Louis Lalande, du mar. au ven. 20h30, sam. 19h et 22h30, du 17 juin au 23 août.
THÉÂTRE LA GRANGERIT: 5475 boul. St-Martin ouest (629-2567) — « La perruche et le poulet » m. en s. Sylvie Lemay, ven. et dim. à 20h, sam. 17h et 21h., du 20 juin au 13 juillet.
THÉÂTRE D'ÉTÉ DE BELOEIL: 600 rue Richelieu, Beloeil (464-4772)— « Relaxe Max relaxe » m. en s. de Larry Michel Demers, les mer. jeu. ven. à 20h30 et sam. 19h et 22h. Du 11 juin au 31 août.
THÉÂTRE DE LA CHÈVRERIE: St-Fortunat (819-344-2402) — « Le porte-monnaie » m. en s. de Jacques Rossi, du mer. au ven. à 20h30, sam. 19h et 22h, du 18 juin au 30 août.
THÉÂTRE DE L'HÔTEL CHANTECLERC: Ste-Adèle (1-800-363-2452) — « Bobépine » m. en s. Larry-Michel Demers, du mer. au dim. à 20h30, du 11 juin au 31 août.
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645, ch. Du Chenal-du-Moine à Ste-Anne-de-Sorel (1-800-363-9468) — « Haute fidélité » m. en s. Monique Duceppe, mar. au ven. 20h30, sam. 21h. Du 12 juin au 23 août.
THÉÂTRE DE STE-ADÈLE: Ste-Adèle (875-6334) — « Vendredi soir » m. en s. Robert Lalonde, du mar. au vend. à 20h30, sam. à 19h30 et 22h, à compter du 20 juin jusqu'au 31 août.
THÉÂTRE PERCE-RÊVE: 9 rang Actil, Victoriaville (752-5070) — « L'enlèvement », comédie de F. Weber, du jeu. au diman. à 20h30, à compter du 20 juin au 31 août.

TELEVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.25 Télex arts
12.30 Avis de recherche
13.00 Reflets d'un pays
14.00 C'était hier
15.00 Par les chemins
15.30 Vivre à trois
16.00 Fraggle Rock
16.30 Au coin de ma rue
17.00 L'Aéropostale
18.00 Ce soir
18.23 Les nouvelles du sport
18.26 La météo
18.30 Rencontres
19.00 Génies en herbes
19.30 Les Grands Films « Comment se débarasser de son patron » Am. 80 avec Jane Fonda, Lily Tomlin et Dolly Parton
22.00 Le téléjournal
22.25 Le Point
23.00 La météo
23.05 Les nouvelles du sport
23.15 Télex arts
23.20 Cinéma « L'homme au cerveau greffé » Fr. 72 avec Mathieu Carrière, Nicoletta Machiaveli et Michel Duchaussoy

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 L'éteshow
13.15 Matinée d'été
14.15 Ciné Quiz « Le voleur » amér. 71 avec Richard Crenna, Angie Dickinson et Cameron Mitchell
16.00 Les champignoles
16.30 Les satellipopettes
17.00 Lou Grant
18.00 Ici Montréal
18.30 L'éteshow
19.30 Québec à la carte
20.00 Les Moineau et les Pinson
20.30 Fame
21.30 Chacun chez soi
22.00 Mike Hammer
23.00 Les nouvelles TVA, Les Sports, La couleur du temps
24.00 Cinéma de fin de soirée « Billie Holiday chante le blues » amér. 72 avec Diana Ross, Billy Dee Williams et Richard Pryor

17 RADIO-QUÉBEC
17.30 La période de question
18.30 Grands pos classiques
19.00 Les grandes enquêtes de TF1 « La mafia : les 27 familles »
19.57 Tirage « La Quotidienne »
20.00 Station-Soleil
21.00 Cinémania « Un chien dans un jeu de quilles » Fr. 1971 avec Pierre Richard, Jean Carmet, Julien Guiomar et Béatrice Camurat
22.30 Station-Soleil

99 TVFQ (Câble)
12.30 Petit théâtre : acrobates
12.50 Intermède : un musicien, un instrument
12.50 La chance aux chansons
13.30 Droit de réponse: l'esprit de contradiction
15.30 Radio-France-Internationale
16.30 C'est encore mieux l'après-midi
18.00 Le journal
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie : des rives, des rêves
20.01 Intermède : la ruée vers l'or
20.30 La chance aux chansons
21.00 Droit de réponse: l'esprit de contradiction
22.43 Intermède : 60,000 lieues sous les mers
23.00 Quoi de neuf ?
23.30 Cocoricocoboy
23.45 Le journal
24.15 Radio-France-Internationale

6 CBMT
12.00 Midday
13.00 All my children
14.00 Trapper John M.D.
15.00 Indian Legends
15.30 Lost Kingdom
16.00 Parenting
16.30 Going Great
17.00 Video Hits
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch & Sports News
19.00 Facts of Life
19.30 4 on the Floor
20.00 The Nature of Things
21.00 Spirit Poeple
22.00 The National News & The Journal
23.00 Newswatch & Sports News
23.30 Maude
24.00 CBC Late Night « A Midsummer Night's Dream » Am. 1935 avec James Cagney, Olivia de Havilland et Mickey Rooney

12 CFCF
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Music Vision
16.30 Take a Break with Matthew Cope
16.37 Wheel of Fortune
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Entertainment Tonight
19.30 Thrill of a Lifetime
20.00 The Cosby Show
20.30 Family Ties
21.00 Cheers
21.30 Night Court
22.00 Magnum, P.I.
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Cinema 12 « The Defiant Ones » Am. 58 Avec Tony Curtis, Sidney Poitier et Cara Williams
02.00 Second Feature « Khartoum » am. 1966 avec Charlton Heston, Laurence Olivier et Richard Johnson
04.30 The Man From U.N.C.L.E.
05.30 The Twilight Zone

LES ANNONCES CLASSÉES
286-1200

■ Occasions d'affaires 591

LE MONDE MERVEILLEUX ET PROFITABLE DE
JORDACHE
Distribution maîtresse disponible, investissement requis. Pour entrevue personnelle, ainsi qu'un aperçu des produits et du programme complet, communiquez avec le
Directeur du Marketing (514) 282-9751 571672-R 714
20-06-86

■ Cours 510

COURS DE FRANCAIS, privés ou semi-privés, niveau élémentaire ou secondaire. Information: 739-3093.

COURS DE VENTE pour débutant ou recyclage. Débutant 7 juillet. Centre de formation. 842-0050.

RUSSE, débutant, intermédiaire, avancé. Conversation. Anglais, tous niveaux - traduction. 739-5865.

TECHNIQUE D'HYPNOSE, instantanne.assurance-groupe acceptée, cessez de fumer, perdez du poids. 325-3962.

■ Déménagement 551

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagement, en tous genres, estimation gratuite. 937-9491.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC.
déménagements de tous genres. Assurance. 253-4374.

■ Entreposage 553

ENTREPOT à libre service salles privées, propre 30 pi. car. et + . MINI DEPOT: 721-0066, 381-4256

■ Entretien, réparations, rénovations 559

1 SEUL PRIX, $ 80. pièce normale, 3 couches au choix, minimum 2 pièces, 598-5025. Entreprise Réal.

JACQUES DUMONT ENR;
Rénovations tous genres, sous-sol, salle de bain, Etc... 279-0558

MONSIEUR PLANCHER, $60.00 plastique, $100.00 cristal, par pièce, garantie écrite. 677-9214

RENOVATION, MENUISERIE intérieure, clôture, balcon, patio. Soir: 845-7513, Jacques Benoit.

ROBITAILLE Maintenance. Réparation des galeries, de briques, de joints de briques, cheminées, solages, pose de béton. 642-9602.

ENTRETIEN - RÉPARATION
Prix raisonnables. menuisier prendrait rénovation. balcons, escaliers, revêtement d'aluminium, portes et clôtures en bois. 376-6951, 526-8593.

GRAFFITI ENR.
Dessin de maison, dessin de rénovation pour permis, Inf: 581-8929.

A BAS PRIX, lavage de murs et plafonds, vitres, tapis, peinture, entretien de gazon. 491-0749.

ADCO ELECTRICIEN, Rosemont, rénovation, réparation. 376-5519.

DÉMOLITION, menuiserie, peinture, clôture, balcon, bon prix, M. Valcourt. 622-1800.

ENTREPRISE DUFOUR ENRG.
Faisons peinture, démolition, hangars, rénovations. Tous genre, plomberie, électricité.
GRAND SPÉCIAL D'ÉTÉ
728-2506

■ Voyages 563

VISITEURS EXPO 86
LUXUEUX CONDOS PRÈS DU SITE
2 ou 3 chambres, cuisine équipée.
PRIVÉ
Appelez: (604) 294-1772
Telex: 04-35475
23-6-86

■ Voyages 563

VÉHICULES DISPONIBLES partout au Canada et États-Unis avec montant pour essence. Immédiatement 489-3861 Westmount Drive Away.

■ Lavage, nettoyage 567

AAA Nettoyage tapis, divan, à la vapeur, par spécialiste, estimation gratuite. 324-4150.

■ Peintres, peinture 571

ENTREPRISE J.R.ENRG.
Peinture extérieure, intérieure, commercial, résidentiel. Réparation de plâtre, joints. Ouvrage garanti. Estimation gratuite. 729-5930.

PEINTURE intérieure, extérieure. Pose gyproc. 526-8455. Marcel, après 18 heures.

■ Occasions d'affaires 591

ACHAT D'IMMEUBLES ABRI FISCAL
Investisseurs demandés pour achat d'immeubles classe 31, en copropriété. Aucun comptant requis. (1-514)431-0938.

MAQUILLEUR PROFESSIONNEL compétent, motivé, cherche associé, aussi motivé que moi, à travailler et faire de l'argent. 844-3696.

RECHERCHE entreprise pour achat ou association. Expérience: 13 ans en administration et en gestion des ventes. Formation BAC en Marketing. Tel: +1(819) 565-4109.

RECHERCHE une personne pour aider financièrement à mettre une invention sur le marché. Pour inf: Guylaine, 671-3400.

RÉGIONS DISPONIBLES, pour distributeurs ou vendeurs de parfums français. 363-6868.

■ Occasions d'affaires 591

CAMARO Z28, 83, 32,000km. automatique, couleur silver, très très propre, excellente condition. 326-8131, 725-3757.

CADILLAC SEVILLE 1981, excellent état, «front wheel drive», blanc, intérieur en peluche bleue, $11,000., négociable. 683-3595.

CORVETTE 1984, blanche, achetée neuve, mars 85. thermoguard, extension de garantie. $23,500., discutable. 355-6362.

CORVETTE 1985, rouge, toute équipée, sièges orthopédiques, toit, vitres, $29,995. Avant midi, 648-0652. Garantie transférable de 36 mois.

CORVETTE 1978, L-82, 8 mags, 4 pneus hiver et été, rouge $10,000. 935-6426.

CUTLASS SIERRA 83, 6 cylindres, 2 portes, air climatisé, brun champagne, 62,000km. $7,950., négociable. COUSINEAU & GABOURY, 384-4000.

DACIA 86
GTL 5 vitesses, spécial, tout inclus, radio AM/FM stéréo cassette, $6,245., taxes et préparation tout inclus, spécial chez: MAROIS AUTO, 381-7629.

DELOREAN, 1982, 10 000 milles, comme neuve, $27 000 ou meilleure offre. 636-8847.

DIPLOMAT 80, impeccable, or, freins, différentiel neufs, moteur vérifié A-1, stéréo Pioneer. $1.500., négociable. 253-0639.

DODGE 600 83, impeccable, toute équipée, air climatisé, $6,500. 382-6474.

DODGE CHARGER Super de luxe, 76, 2 tons, impeccable, peinture, transmission neuves, stéréo. $1,950.., discutable. 465-4956.

DODGE MAGNUM 1979, original, 46 000 km., speed control, $2 250, accepterais échange, faut voir, 667-0690.

FIAT X19, 81, Mont-royal Dacia, AM/FM, stéréo cassette, 32 000 km., 524-3726.

FIERO 1984, garantie transférable, moteur neuf. Jour: 664-1444, soir: 492-2683.

FORD PILOT 1941, rare originale, en excellente condition de route. $7 000, négociable. 270-4773.

FORD TEMPO 1984, 5 vitesses, Michelin, 45 mi. au gallon, garantie transférable l988, $5,000. 620-2279.

GOLF 85, essence, 5 vitesses, or, toit ouvrant 25,000km., garantie, AM-FM Bpkt. 769-4735.

HONDA PRÉLUDE 86 S.E., bleue, 10,500km., pleine garantie, excellent. Jour 289-2890 soir 641-2053.

HONDA Prelude 81, 95,000 kmtrès propre, peinture neuve, avec clear cut. $6 000. 353-0219.

JAGUAR MARK 11 1960, «English green», très peu d'usure, très propre, collectionneur, $15,000. négociable. 364-5066.

LINCOLN MARK 7 1984, toute équipée, 52,000km. or/or, vitres électriques, $18,500., négociable.COUSINEAU & GABOURY 384-4000.

MERCEDES 1973, 4 portes sécurité, toit ouvrant électrique, toute équipée, 80,000km., $6,900. négociable. 526-7898.

MERCEDES 200 diesel 73, excellent état, brun foncé/tan, muffler & freins neufs, toit ouvrant, 109,600mi., $4,400 négociable. 661-5602 4h PM.

MERCURY LE MARQUIS 79, un seul propriétaire, impeccable. Gareau Auto, 687-0224, 668-4492.

MONTE CARLO SS 86, 2½ ans garantie, 8,500km. $15,500. 435-1297.

MUSTANG 84, aut., 4 cyl., 22 000 km, très propre, mécanique A-1, $6 800. 374-7176.

NISSAN 300 ZX, 85, toute équipée, 42,000km. impeccable. $18,500., après 15h. 388-9741.

OLDS CIERRA BROUGHAM 82, édition de luxe, toute équipée, engin + carrosserie en excellent état, gris argent, intérieur velours gris. $9,700. 672-7004.

OLDS. DELTA 88, 1982, toute équipée, power pack, jade foncé, intérieur velours. 55,000m. 935-6144.

OLDSMOBILE CUTLASS 79, 2 portes, moteur et carosserie en excellent état, 94,000 mi., 332-0280 soir, 334-6920 jour.

PLYMOUTH RELIANT 1982, familiale, manuelle, servos, radio, condition A-1. 78,400km. Faut Voir.$3,350. 689-4074.

PONTIAC GRAN AM 1986, 2 portes, automatique équipée, 8 000 km.. Après 18h.: 1-514-743-0313.

PORSCHE 911 TARGA 1970, blanche, excellent état. $15,000. 844-1196 ou 844-8186.

PORSCHE 914, 1975, 2 litres, excellente état, jaune, décapotable, $5,000., 672-8813 après 19:30h.

POSCHE 924, 1982, 5 vitesses, excellent état, toit ouvrant, charcoal/noir, 50,000m. $18,000., négociable. 255-5017, jour.

PRELUDE 1985, manuelle, gris argent, 35,000km. volant inclinable, stéréo cassette, égalisateur Spoiler, toit ouvrant, parfaite condition. $11,700. Soir: 679-1095.

STUDEBAKER PRESIDENT 1938, Sedan noire, intérieur refait original. Très belle voiture. $12.000. 683-0691. de 9h. à 17h.

THUNDERBIRD 1984, 6 cylindres, 45,000km. bleu/bleu, stéréo, $8,900., négociable. COUSINEAU & GABOURY, 384-4000.

TRIUMPH TR-7 1980, blanche, décapotable. Demander France avant 17h.: 430-0491.

VOLKSWAGON GOLF GTI 85, toit, femme propriétaire. Garantie. $12 000, 672-9860.

VOLVO GL 1983, impeccable, tout équipée sauf air, 110,000 km., $8,600. 334-4560; soir:669-6373.

VOLVO statio wagon 1982, condition impeccable, 486-7775.

■ Motocyclettes 667

HONDA CB, 900cc 82, carénage Hondaline, valise, radio. Besoin urgent d'argent. 683-5719, 684-8106.

HONDA GOLDWING Interstate, 1100, 1983, 23,000km. toute équipée. Prix à discuter. 691-7703.

HONDA INTERCEPTOR 750, V-45, 1983, bonne condition, 25,000km. $2.450. Financement disponible. 625-3000.

■ Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

BATEAU, sport Sunray 1980, 16 pi. Mercury 115 forces, tout équipé, avec remorque. $5,200. Jour: 1-514-378-0917, fin de sem. 1-514-534-2784, Carole.

CATAMARAN PRINDLE 16 pi. 1984, tout équipé, avec remorque. $4,300. 738-4823.

ISLANDER36, 1977, excellent état, tout équipé. Semaine: 933-9998 week-end 802-425-3905.

REMORQUES DE BATEAUX, remorques utilitaires. Directement du manufacturier, Capitol. 321-9191.

RENKEN 1986, neuf (5 heures de marche), moteur 350 po. cu., 260 chevaux, OMC, outdrive, bow ridre, trailer tamden, surge brake, toile de remisage incluse, immatriculé au Vermont, $18 000 U.S., 384-0409 ou 1-802-928-3355.

URGENT, aubaine, 27' Fantasia 85, pas de comptant, prêt sur 9 ans Bernard Dumont 486-3828, 482-9329.

VOILIER 23 pi., en copropriété, une part sur trois, Oka, $3,500, 681-8737, 473-1654.

VOILIER CATAMARAN HOBIE-CAF 16' 1984, (carumba), à l'état neuf, 2 trapèzes, remorque et coffre. $5,500. 767-1503, après 17h.

VOILIER de marque Tanzer 26', 1981, très bien équipé, très propre. Après 6.30h. Au 471-5627.

VOILIER Jouet

SPORTS

Les Argentins seront leurs adversaires en quarts de finale

L'Angleterre élimine facilement le Paraguay

MEXICO (AP) — L'Angleterre est facilement venue à bout du Paraguay (3-0), mercredi au stade Azteque de Mexico. Lineker a encore été le grand homme du match, inscrivant deux buts (mais pas de la tête) et prenant la tête du classement des buteurs.

A aucun moment le Paraguay, qui avait fait forte impression au premier tour, n'a paru capable de dominer des Anglais bien en forme depuis leur carton contre la Pologne.

Les joueurs de Robson accèdent aux quarts de finale et livreront le 22 juin un match passionnant contre l'Argentine.

Le rythme était donné par les Anglais dès le début de la partie. Canete et ses coéquipiers pratiquaient le contre et se montraient très rapides à remonter le terrain.

Peu d'occasions tranchantes dans le premier quart d'heure. Côté paraguayen, une belle percée de Mendoza et un centre pour Cabanas dans la surface de réparation semait la panique chez les défenseurs adverses et Shilton sauvait le ballon sur sa ligne de buts (13ème). Côté anglais, Steven adressait une passe croisée pour Hodge, qui reprenait d'une tête puissante (14ème).

Le Paraguay prenait peu à peu confiance en ses possibilités et commençait à combiner de bonnes attaques par Canete et Mendoza. Les Anglais restaient extrêmement dangereux dans le jeu aérien. Hoddle ratait une superbe reprise de volée (23ème).

L'action la plus tranchante était à mettre à l'actif des Sud-Américains: Canete ajustait un puissant tir à gauche des buts de Shilton, qui réussissait une belle détente pour dégager le ballon au-dessus (29ème).

Les Anglais prenaient l'avantage contre le cours du jeu après une demi heure: Hodge remettait le ballon au centre de la surface de réparation et Lineker n'avait qu'à le pousser à l'intérieur des buts (31ème). Libérés par leur courte avance, les Anglais multipliaient les occasions et Fernandez passait une mauvaise fin de première période.

L'Angleterre aggravait le score à la 56ème minute sur un corner de Hoddle: Butcher contrôlait le ballon, mais ratait sa reprise, heureusement, Beardsley à son tour se saisissait du ballon et tirait dans les filets.

Le jeu se durcissait quelque peu après ce second but. Lineker recevait un coup de coude dans la gorge et Cabanas était fauché quelques minutes plus tard dans la surface, mais l'arbitre ne sifflait pas de penalty (59ème). Cette décision soulevait la colère légitime des Paraguayens, mais le jeu pouvait reprendre peu après.

Le Paraguay perdait peu à peu ses moyens et les joueurs de Cayetano Re s'énervaient de leur inefficacité à l'approche des cages de Shilton. Canete tirait souvent en direction des buts, mais la balle était toujours trop haute ou passait à côté.

Lineker décidément très en forme, marquait un nouveau but à la 74ème, et prenait du même coup la tête du classement des buteurs. Hoddle ouvrait intelligemment dans la défense pour Stevens, qui passait à Lineker bien placé, lequel envoyait la balle en force dans les buts.

Les Sud-Américains sans conviction, continuaient à pousser dans la défense anglaise. Mais ils ne devaient jamais trouver la faille.

À l'issue de la rencontre, Bobby Robson, l'entraîneur de l'Angleterre, a déclaré que toute son équipe avait bien joué. « Nous avons maîtrisé nos nerfs quand il l'a fallu. Nos contre-attaques ont été très bien conduites. Nous aurions pu marquer quatre ou cinq buts. L'altitude n'a pas été une préoccupation majeure, mais j'y pensais. Les joueurs ont démontré qu'ils étaient dans une excellente condition physique. Il n'y a pas de grande différence entre les formations latino-américaines et européennes. »

Photo AP

Gary Stevens, de l'Angleterre, à gauche, et Jorge Nunez, du Paraguay, se disputent le ballon à la porte des buts des Anglais.

De son côté, l'attaquant Anglais Gary Lineker, auteur de deux buts des siens, a souligné que les changements opérés dans l'équipe ont été bénéfiques après les deux premiers matches. « J'espère que l'Argentine ne nous posera pas plus de problèmes que le Paraguay. C'est une excellente formation avec de bons joueurs. Si l'équipe continue ainsi et va jusqu'en finale, peut-être serai-je le meilleur buteur de ce Mundial. La différence entre Monterrey et Mexico n'a pas été sensible. Là-bas, nous avons souffert de la chaleur, ici nous avons seulement éprouvé un peu plus de difficulté pour respirer... »

Pour sa part, Cayetano Re, l'entraîneur du Paraguay, a expliqué que le Paraguay a effectué une bonne campagne. « C'était notre première participation depuis 28 ans et je crois que nous méritions d'atteindre le 2e tour. L'Angleterre a joué une grande partie et ce match m'a bien plu. Nous ne sommes pas aussi professionnels que les Anglais. Ils étaient bien préparés et il n'y a pas de honte à avoir été battus par eux. Mon mandat est maintenant terminé et je ne sais absolument pas si la Fédération paraguayenne entend le renouveler. »

Enfin, l'entraîneur argentin Carlos Bilardo assure qu'il n'y aura pas de risque de violence si l'Argentine rencontre l'Angleterre en quarts de finale,

« Il ne faut pas mélanger le sport et la politique », a déclaré Bilardo. « Mes joueurs savent faire la différence, et je ne redoute aucun incident pendant ce match ».

Les relations entre Anglais et Argentins ont traversé une période de tensions extrêmes au moment de la guerre des Malouines (mars-juin 82).

Les deux équipes n'ont pas disputé de match depuis les affrontements entre leurs gouvernements.

La presse française salue ses champions

PARIS (AFP) — La presse française a salué comme il se doit, mercredi, la victoire de l'équipe de France face à l'Italie (2-0), en huitièmes de finale de la Coupe du Monde de football. Toutes les premières pages accordent une large place à l'événement avec des titres qui manquent généralement d'originalité, à l'exception de celui de Libération pour qui l'Italie a perdu la botte.

Quatre quotidiens parisiens se contentent d'un seul mot. Pour Le Matin c'est Bravo, pour Le Parisien c'est Super tandis que Le Figaro use du Bravissimo et L'Humanité de Bellissimo. Pour le quotidien sportif L'Equipe, les Tricolores deviennent « Les enchanteurs de Mexico », tandis que Le Quotidien reprend le cri du coeur « On a gagné ».

Les commentaires sont de deux types. Les uns portent sur le match lui-même, les autres sur l'avenir de l'équipe de France. Chez les premiers, certains insistent sur les carences italiennes comme Libération qui affirme: « La manière française a triomphé sereinement d'une équipe italienne passive... Deux buts à zéro dans un match sans passion ». L'Humanité écrit: « La sélection italienne est en pleine reconstruction et, en fait de champions du monde, il n'y en avait que trois sur le terrain ».

D'autres ont préféré mettre en valeur l'équipe de France. Ainsi, Le Parisien attire l'attention sur Platini, « soutenu par dix partenaires eux aussi à leur meilleur niveau ».

Dans ces conditions, quel avenir attend les Français? L'Equipe répond: « Si les Bleus se payaient maintenant le luxe de faire tomber le triple champion du monde brésilien, ils entreraient dans la légende du football mondial. On parlerait d'eux jusqu'à la fin des temps ».

La presse italienne, pendant ce temps, accueillait avec amertume la défaite sans excuses de son équipe, trouvant une certaine consolation dans le fait d'être battu par Michel Platini, vedette de la Juventus de Turin.

« Italia, fiasco mundial, Platini nous étourdit », titre sur neuf colonnes Tuttosport. « Un but de Michel ouvre la voie à notre élimination sans gloire », ajoute le journal sportif.

Même son de cloche à la une du très sérieux Corriere della Sera. « Platini nous renvoie à la maison, le rêve mundial est fini », titre le plus grand quotidien d'Italie.

La Republica de Rome, le quotidien de gauche le plus lu, parle de la grande déeption à Mexico. « Tous à la maison... La France de Platini a dominé l'Italie », titre le journal.

Platini revient à la une de La Gazetta dello Sport: « Platini renvoie à la maison une pauvre Italie toute petite ».

« Nous fûmes champions, nous voici fantômes », estime le quotidien sportif.

Le ton est moins pessimiste à la une de l'Unita: « Nous fûmes champions — Une toute-petite Italie hors jeu », titre l'Unita. « Mais, pas de deuil national, s'il vous plaît », ajoute le quotidien communiste.

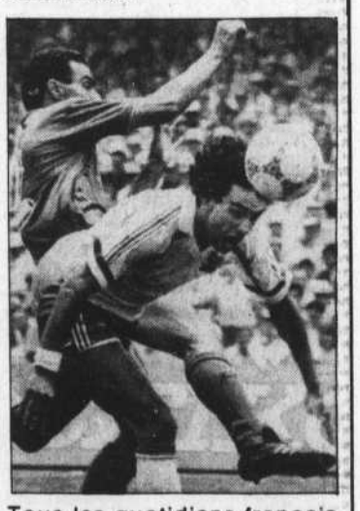

Tous les quotidiens français ont consacré, hier, leur manchette de première page à la victoire des « Bleus » sur l'Italie. Dans l'ensemble, rapporte l'agence AFP, les titres manquaient nettement d'originalité, à l'exception de celui de Libération, pour qui « L'Italie a perdu la botte ».

Tentative de dernière heure pour sauver le Grand Prix du Canada

Desjardins demande la collaboration de Montréal, Québec et Ottawa

GUY ROBILLLARD

(PC) Le président de la Brasserie Labatt et du *Grand Prix du Canada*, M. Pierre Desjardins, a réclamé hier un *partnership* devant totaliser $ 750 000 par année pour une période de cinq ans de la part des gouvernements de la ville de Montréal, du Québec et d'Ottawa.

Faute de quoi il n'y aura plus de *Grand Prix*.

« Je le répète et je souhaite que mon message soit très clair, a-t-il conclu alors qu'il s'adressait aux membres du club Kiwanis-Saint-Laurent : c'est de cette façon et uniquement de cette façon que nous maintiendrons à Montréal la présentation de ce prestigieux événement. Le temps n'est plus à l'analyse. Il est à l'action. »

M. Desjardins répugne à employer le mot « ultimatum ».

« Ce que je dis, a-t-il précisé en entrevue après son discours, c'est que si les gouvernements n'y voient pas leurs bénéfices, pourquoi de notre côté continuerions-nous à leur offrir un véhicule pour faire des profits ? »

Après avoir rappelé que Labatt a perdu $ 20 millions en neuf ans, Desjardins a déclaré : « En tant que promoteur, nous devons admettre à la Brasserie Labatt que nous sommes à notre extrême limite quant à notre participation financière. »

Cette année, Labatt a reçu $ 250,000 de Québec et $ 50,000 d'Ottawa. Des pourparlers avec ces deux gouvernements ont été entrepris et « ça regarde bien, j'espère qu'ils vont nous aider », souligne M. Desjardins. Des rencontres sont prévues cet été avec des représentants de la ville de Montréal. Selon M. Desjardins, il faudra en venir à une entente globale avant septembre, puisque le calendrier des *Grands Prix* est annoncé au début de l'automne. La Fédération internationale du sport automobile (FISA) et l'Association des constructeurs de formule un (FOCA) sont intéressés à revenir ici, affirme-t-il. La FOCA s'est même montrée prête à être dorénavant payée en argent canadien plutôt qu'américain. Mais tout ce monde et Labatt souhaite que le *Grand Prix* cesse d'être remis en question chaque année et c'est pourquoi M. Desjardins veut profiter de l'échéance des ententes internationales et du fait que celle avec la ville de Montréal doit être renégociée l'an prochain pour en arriver à une entente globale d'une durée de cinq ans.

Le président de la brasserie Labatt, M. Pierre Desjardins, est venu expliquer, hier, que si les gouvernements du Québec, d'Ottawa et de la ville de Montréal n'injectaient pas $ 750,000 dans l'organisation du prochain Grand Prix, Labatt cessera sur le champ de s'impliquer dans cette manifestation.

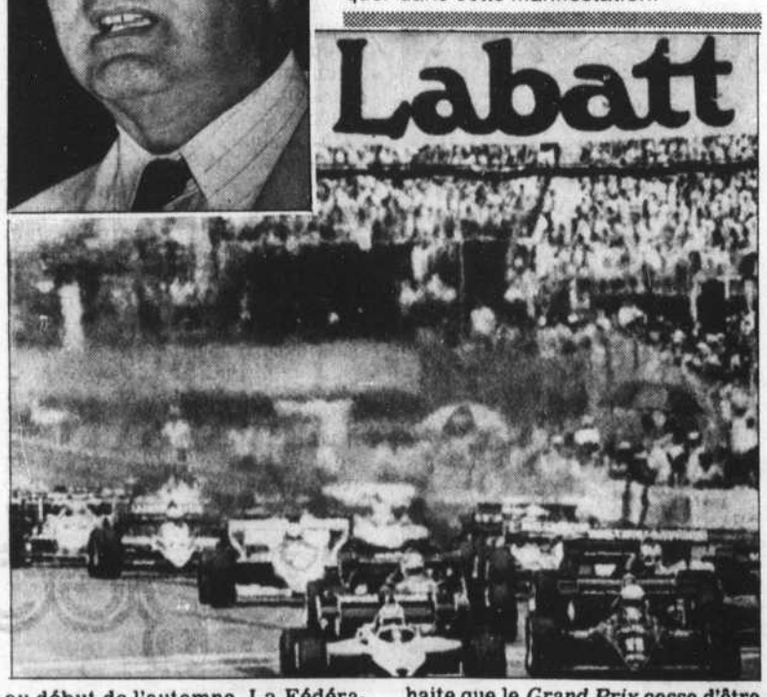

Desjardins a repris tous les chiffres et arguments déjà connus, à savoir que le *Grand Prix* 1985 a suscité des retombées économiques de $ 33 millions et que, loin de coûter de l'argent aux contribuables, il enrichit les gouvernements par le biais de taxes directes et indirectes.

M. Desjardins a cité toutes sortes de chiffres et de données pour prouver la rentabilité du *Grand Prix*, notamment un article de *La Presse* dévoilant qu'il valait à Montréal une meilleure promotion touristique que des événements tels le *Festival des films du monde*, le *Marathon international* et même les *Floralies*, en 1980. Le *Grand Prix* a été télévisé dans 37 pays dimanche.

Le chiffre de $ 750 000 représente la différence approximative entre le déficit de $ 1.6 million en 1985 et la somme que Labatt se dit prête à dépenser pour l'équivalent publicitaire (de $ 500 à $ 600,000) et à titre de *bon citoyen corporatif*.

Accusés à mots à peine couverts par une brasserie rivale, M. Desjardins a insisté pour dire qu'il ne réclamait pas de subvention.

Estimant à près de $ 1.5 million les redevances directes perçues par la ville de Montrél depuis la venue du *Grand Prix*, dont $ 300 000 cette année, il a déclaré : « Nous croyons qu'il serait de mise que son administration investisse dans l'événement une somme au moins équivalente à ce qu'elle en retire. »

M. Desjardins aimerait toujours présenter une deuxième course sur l'Île-Notre-Dame, « pour rentabiliser la première », souligne-t-il.

Et il ne voit pas comment la campagne électorale municipale à venir pourrait s'avérer un facteur dans les négociations, tant il est convaincu que la ville a tout à gagner à s'entendre avec Labatt.

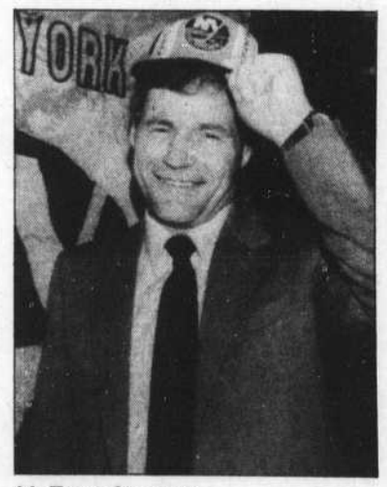

M. Terry Simpson

Terry Simpson succède à Arbour

UNIONDALE (AP) — Terry Simpson, l'entraîneur des Raiders de Prince Albert de la Ligue junior majeure de hockey de l'Ouest depuis 15 ans, a signé un contrat de plusieurs saisons pour occuper un poste semblable avec les Islanders de New York, en remplacement de Al Arbour.

Simpson, 42 ans, a mené l'équipe junior canadienne au chammpionnat du monde la saison dernière et au second rang cette année.

Après son championnat du monde, Simpson avait refusé le poste d'entraîneur-chef avec les Bears de Hershey de la Ligue américaine, le club-école des Flyers de Philadelphie; il a également dit non à la proposition des Islanders qui lui offraient le même travail avec les Indians de Springfield.

Il devient le quatrième pilote de l'histoire des Islanders.

N° Automobile Ville Marie

R5 1986

6247$

Transport et préparation en sus

Restez dans la course
pour le prix, pour le choix

Automobiles Renault
Ville Marie inc.

2995, Hochelaga

527-8525 Préfontaine